

L'ÉTAT ACTIONNAIRE

ÉNERGIE
INDUSTRIES
SERVICES ET FINANCE
TRANSPORTS



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

2014-15

L'ÉTAT ACTIONNAIRE

ÉNERGIE
INDUSTRIES
SERVICES ET FINANCE
TRANSPORTS



PRÉFACE



Michel Sapin
*ministre des Finances
et des Comptes publics*



Emmanuel Macron
*ministre de l'Économie,
de l'Industrie et du Numérique*

Nous pouvons être fiers : le travail abattu au service de l'État actionnaire en 2014 et au cours des derniers mois a été considérable. Désormais, l'État assume pleinement son rôle et sa responsabilité en la matière. Il n'est plus un actionnaire qui ne dit pas son nom ; un actionnaire de connivence, honteux ou imprévisible. Au contraire, il est devenu un actionnaire entier et de long terme, se revendiquant comme tel. Dorénavant, son action est guidée par une stratégie, clarifiée autour de nouvelles lignes directrices et à travers un cadre législatif et réglementaire rénové.

Par ailleurs, pour que cette stratégie ne reste pas lettre morte, nous nous sommes dotés d'outils à la hauteur de nos ambitions.

En premier lieu, l'État actionnaire doit défendre une vision de long terme. Pour cela, il doit être actif et faire entendre sa voix : c'est primordial, pour garantir le développement de nos entreprises et pour défendre nos intérêts stratégiques, par exemple dans le champ de la défense nationale, de l'énergie ou de l'automobile. C'est nécessaire pour renforcer la cohérence entre la stratégie que l'État met en œuvre pour le pays et celle mise en œuvre par chaque entreprise à participation publique après avoir été arrêtée par sa gouvernance. C'est pourquoi, nous avons veillé à maintenir et à renforcer l'influence de l'État au sein des conseils et des assemblées générales d'entreprise. Dans le même temps, nous avons modernisé les règles de gouvernance des sociétés à participation publique : l'État y dispose aujourd'hui d'une influence équivalente à celle d'un actionnaire privé. Autre exemple : la mise en place dans nos entreprises de droits de vote doubles, ainsi que la montée au capital de Renault et d'Air France qui l'a accompagnée pour pouvoir assurer leur utilisation effective relèvent de la même logique.

En second lieu, l'État actionnaire doit être exemplaire. Là encore, nous avons avancé à grands pas : la défense de l'intérêt social de l'entreprise se conjugue ainsi avec le renforcement de sa responsabilité sociale et environnementale. Concrètement, l'État actionnaire fait preuve d'une vigilance particulière quant aux rémunérations de ses dirigeants. Ses salariés sont mieux représentés au sein des organes de gouvernance. Il veille à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des organes de gouvernance, promeut la transparence dans le domaine fiscal et accorde une attention particulière aux sous-traitants.

Le travail qui a été mené tout au long des derniers mois est capital du fait de l'ampleur et de l'utilité de l'État actionnaire. Son ampleur d'abord : à travers la valorisation de son portefeuille, qui atteint aujourd'hui près de 110 Md€ – ce patrimoine est celui des Français. Son utilité, ensuite. L'État actionnaire nous aide en effet à atteindre nombre d'objectifs que nous nous sommes fixés : celui du co-financement de nos politiques publiques, celui de l'investissement stratégique ; celui du désendettement de l'État ; celui du développement du logement intermédiaire, grâce à la mise en place d'un fonds dédié.

Cette volonté d'agir et d'être actif passe, nous en sommes convaincus, par la capacité de l'Agence des participations de l'État (APE) de proposer et de mettre en œuvre concrètement ces orientations. La qualité de son travail quotidien n'est plus à démontrer : elle est reconnue par tous. Les chantiers lancés par l'agence illustrent d'ailleurs son dynamisme : dialogue stratégique avec les entreprises, modélisation des modèles économiques des principales sociétés, systématisation de lettres d'actionnaires adressées aux dirigeants pour leur indiquer les priorités de l'État, etc. Nous comptons sur toutes ses équipes, dotées au plus haut degré du sens de l'intérêt général, pour que la stratégie de l'État actionnaire devienne réalité sur le long cours.

AVANT-PROPOS



Régis Turrini
Commissaire
aux participations de l'État

En 10 ans, l'Agence des participations de l'État a indéniablement conforté son rôle et assume désormais ses missions avec force et conviction. Dix ans à incarner l'État actionnaire au service d'une gouvernance vigilante et soucieuse des équilibres de long terme; dix ans à accompagner les managements dans l'adaptation de leurs entreprises, avec des dossiers parfois complexes et toujours exigeants comme Dexia en 2012, PSA Peugeot Citroën en 2014, ou encore la filière nucléaire française aujourd'hui; dix ans à valoriser le patrimoine de l'État au service des Français.

Créer l'APE a permis de professionnaliser l'État actionnaire, de mieux l'identifier, et de le distinguer clairement de l'État régulateur ou tutelle. En 2014, nous avons franchi une nouvelle étape en définissant une doctrine de l'État actionnaire. Quelle est-elle ? D'abord, l'État doit accompagner les choix industriels sans se substituer aux équipes dirigeantes. Pour une plus grande lisibilité, notre cadre d'intervention a été clarifié autour de quatre grands objectifs : préservation des secteurs de souveraineté; existence d'opérateurs résilients pourvoyant aux besoins fondamentaux du pays; développement et consolidation des secteurs et des filières déterminantes pour la croissance économique; interventions ponctuelles, dans le respect des règles européennes, dans des opérations de sauvetage d'entreprises dont la défaillance présenterait des risques systémiques.

Dans ce cadre rénové, l'État doit faire preuve d'agilité; en tant qu'investisseur avisé, il peut ajuster son niveau de participations en conservant un niveau d'influence inchangé. Ce que nous avons fait en juin 2014 avec Engie (ex GDF Suez) ou Safran en janvier 2015. Cette gestion dynamique du portefeuille permet à la fois de désendetter l'État et de libérer des marges de manœuvre pour réinvestir dans d'autres entreprises lorsque la situation l'exige. L'entrée au capital de PSA Peugeot Citroën, en avril 2014, a ainsi permis la relance de l'entreprise, et s'avère une excellente opération patrimoniale avec une valorisation de notre investissement qui a doublé en un an. D'autres opérations de marché ont été réalisées depuis l'été 2014 et s'inscrivent dans cette perspective avec en particulier l'acquisition de titres Renault en avril 2015 et de titres Air France-KLM en mai 2015, qui ont permis de conforter le poids de l'État dans la gouvernance de ces sociétés.

L'État doit pour autant demeurer un actionnaire de long terme, avec une vision industrielle claire. Rare, la ressource publique en fonds propres doit être mobilisée au service de nouveaux acteurs

économiques porteurs de projets innovants et structurants pour le pays. La participation active de l'APE à la constitution puis à la gouvernance de Bpifrance contribue à faire émerger et à accompagner de nouveaux champions économiques au service de la France d'aujourd'hui et de demain.

Outil privilégié de la modernisation de l'actionnariat public, l'ordonnance du 20 août 2014 a permis de simplifier et de clarifier les règles de gouvernance, les règles relatives à nos opérations en capital et notre cadre d'intervention. Dessiner aujourd'hui l'avenir de l'État actionnaire suppose toutefois que l'Agence continue à s'adapter à de nouvelles exigences fortes; j'en vois principalement trois :

- une exigence de professionnalisme et de technicité, d'abord. Gestionnaire d'un portefeuille pesant près de 110 Md€, l'APE est déjà l'un des plus grands gérants de participations au monde. Cette taille et notre place dans l'économie française nous imposent un professionnalisme accru et nous commandent d'intensifier notre dialogue stratégique et financier avec nos entreprises;
- une exigence de transparence et de lisibilité de nos choix ensuite. La politique de l'État actionnaire assume des choix, des valeurs, des principes d'action qui se trouvent au cœur de sa fonction comme de sa légitimité, avec des décisions parfois difficiles : mise en place des droits de vote doubles et renforcement des pouvoirs des conseils en cas d'OPA conformément à la loi du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, encadrement de la rémunération des dirigeants, examen de certaines opérations capitalistiques lorsque nous estimons que les intérêts du pays sont en jeu. Nous agissons également au quotidien en faveur de la mixité des conseils d'administration, ou de la responsabilité sociale et environnementale. Parce qu'elles relèvent de l'intérêt général, ces missions font partie intégrante de notre rôle d'actionnaire public et responsable, responsable parce que public;
- une exigence de réactivité et de sens de l'anticipation enfin. La stratégie actionnariale de l'État doit être offensive, réactive, avec un sens de l'anticipation et du long terme.

La qualité de notre travail est aujourd'hui très largement reconnue. Parce que l'État actionnaire est plus que jamais de retour, il doit poursuivre sans relâche cet effort de modernisation et d'excellence. Je remercie vivement tous les agents de l'APE de m'accompagner dans ce projet majeur, ainsi que l'ensemble de nos administrateurs qui représentent l'État au sein des conseils et qui participent pleinement à cette belle ambition.

SOMMAIRE

8	LES CHIFFRES CLÉS	37	PRÉSENTATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET PAR ENTREPRISE
10	LES FAITS MARQUANTS	38	Synthèse des comptes des principales entreprises à participation publique
15	PANORAMA GÉNÉRAL	79	COMPTES COMBINÉS
16	L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT EN QUELQUES MOTS ...	80	Préambule
16	Mission statement	81	Avis du groupe de personnalités indépendantes
17	Les femmes et les hommes de l'APE	82	État de la situation financière
18	L'ÉTAT : UN ACTIONNAIRE EXIGEANT ET RESPONSABLE AU SERVICE D'UNE VISION DE LONG TERME	83	Compte de résultat
18	Un actionnaire exemplaire en matière de gouvernance, actif et transparent	83	Tableau de variations du résultat global
20	Un actionnaire responsable au service de l'intérêt général	83	Variation des capitaux propres
23	ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DANS LEURS MUTATIONS : CONSEILLER, ANTICIPER, AGIR	84	Tableaux de flux de trésorerie
23	Aider à la transformation des entreprises sur le plan stratégique et financier	85	Annexes
24	Préserver les centres de décision en France, valoriser les actifs stratégiques	175	ANNEXES
25	VALORISER LE PORTEFEUILLE : L'AGILITÉ AU SERVICE DES INTÉRÊTS PATRIMONIAUX DE L'ÉTAT		<i>1. Dirigeants des entreprises relevant du périmètre de l'APE</i>
25	Faire vivre le portefeuille de l'État actionnaire		<i>2. Commissaires aux comptes</i>
29	Une gestion active du portefeuille		<i>3. Composition des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE</i>
32	Une politique de dividendes responsable marquée par une stabilité		<i>4. Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration)</i>
33	LA PARTICIPATION AU REDRESSEMENT DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES À PARTICIPATION PUBLIQUE		<i>5. Rémunération 2014 des présidents et directeurs généraux des entreprises cotées du périmètre de l'APE</i>
33	Comptes combinés 2014 : des résultats qui résistent, un niveau d'investissement significatif		<i>6. Rémunérations des dirigeants des entreprises publiques</i>
			<i>7. Principales opérations conduites par l'APE depuis 2006</i>
			<i>8. Effectifs par entreprise et par secteur (en ETP)</i>
			<i>9. L'équipe dirigeante de l'APE</i>

Le présent document constitue le quinzième rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE).

Ce rapport de l'État actionnaire a été finalisé le 30 avril 2015 (exceptés les préfaces, les faits marquants et les chiffres clés).

LES CHIFFRES CLÉS

3

entrées au capital

réalisées depuis juin 2014, pour un montant total de 0,298 M€ (Aéroport de Marseille-Provence, Société aéroportuaire de Guadeloupe Pôle Caraïbe, STX France). L'État a par ailleurs renforcé sa participation directe dans Areva (334 M€), Renault (1 212 M€) et Air France-KLM (42 M€).

77

entreprises

relèvent du périmètre de l'APE (dont 64 entrent dans le périmètre de combinaison 2014).

3

opérations de cessions

réalisées depuis juin 2014 pour un montant global de 2,8 Md€ (GDF Suez, aéroport de Toulouse-Blagnac et Safran).

près de **110** Md€

valeur des participations

suivies par l'APE au 30 avril 2015, dont 83,1 Md€ pour les seules entreprises cotées.

143 Md€

chiffre d'affaires

(périmètre de combinaison).

4,1 Md€

dividendes versés

en 2014 au budget général de l'État.

102,8 Md€

capitaux propres

(hors intérêts minoritaires).



L'État participe à la nomination de

787
administrateurs

(hors représentants des salariés et élus locaux) siégeant actuellement aux conseils d'administration et de surveillance des entreprises du périmètre APE, dont 329 administrateurs représentant l'État.

31,4 %
de féminisation

des représentants de l'État au 1^{er} juin 2015.

53
personnes

constituent l'équipe de l'APE (dont 29 cadres dirigeants et chargés de participations).

Les frais de gestion représentent

0,01 %
du portefeuille

sous gestion (près de 110 Md€) et concernent pour l'essentiel la masse salariale (5,41 M€) et le recrutement de conseils (5 M€).

Les entreprises du périmètre de l'APE rassemblaient un effectif moyen de **1 791 688** emplois en 2014.

Depuis juin 2014, l'APE a directement participé à **284 réunions de conseils** d'administration ou de surveillance, ainsi qu'à **275 comités spécialisés**.

4

lignes directrices

Pour mieux revendiquer son rôle, l'État actionnaire a entrepris de clarifier début 2014 sa doctrine d'intervention autour de quatre grands objectifs :

- s'assurer d'un niveau de contrôle suffisant dans des entreprises à capitaux publics stratégiques intervenant dans des secteurs particulièrement sensibles en matière de souveraineté ;
- s'assurer de l'existence d'opérateurs résilients pour pourvoir aux besoins fondamentaux du pays ;

- accompagner le développement et la consolidation d'entreprises, en particulier dans des secteurs et des filières déterminantes pour la croissance économique nationale et européenne ;
- intervenir ponctuellement, dans le respect des règles européennes, dans des opérations de sauvetage d'entreprises dont la défaillance présenterait des conséquences systémiques.

LES FAITS MARQUANTS

1^{er} juillet 2014

Nexter Systems et KMW se rapprochent pour former le leader européen de l'armement terrestre

Ce rapprochement est permis par la signature d'un accord entre ces deux entreprises et l'Agence des participations de l'État. L'accroissement de la concurrence internationale dans ce secteur industriel et les contraintes qui pèsent sur les budgets européens d'armement rendent nécessaire la constitution d'un groupe compétitif bénéficiant d'une gamme élargie de produits, de compétences et de savoir-faire complémentaires. Nexter Systems et KMW assureront dans la durée le développement et la compétitivité de cette industrie de défense.

11 juillet

L'État engage l'ouverture du capital de l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Cette opération se réalise dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, ouverte et transparente, lui permettant de céder immédiatement jusqu'à 49,99% du capital, assortie d'une option de vente pour le solde. L'opération a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les actionnaires locaux.

30 juillet

Nomination de Régis Turrini au poste de Commissaire aux participations de l'État

Régis Turrini a pour mission d'amplifier le mouvement de modernisation de l'APE initié par son prédécesseur David Azéma. Régis Turrini prend ses fonctions le 1^{er} septembre 2014.

23 août

Publication de l'ordonnance relative à la gouvernance et les opérations sur le capital des sociétés à participation publique

L'article 10 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises autorise le gouvernement à prendre, par ordonnance, diverses mesures visant à moderniser les règles applicables aux sociétés dans lesquelles l'État ou ses établissements publics détiennent, seuls ou conjointement, directement ou indirectement, une participation majoritaire ou minoritaire. L'ordonnance simplifie et modernise les règles de gouvernance et celles relatives aux opérations sur le capital des entreprises à participation publique.

10 octobre

Désendettement de l'État à hauteur d'1,5 milliard d'euros

Un versement d'1,5 milliard d'euros est réalisé le 10 octobre depuis le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » au profit de la Caisse de la Dette Publique (CDP). Pour la première fois depuis 2007, des produits de cession de participations sont affectés au désendettement. Cette opération témoigne de la détermination du Gouvernement à réduire l'endettement de l'État.

5 novembre

L'État autorise l'investissement de General Electric (GE) dans Alstom

L'État accorde son autorisation à GE pour la réalisation de son projet d'investissement en France avec Alstom et la constitution d'une alliance industrielle entre les deux groupes dans le secteur de l'énergie. Les engagements pris par GE s'incarnent dans un ensemble de contrats signés respectivement avec l'État et les entreprises nationales concernées, dont les principes avaient été définis dans le protocole d'accord signé entre l'État, GE et Alstom le 21 juin 2014.

28 novembre

L'État annonce la signature d'une convention avec le Groupe Industriel Marcel Dassault, actionnaire majoritaire de Dassault Aviation

L'État permet la cession d'un bloc de 8% du capital de Dassault Aviation, sur les 46,32% détenus par Airbus Group, à Dassault Aviation en renonçant à exercer son droit de première offre conféré par le pacte d'actionnaires établi entre Airbus Group et l'État le 21 juin 2013. En contrepartie, l'État et le Groupe Industriel Marcel Dassault concluent une convention d'une durée minimale de 20 ans permettant à l'État d'assurer la défense de ses intérêts essentiels en cas d'évolution du contrôle de cette entreprise stratégique, du fait notamment de sa contribution à la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire. L'État détient (via l'Agence des participations de l'État et la Sogepa) 10,9% du capital d'Airbus Group, ainsi qu'une action de Dassault Aviation.

LES FAITS MARQUANTS

4 décembre

Ouverture du capital de l'aéroport de Toulouse-Blagnac : l'État annonce avoir choisi le consortium Symbiose comme acquéreur pressenti

L'État retient le consortium Symbiose comme acquéreur pressenti d'une participation de 49,99 % détenue par l'État au capital de la société Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB). L'opération a été menée au terme d'une concertation continue entre l'État et les actionnaires publics locaux. Sur la base de l'avis rendu par les actionnaires publics locaux fin novembre, l'État a procédé à une analyse multicritères des offres, sous le contrôle de la Commission des participations et des transferts.

18 décembre

L'État acquiert 7,15 % du capital d'Areva auprès du CEA

L'État acquiert 7,15 % du capital d'Areva auprès du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour un montant de 334 M€. Réalisée en application de la convention conclue entre le CEA et l'État le 19 octobre 2010, cette opération de reclassement au sein de la sphère publique vise à assurer le financement d'une partie du démantèlement des installations nucléaires du CEA, en complément des subventions budgétaires allouées à cet effet. À l'issue de cette opération, le CEA détient 54,4 % du capital d'Areva et l'État 28,8 %.

19 décembre

Entrée de la Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes dans le périmètre de l'Agence des participations de l'État

L'Assemblée générale du 19 décembre 2014 valide la transformation de la Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes en société anonyme à directoire et à conseil de surveillance. Prévue par la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports et déjà mise en œuvre dans la quasi-totalité des autres grands aéroports régionaux, cette évolution a permis à l'État de devenir le premier actionnaire avec 60 % du capital, au côté de la chambre de commerce et d'industrie (25 %) et des collectivités locales (15 %).

2 mars 2015

L'État annonce la cession de titres Safran

Un bloc de Safran de 1 033 M€ est cédé dans des conditions de marché très favorables. Au terme de ce placement, l'État détient 18,03 % du capital de Safran. Cette cession s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'État, qui doit permettre de préserver les intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'État tout en dégageant des ressources pour contribuer à l'effort de désendettement et réinvestir dans des entreprises de secteurs porteurs de développement économique.

8 mai

L'État annonce l'acquisition de titres Air France-KLM

À l'issue de l'opération, 5,1 millions de titres Air France-KLM sont acquis, soit 1,7 % du capital de l'entreprise. L'État porte alors sa participation à 17,58 % du capital de Air France-KLM.

3 juin

Refondation de la filière nucléaire

Le Président de la République annonce le rapprochement, dans une société dédiée, des activités de conception, de gestion de projets et de commercialisation des réacteurs neufs d'EDF et d'Areva. Cette opération permettra une politique d'exportation ambitieuse et le renouvellement futur du parc nucléaire français. Le rapprochement s'inscrit dans le cadre d'une vaste réflexion menée sur la refondation de la filière nucléaire, qui doit être marquée par la conclusion d'un accord de partenariat stratégique global entre Areva et EDF, sur le plan industriel et capitalistique. Dans ce cadre, l'État a annoncé qu'il recapitalisera Areva, en investisseur avisé, à la hauteur nécessaire.

7 avril

L'État annonce l'acquisition de titres Renault

À l'issue de l'opération, 14 millions de titres Renault sont acquis, soit 4,73 % du capital de l'entreprise. L'État porte alors sa participation à 19,74 % du capital de Renault. Cette opération marque à la fois la volonté de l'État de favoriser l'actionnariat de long terme et de défendre ses intérêts en tant qu'actionnaire, en pesant en faveur de l'instauration de droits de vote doubles dans la gouvernance de Renault et le caractère stratégique que l'État attache à sa participation au capital de cette grande entreprise industrielle.

16 juin

L'État annonce la cession de titres GDF Suez

L'État confie à des banques le mandat irrévocable de céder, en fonction des conditions de marché, au maximum 22 028 492 actions GDF Suez, soit 0,9 % du capital de la société, sur une durée maximale de trois mois.

PANORAMA GÉNÉRAL

L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT EN QUELQUES MOTS...

Mission statement



NOTRE MISSION

Incarner l'État actionnaire, investisseur en fonds propres dans des entreprises jugées stratégiques par l'État, pour stabiliser leur capital ou les accompagner dans leur développement ou leur transformation.

NOTRE ENGAGEMENT

Assurer le suivi des participations, avec le souci permanent de la valorisation dans la durée du patrimoine des Français.

En actionnaire de référence, patient mais exigeant, et en administrateur responsable, accompagner les entreprises dans leur développement, en veillant à la cohérence de leur stratégie, à la qualité de la gouvernance et au respect des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale.

En investisseur avisé, veiller à la juste rémunération des fonds propres et, dans la composition du portefeuille, à l'optimisation du rendement stratégique de l'euro public investi.

NOS VALEURS

-  **Intérêt général** parce que le patrimoine géré est celui des Français
-  **Dialogue** principe clé d'une relation constructive avec les femmes et les hommes qui font vivre ces entreprises, mais également de cohésion interne
-  **Exigence** envers nous-même et les sociétés dont nous sommes actionnaires, dans un souci de progrès continu
-  **Engagement** au service de nos mandants, porté par la volonté de développer sur le long terme la valeur du portefeuille

Les femmes et les hommes de l'APE

Pour l'exercice de ses missions, l'APE dispose d'une équipe resserrée de 53 personnes, essentiellement fonctionnaires. Elle se compose de 29 cadres dirigeants et chargés de participations, en majorité issus de corps d'ingénieurs (59 %) et d'administrateurs civils (31 %). Les pôles d'expertise (stratégie, financier, ressources humaines, juridique, communication, audit et comptabilité), les fonctions support ainsi que les secrétariats emploient 24 personnes.

Le taux de féminisation de l'Agence est de 44 %. L'âge moyen des équipes de l'APE s'établit aujourd'hui à 39 ans et à moins de 37 ans pour la population des seuls cadres.

Les chargés de participations, dont 15 % ont une expérience de l'entreprise, exercent en moyenne une activité professionnelle depuis environ six ans. Le taux de turn over s'établit globalement à 20 %. Il est de 37 % pour les profils les plus juniors, ce qui reste élevé, mais marque une amélioration par rapport à l'année précédente (50 %), grâce à une politique de mobilité interne renforcée.

Une organisation plus cohérente, des compétences renforcées

Avec un portefeuille de 77 entreprises, représentant un montant de capitaux propres de près de 110 Md€ et plus de 145 Md€ de chiffre d'affaires cumulé, l'APE est l'un des plus grands gérants de participations publiques au monde. Cette taille comme son impact sur l'économie et l'industrie française nous imposent des devoirs : exigence, professionnalisme, technicité.

Afin de nourrir mieux encore ce dialogue stratégique et financier avec les entreprises, le second semestre de l'année 2014 a vu se mettre en place une nouvelle organisation de l'Agence autour de quatre grandes directions sectorielles, sous l'égide d'un directeur ou d'une directrice des participations, de directeurs/directrice(s) adjoint(e)s et de chargés de participations. Cette organisation de l'APE autour de quatre directions de participations dotées de portefeuilles plus cohérents (énergie, industries, services & finance, transports), assortie de la suppression d'un niveau hiérarchique, a permis de doter l'Agence d'une organisation plus efficace, facilitant l'allocation des ressources, accélérant les décisions et offrant un cadre managérial beaucoup plus adapté à nos métiers. De même, afin de renforcer son expertise sectorielle, l'APE a décidé de mettre en place à partir d'avril 2015 les « Ateliers sectoriels de l'APE », cycle de réunions thématiques associant membres de l'Agence et experts indépendants sur les évolutions économiques et compétitives des secteurs dans lesquels les sociétés de son portefeuille sont présentes.

L'APE a parallèlement conduit des réflexions et lancé de nombreux chantiers sur ses outils de gestion et de pilotage : mise en place de revues de participations, d'un tableau de bord du portefeuille d'ensemble et par entreprise, de modélisation des principales participations afin de mieux comprendre la sensibilité de leur enjeux stratégiques, ou encore de systématisation de lettres d'actionnaire ou de mission adressés aux dirigeants pour leur donner une feuille de route. De même, en matière de nomination, l'APE poursuit la professionnalisation des processus de nomination des dirigeants et mandataires sociaux nommés sous sa responsabilité.

La démarche de modernisation et de simplification engagée en France par l'État actionnaire ne peut que s'enrichir d'une ouverture sur d'autres expériences nationales et internationales. Dans ce cadre, l'APE organisera en octobre 2015 la 3^e édition du State holding dialogue à Paris, réunissant plusieurs dirigeants d'organisations internationales de gestion de participation publique pour confronter des approches souvent originales et passionnantes autour de nos sujets communs : gouvernance, dialogue stratégique avec les entreprises, régulation, etc. L'APE est par ailleurs présente dans les travaux internationaux de l'OCDE sur les règles de gouvernance des entreprises publiques dont elle nourrit les réflexions. De même, l'Agence entretient un dialogue permanent avec la Commission européenne et ses partenaires européens sur les sujets de réglementation et d'aides d'État.

L'ÉTAT : UN ACTIONNAIRE EXIGEANT ET RESPONSABLE AU SERVICE D'UNE VISION DE LONG TERME

Se comporter en actionnaire de référence exigeant et responsable au sein des organes de gouvernance des entreprises

Un actionnaire exemplaire en matière de gouvernance, actif et transparent

L'État participe activement aux conseils d'administration et de surveillance des 77 entreprises relevant du périmètre de l'APE ainsi qu'aux comités spécialisés, au service d'une gouvernance vigilante et soucieuse des équilibres de long terme de ces entreprises.

Dans ce cadre, l'État procède à la nomination de 787 administrateurs dont 329 administrateurs d'État. Les administrateurs représentant l'État, en liaison avec les directeurs et chargés de participations de l'APE, ont été présents à 329 conseils d'administration ou de surveillance en 2014 et à 150 réunions comparables au premier semestre 2015.

La qualité de la gouvernance des entreprises à participation publique que l'État a contribué à faire progresser, reste un point d'attention permanent. Une attention particulière est

donnée aux éléments suivants, déterminants pour le succès de l'entreprise à long terme : qualité des dirigeants et des processus de gestion des successions, qualité et cohérence de la stratégie, situation des comptes et structure financière, qualité des administrateurs et respect des principes de bonne gouvernance.

Les administrateurs représentant l'État ont contribué à la mise en place des nouvelles règles en faveur de l'actionnariat de long terme issu de la loi promulguée fin mars 2014 (dite « loi Florange ») sur la généralisation de l'attribution de **droits de vote doubles** pour les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, ou encore sur le renforcement des moyens de défense des conseils d'administration en cas d'offre, notamment en autorisant des augmentations de capital ou des rachats d'actions.

Afin de permettre à l'État de jouer pleinement son rôle d'actionnaire dans un cadre clair et transparent, l'**Ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014** est venue simplifier et adapter utilement le cadre législatif, en particulier les règles de gouvernance et celles relatives aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

La modernisation des règles de gouvernance des entreprises à participation publique

- Un cadre juridique d'action de l'État actionnaire renoué, pour lui donner une capacité d'influence réelle, au moins égale à celle d'un actionnaire privé :
 - fin des règles spéciales concernant la taille des conseils et la durée des mandats ;
 - clarification du rôle des administrateurs désignés ou proposés par l'État, en distinguant le rôle de l'État actionnaire de ses autres fonctions, telles que l'État client ou régulateur ;
 - possibilité pour l'État de proposer des administrateurs issus d'un vivier élargi, afin de pouvoir bénéficier de leur expérience.
- Une gouvernance rapprochée du droit commun des sociétés :
 - simplification de la représentation de l'État au sein des sociétés publiques en la rapprochant de la règle de droit commun, à savoir la nomination en assemblée générale et la désignation d'un représentant unique de l'État personne morale nommé administrateur.
- Tout en préservant certaines spécificités, en particulier la garantie d'une plus grande représentation des salariés dans les organes de gouvernance et la protection des intérêts stratégiques de l'État, comme dans le domaine de la défense nationale.

La mise en œuvre des droits de vote doubles dans les sociétés de portefeuille de l'APE

Afin de donner toute sa portée aux nouvelles dispositions de la loi Florange sur l'attribution de droits de vote doubles en faveur de l'actionnariat de long terme dans les entreprises françaises, l'État a été particulièrement vigilant aux votes de résolution en assemblées générales sur ce sujet. Chez Renault, l'État a porté sa participation à 19,74 % (équivalent à 23,22 % des droits de vote) par l'achat de 4,73 % supplémentaires du capital, pour s'assurer que l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2015 adopte ce dispositif. Dans la même logique, l'État a porté le 8 mai 2015 sa participation au capital d'Air France-KLM de 15,88 % à 17,58 % afin de soutenir l'adoption des droits de vote doubles par l'entreprise.

L'adoption des droits de vote doubles permettra de renforcer dans ces entreprises l'influence des actionnaires de long terme, y compris les actionnaires salariés, et les autorisera à mieux concourir encore à leur développement.

Les droits de vote doubles sont aujourd'hui présents dans plus de la moitié des entreprises du CAC 40 soit 28 entreprises (à fin juin 2015).

L'État bénéficie également de droits de vote doubles dans des groupes comme Safran, Thalès ou PSA Peugeot Citroën (et prochainement Orange, Aéroports de Paris, la CNP, Areva, EDF, ou encore Engie), qui lui permettent d'accompagner dans la durée ces entreprises.

Un actionnaire responsable au service de l'intérêt général

Les représentants de l'État ont également contribué à l'encadrement de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux d'entreprises à participation publique.

2014, une année test pour le « say on pay » : les dispositions de la loi « croissance et activité » en matière de rémunération

Le code Afep-Medef, révisé en juin 2013, prévoit que la rémunération des dirigeants d'entreprises cotées fasse désormais l'objet d'un vote consultatif en assemblée générale.

Cette nouvelle recommandation s'est appliquée pour la première fois lors des assemblées générales 2014 et a porté sur les rémunérations 2013.

Les entreprises publiques relèvent de l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social. Ce dernier a été modifié par décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 et plafonne désormais la rémunération d'activité des dirigeants à 450 000 euros.

Toutes les entreprises publiques s'y conformant, les représentants de l'État ont approuvé les résolutions portant sur les rémunérations 2014 des dirigeants d'ADP, Areva, CNP Assurances et EDF lors des assemblées générales.

Dans les entreprises détenues minoritairement par l'État, l'APE avait, dès l'année passée, indiqué aux dirigeants qu'un vote favorable était conditionné à une baisse significative de leur rémunération (de l'ordre de 30 %) et à l'absence de jetons de présence, de retraite chapeau et d'indemnité de rupture excédant 12 mois de rémunération.

Concernant les rémunérations 2014, l'État a confirmé ces principes et ses représentants ont approuvé en assemblée générale les résolutions relatives à la rémunération des dirigeants d'Air France-KLM, GDF Suez, Orange et Thalès. Ils ont en revanche voté contre celles relatives aux rémunérations des dirigeants de PSA Peugeot-Citroën, Renault et Safran.

Concernant Airbus Group, l'État a formellement demandé que la rémunération des dirigeants fasse l'objet d'un vote en assemblée générale, bien que le droit néerlandais qui lui

est applicable ne le prévoit pas. Airbus Group n'a pas souhaité donner suite à cette demande et l'État a signifié son opposition en votant contre la modification de politique de rémunération des dirigeants proposée par l'entreprise.

De même, les représentants de l'État sont intervenus tout au long de l'année pour défendre et promouvoir la mixité dans les conseils, l'emploi dans notre pays (l'ancrage territorial des centres névralgiques), ainsi que les valeurs de responsabilité sociale et environnementale.

Le renforcement de la mixité au sein des conseils d'administration et de surveillance

L'amélioration continue du taux de féminisation des conseils d'administration et de surveillance au sein des 77 entreprises relevant du périmètre de l'APE s'est poursuivie cette année à un rythme soutenu. Le taux s'établit au 1^{er} juin 2015 à 27,2 % contre 23,8 % en juin 2014, 20,7 % en 2013 et 16,2 % en 2012. Concrètement, 207 femmes siègent actuellement dans les entreprises à participation publique en tant qu'administratrice (hors représentantes des salariés et élues locales).

Cette évolution régulière traduit d'abord les efforts mis en œuvre pour respecter l'obligation fixée par la loi du 27 janvier 2011 de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils des grandes entreprises, cotées ou non, publiques ou privées, avec un cible de 40 % minimum pour chaque sexe à l'horizon 2017. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a par ailleurs complété et renforcé les obligations de l'État dans ce domaine. Les conseils d'administration ou de surveillance qui ne compteraient aucune femme doivent en nommer une au plus tard dans les six mois. À défaut, la loi prévoit des sanctions comme la nullité des nominations ou la suspension des jetons de présence.

Le respect de cet objectif constitue une préoccupation majeure de l'État actionnaire, lors du renouvellement des conseils d'administration ou de surveillance.

Pour la plupart des entreprises à participation publique, entrant dans le champ d'application de cette loi, le respect d'un quota minimum de 20 % femmes a bien été atteint dès janvier 2014, à l'issue de la période intermédiaire de 3 ans. Aujourd'hui, 47 entreprises respectent désormais ce seuil contre 36 l'année dernière; 2 entreprises ne comptent en revanche aucune femme parmi leur conseil d'administration ou de surveillance (3 en 2014).

Pour les seuls administrateurs représentant l'État, ce taux s'établit à 31,4 % contre 27,8 % l'année dernière.

Une analyse plus fine montre la persistance de disparités d'un secteur d'activité à l'autre : les femmes sont ainsi davantage présentes dans les secteurs de l'énergie (30 %) ou des médias (37 %). À l'inverse, le secteur de l'aéronautique et de la défense (24 %) ou des infrastructures de transport (21 %) disposent des conseils avec le moins de femmes.

Comme l'année dernière le taux de féminisation global est sensiblement plus élevé au sein des entreprises cotées : 30,4 % contre 26,4 % pour les non cotées. À titre de comparaison, la part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises du CAC 40 est de 32 %¹.

Si les conseils se féminisent progressivement mais sûrement, il n'en va de même pour les mandataires sociaux, présidents du conseil ou du directoire ; malgré plusieurs nominations récentes, la place des femmes apparaît encore très en retrait (13,9 %)².

Dans le domaine fiscal

La France se mobilise depuis plusieurs années au plan international pour remédier aux stratégies d'optimisation fiscale des entreprises. Dans ce contexte, les ministres ont saisi les dirigeants des entreprises de l'APE début 2015 afin d'attirer leur attention sur cet enjeu. Ils ont demandé aux administrateurs de l'État qu'ils s'expriment en conseils d'administration afin que la liste des implantations à l'étranger de ces entreprises soit rendue publique et qu'une information régulière soit faite au conseil d'administration sur les évolutions à envisager en la matière.

(1) <http://femmes.gouv.fr/publications/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-egalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-chiffres-cles-lessentiel-edition-2015/>

(2) cf. annexe 1.

PARITÉ DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE			
(Hors administrateurs salariés et censeurs)			
Entreprises	Part directe de l'État	Taux de féminisation des représentants de l'État	Taux de féminisation des administrateurs
Global - toutes entreprises (1) :		31,36 %	27,2 %
Global - entreprises cotées (2) :		30,8 %	30,4 %
Par entreprise cotée			
Aéroports de Paris	50,63 %	50,6 %	41,7 %
Air France - KLM	17,58 %	66,7 %	45,5 %
Airbus Group (3)	10,94 %	0,0 %	8,3 %
Areva	28,83 %	0,0 %	22,2 %
CNP Assurances	1,11 %	0,0 %	35,3 %
Dexia(3)	44,40 %	50,0 %	11,1 %
EDF	84,49 %	0,0 %	25,0 %
GDF Suez	33,24 %	50,0 %	50,0 %
Orange	13,45 %	0,0 %	20,0 %
PSA Peugeot Citroen	14,13 %	0,0 %	41,7 %
Renault	19,74 %	0,0 %	26,7 %
Safran	18,03 %	100,0 %	30,8 %
Thales	26,36 %	0,0 %	33,3 %
Global - entreprises non cotées (2) :		31,44 %	26,4 %
Par principale entreprise non cotée			
Aéroport de Bâle-Mulhouse(3)	50 %	0,0 %	0,0 %
Aéroports de Lyon	60 %	37,5 %	25,0 %
Aéroports de la Côte d'Azur	60 %	25,0 %	25,0 %
BPI-Groupe	50 %	50,0 %	45,5 %
DCNS	62,49 %	50,0 %	38,5 %
France Télévisions	100 %	40,0 %	25,0 %
Giat Industries - Nexter	100 %	16,7 %	25,0 %
Grand port maritime de Dunkerque	Epic	0,0 %	0,0 %
Grand port maritime de Marseille	Epic	20,0 %	30,0 %
Grand port maritime du Havre	Epic	20,0 %	20,0 %
Imprimerie nationale	100	33,3 %	41,7 %
La Française des jeux	72 %	55,6 %	50,0 %
La Monnaie de Paris	Epic	28,6 %	28,6 %
La Poste	73,7 %	50,0 %	46,2 %
LFB	100 %	33,3 %	33,3 %
Port autonome de Paris(3)	Epic	16,7 %	31,3 %
Semmaris	33,3 %	40,0 %	13,3 %
SFIL	75 %	33,3 %	50,0 %
SNCF Mobilités	Epic	28,6 %	33,3 %
SNCF Réseau	Epic	42,9 %	33,3 %

(1) Calcul prenant en compte l'ensemble des 77 entreprises du portefeuille.
(2) Calcul prenant en compte l'ensemble des entreprises de la catégorie.
(3) Société du périmètre de l'APE non soumise à la loi du 27 janvier 2011.
Photographie établie au 1^{er} mai 2015.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DANS LEURS MUTATIONS : CONSEILLER, ANTICIPER, AGIR

Le rôle des Agences de participation publique évolue aujourd’hui dans la plupart des pays européens.

Longtemps cantonnées à un rôle de gestion relativement conservatrice de leur portefeuille historique (centrée sur les trois fonctions de nomination, d’approbation des comptes et des budgets, et de suivi financier), celles-ci développent un rôle d’animation et d’actionnaire au sens plein du terme. Cette évolution les conduit à être plus présentes encore aux côtés des entreprises dans leurs efforts de transformation : approfondissement du dialogue stratégique et financier, évaluation plus fine de la performance des Conseils et des dirigeants, anticipations des évolutions de marchés, préparation des nécessaires projets de modernisation de ces sociétés. Le tout au service d’une vision affermie de la stratégie de portefeuille de l’État.

Aider à la transformation des entreprises sur le plan stratégique et financier

Dans un monde riche en transformations, techniques, technologiques, des savoir-faire, l’État actionnaire doit aider les entreprises à participation publique dans leurs efforts de transformation, en investisseur avisé, dans le cadre d’un dialogue stratégique et financier approfondi.

La Poste à l’heure d’un nouveau modèle économique

Afin d’apporter des réponses durables à la baisse de la fréquentation des bureaux de poste et surtout à la décroissance accélérée des volumes du courrier, La Poste a adopté en 2014 son plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l’avenir ». Soucieux de jouer pleinement son rôle d’actionnaire principal (73,7 % du capital), l’État accompagne La Poste dans la transformation profonde de son modèle économique et social. L’APE s’assure en particulier de l’activation des principaux leviers d’action permettant au groupe de renouer durablement avec une trajectoire financière soutenable: la poursuite du développement des activités existantes et principalement des relais de croissance (banque, colis-express), le déploiement de nouvelles activités et la maîtrise des coûts.

Accompagner la transformation des grands aéroports régionaux

Depuis l’adoption de loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports, l’État a accompagné la transformation des grands aéroports régionaux en sociétés anonymes, en prenant une participation de 60 % à leur capital aux cotés des chambres de commerce et d’industrie et des collectivités territoriales. Cette évolution s’est traduite par une modernisation de leur gouvernance et la mise en place d’une réflexion stratégique sur le développement à moyen et long-terme de leur activité. En qualité d’actionnaire, l’État a veillé sur la période à ce que le développement des capacités des plateformes soit assuré en anticipant leurs besoins. Les résultats financiers de ces sociétés ont connu une progression significative. Une fois ce cadre établi, la mobilisation de ressources publiques n’apparaît plus nécessaire, les leviers dont dispose l’État en tant que concédant, chargé de veiller au respect des missions de service public, et régulateur lui permettant de s’assurer de la bonne prise en compte des objectifs d’intérêt général. C’est dans ce contexte, et en concertation avec les actionnaires publics locaux, qu’a été mise en œuvre la cession de 49,99 % du capital de la société Aéroport Toulouse-Blagnac au consortium Symbiose, qui prévoit un ambitieux projet de développement de l’aéroport. Ce mouvement devrait se poursuivre cette année avec l’ouverture du capital des aéroports de la Côte d’Azur et de Lyon, prévue par le projet de loi croissance, activité et égalité des chances économiques.

L'État actionnaire s'engage également auprès des entreprises dans la (re)-structuration de filières déterminantes pour la croissance économique et la préservation des intérêts fondamentaux du pays.

Participer à la consolidation du secteur de la défense

L'État actionnaire a ainsi poursuivi cette année ses efforts de consolidation de l'industrie de défense, en signant en juillet 2014 avec GIAT Industries et les actionnaires allemands de KMW un protocole d'accord lançant les travaux de rapprochement de Nexter et de KMW. Cette opération, soumise à l'approbation du Parlement dans le cadre du projet de loi pour la croissance et l'activité, doit permettre de bâtir un nouvel acteur industriel européen de référence dans le secteur tout en permettant à Nexter d'atteindre la taille critique nécessaire pour pérenniser son développement.

Préserver les centres de décision en France, valoriser les actifs stratégiques

Participer à la recomposition de la filière nucléaire française

Compte tenu de ses enjeux industriels et stratégiques de premier plan pour l'approvisionnement du pays, l'État actionnaire a participé tout au long de l'année 2014 et du premier semestre 2015 aux réflexions sur la recomposition de la filière nucléaire française, en lien étroit avec Areva, EDF, Engie (ex GDF Suez) et le CEA, travaillant à la mise en synergies des acteurs et à l'identification de nouvelles coopérations.

Alstom : assurer l'avenir de l'emploi industriel dans nos filières d'expertise

Alstom compte aujourd'hui 18 000 salariés en France employés dans les secteurs de l'énergie et du ferroviaire. En novembre 2014, l'État a décidé d'autoriser General Electric à nouer un partenariat stratégique avec Alstom, en pesant de tout son poids pour obtenir un accord équilibré qui garantisse les intérêts patrimoniaux et stratégiques à la fois d'Alstom et du pays, en particulier de sa filière nucléaire, et en s'assurant que l'opération était porteuse de développement économique pour la France, c'est-à-dire d'activité et d'emploi, pour les activités touchant à l'énergie comme au ferroviaire.

Orange : préparer les investissements de demain

Orange a adopté en mars 2015 son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » fixant la feuille de route de l'entreprise dans les 5 prochaines années. Ce plan prévoit un important effort d'investissement, puisque 15 Md€ seront investis dans les réseaux fixes et mobiles, permettant notamment de raccorder 20 millions de logements à la fibre en France d'ici 2022 tandis que de nouvelles ambitions sont définies en matière d'objets connectés et de services financiers. En tant que premier actionnaire du groupe, l'État s'est pleinement impliqué, via ses représentants au conseil d'administration, dans le dialogue avec le management sur la stratégie proposée, les nouveaux relais de croissance identifiés et les perspectives financières associées, compte tenu des enjeux importants associés à ce plan en matière de couverture numérique du territoire et d'investissements.

L'État a également joué son rôle d'actionnaire lors de l'examen de la cession de la filiale Dailymotion en 2015 en plaidant pour différentes options possibles, la meilleure du point de vue tant stratégique que financier, puisse être retenue. Orange a annoncé le 7 avril 2015 son entrée en négociations exclusives avec Vivendi pour la cession de 80 % du capital de l'entreprise.

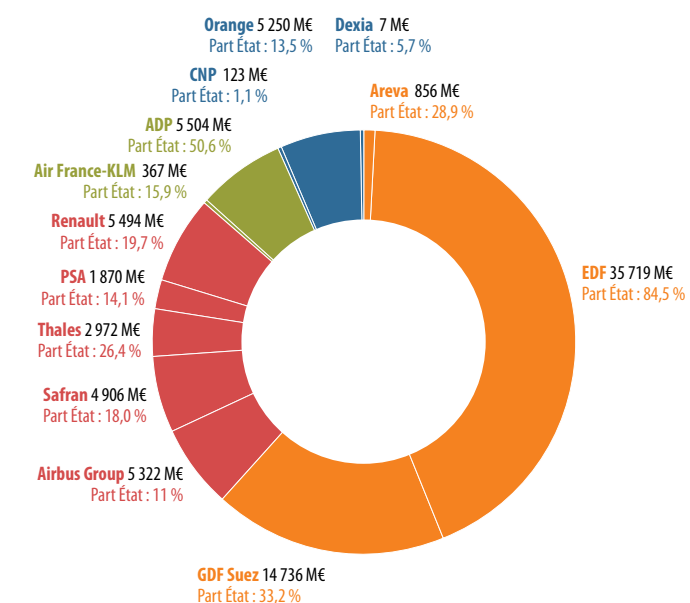
VALORISER LE PORTEFEUILLE : L'AGILITÉ AU SERVICE DES INTÉRÊTS PATRIMONIAUX DE L'ÉTAT

Faire vivre le portefeuille de l'État actionnaire

Produit d'une stratification historique, le portefeuille détenu directement ou non par l'État est aujourd'hui à la fois étendu et très divers, tant au regard des secteurs d'activité concernés que du poids de l'État au sein des entreprises ou des formes juridiques existantes. Avec 77 entreprises relevant de son périmètre, l'APE est présente dans des secteurs aussi différents que l'aéronautique, la défense, l'énergie, les transports, les services (notamment bancaires) ou l'audiovisuel.

L'État actionnaire est également en charge de plusieurs défaisances ou entités en extinction. Constitué au fil du temps, ce portefeuille évolue régulièrement, au rythme des cessions ou des prises de participations. Depuis juin 2014, le portefeuille de l'État compte 3 entreprises supplémentaires : Aéroport Marseille-Provence, Société aéroportuaire de Guadeloupe Pôle Caraïbe et STX France.

Participation de l'État dans des entreprises cotées au 30 avril 2015



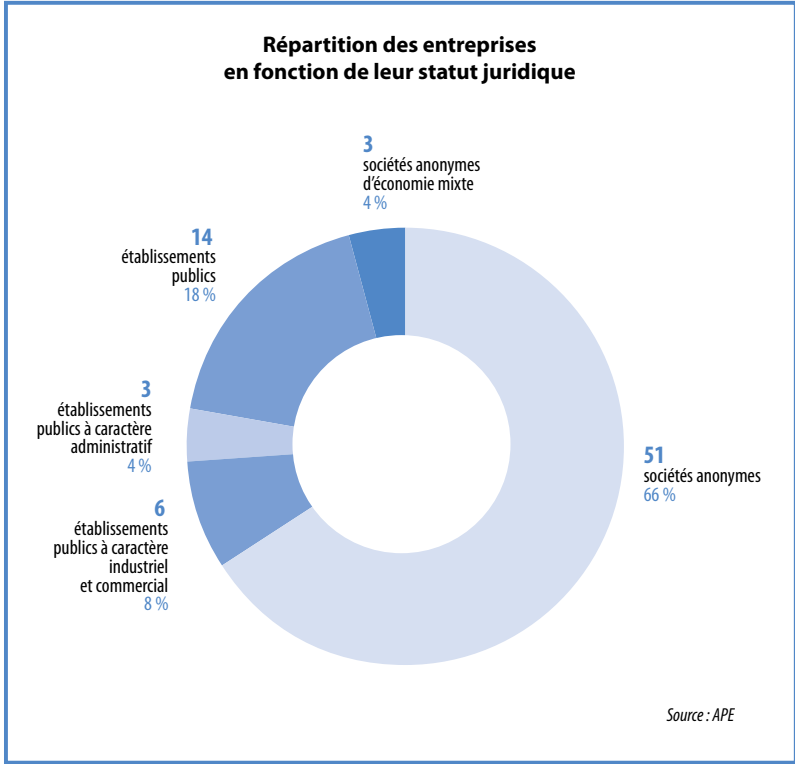
Source : APE

PANORAMA GÉNÉRAL

Parmi les 13 entreprises cotées, les niveaux de détention sont extrêmement variables, de 1,1 % pour CNP Assurances à 84,5 % pour EDF, comme la liberté laissée, ou non, pour les faire varier : le législateur a fixé un seuil de détention publique de 50 % pour ADP et de 100 % pour RTE. De même, la loi prévoit un seuil minimum de 70 % pour EDF et d'un tiers pour GDF Suez.

La valorisation boursière du portefeuille de l'État s'établit à 83,1 Md€ au 30 avril 2015. En termes de valorisation, la prédominance du secteur de l'énergie, qui représente 61,7 % de la capitalisation boursière, est particulièrement marquée loin devant le secteur industrie (18,3 %).

Les sociétés anonymes sont très largement majoritaires au sein du portefeuille de l'État actionnaire (près de 70 %). D'autres formes de statuts juridiques existent avec 6 établissements publics à caractère industriel et commercial (BPI-Groupe, SNCF Mobilités, RATP, SNCF Réseau, La Monnaie de Paris et Charbonnage de France), 3 établissements publics à caractère administratif, 14 établissements publics (principalement des grands ports maritimes et un établissement publique international, l'aéroport de Bâle Mulhouse) et 3 sociétés anonymes d'économie mixte (Semmaris, ATMB et SFTRF).



L'État actionnaire a entrepris de clarifier début 2014 sa doctrine d'intervention, avec la mise en place de lignes directrices. Par ailleurs, l'État actionnaire intervient indirectement via Bpifrance, dont il est actionnaire à 50 % avec la Caisse des dépôts et consignations. L'intervention de l'État actionnaire et de Bpifrance est encadrée par des doctrines d'interven-

tion complémentaires l'une de l'autre. Bpifrance privilégie des prises de participations minoritaires dans des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire avec une perspective de sortie au terme d'une étape de leur développement, de leur croissance internationale ou de leur consolidation.

ENTITÉS RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

Décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié portant création du service à compétence nationale « Agence des participations de l'État », ainsi que leurs filiales et participations

- Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT).
- Aéroport de Bâle-Mulhouse.
- Aéroports de Paris (ADP).
- Aéroports de province demeurant de la responsabilité de l'État¹.
- Airbus Group (ex EADS).
- Air France-KLM.
- Areva.
- Arte France.
- Banque publique d'investissement (BPI-Groupe).
- Caisse nationale des autoroutes.
- Casino d'Aix-les-Bains.
- Charbonnages de France (CDF).
- Civipol conseil.
- CNP-Assurances.
- Compagnie générale maritime et financière (CGMF).
- Dexia.
- DCNS.
- Défense conseil international (DCI).
- Electricité de France (EDF).
- Etablissement public de financement et de restructuration (EPFR).
- Eramet.
- France Médias Monde.
- Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA).
- France Télévisions.
- GDF Suez (devenu Engie).
- GIAT Industries.
- Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB).
- La Française des jeux.
- La Monnaie de Paris.
- La Poste.
- ODAS.
- Orange.
- Ports autonomes et Grands Ports Maritimes².
- Radio France.
- Régie autonome des transports parisiens (RATP).
- Renault SA.
- Réseau ferré de France (devenu SNCF Réseau).
- Safran.
- Semmaris.
- Société de Financement Local (SFIL).
- Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc (ATMB-Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc).
- Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM).
- Société de prise de participation de l'État (SPPE).
- Société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM).
- Société de gestion de garanties et de participations (SGGP).
- SOGEP.
- Société des chemins de fer luxembourgeois.
- Société financière de radiodiffusion (SOFIRAD).
- Société française d'exportation de systèmes avancés (SOFRESA).
- Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF).
- Imprimerie nationale.
- Société internationale de la Moselle.
- SNCF Mobilités.
- SNPE³.
- Thales.
- TSA.

Et, par ailleurs, les participations dans les entreprises dont l'État détient moins de 1 % du capital.

(1) Martinique, Montpellier, Bordeaux-Mérignac, Côte d'Azur, La Réunion, Lyon, Strasbourg-Entzheim, Toulouse-Blagnac, Marseille-Provence et Société aéroportuaire de Guadeloupe Pôle Caraïbe.

(2) Bordeaux, Dunkerque, Guyane, Martinique, La Réunion, La Rochelle, Nantes-Saint-Nazaire, Paris, Rouen, Strasbourg, Le Havre, Guadeloupe.

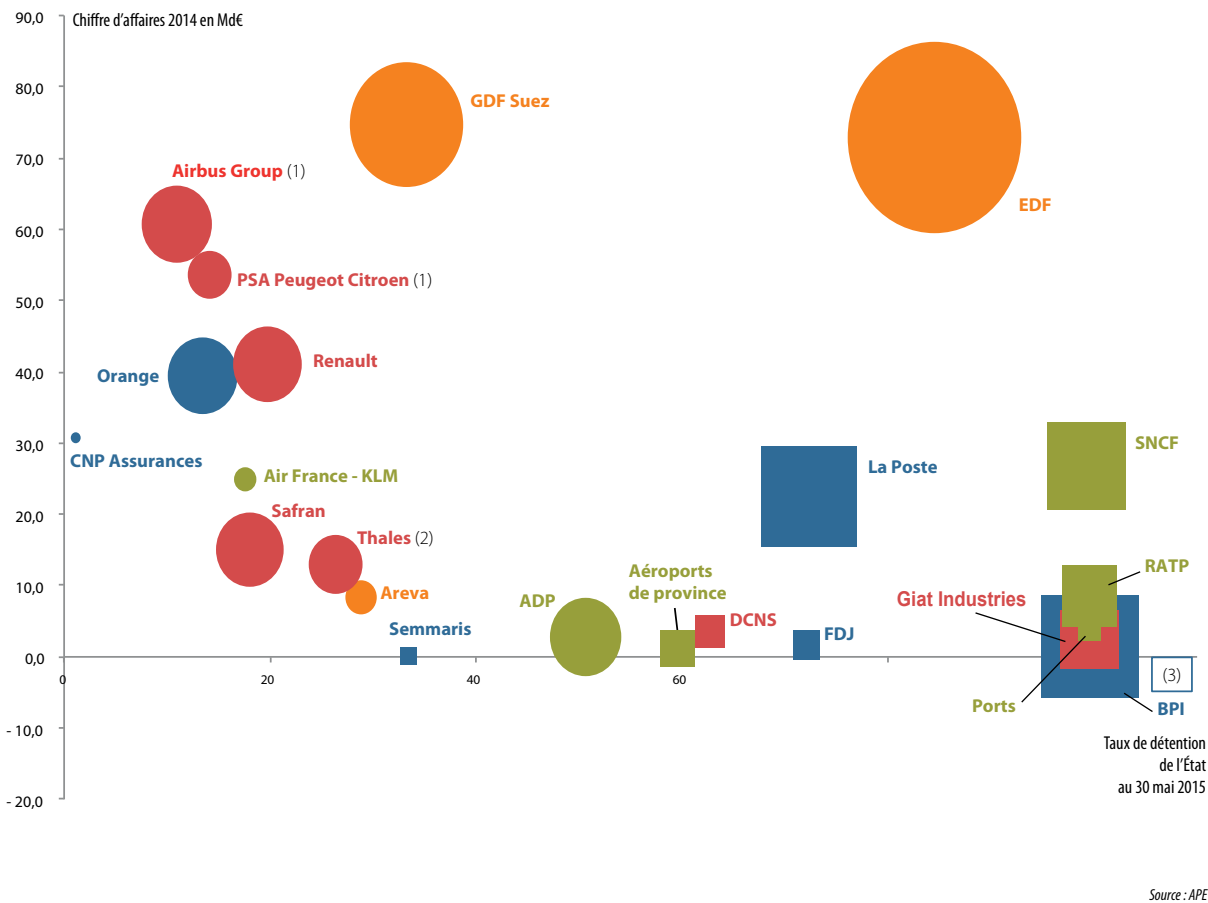
(3) Cédé à Giat Nexter.

(4) Ajout PSA Peugeot Citroën, STX France depuis 2014 ; actualisation en cours de l'annexe.

Les principales participations de l'État

Énergie
Industries
Services & Finance
Transports

Au sein de chaque secteur, la taille des cercles est proportionnelle à la capitalisation boursière (part de l'État) pour les entreprises cotées (ronds) et à la valeur des capitaux propres pour les entreprises non cotées (carrés).



(1) Les participations dans Airbus (11 %) et PSA (14 %) sont détenues via Sogepa.
(2) La participation de 27 % dans Thales est détenue via TSA.
(3) Principales entreprises détenues à 100 % par l'État et dont le chiffre d'affaires est compris entre 150 M€ et 3 Md€ : La Monnaie de Paris, Imprimerie Nationale, LFB, France Médias Monde, France Télévisions, Radio France.

Une gestion active du portefeuille

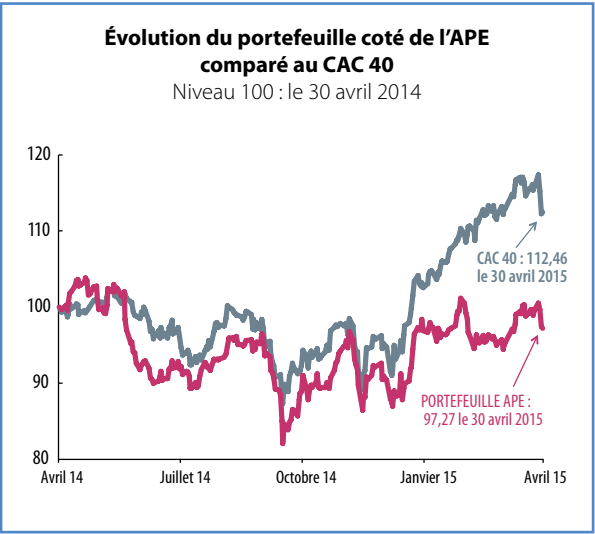
Les revenus tirés des entreprises dont l'État est actionnaire représentent des montants substantiels. La valeur des participations de l'État dans les entreprises représente près de 110 Md€ aujourd'hui (dont 83,1 Md€ pour le portefeuille coté). Il s'agit, à la fois, d'investir l'argent des Français de manière avisée, afin que ce patrimoine leur assure un rendement, et de poursuivre, au travers de certaines participations, la protection des intérêts stratégiques fondamentaux, la garantie des services essentiels et le renforcement du tissu industriel.

L'évolution du portefeuille d'actions cotées de l'État a été marquée par les opérations mais aussi des réinvestissements en ligne avec la doctrine de l'État actionnaire.

En matière de cessions, deux blocs d'actions ont été cédés depuis juin 2014 :

- 3,1 % de GDF Suez en juin 2014 pour un montant de 1,5 Md€ ;
- 4 % de Safran en mars 2015, rapportant un peu plus de 1 Md€ à l'État.

Toutes ces cessions ont eu lieu sous forme de constitution accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels à des prix faisant ressortir, compte tenu des volumes concernés, des décotes très limitées par rapport au dernier cours, soit -3,03 % et -1,80 % pour respectivement GDF Suez et Safran.



Trois offres réservées aux salariés de DCNS, Safran et GDF Suez se sont déroulées en conformité avec l'article 1 de la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisation.

Par ailleurs, la cession de 49,99 % de capital de l'aéroport de Toulouse-Blagnac a rapporté 308 M€ à l'État. Au total, 2,980 Md€ ont été versés sur le compte d'affectations spéciales depuis juin 2014.

Les réinvestissements :

- en avril 2015, afin de sécuriser lors de l'assemblée générale 2015, le vote de rejet de la résolution visant à supprimer par une modification statutaire les droits de vote doubles pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis plus de deux ans (disposition applicable par défaut depuis la promulgation de la loi sur l'économie réelle), l'État a acquis 14 millions d'actions Renault (4,73 % du capital) pour un montant de 1,2 Md€. La valeur de cet investissement temporaire a été protégée à l'intérieur d'une fourchette par l'achat d'options de vente et la cession d'options d'achat à un intermédiaire financier ;
- en mai 2015, toujours avec le même objectif de peser lors de l'assemblée générale, 5,1 M€ d'actions Air France-KLM (1,7 % du capital) ont été achetées pour un montant de 42 M€.

La valeur du portefeuille reste stable

Malgré les excellentes performances de la plupart de ses lignes, le portefeuille de titres cotés a peu bénéficié de la hausse générale des marchés actions en raison de sa composition sectorielle.

Sur un an (avril 2014 – avril 2015), la valeur du portefeuille a reculé de 2,3 Md€ à 83,1 Md€ (-2,73 %), alors que les mouvements de cessions et investissements précédemment cités se sont traduits par une rentrée nette de 127 M€.

Cette évolution est sensiblement inférieure à celle des marchés actions, le CAC40 ayant enregistré une croissance 12,46 % sur la même période. Elle recouvre, toutefois, des situations très hétérogènes.

Essentiellement, la valeur du portefeuille est affectée par celle de sa principale participation cotée (EDF) dont le cours a reculé 17,78 % sur un an dans un contexte caractérisé par la baisse des prix de l'énergie en Europe ainsi que sur les incertitudes sur la transition énergétique.

PANORAMA GÉNÉRAL

	Avril 2014 - Avril 2015	Benchmark sectoriel européen	2014	Benchmark sectoriel européen
PORTEFEUILLE	-2,73 %		-2,88 %	
CAC 40	12,46 %		-0,54 %	
ADP	22,56 %	16,97 %	21,52 %	3,49 %
Airbus	25,28 %	26,33 %	-25,91 %	-8,42 %
Air France - KLM	-25,62 %	28,03 %	4,98 %	30,25 %
Areva	-57,28 %	14,93 %	-52,03 %	-1,88 %
CNP	-3,46 %	28,83 %	-1,17 %	14,53 %
Dexia	53,66 %	7,69 %	-37,50 %	-2,80 %
EDF	-17,78 %	6,82 %	-11,13 %	13,62 %
GDF Suez	0,17 %	7,47 %	13,66 %	11,75 %
Orange	26,25 %	23,96 %	57,22 %	7,54 %
PSA	60,19 %	23,64 %	48,37 %	4,10 %
Renault	34,14 %	23,64 %	3,56 %	4,10 %
Safran	34,69 %	26,33 %	1,47 %	-8,42 %
Thales	18,30 %	26,33 %	-3,86 %	-8,42 %

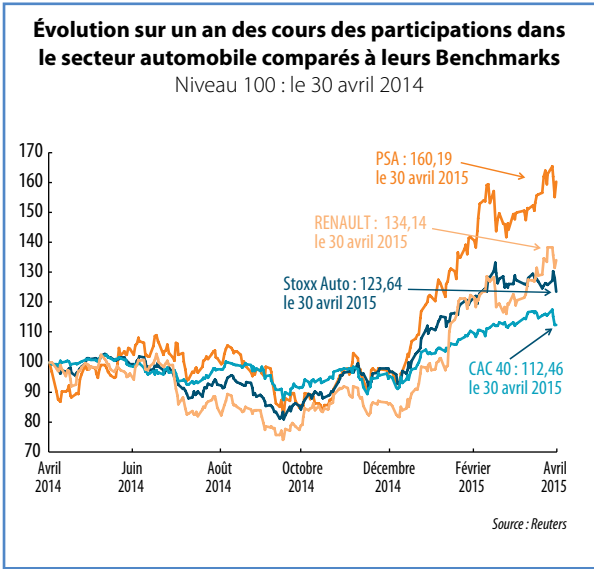
Énergie
Industries

Services & Finance
Transports

PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS COTÉES DE L'ÉTAT LE 30 AVRIL 2015

	CAC 40	Portefeuille coté APE	ADP	Airbus Group	Air France - KLM	Areva	CNP	Dexia*	EDF	GDF Suez	Orange	PSA	Renault	Safran	Thales
Capitalisation boursière (M€)			10 871	48 656	2 315	2 970	11 010	123	42 278	44 334	39 045	13 234	27 827	27 211	11 273
% de participation de l'État			50,63 %	10,94 %	15,88 %	28,83 %	1,11 %	5,73 %	84,49%	33,24 %	13,45 %	14,13 %	19,74 %	18,03 %	26,36 %
Cours au 30 avril 2015	5 046,49		109,850 €	62,000 €	7,710 €	7,750 €	16,035 €	0,063 €	22,730 €	18,205 €	14,740 €	16,900 €	94,100 €	65,250 €	54,240 €
Valeur de la participation (M€)		83 126	5 504	5 322	367	856	123	7	35 719	14 736	5 250	1 870	5 494	4 906	2 972
Évolution sur un mois	0,26 %	2,95 %	-1,30 %	2,58 %	-5,79 %	-6,63 %	-1,69 %	-16,00 %	1,75 %	-1,09 %	-1,50 %	8,40 %	11,01 %	0,38 %	4,91 %
Évolution sur 3 mois	9,61 %	0,37 %	3,24 %	31,36 %	-1,75 %	-20,89 %	2,85 %	133,33 %	-5,67 %	-7,71 %	-5,63 %	31,47 %	37,96 %	10,24 %	15,90 %
Évolution sur 6 mois	19,22 %	6,78 %	16,42 %	30,25 %	14,48 %	-27,74 %	7,55 %	133,33 %	-3,48 %	-5,94 %	15,93 %	78,68 %	58,87 %	29,21 %	37,00 %
Évolution sur un an	12,46 %	-2,73 %	22,56 %	25,28 %	-25,62 %	-57,28 %	-3,46 %	53,66 %	-17,78 %	0,17 %	26,25 %	60,19 %	34,14 %	34,69 %	18,30 %
Évolution 2015 jusqu'au 30 avril	18,11 %	6,96 %	9,58 %	49,94 %	-3,19 %	-14,98 %	8,90 %	152,00 %	-0,42 %	-6,30 %	4,17 %	65,36 %	55,46 %	27,32 %	20,55 %
Évolution 2014	-0,54 %	-2,88 %	21,52 %	-25,91 %	4,98 %	-52,03 %	-1,17 %	-37,50 %	-11,13 %	13,66 %	57,22 %	48,37 %	3,56 %	1,47 %	-3,86 %

(*) Actions cotées



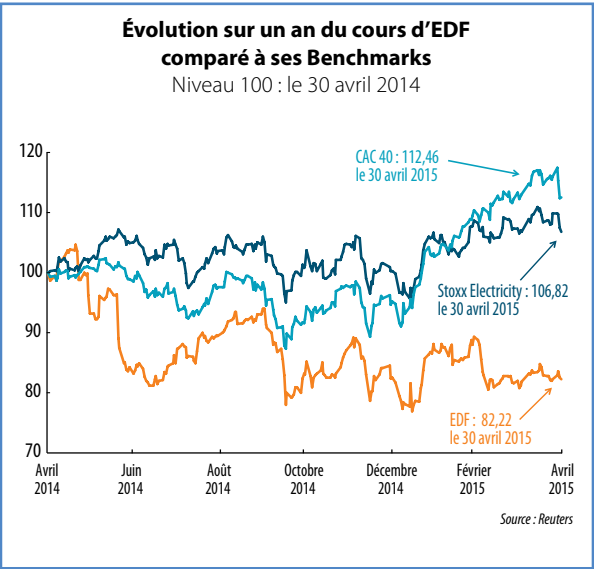
À l'inverse, les autres lignes de participation ont presque toutes enregistré des performances positives, très supérieures à celles de leurs benchmarks européens (indices Stoxx sectoriels).

C'est en premier lieu le cas des valeurs cycliques du secteur automobile (Renault = +34,14 %, PSA = +60,19 % postérieurement à l'entrée de l'État au capital) bénéficiant à la fois de la phase initiale de reprise européenne et de l'amélioration de leur situation concurrentielle.

C'est aussi celui d'Orange dans un environnement de consolidation sectorielle.

Les valeurs aéronautique-défense poursuivent leur progression après plusieurs années de croissance des commandes, en particulier dans l'aviation civile.

Le cours d'Aéroports de Paris augmente de 22,56 % avec le redressement du trafic aérien, ce dont ne peut profiter Air France-KLM, encore en phase de redressement financier.



Un rééquilibrage sectoriel du portefeuille

La composition sectorielle du portefeuille a poursuivi son rééquilibrage avec, en particulier :

- la montée du secteur automobile sous l'effet de l'entrée au capital de PSA et de la très forte progression des cours ;
- le recul du secteur énergétique avec celui de la baisse du cours d'EDF et Areva, la stagnation de celui de GDF Suez ;
- le poids croissant des Télécoms et de l'aéronautique-défense, également par effet prix.

Toutefois, le portefeuille reste encore concentré sur quelques valeurs qui à elles seules déterminent son évolution, dont principalement EDF.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE COTÉ							
	Énergie	Aéronautique/ Défense	Transport aérien*	Automobile	Télécom	Autres	Total
31 décembre 2012	67,5 %	17,1 %	6,5 %	3,3 %	5,5 %	0,1 %	100,0 %
30 avril 2013	68,5 %	16,2 %	6,7 %	3,8 %	4,7 %	0,1 %	100,0 %
31 décembre 2013	71,4 %	15,7 %	5,6 %	3,2 %	4,0 %	0,1 %	100,0 %
30 avril 2014	72,1 %	13,4 %	5,9 %	3,6 %	4,9 %	0,1 %	100,0 %
31 décembre 2014	67,7 %	13,8 %	7,0 %	4,9 %	6,5 %	0,1 %	100,0 %
30 avril 2015	61,7 %	15,9 %	8,9 %	7,0 %	6,3 %	0,2 %	100,0 %

(*) Compagnies et infrastructures.

Une politique de dividendes responsable marquée par une stabilité

En investissant l'argent des Français dans le capital d'entreprises industrielles et commerciales, l'État actionnaire attend légitimement en contrepartie une rémunération suffisante du risque encouru.

S'il apparaît difficile, voire impossible, de conduire une politique de distribution homogène pour l'ensemble du portefeuille, compte tenu de son hétérogénéité sectorielle, l'État s'appuie toutefois dans la détermination des dividendes sur quelques grands principes :

- recherche d'un niveau de distribution soutenable compte tenu de la trajectoire financière à moyen et long terme de l'entreprise, notamment les investissements nécessaires à son développement et la maîtrise de son endettement ;
- une rémunération de l'actionnaire en ligne avec celle accordée par leurs principaux comparables, en particulier dans les secteurs régulés et aux revenus peu volatils ;
- la maîtrise du risque de réinvestissement.

Le taux de distribution des entreprises du portefeuille reste, pour la plupart d'entre elles, stable par rapport à l'année précédente. Cependant, ce taux ne doit pas être sur-interprété. Le résultat de l'entreprise à prendre en compte pour disposer d'un taux de distribution pertinent est le résultat net récurrent et non le résultat net comptable affecté de perte exceptionnelle (par exemple pour dépréciation d'actifs).

Les dividendes reçus en 2014 des entreprises représentent un montant significatif, 4,1 Md€, qui contribue de manière non négligeable au financement de l'action de l'État.

DIVIDENDES PERÇUS PAR L'ÉTAT ACTIONNAIRE (en Md€ par exercice budgétaire)										
Exercice budgétaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prév. 2015
Dividendes en numéraire	2,9	4,8	5,6	3,3	4,3	4,4	3,2	4,3	4,1	3,7
Dividendes en actions				2,2	0,1		1,4	0,2		
Total	2,9	4,8	5,6	5,5	4,4	4,4	4,6	4,5	4,1	3,7

Comme l'année dernière, les 5 principaux contributeurs, EDF, GDF Suez, SNCF Mobilités, Orange et La Poste, représentent plus de 86 % du montant total versé.

Si l'on se concentre sur les seules entreprises cotées, le rendement (rapport entre les dividendes perçus en 2014 et la valeur boursière des titres détenus par l'État au 1^{er} janvier 2014) s'établit à 5,3 %. Bien qu'en diminution par rapport à l'année dernière, ce taux se situe au-dessus du taux de rendement du CAC 40 (3,5 %) en raison notamment de la composition du portefeuille de l'APE, marquée par une forte présence des secteurs énergie et télécommunication, qui ont des politiques de distributions plus élevées que les autres secteurs en raison de leurs caractéristiques.

Compte tenu du contexte économique et financier, un ajustement à la baisse du montant des dividendes avait été anticipé dans les prévisions 2015 : à titre conservatoire, la loi de finances pour 2015 a été construite avec un chiffrage de 3,7 Md€, et l'hypothèse qu'aucun versement de dividendes ne se ferait sous forme de titres. Outre l'anticipation par les entreprises d'une moindre capacité distributive, cette prévision intègre surtout la baisse mécanique de dividende de GDF Suez liée à la cession par l'État en juillet 2014 de 3,1 % du capital et l'hypothèse de réinternalisation du dividende versé par SNCF Mobilités afin de contribuer au désendettement du gestionnaire d'infrastructure, actée par le projet de réforme ferroviaire.

LA PARTICIPATION AU REDRESSEMENT DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES À PARTICIPATION PUBLIQUE

Comptes combinés 2014 : des résultats qui résistent, un niveau d'investissement significatif

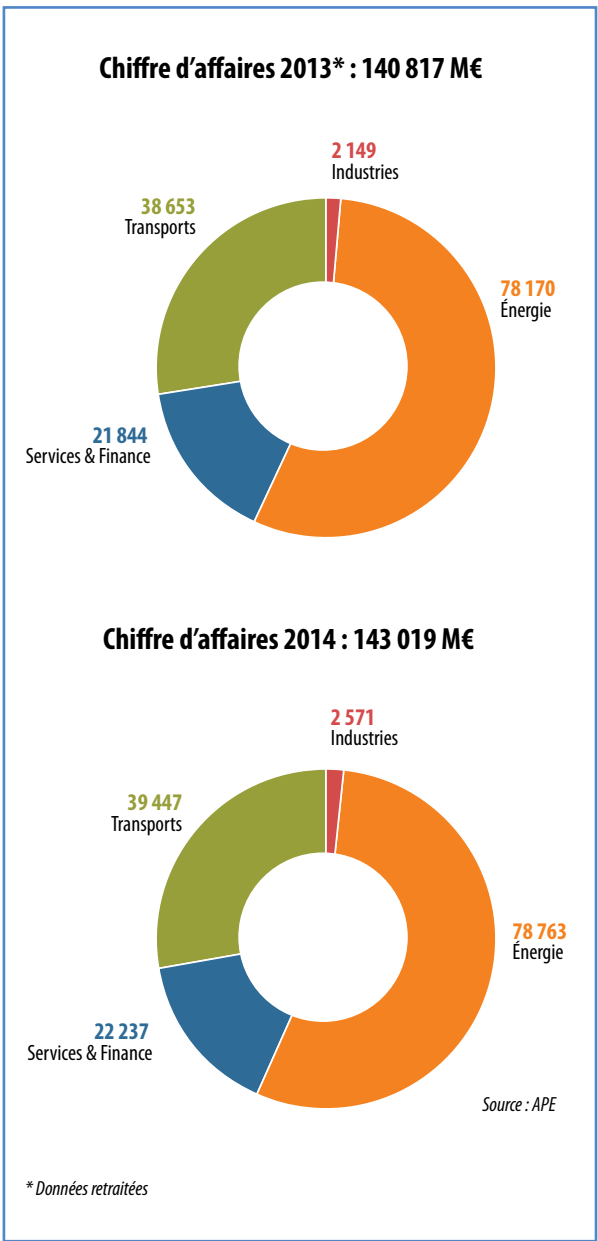
Un chiffre d'affaires combiné en progression et des charges récurrentes maîtrisées

Le chiffre d'affaires progresse de 2,2 Md€ sur l'exercice à 143 Md€ contre 140,8 Md€ en 2013, soit une augmentation de 1,5 %.

Cette évolution, sur l'exercice, provient pour l'essentiel d'entrées d'entités dans le périmètre de manière indirecte avec en particulier Dalkia chez EDF (1 456 M€) et Mecar et Simmel chez GIAT Industries (66 M€) mais également de manière directe (avec les aéroports de Marseille et de La Guadeloupe (181 M€)). L'ensemble des secteurs contribue à la bonne tenue du chiffre d'affaires. Les autres variations significatives sont liées au rattrapage tarifaire 2012 d'EDF à hauteur de 921 M€ pour le secteur Énergie, à la croissance à l'international de l'activité Keolis (Australie, Suède et États-Unis) pour le secteur Transports et à l'activité Geopost pour le secteur Services.

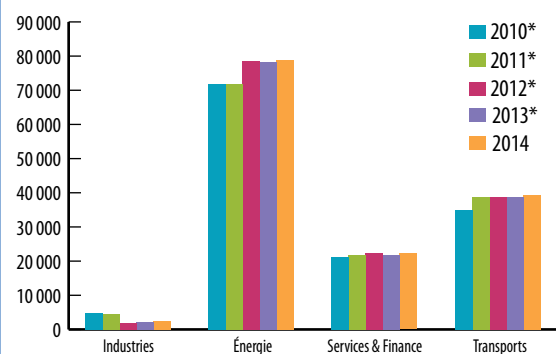
Les autres produits des activités ordinaires ont cru d'1 milliard sur la période passant de 12,4 Md€ en 2013 à 13,5 Md€ en 2014. Cette évolution est due à l'augmentation de la production immobilisée chez EDF (0,4 Md€) et à l'augmentation de la subvention reçue ou à recevoir par EDF au titre de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) (0,7 Md€).

Dans un contexte marqué par un environnement économique encore difficile, le niveau des charges récurrentes reste maîtrisé. Les charges hors produits et charges opérationnels de la période progressent de 3,2 Md€ en 2014 (134,2 Md€ contre 131 Md€ en 2013).



PANORAMA GÉNÉRAL

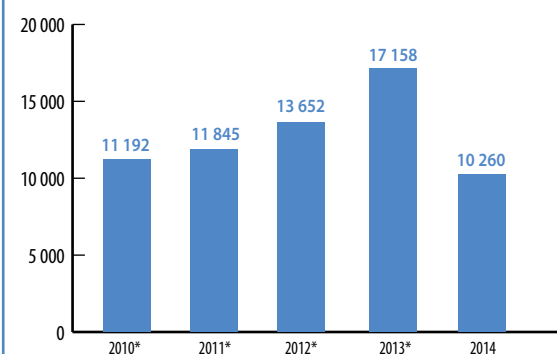
Évolution du chiffre d'affaires par secteur (en M€)



* Données retraitées

Source : APE

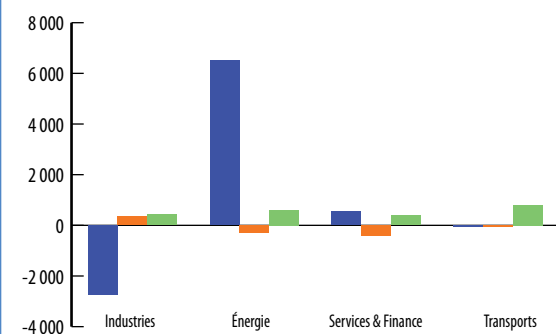
Évolution du résultat opérationnel combiné (en M€)



* Données retraitées

Source : APE

Évolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2014 (en M€)



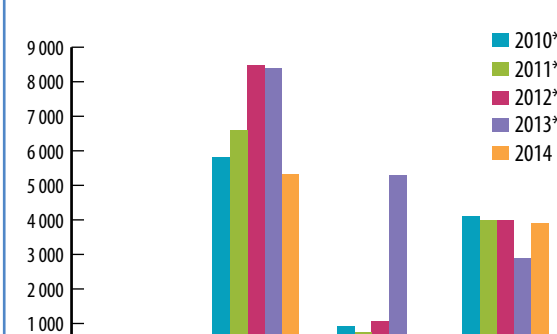
* Données retraitées

Source : APE

Des autres produits et charges opérationnels marqués par le poids des facteurs exceptionnels

Les autres produits et charges opérationnels augmentent de 6,6 Md€, à 17,5 Md€ contre 10,9 Md€ en 2013. Ces autres produits et charges en 2013 incluaient deux éléments non récurrents que l'on ne retrouve pas sur l'exercice 2014 (la reprise de la dette de l'EPFR par l'État à hauteur de 4,5 Md€ et l'enregistrement d'une dépréciation d'actif net de 0,9 Md€ chez SNCF). Ces éléments ont eu un effet positif de 3,6 Md€ sur le résultat 2013. À l'inverse les autres produits et charges opérationnels 2014 incluent les dépréciations d'actifs et pertes à terminaison enregistrées par Areva à hauteur de 3,5 Md€ qui n'existaient qu'à hauteur de 1 Md€ environ dans les autres produits et charges 2013.

Évolution du résultat opérationnel par secteur (en M€)



* Données retraitées

Source : APE

Les sociétés mises en équivalence à nouveau contributrices au bénéfice

Les sociétés mises en équivalence dégagent un profit de 1,9 Md€ en 2014 contre une perte de 2,5 Md€ en 2013. Ce résultat est dû à l'amélioration du résultat de GDF Suez, qui dégage en 2014 un bénéfice en quote-part de 0,8 Md€ en 2014, contre une perte de 3,5 Md€ en 2013 et au profit dégagé lors de l'acquisition des titres Peugeot.

Évolution du résultat net combiné entre 2011 et 2014



Source : APE

Des capitaux propres qui subissent l'effet de la baisse des taux d'actualisation

Malgré le maintien d'un résultat de l'exercice positif de 3,1 Md€, et de l'effet positif lié à l'émission de titres subordonnés (5 Md€), les capitaux propres part du groupe passent de 107 Md€ au 31 décembre 2013 à 102,8 Md€ au 31 décembre 2014. Cette variation résulte d'effets négatifs liés aux écarts actuariels sur engagements postérieurs à l'emploi (6,4 Md€), à la cession de 3,1 % des titres de GDF Suez (-1,7 Md€), au versement de dividendes (4,6 Md€) et au résultat de l'exercice 3,1 Md€.

Le total du bilan progresse de 44,6 Md€ en 2013 (+5,7 %) à 829 Md€ en 2014 contre 784,4 Md€ en 2013. Cette évolution a essentiellement pour origine :

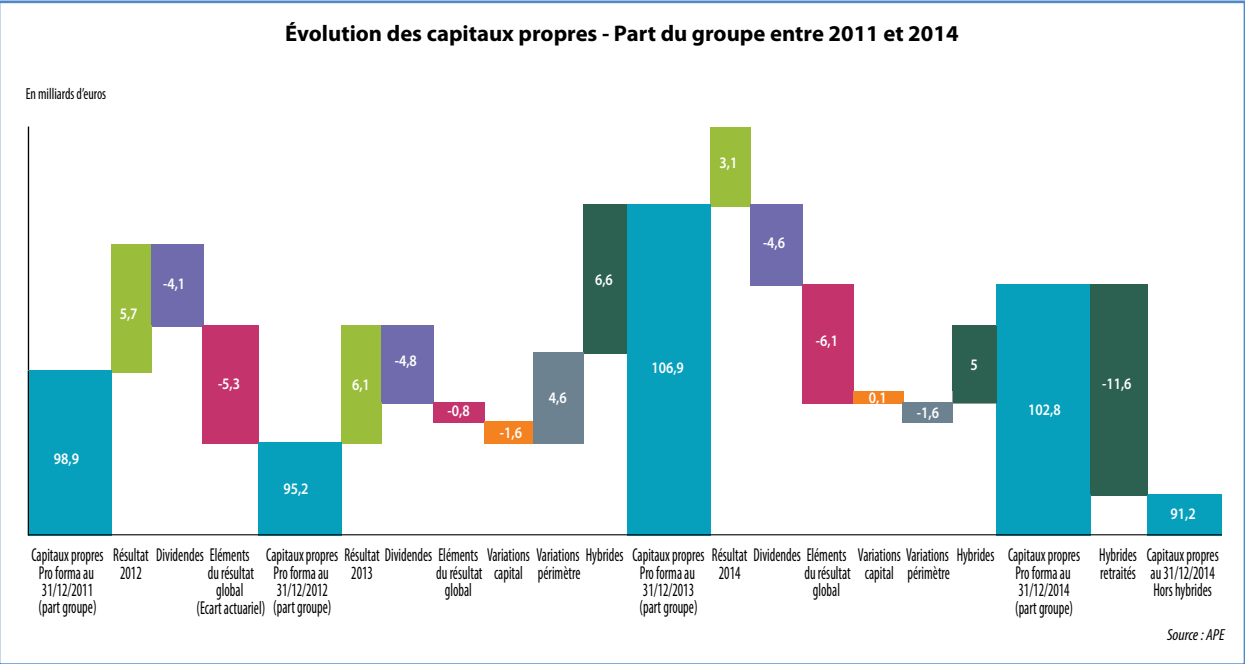
À l'actif :

- l'accroissement des actifs financiers (15,4 Md€) ;
- l'accroissement des opérations liées à l'activité bancaire (10,9 Md€) due en particulier à l'augmentation des prêts à l'habitat et aux personnes morales de La Banque Postale (respectivement +3,6 Md€ et +2,2 Md€) et aux titres reçus en pension livrée (+1,4 Md€) ;

- l'accroissement des immobilisations corporelles (13,4 Md€) compte tenu des investissements de l'exercice, pour l'essentiel : investissements de maintenance, de renouvellement et de modernisation chez EDF (5,8 Md€), RFF (2,8 Md€), la SNCF (1,7 Md€), et la RATP (1,2 Md€), investissements de développement dans le domaine nucléaire et des cycles combinés à gaz d'EDF, achèvement des opérations inscrites dans les contrats de projets État-Région portant sur quatre lignes à grande vitesse (LGV Est-Européen, Sud Europe Atlantique, LGV Bretagne-Pays de La Loire et Contournement de Nîmes Montpellier) chez RFF, investissements du tramway et dans le matériel des lignes 2, 5, 9 et 14 chez RATP.

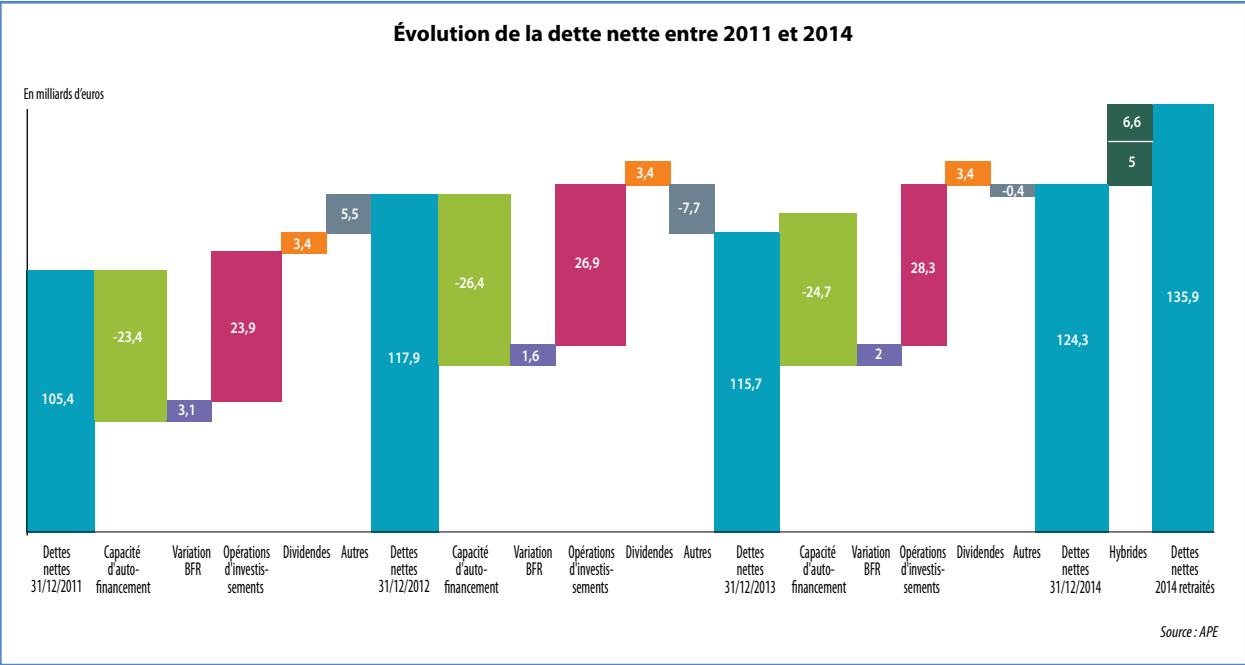
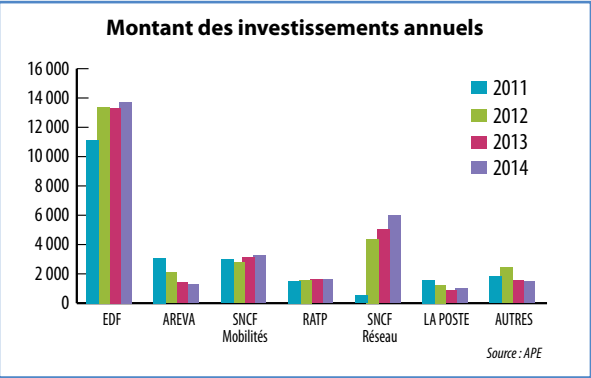
Au passif :

- l'accroissement des opérations liées aux activités bancaires (10 Md€) du à la progression des dettes subordonnées, des dettes obligataires, des certificats de dépôts ou dépôts de garanties ;
- l'accroissement des passifs financiers (14,7 Md€) ;
- l'accroissement des provisions (5,4 Md€) dont l'essentiel provient des provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires (2,8 Md€) ;
- l'accroissement des avantages au personnel (5,9 Md€) lié essentiellement à la baisse des taux d'actualisation sur la période.



La capacité d'autofinancement s'élève à 24,6 Md€ au 31 décembre 2014 contre 26,4 Md€ sur l'exercice précédent. Corrigé de l'effet sur l'EPFR en 2013 (4,5 Md€), la capacité d'autofinancement est en amélioration sur l'exercice de 2,7 Md€.

Le niveau d'investissements reste très significatif et progresse de 1,4 Md€ à 28,3 Md€ en 2014 contre 26,9 Md€, sous l'effet notamment d'une progression de 1 Md€ des investissements de SNCF Réseau par rapport à l'exercice précédent.



PRÉSENTATION
PAR SECTEUR
D'ACTIVITÉ
ET PAR ENTREPRISE

SYNTHÈSE DES COMPTES DES PRINCIPALES ENTREPRISES À PARTICIPATION PUBLIQUE

Au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Capital détenu par l'État en %*	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net (part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Dettes financières nettes	Capacité d'autofinancement**	Dividendes versés à l'État en 2014***
ÉNERGIE								
Areva	28,83 %	8 354	-2 645	-4 834	-673	5 809	-10	
Charbonnages de France	EPIC	0	-35	-35	-3	-37	-7	
EDF	84,49 %	72 874	7 984	3 701	35 113	34 208	11 666	1 965
GDF Suez	33,29 %	74 686	6 574	2 440	49 527	27 511	9 972	999
INDUSTRIES								
Automobile								
Peugeot SA	0,00 %	53 607	905	-706	9 271	-548	2 139	
Renault	15,01 %	41 055	1 105	1 890	24 476	-2 104	3 408	76
Défense et aéronautique								
DCI	50,00 %	240	21	10	180	-64	33	4
GIAT Industries	100,00 %	1 238	91	76	343	-735	115	38
ODAS	34,00 %	459	2	2	36	-182	5	
SOGEPA	100,00 %	0	122	144	4 342	-31	20	
TSA	100,00 %	0	3	192	1 118	-2	64	63
DCNS	62,49 %	3 066	-527	-336	725	-1 918	-156	14
EADS	0,00 %	60 713	3 991	2 343	7 061	-3 183	4 946	
Safran	21,99 %	15 044	1 393	-126	6 253	1 503	2 468	111
Thales	0,00 %	12 974	889	714	3 771	-1 006	1 162	0
Autres industries								
LFB	100,00%	502	15	13	253	41	43	
Monnaie de Paris	EPIC	132	4	2	177	-48	5	3
SERVICES & FINANCE								
Télécom/Numérique/Médias								
Française des jeux	72,00 %	1 549	-23	-8	531	-916	309	99
Imprimerie Nationale	100,00 %	202	24	20	93	-17	34	5
Audiovisuel Extérieur de France	100,00 %	178	-2	0	7	-49	3	
Arte France	25,00 %	162	-5	-2	28	-63	-62	
France Télévisions	100,00 %	3 018	-40	-38	433	106	80	
Radio-France	100,00 %	645	-9	-2	204	-8	18	
Orange	13,45 %	39 445	4 571	925	29 559	26 090	9 038	249
Autres services								
Sovafim	100,00 %	16	11	7	186	-18	7	
La Poste	73,68 %	22 462	702	513	9 088	4 005	2 193	126
Semmaris	33,34 %	101	19	14	165	-39	38	2
Services financiers								
DEXIA	44,40 %	-247	-691	-606	2 711	n/a	-841	
SFIL	75,00 %	75	-42	-34	1 409	3 244	-599	
BPI groupe	0,00 %	0	-27	553	10 599	-4 553	-187	0
SPPE	100,00 %	0	0	0	1	-1	0	
Defaisances								
EPFR Conso	EPA	0	4	4	108	-217	47	
SGGP	100,00 %	0	0	0	18	-19	0	

Au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Capital détenu par l'État en %*	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net (part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Dettes financières nettes	Capacité d'autofinancement**	Dividendes versés à l'État en 2014***
TRANSPORTS								
Ferroviaire								
RFF	EPIC	5 917	1 152	-213	-1 897	41 144	2 048	
RATP	EPIC	5 257	505	298	3 137	5 020	973	
SNCF	EPIC	27 243	1 043	605	6 753	7 405	2 709	175
Aérien								
Aéroport de Bordeaux	60,00 %	64	11	7	67	-19	18	2
Aéroport de Lyon	60,00 %	160	22	12	59	83	45	2
Aéroport de Montpellier	60,00 %	24	2	2	10	10	6	1
Aéroport de La Martinique	60,00 %	44	2	0	42	13	7	0
Aéroport de Nice	60,00 %	228	37	21	261	113	72	5
Aéroports de Paris	50,63 %	2 791	657	402	3 979	2 805	888	93
Aéroport Réunion	60,00 %	53	9	5	44	35	12	0
Aéroport Strasbourg	60,00 %	19	1	0	93	10	3	0
Aéroport de Toulouse	60,00 %	121	13	4	76	98	39	1
Aéroport de La Guadeloupe	60,00 %	52	5	4	49	15	14	
Aéroport de Marseille	60,00 %	129	12	9	81	-42	34	
Aéroport de Bale Mulhouse	EPIC	117	25	27	220	8	41	
Air France-KLM	15,88 %	24 912	751	-198	-671	5 407	879	7
Maritime et portuaire								
Port Autonome de Bordeaux	EPIC	37	3	2	154	-4	4	
Port Autonome de Dunkerque	EPIC	78	18	16	446	49	27	7
Port Autonome du Havre	EPIC	182	19	3	643	252	26	
Port Autonome de Marseille	EPIC	136	4	3	321	173	11	3
Port Autonome de Nantes St Nazaire	EPIC	65	-3	-5	187	50	5	
Port Autonome de Rouen	EPIC	68	9	9	295	-1	17	3
Port Autonome de Guadeloupe	EPIC	36	3	3	180	-22	13	1
Port Martinique	EPIC	22	4	4	271	-31	5	
Port Autonome de Paris	EPIC	94	19	18	585	13	48	8
Port autonome de La Réunion	EPIC	38	2	1	306	30	9	
Port Autonome de La Rochelle	EPIC	24	3	3	152	-11	10	2
Autoroutes								
Caisse Nationale des Autoroutes	EP	2	0	0	0	7 870	0	
Fonds massif Alpin	EPA				21	0	0	
SFTRF	0,00 %	115	50	8	33	1 124	50	
Autoroutes et tunnel du Mont Blanc	0,00 %	178	88	53	298	90	73	0
TOTAL COMPTES PUBLIÉS								
		480 752	28 852	7 942	213 305	158 445	54 036	4 063
NEUTRALISATION DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE								
		-325 472	-19 005	-5 323	-101 923	-51 721	-33 094	
HOMOGENÉISATION ET RETRAITEMENTS DE COMBINAISON								
		-594	417	384	-6 014	17 539	3 755	
ÉLIMINATION INTRAGROUPES								
		-11 666		143	-2 541			
SOUS-TOTAL RETRAITEMENTS ET HOMOGENÉISATION								
		-12 261	417	527	-8 555	17 539	3 755	
TOTAL COMPTES COMBINÉS								
		143 019	10 264	3 146	102 827	124 263	24 697	

(*) Il s'agit du capital détenu directement par l'État, à distinguer des autres participations détenues par le secteur public hors État.

(**) Après intérêts et impôts.

(***) Ensemble des dividendes versés en 2014, quel que soit l'exercice de rattachement, hors valorisation des dividendes versés en actions.

PANORAMA SECTORIEL

ENERGIE

Au plan mondial, l'année 2014 a été marquée par la chute des prix du pétrole, conséquence de la hausse de la production de pétrole non-conventionnel aux États-Unis et d'une demande plus faible que prévu, sous l'effet des politiques d'efficacité énergétique dans les pays développés et du ralentissement de la croissance économique des pays émergents. Les prix du gaz en Asie ont suivi cette tendance et le marché du gaz naturel liquéfié (GNL) a ainsi poursuivi son mouvement de convergence au niveau mondial, réduisant les capacités d'arbitrage des opérateurs entre les différentes zones géographiques.

Les surcapacités de production du secteur électrique européen ne se sont pas résorbées compte tenu de la stabilité de la demande, et les prix de gros de l'électricité en Europe ont poursuivi leur baisse. De grands énergéticiens européens en ont tirés les conséquences en orientant leur modèle de développement vers les activités régulées de transmission et distribution d'électricité, les services énergétiques et les marchés à fort potentiel de croissance. Des dépréciations comptables sur les activités de production d'électricité ont à nouveau été enregistrées au titre de 2014.

En France, notamment sous l'effet d'une consommation limitée et d'une bonne disponibilité des moyens nucléaires, les prix de l'électricité sur les marchés spot ont baissé pour atteindre en fin d'année un niveau inférieur au prix de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH), ce qui a eu pour effet de diminuer les volumes de livraison par EDF aux fournisseurs alternatifs à ce tarif régulé par rapport à 2013 (en recul de 8 %).

Le projet de loi relatif à la transition énergétique vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement, en fixant notamment de nouveaux objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Une étape importante pour le nouveau nucléaire en Europe a été franchie en 2014, puisque la commission européenne a approuvé les accords entre EDF et le gouvernement britannique pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire à Hinkley Point C dans le Somerset suite à un examen dans le cadre des règles de l'Union Européenne sur les aides d'État.

L'année écoulée a également été marquée par un renouvellement des équipes dirigeantes des principales sociétés du secteur de l'énergie en France (EDF, GDF Suez et Areva) et les difficultés rencontrées par Areva. Le 3 juin, le Président de la République a annoncé le rapprochement, dans une société dédiée, des activités de conception, de gestion de projets et de commercialisation des réacteurs neufs d'EDF et d'Areva. Cette opération permettra une politique d'exportation ambitieuse et le renouvellement futur du parc nucléaire français. Le rapprochement s'inscrit dans le cadre d'une réflexion d'ensemble menée sur la refondation de la filière nucléaire, qui doit être marquée par la conclusion d'un accord de partenariat stratégique entre Areva et EDF, sur le plan industriel et capitalistique. Dans ce cadre, l'État a annoncé qu'il recapitalisera Areva, en investisseur avisé, à la hauteur nécessaire.



L'année 2014 a été marquée par la réalisation de l'ensemble des objectifs fixés par GDF Suez, malgré des difficultés en Europe ainsi que la chute des prix des commodités impactant le dernier trimestre 2014. Le résultat net récurrent part du groupe a ainsi enregistré un recul de 9 % par rapport à 2013, à 3,1 Md€, respectant la guidance. Les objectifs financiers pour 2015 sont stables par rapport aux résultats de l'année écoulée malgré la chute des prix des commodités.

FICHE D'IDENTITÉ

GDF Suez est une SA issue de la fusion en 2008 des sociétés Gaz de France et Suez. L'État détient 33,2 % du capital, les autres actionnaires détenant chacun moins de 5 %. Le groupe est un industriel de référence dans les métiers du gaz, de l'électricité ainsi que des services à l'énergie. Il compte 152 882 collaborateurs et a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 74,7 Md€. GDF Suez devient Engie le 24 avril 2015.



Pour en savoir plus :
www.gdfsuez.com

GDF Suez a poursuivi en 2014 sa stratégie de développement dans les pays à forte croissance et le secteur de la transition énergétique en Europe. Dans la production d'électricité, il a mis en service près de 4,3 GW de capacités, dont 2,4 GW dans des pays émergents (Brésil, Oman, Maroc). Il a également poursuivi ses développements dans la chaîne gazière (démarrage de la conversion du terminal de regazéification Cameron aux États-Unis et du gazoduc Los Ramones au Mexique) ainsi que les services à l'énergie (plusieurs acquisitions dont Ecova aux États-Unis, UK Land Lease au Royaume-Uni, Keppel à Singapour...).

Les résultats financiers 2014 du groupe sont conformes aux indications et à la guidance annoncées. L'EBITDA recule à 12,1 Md€ (-0,9 Md€) en raison du climat doux en France (croissance de +2,4 % hors effet climat et ajustements tarifaires en France), de la baisse des prix de marché de l'électricité en Europe et de la stratégie de couverture du groupe sur les prix outright, de la baisse des prix des commodités (pétrole, gaz), d'arrêts d'unités nucléaires en Belgique (Doel 4, Doel 3 et Tihange 2) et d'un contexte hydrologique défavorable au Brésil. Le résultat net récurrent part du groupe recule plus modérément, à 3,1 Md€ (-0,3 Md€). La dette nette du groupe est en diminution à 27,5 Md€ (-1,3 Md€) notamment sous l'effet d'une émission hybride de 2 Md€, du programme de rotation d'actifs et d'une réalisation partielle du programme d'investissements (3,9 Md€ pour une fourchette annoncée de 6 à 8 Md€).

Suite à la chute brutale du prix des commodités, le groupe a annoncé en février 2015 un plan de réaction opérationnel rapide, avec des réductions ciblées de

dépenses opérationnelles et un décalage de certains investissements liés aux acquisitions. Ce plan a permis au groupe d'annoncer un objectif 2015 de résultat net récurrent stable par rapport à 2014 (3-3,3 Md€). GDF Suez a par ailleurs confirmé une enveloppe d'investissements conséquente nécessaire à la concrétisation de sa stratégie de développement (6-7 Md€) et la poursuite de sa politique de dividende (taux de distribution de 65-75 % sur base du RNRpg avec un plancher de 1 € par action), sans porter atteinte à sa structure financière (ratio dette nette/EBITDA < 2,5x) et à son rating.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mai 2014 : émission record d'un Green Bond de 2,5 Md€, acquisition de la société de gestion intelligente de l'énergie Ecova (États-Unis).
- Août 2014 : décision d'investissement dans la conversion de l'usine de regazéification Cameron LNG (États-Unis), construction du gazoduc Los Ramones (Mexique).
- Septembre 2014 : construction de la centrale thermique de Safi (Maroc), acquisition de la société d'ingénierie Lahmeyer (Allemagne).
- Décembre 2014 : mise en service du plus grand parc éolien d'Afrique (Tarfaya), au Maroc ; emport du marché de la construction d'une centrale thermique et d'une ligne de transmission de 600 km au Chili, et d'une centrale thermique et d'un parc éolien au Brésil.
- Mars 2015 : réalisation d'une émission obligataire de 2,5 Md€, dont une tranche de 500 M€ à zéro coupon et une tranche à 20 ans à 1,5 %.



Dans un contexte économique encore incertain et un secteur énergétique européen en profonde mutation, le groupe EDF enregistre une hausse de ses résultats par rapport à 2013. En particulier, l'EBITDA 2014 ressort en croissance organique de +6,5 % à 17,3 Md€, malgré une baisse de la consommation des clients finals liée à la douceur du climat.

FICHE D'IDENTITÉ

La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 a permis la transformation d'EDF en société anonyme. Son capital a été ouvert le 21 novembre 2005. La participation de l'État au capital s'établit à 84,49 % au 1^{er} juillet 2014.

- Au 31 décembre 2014, le groupe EDF comptait 158 161 salariés en ETP.
- La puissance électrique installée du groupe EDF (capacité nette) s'élève à 136,2 GW au 31 décembre 2014, dont 72,9 GW de nucléaire, 35,0 GW de thermique et 28,3 GW d'hydraulique et autres renouvelables, pour une production de 623,5 TWh en 2014.



Pour en savoir plus :
www.edf.com

En France, la production nucléaire a augmenté de 3 % en 2014, dépassant ainsi le haut de la fourchette que le Groupe s'était fixée. La production hydraulique s'établit à 37,5 TWh, en baisse de 12 %, qui constitue un retour à la normale par rapport à la production exceptionnelle enregistrée en 2013. La production des centrales thermiques à flamme a baissé de 8,7 TWh par rapport à 2013, ce qui s'explique par une plus faible sollicitation du parc liée aux conditions climatiques, un écart moins favorable entre les prix de l'électricité et ceux des combustibles fossiles, et la mise à l'arrêt de deux unités charbon. Les émissions de CO₂ ont ainsi atteint leur plus bas niveau historique en France à 17 g/KWh. À l'échelle du groupe, la production globale d'électricité s'est inscrite en baisse de 25,4 TWh, à 623,5 TWh.

L'autorisation accordée par la Commission européenne pour la reprise par EDF de l'intégralité des activités du groupe Dalkia en France et de celles de Dalkia international par Véolia Environnement (VE), ainsi que la levée des autres conditions suspensives, ont permis de finaliser l'opération le 25 juillet 2014.

La Commission européenne a approuvé les principaux termes des accords entre le groupe EDF et le gouvernement britannique pour la construction de deux réacteurs EPR sur le site de la centrale Hinkley Point C. Les prochaines étapes préalables à une décision finale d'investissement incluent la conclusion d'accords avec les partenaires stratégiques et financiers du projet.

Malgré la baisse de la production d'électricité en France et à l'échelle du Groupe, les résultats financiers 2014

sont en hausse par rapport à 2013. L'EBITDA s'élève à 17,3 Md€, en hausse organique de 6,5 % par rapport à 2013, grâce à la croissance de l'EBITDA de la France qui a bénéficié de la bonne performance du parc de production nucléaire et du rattrapage des tarifs réglementés de vente 2012-2013. Le résultat net part du groupe s'élève à 3 701 M€, (+5,2 % par rapport à 2013). Les investissements nets se sont élevés à 12 Md€, un niveau équivalent à celui de 2013.

Pour 2015, le groupe vise une croissance organique de l'EBITDA comprise entre 0 et 3 %, un ratio EFN/EBITDA compris entre 2x et 2,5x, et un taux de distribution compris entre 55 % à 65 % du résultat net courant post hybride.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 25 juillet 2014 : finalisation de l'opération de reprise par EDF de l'intégralité des activités du groupe Dalkia en France et de Dalkia international par VE.
- 8 octobre 2014 : approbation par la Commission européenne des principaux termes des accords entre le groupe EDF et le gouvernement britannique pour la construction de la centrale Hinkley Point C.
- 21 novembre 2014 : nomination de Jean-Bernard Lévy comme Président-Directeur Général d'EDF.
- 29 octobre 2014 : création d'un partenariat entre EDF et Amundi en vue de créer une société de gestion commune pour lever et gérer des fonds destinés à financer des projets de transition énergétique.



FICHE D'IDENTITÉ

Société anonyme cotée à Conseil d'administration créée en 2001. Ses principaux actionnaires sont le CEA (54,4 %), l'État (28,8 %), KIA (4,8 %) et la BPI (3,3 %).

Ses activités comprennent l'extraction d'uranium, la conversion, l'enrichissement et la fabrication de combustible nucléaire, la conception, la construction et la maintenance des centrales nucléaires, le retraitement et le recyclage des combustibles usés, la fourniture de solutions pour l'aval du cycle et la fourniture de solutions pour la production d'énergies renouvelables.



Pour en savoir plus :
www.areva.com

Areva est un des leaders mondiaux du nucléaire, proposant aux électriciens une offre qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires ainsi que les services pour leur exploitation. Son chiffre d'affaires consolidé 2014 s'est établi à 8 336 M€ (contre 9 062 M€ en 2013). La marge brute 2014 est de -390 M€ (contre 1 227 M€ en 2013) et ses effectifs s'élèvent à 41 847 salariés.

L'année 2014 a été marquée par une forte dégradation des résultats du groupe Areva :

- la conjoncture du marché nucléaire s'est encore dégradée en 2014 (décalage du redémarrage des réacteurs japonais, du lancement de nouvelles constructions, atonie persistante dans les services à la base installée, prix de marché dans le cycle déprimés) ;
- le chiffre d'affaires est en baisse par rapport à 2013 (-7,2 % à données comparables) ;
- le résultat net part du groupe s'établit à -4,8 Md€ contre -494 M€ en 2013 à données comparables ;
- le carnet de commandes est cependant en hausse (46,9 Md€ contre 41,4 Md€ à fin 2013) ;
- l'excédent brut d'exploitation (retraité des effets des cessions) diminue, passant de 991 M€ en 2013 à 735 M€ en 2014 ;
- le cash-flow opérationnel libre avant IS s'établit à -372 M€ contre +165 M€ en 2013 (retraité des effets des cessions) ;
- l'endettement net du groupe ressort à 5,8 Md€.

En dépit de ces difficultés, l'entreprise a poursuivi son développement dans ses différentes activités :

- dans la mine, en 2014, le site de Cigar Lake est entré en production et un accord stratégique a été conclu avec l'État du Niger incluant le renouvellement des conventions minières de Somair et Cominak ;
- dans l'amont, la montée en puissance de l'usine d'enrichissement Georges Besse II s'est poursuivie, et d'importants contrats commerciaux représentant plus de 4,5 Md€ ont été conclus ;
- dans l'activité « Réacteurs et Services », les 3 chantiers de réacteurs EPR ont progressé, en particulier à Taishan (Chine) qui bénéficie du retour d'expérience des chantiers de Flamanville (France) et Olkiluoto 3 (Finlande). Sur OL3, un nouveau calendrier prévoyant une mise en service en 2018 a été remis au client. Le projet d'achèvement de la construction du réacteur

Angra 3 (Brésil) signé fin 2013 se poursuit. Suite aux accords conclus par EDF en octobre 2013 concernant la construction de 2 EPR à Hinkley Point au Royaume-Uni, les négociations entre EDF et Areva se sont poursuivies autour de 2 contrats importants pour la fourniture de chaudières et de systèmes de contrôle-commande et de combustible. L'activité de services à la base installée a obtenu un contrat de remplacement de générateurs de vapeur en Afrique du Sud et par la poursuite des offres Safety et Forward Alliance ;

- dans l'aval, Areva et EDF ont défini les bases d'un nouvel accord pour la période 2013-2020 incluant le transport et le traitement et le recyclage des combustibles nucléaires usés ;
- dans l'activité « Énergies renouvelables », une co-entreprise dans l'éolien en mer a été créée en mars 2015 avec la société espagnole Gamesa.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 7 mai 2014 : acquisition d'Euriware, filiale de services informatiques d'Areva, par Cap Gemini.
- 1^{er} septembre 2014 : remise à TVO d'un calendrier actualisé du projet EPR d'Olkiluoto 3 ; mise en service prévue en 2018.
- 2 octobre 2014 : signature d'un accord-cadre avec EDF sur la fourniture des études et la fabrication des combustibles pour 2015-2021.
- 18 novembre 2014 : suspension des perspectives financières pour les années 2015 et 2016.
- 3 décembre 2014 : décès de L. Oursel, président du Directoire.
- 8 janvier 2015 : transformation d'Areva en société à Conseil d'administration, nomination de P. Varin comme président du Conseil et P. Knoche comme directeur général.
- 4 mars 2015 : annonce par Areva d'une perte de 4,8 Md€ et d'un plan global de transformation.
- 3 juin 2015 : refondation de la filière nucléaire annoncée par le Président de la République.



FICHE D'IDENTITÉ

RTE a été créée le 1^{er} septembre 2005 en application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.

RTE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, est détenue à 100 % par EDF, et emploie 8 987 collaborateurs à fin 2014 (statutaires et non statutaires).



Pour en savoir plus :
www.rte-france.fr

RTE gère et développe le réseau français de transport d'électricité. Garant de la sûreté du système électrique français, RTE exploite et développe également les interconnexions internationales et raccorde à son réseau tous les acteurs concernés (producteurs, distributeurs, consommateurs).

En 2014, le chiffre d'affaires de RTE s'est établi à 4 461 M€, en baisse de 5 % (-241 M€) par rapport à 2013, principalement du fait d'une moindre consommation d'électricité (-6 %) en raison de conditions climatiques clémentes. L'année 2014 a également été marquée par une baisse du tarif d'utilisation du réseau au 1^{er} août 2014 (-1,3 %) due à des restitutions d'excédents au titre des années antérieures et par un abattement accordé par la Commission de régulation de l'énergie sur la facture des consommateurs électro intensifs. La maîtrise des charges d'exploitation, en baisse de 2,1 %, a permis d'atténuer l'impact de ces effets sur le résultat d'exploitation, à 1 120 M€ (-161 M€), pour un résultat net de 379 M€ (-115 M€).

RTE a par ailleurs poursuivi, à hauteur de 1 374 M€ (-5 %), le programme d'investissements entrepris pour le renforcement de la qualité de son service et l'adaptation de son réseau aux enjeux européens et à la transition énergétique. Dans ce contexte, la robustesse de son modèle économique lui a permis de maintenir

ses équilibres financiers : confirmation de sa notation financière fin 2014 et augmentation maîtrisée de son endettement net (7 877 M€, contre 7 459 M€ en 2013) reposant sur des sources diversifiées (financements levés auprès d'investisseurs obligataires et de la Banque Européenne d'Investissement).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 20 mai 2014 : publication de la feuille de route du plan de la Nouvelle France Industrielle « Réseaux Électriques Intelligents ».
- 6 août 2014 : création de CIRTEUS, filiale de RTE visant à fournir des prestations intellectuelles relevant du secteur concurrentiel dans le domaine des installations d'électricité à haute tension.
- 20 février 2015 : inauguration de la nouvelle interconnexion France-Espagne, ligne souterraine à très haute tension de 2000 MW renforçant la sécurité d'approvisionnement électrique en Europe.



FICHE D'IDENTITÉ

ERDF a été créé le 1^{er} janvier 2008 par la scission des activités de distribution d'électricité d'EDF et de ses activités de production, de transport et de commercialisation de l'électricité. ERDF est une société anonyme à conseil de surveillance et directoire détenue à 100 % par EDF. ERDF emploie 38 860 personnes à fin 2014 et alimente près de 35 millions de clients.



Pour en savoir plus :
www.erdf.fr

ERDF exploite, entretient et développe le réseau de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français continental, soit près de 1,3 million de kilomètres de réseau moyenne et basse tension, assurant la qualité de la desserte et l'accès non discriminatoire au réseau pour ses clients.

L'année 2014 a été marquée par un effet climat doux induisant une baisse des volumes acheminés et par un volume accru d'injection sur le réseau de production décentralisée d'origine renouvelable. La baisse du chiffre d'affaires résultant est partiellement compensée par de moindres pertes et la baisse de leur coût d'achat moyen. L'EBITDA ressort en retrait de 2 % par rapport à 2013 (qui avait bénéficié d'un effet climat favorable) à 3,5 Md€. Le résultat net courant s'élève à 698 M€, en baisse de 14 %, du fait en particulier de la croissance des amortissements.

Malgré la baisse des demandes de raccordements, ERDF a poursuivi ses investissements sur le réseau, à 3,2 Md€ (+1 %). Les efforts d'investissements engagés depuis plusieurs années portent leurs fruits, le temps moyen de coupure atteignant en 2014 son meilleur niveau depuis 9 ans à 64 min¹.

Enfin, ERDF a confirmé son engagement dans le développement des *smart grids*, avec la signature des contrats relatifs à la fourniture des compteurs de la phase 1 du programme Linky dont le déploiement débutera dès

décembre 2015 et en confortant sa place de partenaire clé dans le développement d'expérimentations locales.

Akteur important des territoires, ERDF s'est également en 2014 fortement impliqué dans le débat national sur la transition énergétique.

(1) Critère B HIX hors RTE – critère retenu par la CRE dans le cadre de la régulation incitative (TURPE 4).

(2) Fédération nationale des collectivités concédantes et des régions.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Avril 2014 : entrée en vigueur du protocole d'accord signé avec la FNCCR² en septembre 2013 relatif à la programmation des investissements, les redevances, et les informations financières patrimoniales et cartographiques.
- 17 juillet 2014 : délibération de la commission de régulation de l'Énergie fixant le cadre économique du programme Linky.
- Août 2014 : engagement de la tranche 1 du programme Linky portant sur l'achat de 3 millions de compteurs et 80 000 concentrateurs et lancement de la sélection des sociétés chargées de la pose des compteurs.

PANORAMA SECTORIEL INDUSTRIES

L'année 2014 a été marquée par le déploiement de la doctrine de l'État actionnaire définie par le gouvernement en janvier 2014 et illustrée par plusieurs dossiers industriels majeurs.

Exemple emblématique de la gestion active de son portefeuille, l'État est entré au capital de PSA Peugeot-Citroën à hauteur de 14,1 % en avril 2014, et en devient ainsi un des trois actionnaires de référence, aux côtés de la famille Peugeot et du chinois Dongfeng avec lesquels un pacte d'actionnaires a été noué. Cette opération redonne au groupe les marges de manœuvre financière et les capacités d'investissement nécessaires pour engager une nouvelle phase de son développement. Le redressement rapide amorcé par le groupe confirme le caractère avisé de cet investissement, dont la valeur s'est appréciée de plus de 1 Md€ en un an.

S'agissant des opérations de cession au sein du portefeuille industriel, l'État a cédé 3,96 % du capital de Safran en mars 2015 pour 1 Md€, portant sa participation à 18,03 % pour 27,35 % des droits de vote (à compter de l'acquisition des droits de vote double en juillet 2015).

L'APE est également intervenue pour défendre les intérêts stratégiques de l'État, en particulier :

- lors des discussions engagées par GE et Alstom sur la cession des activités Energie du groupe français, l'APE a mené les négociations qui ont conduit à redéfinir le périmètre de la transaction et à mettre en place les mécanismes de protection des intérêts stratégiques nationaux, notamment de la filière nucléaire. Ces négociations ont conduit à la délivrance de l'autorisation d'investissement étranger par le ministre de l'Economie en novembre 2014, tandis que l'accord conclu le 22 juin 2014 avec le groupe Bouygues permettra à l'État d'entrer au capital d'Alstom et de disposer de droits sur la gouvernance du groupe ;

- dans le cadre de la constitution de la JV Airbus Safran Launchers (ASL), l'APE et la DGA négocient avec Airbus Group et Safran, afin de préserver les intérêts stratégiques de l'État, notamment liés à la dissuasion nucléaire. Les principaux termes des mécanismes de protection des intérêts de l'État ont été définis le 26 novembre 2014 avec Airbus Group et Safran, les discussions se poursuivant depuis dans le cadre de la mise en place effective de la JV et l'accompagnement de la cession à ASL de la participation du CNES dans Arianespace ;

- lors du désengagement progressif d'Airbus Group (AG) du capital de Dassault Aviation (DA), l'État a conclu le 28 novembre 2014 avec le Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), actionnaire majoritaire de DA, une convention donnant à l'État un droit de préemption sur le bloc de contrôle de DA détenu par GIMD. La négociation de cet accord a été facilitée par le pacte d'actionnaire signé avec AG en juin 2013 après l'acquisition d'une action DA par l'État.

Enfin, poursuivant les efforts de consolidation de l'industrie de défense, l'État a signé en juillet 2014 avec GIAT Industries et les actionnaires allemands de KMW les Heads of Agreement qui ont lancé les travaux de rapprochement de Nexter et KMW. Cette opération, soumise à l'approbation du Parlement dans le cadre du projet de loi pour la croissance et l'activité, doit permettre à l'entreprise d'atteindre la taille critique nécessaire pour pérenniser son développement.

S'agissant de la gouvernance des sociétés du portefeuille, l'État qui détient 15 % du capital de Renault, a annoncé le 8 avril 2015 l'acquisition de 4,73 % du capital afin de sécuriser l'adoption des droits de vote doubles lors de l'assemblée générale du 30 avril. Par ailleurs, plusieurs changements sont intervenus, avec la nomination de nouvelles équipes de direction chez Safran, DCNS et Thales.

INDUSTRIES



En 2014 Airbus Group a dépassé ses niveaux passés en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel et de commandes. Elle bénéficie depuis début 2015 d'un contexte favorable de change euro/dollar et dispose d'un carnet de commandes élevé, à 955 Md€ en mars 2015. La division Defence & Space continue la restructuration de ses activités.

FICHE D'IDENTITÉ

EADS N.V., société anonyme de droit néerlandais, est un leader mondial dans les secteurs de l'aéronautique, de l'espace et de la défense. Le Groupe est composé de trois divisions : Airbus, Airbus Helicopters et Airbus Defence and Space. La société est détenue à hauteur d'environ 26 % par les États français (11 %, à travers Sogepa), allemand (11 %) et espagnol (4 %). En 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 61 Md€, dont 11 Md€ dans le secteur de la défense. Il employait 138 600 personnes, dont 37 % en France.



Pour en savoir plus :
www.airbus-group.com

En 2014, la division Airbus – qui recouvre l'aviation civile – a réalisé un chiffre d'affaires de 42 Md€, en hausse de 7 % par rapport à 2013. Elle bénéficie de la dynamique d'accroissement du trafic aérien sur le long terme et du besoin de renouvellement des flottes des compagnies aériennes. En termes de produits, Airbus développe une stratégie d'amélioration de sa gamme existante, avec le développement de nouvelles versions « neo », les avions améliorés devant être moins consommateurs en carburant. Le programme A320neo devrait donner lieu à une première livraison en 2016 tandis que le programme A330neo a été lancé en juillet 2014 avec l'objectif d'une première livraison en 2017. Airbus s'est fixé également un objectif industriel de montée en charge des programmes récents et d'accélération de la cadence de production, en particulier sur l'A320. La livraison de 629 avions en 2014 constitue à ce titre un nouveau record. Le niveau de prise de commandes est exceptionnellement haut, avec 1 456 commandes nettes.

La division Defence and Space représente 13 Md€ de chiffre d'affaires en 2014. Elle a poursuivi en 2014 la restructuration de son activité, initiée en 2013. Airbus Group a annoncé en septembre 2014 son intention de se séparer de sa branche *Professional Mobile Radio* ainsi que des activités de services civils relatifs aux satellites de communications. Dans ce cadre également, deux cessions successives de titres Dassault Aviation amènent le groupe à un niveau de détention de 23 % dans Dassault Aviation en avril 2015, contre 46 %

initialement. La création d'une joint-venture entre Airbus et Safran dans le domaine des lanceurs spatiaux est également une orientation déterminante, décidée en amont du lancement du programme Ariane 6.

La division Airbus Helicopters représente 6,5 Md€ de chiffre d'affaires en 2014. Elle remporte en début 2015 des succès commerciaux en Corée du Sud et en Pologne. Un nouvel hélicoptère, le H160, a été dévoilé en mars 2015. Cet appareil a pour vocation de remplacer le Dauphin, qui avait connu un important succès commercial.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2014 : cession par Sogepa de 1 % de sa participation dans Airbus Group conformément à l'accord bilatéral franco-allemand signé en fin 2013.
- 16 juin 2014 : annonce de la création de la joint-venture avec Safran concernant les lanceurs spatiaux en lien avec le futur programme Ariane 6.
- 13 novembre 2014 : atterrissage de la sonde Philae sur une comète dans le cadre d'un programme confié par l'ESA à Airbus Group.
- 22 décembre 2014 : livraison du premier A350XWB.
- Décembre 2014 et avril 2015 : cessions de titres Dassault Aviation.
- 3 mars 2015 : dévoilement du nouvel hélicoptère H160.
- 21 avril 2015 : pré-sélection de l'hélicoptère H225M Caracal par la Pologne.

INDUSTRIES



Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de l'aéronautique, de l'espace, des transports terrestres, de la défense et de la sécurité. Disposant d'un portefeuille équilibré entre activités civiles et militaires, le groupe réalise en 2014 une excellente année en termes de prises de commandes.

FICHE D'IDENTITÉ

Fort de 62 000 collaborateurs dont 33 000 en France, Thales dispose de moyens importants pour créer et déployer des équipements, des systèmes et des services pour répondre aux besoins de sécurité les plus complexes. Son implantation internationale développée lui permet d'agir auprès de ses clients partout dans le monde. Au 31 décembre 2014, le Secteur Public détient 26,4 % du capital (36,7 % des droits de vote) de Thales. Il est lié par un pacte d'actionnaire à Dassault Aviation, qui détient 25,3 % du capital (29,2 % des droits de vote).



Pour en savoir plus :
www.thalesgroup.com

Si les marchés de Défense ont poursuivi en 2014 leur contraction dans les pays matures, Thales a pu s'appuyer sur un fort dynamisme des pays émergents et du secteur Aérospatial, qui se reflète dans le niveau élevé de prises de commandes : 14,4 Md€, soit une hausse organique de 8 % par rapport à 2013 et un *book-to-bill* de 1,1. Les commandes dans les pays émergents, en particulier, ont augmenté de 40 % depuis 2012 (4,3 Md€) et Thales a obtenu autant de grands contrats qu'en 2013 (19), soit 20 % du total des commandes. Le chiffre d'affaires s'établit à 13 Md€, en légère baisse organique (-1 %) par rapport à 2013.

Au plan opérationnel, les résultats de Thales sont pénalisés par les provisions passées par DCNS (dont Thales détient 35 %), qui ont un impact de -117 M€ sur l'EBIT de Thales, et par les performances décevantes de ses activités Transport dont la marge d'EBIT (EBIT/CA) s'établit à 2,3 %. L'EBIT 2014 (985 M€) ne respecte pas la guidance donnée aux marchés (-3 % contre une cible anticipée entre +5 et +7 %), malgré les performances solides du Groupe dans ses activités de Défense et de Sécurité (9,6 %) et d'Aérospatial (10,1 %). Un plan de redressement des activités Transports a été présenté au Conseil d'administration en mars 2015. La performance cash, quant à elle, n'est pas affectée et conforte le bon niveau de 2013 (+500 M€ de FCF).

En décembre 2014, à la suite de la nomination de Jean-Bernard Lévy comme Président-Directeur général d'EDF, Patrice Caine est nommé Président-Directeur général.

Les priorités de la Direction générale en 2015 s'inscriront dans la continuité du plan Ambition Boost avec, au plan opérationnel, une attention particulière portée au redressement des activités de Transport, et, au plan de la croissance, la poursuite du développement dans les pays émergents et sur les grands contrats.

Thales propose un dividende par action de 1,12 €, inchangé par rapport à 2013, incluant un acompte de 0,34 € versé en décembre 2013, soit un payout ratio de 41 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Avril 2015 : contrat pour un système de vidéosurveillance pour la ville de Mexico.
- Juillet 2014 : Thales et Airbus signent un accord de services à long terme pour les A320, A330, A340, A380 et A350 XWB.
- 6 février 2014 : contrat de fourniture de radars et sonars pour des corvettes Gowind (Egypte).
- Octobre 2014 : acquisition des activités services de cyber-sécurité et sécurité d'Alcatel-Lucent.
- Novembre 2014 : contrat de gestion du trafic aérien des aéroports militaires du Royaume-Uni.
- Février 2015 : Thales est directement concerné par la signature des importants contrats de vente de Rafales et d'une FREMM à l'Egypte.
- 13 mai 2015 : nomination de Patrice Caine au poste de Président-Directeur général du groupe.

INDUSTRIES



Safran construit son succès en s'appuyant sur des positions technologiques et commerciales fortes, un investissement en R&D très significatif (2 Md€ en 2014, soit 13 % du chiffre d'affaires), une situation financière saine et une forte capacité d'autofinancement. L'État est le premier actionnaire du groupe avec une participation (au 1^{er} avril 2015) de 18 % du capital et 22,25 % des droits de vote.

FICHE D'IDENTITÉ

Safran, né de la fusion en mai 2005 des sociétés Sagem et Snecma, est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité. Il emploie environ 69 000 salariés dans plus de 53 pays. La société de tête du groupe est une société anonyme à conseil d'administration depuis avril 2011 au capital social de 83 405 917 €. Au 31 décembre 2014, le capital de la société est détenu à 22 % par l'État (18 % depuis le 5 mars 2015).



Pour en savoir plus :
www.safran-group.com

2014 est une nouvelle année record dans le secteur aéronautique, portée par le succès du moteur civil CFM56, réalisé en coopération avec General Electric au travers de la joint-venture CFM. Le successeur du CFM56, le moteur LEAP lui aussi développé en coopération avec GE connaît un succès commercial remarquable avec plus de 8 500 commandes en carnet. Il équipera les nouvelles versions du B737 de Boeing et de l'A320 d'Airbus. Ce nouveau moteur a réalisé en 2014 son premier essai en vol, tout comme le moteur Silvercrest, destiné aux jets d'affaires de Cessna et Dassault Aviation. Safran a également poursuivi le développement de nouvelles turbines pour hélicoptères, élargissant ainsi sa gamme de produits et lui permettant d'équiper de nouvelles plateformes. Les activités de service ont confirmé tout au long de l'année leur place cruciale dans le modèle économique de Safran. Dans le domaine spatial, Airbus et Safran ont annoncé la création d'une joint-venture regroupant à terme l'ensemble de leurs activités dans le domaine des lanceurs. Cette nouvelle société sera le maître d'œuvre de la nouvelle fusée européenne Ariane 6. Dans le domaine de la défense, Safran a achevé l'intégration de la société Eaton, renforçant ses positions dans l'aviation, et a remporté des contrats importants dans l'infrarouge. Dans la sécurité, Safran maintient sa position de leader dans les titres sécurisés aux États-Unis, a remporté des contrats importants en Egypte et aux Emirats Arabes Unis et a poursuivi la croissance de son activité dans les domaines d'identification, de solutions biométriques, et de systèmes de détection d'explosif.

Le chiffre d'affaires ajusté du groupe s'élève à 15 355 M€, en croissance de 6,9 %. Le résultat opérationnel courant (ROC) ajusté s'élève à 2 089 M€ (13,6 % du chiffre d'affaires), en hausse de 17,4 %. Le résultat net ajusté part du groupe progresse de 4,6 % à 1 248 M€ (3 € par action) progression modérée du fait d'éléments exceptionnels non récurrents en 2013. Au titre de 2014, Safran a versé un dividende de 1,20 € par action (500 M€) en hausse de 7,1 % (1,12 € par action en 2013) pour un taux de distribution constant de 40 %. Safran prévoit pour 2015 une hausse du chiffre d'affaires ajusté comprise entre 7 et 9 %, une augmentation du ROC légèrement supérieure à 10 % et un CFL représentant environ entre 35 et 45 % du ROC.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 6 octobre 2014 : premier vol du moteur LEAP, successeur du CFM 56, sur un banc d'essai volant.
- 24 novembre 2014 : inauguration d'une usine de pièces en matériau composite à Commercy.
- 3 décembre 2014 : lancement avec Airbus Group d'une joint-venture dans les lanceurs spatiaux. Elle sera chargée du développement et de la production de la nouvelle fusée Ariane 6.
- 5 décembre 2014 : le conseil d'administration désigne Philippe Petitcolin comme futur directeur général, et Ross McInnes comme futur président du conseil, en remplacement de Jean-Paul Herteman, à compter d'avril 2015.

INDUSTRIES



DCNS est spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, le développement et l'intégration de systèmes navals complexes, la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires (maintenance, soutien, modernisation), ainsi que la conception et la fourniture de systèmes stratégiques (armes sous-marines notamment).

FICHE D'IDENTITÉ

Issue de l'ancien service à compétence nationale Direction des Constructions navales, la société de tête du groupe, DCNS, est une société anonyme au capital social de 563 M€ détenu à :
- 62,49 % par l'État ;
- 35 % par Thales ;
- 1,83 % par les personnels et anciens personnels du groupe DCNS.
Le groupe DCNS emploie environ 13 000 collaborateurs.



Pour en savoir plus :
www.dcnsgroup.com

DCNS a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 3 066 M€, en repli de 7,5 % par rapport à 2013. Ce chiffre d'affaires se répartit en un tiers à l'international, un tiers pour les programmes navals français et un tiers dans les services. Le résultat net est fortement négatif à -336,1 M€. Cette perte significative est due principalement à des charges et provisions complémentaires constatées dans le nucléaire civil ainsi que sur certains programmes navals de défense, notamment le programme de sous-marins Barracuda, à la suite d'audits approfondis menés au cours du second semestre. Les prises de commande sont cependant en hausse, à 3 601 M€, avec notamment la commande de quatre corvettes Gowind par l'Egypte. Confronté à un environnement budgétaire toujours contraint en France et à une concurrence de plus en plus vive à l'international, DCNS maintient sa stratégie de renforcement de son positionnement technologique (R&D représentant 9 % du CA), d'amélioration de sa compétitivité (lancement d'un nouveau plan de compétitivité) et de construction d'alliances, tant

en Europe qu'à l'international, en partenariat avec ses clients étatiques. La stratégie de développement dans des activités connexes, notamment les énergies marines renouvelables, reste une piste importante pour assurer un développement équilibré du groupe.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 10 juillet 2014 : DCNS signe avec l'Egypte un contrat de fourniture de 4 corvettes de classe Gowind, dont 3 construites en Egypte.
- 23 juillet 2014 : Hervé Guillou est nommé Président-Directeur général de DCNS, en remplacement de Patrick Boissier.
- 22 décembre 2014 : signature d'un accord pour la construction d'une centrale d'énergie thermique des mers en Martinique.
- 16 février 2015 : signature avec l'Egypte d'un contrat portant sur la fourniture d'une frégate multimissions.



En 2014, GIAT-Nexter a démontré son rôle de consolidation dans le secteur de l'armement à travers l'acquisition des sociétés Mekar et Simmel. Le groupe Nexter a accru son activité de plus de 30 % et obtenu à l'export plus de la moitié de ses commandes.

FICHE D'IDENTITÉ

Héritières du savoir-faire français en matière d'armement terrestre, Nexter Systems et ses filiales couvrent un domaine d'activités s'étendant de la conception au maintien en condition opérationnelle de systèmes d'armes, de systèmes blindés, de munitions et d'équipements. Détenu à 100 % par l'État au travers de Giat Industries SA.



Pour en savoir plus :
www.giat-industries.fr

Nexter Systems, leader français des armements terrestres, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 1 048 M€, en hausse de 33 % par rapport à 2013, pour un résultat opérationnel courant de 137 M€ et un résultat net de 118 M€. L'activité à l'export est également en forte progression, représentant 53 % du chiffre d'affaires consolidé en 2014, contre 24 % l'année précédente. À 1,2 Md€, les prises de commandes dépassent le chiffre d'affaires et concernent principalement l'export (56 %).

L'acquisition des sociétés munitionnaires Mekar (Belgique) et Simmel Difesa (Belgique) permet d'élargir la division Munitions de Nexter. Ceci vient conforter le positionnement européen du groupe dans ce domaine après l'acquisition de la société SNPE-Eurencor en fin 2013 par GIAT.

Les négociations vers un rapprochement avec KMW, homologue allemand de Nexter Systems, se sont intensifiées suite à la signature d'un protocole d'accord entre

les deux sociétés le 1^{er} juillet 2014. Ce projet a fait l'objet d'un débat parlementaire autour de l'article 47 du projet de loi « croissance et activité » visant à autoriser cette opération.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 24 avril 2014 : acquisition de Mekar et Simmel.
- 16 au 20 juin 2014 : lors du salon Eurosatory, annonce du développement d'armes laser.
- 1^{er} juillet 2014 : signature d'un protocole d'accord avec KMW.
- 29 octobre 2014 : contrat pour la fourniture de véhicules ARAVIS à la République Gabonaise.
- 5 décembre 2014 : attribution du marché Engin Blindé Multi-Rôles Scorpion à Nexter, RTD et Thales.
- 12 mars 2015 : notification du marché de rénovation du char Leclerc à Nexter.



Renault a confirmé en 2014 la robustesse de sa trajectoire opérationnelle et financière, qui place à sa portée les objectifs fixés par le plan Drive the Change à l'horizon 2017. Fort d'un bilan solide et s'appuyant sur une stratégie d'internationalisation équilibrée, le constructeur automobile continue de tirer les bénéfices de son Alliance avec Nissan, qui lui procure taille critique et génère des synergies croissantes.

FICHE D'IDENTITÉ

Renault est une société anonyme qui conçoit, fabrique et vend des véhicules particuliers et utilitaires. Sa filiale financière RCI Banque assure le financement des ventes. 2,7 millions de véhicules ont été vendus en 2014. À fin 2014, Renault employait 117 395 collaborateurs dans 128 pays. Renault est détenu à 19,74 % par l'État — depuis la montée au capital de l'État en avril 2015 —, et détient 43,4 % du constructeur japonais Nissan.



Pour en savoir plus :
www.renault.com

Renault a poursuivi en 2014 la croissance de ses résultats commerciaux (avec 2,7 millions de véhicules vendus, contre 2,6 millions en 2013), tout en dégageant un chiffre d'affaires quasi-stable de 41,05 Md€ (+0,3 % sur un an) en dépit d'effets de change significativement adverses. Le groupe Renault profite pleinement de la reprise du marché européen, avec des immatriculations en hausse de +12,5 % dans un marché en croissance de +5,9 %, et compense partiellement le ralentissement de ses marchés émergents (Brésil, Russie, Turquie et Argentine notamment).

La marge opérationnelle s'est élevée à 1 609 M€ en 2014, et représente 3,9 % du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle de l'Automobile atteint 858 M€, soit 2,2 % du chiffre d'affaires, sous l'effet d'une maîtrise des coûts renforcée. Renault confirme également sa performance en matière de génération de trésorerie, avec un Free Cash Flow opérationnel de l'Automobile de 1 083 M€, et présente ainsi au global une trajectoire en ligne avec les objectifs fixés par le plan Drive the Change à l'horizon 2017 (chiffre d'affaires de 50 Md€, Free Cash-Flow opérationnel maintenu positif chaque année, et marge opérationnelle supérieure à 5 % du chiffre d'affaires). Le groupe a toutefois souffert en 2014 d'une moindre contribution des entreprises associées (passée de 1 444 M€ en 2013 à 1 362 M€ en 2014), sous l'effet notamment des difficultés d'AvtoVaz sur le marché russe. Renault présente un résultat net part du groupe à 1 890 M€, et a obtenu l'aval de son Assemblée Générale pour verser un dividende de 1,90 € par action en progression par rapport à 2013, poursuivant une politique de distribution sur l'activité propre du constructeur, au-delà de la redistribution du dividende versé par Nissan.

En avril 2015, l'État a porté sa participation de 15,01 % à 19,74 % du capital du constructeur afin de favoriser l'application au sein de Renault des dispositions en faveur de l'actionnariat de long terme telles que prévues par la loi visant à reconquérir l'économie réelle. Ce renforcement temporaire de l'État actionnaire au capital de Renault a permis, lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'entreprise du 30 avril 2015, de confirmer l'introduction de droits de vote double aux actionnaires détenant des actions Renault au nominatif depuis plus de deux ans, à compter du 1^{er} avril 2016.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- **Septembre 2014 :** les groupes Renault et Bolloré établissent un partenariat relatif au véhicule électrique, prévoyant notamment l'assemblage de véhicules électriques Bluecar au sein de l'usine Renault de Dieppe.
- **Octobre 2014 :** Renault présente, dans le cadre du Mondial de l'Automobile, le prototype hybride Eolab affichant une consommation de 1 L / 100 km.
- **Février 2015 :** Renault présente Kadjar, premier crossover de segment C de la marque.
- **7 avril 2015 :** l'État annonce le lancement d'une opération d'acquisition de 14 millions de titres Renault, à l'issue de laquelle sa participation au capital de Renault est portée de 15,01 % à 19,74 %.
- **30 avril 2015 :** l'assemblée générale confirme l'introduction de droits de vote double aux actionnaires détenant des actions Renault au nominatif depuis plus de deux ans, à compter du 1^{er} avril 2016.



2014 a été une année décisive pour PSA Peugeot Citroën, avec l'entrée au capital de l'État et du constructeur chinois Dongfeng, désormais actionnaires à parts égales aux côtés de la famille Peugeot, avec 14,1 % du capital. La performance industrielle et financière, supérieure aux attentes du marché, marque l'engagement du plan de redressement du groupe.

FICHE D'IDENTITÉ

Fort de 200 ans d'histoire industrielle, PSA Peugeot Citroën a été créé après l'acquisition en 1976 par Peugeot SA de Citroën SA. Il dispose aujourd'hui d'implantations significatives en Europe, en Russie, en Amérique latine et en Chine, où il a noué il y a plus de vingt ans un partenariat précurseur avec le constructeur chinois Dongfeng. Le Groupe emploie environ 84 000 personnes sur le territoire français.



Pour en savoir plus :
www.psa-peugeot-citroen.com/fr

En avril 2014, l'État est entré au capital de PSA Peugeot Citroën en souscrivant, à hauteur de 800 M€ via SOGEPA, aux augmentations de capital approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires pour un volume total de 3 Md€. Il est ainsi devenu le premier actionnaire du groupe avec une participation de 14,1 %, à égalité avec le constructeur chinois Dongfeng et la famille Peugeot. Dans le cadre d'une gouvernance profondément renouvelée, les trois principaux actionnaires sont liés par un pacte et disposent chacun de deux sièges au Conseil de surveillance, présidé par Louis Gallois.

Sur le plan financier, ces augmentations de capital, combinées à l'octroi de bons de souscription d'actions aux actionnaires historiques à hauteur de 750 M€ et à la création d'un partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, ont redonné au Groupe les marges de manœuvre financière et les capacités d'investissement nécessaires pour engager une nouvelle phase de son développement.

Sur le plan stratégique et industriel, le soutien des actionnaires a permis d'adopter un plan ambitieux et cohérent (le plan Back in the race), qui vise à accentuer la différenciation des trois marques (Peugeot, Citroën et DS), à rationaliser le plan produit, à assurer une croissance rentable à l'international et à moderniser l'outil industriel. Des engagements forts ont également été pris pour le maintien de l'emploi et de l'investissement en France, avec le Nouveau Contrat Social conclu avec les salariés.

Les premiers résultats de cette stratégie, mise en œuvre par Carlos Tavares depuis avril 2014, dépassent largement les attentes du marché et les objectifs initiaux. La génération de free cash flow, qui s'établit à +1,8 Md€, a

permis, en conjonction avec l'augmentation de capital, de désendetter totalement le constructeur dès 2014, avec une position financière nette de +548 M€. La division Automobile retrouve par ailleurs l'équilibre dès 2014, avec un résultat opérationnel hors Chine de +63 M€ (contre -1 039 M€ en 2013) et pro forma incluant 50 % des JV Chine de +366 M€ (contre -880 M€ en 2013). Enfin, les ventes de véhicules (2,9 millions de véhicules) ont augmenté de 4,3 % par rapport à 2013.

Ces résultats confirment la validité de la stratégie soutenue par les actionnaires et soulignent le rôle positif joué par l'État pour que le Groupe regagne la confiance des marchés et consolide sa stratégie de développement à moyen terme. Ce succès stratégique et industriel illustre la doctrine de l'État actionnaire développée par le gouvernement et confirme le caractère pleinement avisé de l'investissement patrimonial réalisé par l'État.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- **Avril 2014 :** présentation par Carlos Tavares du plan Back in the race.
- **Avril 2014 :** approbation par l'Assemblée générale d'augmentations de capital pour 3 Md€ et de l'attribution aux actionnaires de bons de souscription d'actions.
- **Février 2015 :** démarrage des premières sociétés communes entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.
- **Février 2015 :** acquisition de la société Mister Auto, l'un des leaders du e-commerce des pièces de rechange toutes marques automobiles sur le marché européen.
- **Mars 2015 :** retour de PSA Peugeot Citroën dans le CAC 40.



Au sein d'un marché de la construction de paquebots de croisière en nette reprise, STX France dispose d'un carnet de commandes très solide pour les années à venir et s'engage dans une stratégie ambitieuse de diversification de son activité sur les énergies marines renouvelables.

FICHE D'IDENTITÉ

Détenue à 66,66 % par le groupe coréen *STX Offshore & Shipbuilding* et à 33,34 % par l'État, STX France est une société anonyme ayant pour objet la conception, la construction et l'entretien de navires civils et militaires – paquebots notamment –, avec une diversification en cours vers les énergies marines renouvelables.



Pour en savoir plus :
www.stxfrance.com/FR/

Alors qu'elle procède depuis début 2014 à la construction pour *Royal Caribbean International* du futur plus grand paquebot du monde – le futur *Harmony of the Seas*, qui sera suivi d'un sistership –, l'entreprise doit également réaliser à compter de mi-2015 deux paquebots du type Vista pour MSC Croisières et a signé en février dernier un contrat portant sur deux autres navires livrables en 2018 et 2019 à *Celebrity Cruises*.

STX France profite donc pleinement de la reprise du marché de la construction de paquebots, et dispose à ce jour d'un carnet de commandes lui assurant une activité soutenue jusqu'en 2020, horizon qui pourra être repoussé en fonction de l'exercice des options pour de nouveaux navires prévues par les contrats existants. Forte de la reprise de son principal marché, STX poursuit en parallèle sa diversification vers les énergies marines : l'entreprise a ainsi livré courant 2014 sa première sous-station électrique pour champ éolien offshore, et a lancé fin 2014 la construction de l'usine Anemos dédiée notamment à la construction de supports d'éoliennes en mer.

La participation de Bpifrance dans STX France a été reclassée vers l'État en juin 2014, afin de rationaliser l'actionnariat de la sphère publique dans STX France.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 24 juin 2014 : la participation de Bpifrance à hauteur de 33,34 % est reclassée en détention directe vers l'État.
- 21 octobre 2014 : STX France lance la construction sur le site de Saint-Nazaire de son usine Anemos, dédiée aux énergies marines renouvelables.
- 5 décembre 2014 : STX France annonce la commande par *Celebrity Cruises* (groupe RCCL) de deux paquebots livrables à fin 2018 et fin 2019 (projet Edge).

PANORAMA SECTORIEL SERVICES & FINANCE

L'État actionnaire, avec une participation directe dans une quinzaine d'entreprises de services, est un acteur conséquent de ce secteur. Il est plus particulièrement présent dans les secteurs des services financiers, de la télécommunication et du numérique, dans l'audiovisuel et la distribution postale et logistique.

Le secteur des services des télécommunications poursuit sa mutation. Le contexte concurrentiel est marqué par des mouvements de recomposition importants, qu'il s'agisse de mouvements de consolidation des opérateurs mobile en Europe, ou de rapprochements entre opérateurs d'infrastructures mobile et fixe, sous l'effet de la convergence des offres. Le rachat en France de SFR et Virgin mobile par Altice-Numericable témoigne de cette évolution. Le développement des usages numériques poursuit sa croissance et entraîne des exigences croissantes en termes d'accès réseau fixe (déploiement de la fibre) et mobile (déploiement de la 4G), requérant des investissements massifs.

Dans le secteur des services financiers, l'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de la supervision unique européenne et par la revue des actifs des banques européennes et les stress tests qui ont notamment établi la solidité du secteur bancaire français. Au sein du portefeuille de l'APE, la Banque publique d'investissement a œuvré en faveur du financement des PME avec une croissance importante de son activité (cf. panorama spécifique sur BPI), en subsidiarité du marché. La SFIL a poursuivi sa politique de désensibilisation du secteur public local aux emprunts structurés dans un environnement marqué par le vote de la loi de sécurisation des contrats de prêts structurés publiée le 30 juillet 2014 et la mise en œuvre des dispositifs de soutien aux collectivités locales et aux établissements publics de santé, qui seront renforcés et deviendront pleinement opérationnels en 2015. La BPI et la SFIL ont en outre contribué à renforcer les dispositifs publics de soutien au financement

des exportations françaises par le déploiement respectivement d'une offre de crédits-export à destination des PME par la BPI et d'une offre de refinancement de crédits-export de montant élevé par la SFIL, autorisée par la Commission européenne.

Le secteur audiovisuel public a connu dernièrement des changements importants au sein de sa gouvernance, avec la nomination, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, de Mathieu Gallet à Radio France en mai 2014 et de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions en avril 2015. Trois contrats d'objectifs et de moyens sont en cours de finalisation ou devraient être conclus dans les prochains mois entre l'État d'une part et, d'autre part, Radio France, France Télévisions et France Média Monde, traduisant le positionnement stratégique de l'État dans ce secteur.

L'État actionnaire a enfin renforcé son implication dans le secteur immobilier où il était déjà présent via la SOVAFIM. Suite aux annonces du gouvernement, le 27 août 2014, relatives à la construction de 30 000 logements intermédiaires, il a en effet lancé une procédure de mise en concurrence afin de sélectionner le groupement en charge de la constitution et de la gestion d'un parc d'environ 13 000 logements intermédiaires, complétant ainsi l'intervention du Fonds pour le Logement intermédiaire (FLI) et de la Caisse des Dépôts.



La Banque publique d'investissement (Bpifrance) est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les régions.

FICHE D'IDENTITÉ

Créée par la loi n° 2012-1559 du 31/12/2012, résultant du rapprochement du 12/07/2013, des principales structures publiques de financement des entreprises : Fonds stratégique d'investissement, CDC Entreprises et Oséo. Le capital de la SA BPI-Groupe, maison-mère du groupe Bpifrance, est détenu à parité par l'EPIC BPI-Groupe et par la Caisse des Dépôts (CDC). La SA BPI-Groupe a deux filiales détenues à 100 % et 89,7 % : Bpifrance Participations, fonds d'investissement, et Bpifrance Financement, établissement de crédit. Taille de bilan de la SA BPI-Groupe au 31/12/2014 : 59,7 Md€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2014 création effective du fonds ETI 2020, doté de 3 Md€.
- Mars 2014 fusion entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Investissement Régions qui assure désormais la gestion des participations détenues par Bpifrance Participations dans le cadre de trois conventions de conseil en investissement et en assistance.
- Juin 2014 investissements dans SERMETA, Euronext et Sarenza.
- Juillet 2014 investissement dans Sequana.
- 3-6 octobre 2014 cession de 1,9 % du capital d'Orange.
- 19 décembre 2014 signature d'une convention entre l'AFD et Bpifrance.
- 17 mars 2015 lancement de l'activité de crédit export à destination des PME et ETI (crédits compris entre 1 et 75 M€).



Pour en savoir plus : www.bpifrance.fr

Bpifrance constitue désormais un outil central de la politique de l'État actionnaire. L'intervention de Bpifrance et de l'État via l'APE sont encadrées par des doctrines d'investissement complémentaires l'une de l'autre*.

Bpifrance privilégie des prises de participations minoritaires dans des PME et des ETI avec une perspective de sortie au terme d'une étape de leur développement, de leur croissance internationale ou de leur consolidation que Bpifrance est venue accompagner. L'État actionnaire peut, et doit dans certains secteurs ou certaines situations, considérer aussi bien une participation majoritaire qu'une participation d'horizon potentiellement très long dans les entreprises dans lesquelles il est présent.

Bpifrance compte près de 2 200 salariés et 42 implantations régionales, qui concentrent les dispositifs publics d'appui au financement et au développement des entreprises.

Le groupe Bpifrance est structuré en deux branches d'activités : d'une part le pôle Financement (principalement ex-Oséo) et d'autre part le pôle Investissement (ex-FSI, FSI Régions et ex-CDC entreprises).

S'agissant du pôle Investissement, qui gère également des fonds pour le compte de tiers, l'investissement en fonds propres dans les PME en 2014 a été en augmentation par rapport à 2013, avec 159 M€ investis (124 M€ en 2013). L'activité de capital innovation exercée en direct a conduit à des souscriptions de 127 M€ (114 M€ en 2013). Concernant l'activité fonds de fonds, 766 M€ ont été souscrits (520 M€ en 2012). Enfin, l'activité d'investissement dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises a progressé avec 517 M€ (385 M€ en 2013 hors opérations exceptionnelles). Cette dernière activité s'est portée de façon équilibrée sur des investissements nouveaux et sur des soutiens à des participations existantes. Le pôle ETI/GE a par ailleurs mené une gestion dynamique de son portefeuille, avec 23 cessions pour un montant de 1,24 Md€ (14 cessions pour 1,17 Md€ en 2013).

S'agissant du pôle Financement, 5,5 Md€ d'engagements à moyen-long terme ont été réalisés et ont permis d'atteindre un encours de 21 Md€ de financements. Pour les financements court terme, l'encours au 31 décembre 2014 atteint 3,4 Md€ (soit +82 % par rapport à 2013). L'encours du préfinancement du CICE triple quant à lui en un an pour dépasser 2 Md€. Enfin, l'encours des montants garantis a progressé de 6,3 % pour atteindre près de 13,5 Md€ et les interventions de financement liées au métier Innovation (Subventions, avances rem-

boursables et prêts) ont représenté un total d'accords de 1 091 M€.

D'un point de vue financier, sur l'exercice 2014, le produit net bancaire s'élève à 973 M€. Le résultat net après impôt ressort à 1 276 M€, largement tiré par la participation dans Orange, qui contribue à hauteur de 951 M€ à ce résultat au travers des plus-values de cession, du paiement de dividendes et de la consolidation du résultat.

L'année 2014 et le début de l'année 2015 ont par ailleurs été marqués par le déploiement d'une démarche à l'international de Bpifrance, afin de renforcer l'accompagnement à l'export des PME et ETI, avec la signature de conventions avec Business France et l'AFD, ainsi que par le lancement d'une offre de crédits export à destination des PME et ETI, couvrant des crédits de 1 à 75 millions d'euros.

L'État et la CDC ont approuvé, lors du conseil d'administration du 20 décembre 2013, le plan stratégique de Bpifrance pour la période 2014-2017. Ce plan, toujours en vigueur, fixe trois axes de développement pour le groupe : accompagner la croissance des PME en apportant des solutions de financement complémentaires à celles du marché et en favorisant la mobilisation d'investisseurs ; préparer la compétitivité de demain en augmentant le nombre et la dimension des ETI, en favorisant le développement à l'international, l'innovation et la mobilisation sur les secteurs d'avenir ; contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat en agissant avec des partenaires pour développer l'esprit d'entreprise et en devenant l'acteur de référence du financement responsable des entreprises.

Bpifrance participe ainsi pleinement à la politique de l'État actionnaire, notamment dans son troisième volet consistant à accompagner le développement et la consolidation d'entreprises nationales, en particulier dans des secteurs et des filières stratégiquement déterminantes pour la croissance nationale.

(*) http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/agence-participations-etat/Documents/Textes_de_reference/Lignes_directrices_de_l'Etat_actionnaire_-_17_03_2014.pdf

Principaux investissements engagés directement par Bpifrance Participations pour le métier Mid & Large Cap

(en millions d'euros)	Taille	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL	Engagements 2014	Métier
NTL Holding (Translohr)	ETI			23,6		2,9	26,5		Middle Cap
Pariset (Windhurst Industries)	ETI	14	8	8	3		33,0		Middle Cap
AD Industrie	ETI		10	1			11,0		Middle Cap
Altia Industrie	ETI			5		8,5	13,5	10,4	Middle Cap
Altis	ETI		20				20,0		Middle Cap
Avanquest	ETI			1,1			21,1		Middle Cap
Carso	ETI	19					19,0		Middle Cap
Cegedim	ETI						118,0		Middle Cap
Daher	ETI						69,0		Middle Cap
De Dietrich PS	ETI		10,3				10,3		Middle Cap
Farinia	ETI						20,5		Middle Cap
GORGE	ETI		8			0,4	8,4	1,6	Middle Cap
Grimaud	ETI	40					40,0		Middle Cap
Gruau	ETI	9,7		0,5			10,2		Middle Cap
Mäder	ETI	11					11,0		Middle Cap
Mecadev (Mécachrome)	ETI		2,2				17,2		Middle Cap
Mersen	ETI	5	40,7		1,0		71,7		Middle Cap
NGE	ETI		80				80,0		Middle Cap
NOVASEP	ETI		25	30			55,0		Middle Cap
PAPREC	ETI			100	48,7		148,7		Middle Cap
QOSMOS	ETI		7,3				7,3		Middle Cap
RIOU GLASS (Vittal Finances)	ETI			15			15,0		Middle Cap
Siclaé	ETI	50				15,0	65,0		Middle Cap
SOITEC	ETI		79,3		8,3	8,1	95,7	8,1	Middle Cap
Tockheim	ETI			50			50,0		Middle Cap
Vergnet	ETI		13	4,9		0,0	17,9		Middle Cap
Critéo	ETI				1,1	44,2	45,3	98,9	Middle Cap
Euronext	ETI					40,5	40,5	40,3	Middle Cap
TECHNICOLOR	GE				54,4		54,4		Large Cap
Alcan EP / Constellium	GE	44			51,7		95,7		Large Cap
Alcatel	GE				3,3		3,3		Large Cap
Bull	GE		29				29,0		Large Cap
CGG Veritas	GE	177	16,7	52			245,7		Large Cap
CMA CGM	GE				114,3		114,3		Large Cap
ERAMET	GE			765,6			765,6		Large Cap
Géralto	GE						176,0		Large Cap
Limagrain	GE	150					150,0		Large Cap
Nexans	GE		10		46,2	2,3	116,5	2,3	Large Cap
Schneider R	GE	12,1					12,1		Large Cap
SEQUANA	GE			51,2		12,8	64,0	30,0	Large Cap
ST Microelectronics	GE	696					696,0		Large Cap
Technip	GE	20					112,0		Large Cap
Tyrol	GE				0,2		0,2		Large Cap
Ubisoft	GE				2,3		2,3		Large Cap
Valéo	GE						24,0		Large Cap
Vallourec 1 et 2	GE	352	20,9		8,5	9,2	390,5	9,2	Large Cap
Eutelsat	GE					58,1	58,1		Large Cap
3S Photonics	PME						5,0		Middle Cap
CASCADIA (SKYBLOG)	PME		6				6,0		Middle Cap
CHM (Clestra)	PME				1,1		1,1		Middle Cap
Cylande	PME	10					10,0		Middle Cap
Dailymotion	PME						7,5		Middle Cap
Ercom	PME		10				10,0		Middle Cap
Inside Secure	PME	7,5		5			12,5		Middle Cap
NATUREX	PME				12	21,9	33,9	27	Middle Cap
VIADAO	PME			10		8,5	18,5	8,5	Middle Cap
TOTAL		1617,3	396,4	1122,9	356,1	232,5	4355,2	236,3	
TOTAL Middle Cap		166,2	319,8	254,1	75,2	150,2	1245,4	194,8	
TOTAL Large Cap		1451,1	76,6	868,8	280,9	82,4	3109,8	41,5	

SERVICES & FINANCE

Principaux investissements engagés directement par Bpifrance Participations pour le métier innovation

(en millions d'euros)	Taille	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL	Engagements 2014	Métier
COLLECTIS	PME		25	0,2			25,2		Large Venture
Cerenis	PME	20					20,0		Large Venture
DBV Technologies	PME			15,3			15,3		Large Venture
Innate Pharma	PME					7,0	18,0	10	Large Venture
NiCox	PME						24,5		Large Venture
SUPER SONIC IMAGINE	PME				7,8	8,0	15,8	1	Large Venture
STENTYS	ETI			10,7			10,7		Large Venture
TINUBU SQUARE	PME		11				11,0		Large Venture
Withings	PME				11		11,0		Large Venture
Sequans	PME				6,4		6,4		Large Venture
Medtech	PME				2,0	0,0	2,0		Large Venture
Sigfox	PME						0,0	16,9	Large Venture
Ebuzzing & Teads	PME						0,0	5	Large Venture
ViT	PME					6,3	6,3	7,5	Large Venture
Poxel	PME					5,0	5,0	15	Large Venture
Pixium	PME					8,6	8,6	11,7	Large Venture
TXCell	PME					8,2	8,2	8,7	Large Venture
Valneva	PME				17,7	0,0	17,7	15	Large Venture
Lucibel	PME				7	0,6	7,6		Large Venture
Fermentalg	PME					6,0	6,0	10,8	Large Venture
Isorg	PME					3,0	3,0	3	Large Venture
Voluntis	PME					5,0	5,0	10	Large Venture
Vexim	PME					6,0	6,0	6	Large Venture
Corwave	PME				1		1,0		Direct Innovation
CANIBAL	PME					0,5	0,5	1	Direct Innovation
G2 MOBILITY	PME					0,8	0,8	0,8	Direct Innovation
EOS IMAGING	PME					7,8	7,8	9,4	Direct Innovation
TOTAL		20,0	36,0	26,2	52,9	72,8	243,4	131,8	
TOTAL Large Venture		20,0	36,0	26,2	51,9	63,7	233,3	120,6	
TOTAL Direct Innovation		0,0	0,0	0,0	1,0	9,1	10,1	11,2	

SERVICES & FINANCE

Investissements de Bpifrance Participations via des fonds et dans le cadre de l'activité Large Venture

(en millions d'euros)	Valeur brute 2013	Investissements en 2014	Cessions en VB en 2014	Valeur brute 2014
Mid & Large Cap	672,78	391,09	139,28	924,59
ETI 2020	-	331,26*	-	331,26
FMEA	288,49	8,51	42,77	254,24
FMEA Rang 2	22,02	-	3,33	18,69
FI Croissance	362,26	51,31	93,18	320,40
Fonds Propres PME	447,1	107,7	46,6	508,1
Sectoriel	117,6	11,1	5,0	123,6
FI Régions	329,5	96,6	41,6	384,5
Fonds de fonds	1 085,14	202,45	156,69	1 130,90
FPMEI	370,55	5,83	49,00	327,37
FPCR 2000/ FCIR/ FFT3	168,29	7,50	36,03	139,76
FFI A/ FFI B	315,03	39,42	38,75	315,69
FFI 2	197,39	77,85	32,91	242,34
FFFI 3	33,88	71,85	0,00	105,73
Innovation	97,09	24,81	5,12	116,78
BIOAM.x3	30,66	0,09	1,78	28,97
INNOBIO	66,43	24,72	3,34	87,81
Total	2 302,08	726,03	347,72	2 680,39

(*) Dont le transfert de Talend et Altrad de Bpifrance Participations à ETI 2020 pour 57,990 M€.

L'activité *Large Venture* accompagne les entreprises à fort besoin capitalistique dans l'accélération de leur développement commercial, leur développement à l'international ou l'industrialisation de leur technologie. Les montants investis sont le plus souvent supérieurs aux chiffres d'affaires des sociétés concernées,

caractérisant la dimension capital-risque. Dotée de 500 M€, elle intervient sur des opérations à partir de 10 M€, dans la très grande majorité des cas en co-investissement avec des partenaires privés.

L'activité d'investissement de Bpifrance est organisée en quatre métiers :

• **Fonds de fonds**

ce métier assure principalement la gestion des participations de Bpifrance dans les fonds affiliés et fonds de fonds privés, via des fonds de fonds gérés par Bpifrance Investissement.

• **Fonds propres PME**

ce métier a la charge de la gestion des fonds investissant en direct dans des PME, organisés en trois branches :

- France Investissement Croissance ;
- Fonds sectoriels ;
- France Investissement Croissance Régions.

• **Innovation**

ces équipes sont en charge de la gestion de l'activité *Large Venture* et de la gestion des fonds Bioam et Innobio souscrits par Bpifrance. L'équipe gère par ailleurs des fonds levés dans le cadre du programme PIA (FSN PME Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies et fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares).

• **Fonds propres ETI/GE**

les équipes de ce pôle assurent la gestion :

- des participations stratégiques dans les grandes entreprises ;
- des participations prises dans les ETI via le fonds ETI 2020 doté d'une taille de 3 Md€ ;
- des fonds sectoriels en charge de l'accompagnement des équipementiers du secteur de l'automobile de rang 1 et 2 (FMEA et FMEA rang 2).

SERVICES & FINANCE



Malgré la poursuite de la pression concurrentielle, Orange a réussi en 2014 à limiter l'érosion de son EBITDA grâce à de bonnes performances commerciales et à la continuation de ses efforts de réduction des coûts. Le groupe a lancé une opération d'acquisition majeure en Espagne et présenté son nouveau plan stratégique qui doit lui permettre de renouer avec la croissance.

FICHE D'IDENTITÉ

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, présent dans 29 pays et servant 244 millions de clients avec 156 000 salariés dont 99 400 en France. Il est coté à Paris et à New York. Créé en 1991 sous la forme de l'exploitant autonome de droit public France Télécom et transformé en société anonyme en 1996, le Groupe a été coté en 1997, privatisé en 2004 et a pris sa dénomination sociale actuelle en 2013. La sphère publique détient 25,04 % du capital (13,45 % détenus par l'État et 11,60 % par Bpifrance Participations).



Pour en savoir plus :
www.orange.fr

La base-clients d'Orange croît à 244 millions fin 2014 (+3 %), sous l'effet de la hausse du nombre de clients tant mobile que haut débit fixe (respectivement +6,5 % et +3,5 % à base comparable, à 185,3 et 16,0 millions de clients). Le nombre de clients augmente fortement en 4G avec désormais 3,7 millions de clients en France (en progression de +2,7 millions) et 2,3 millions en Espagne, en FTTH (563 000 clients en France fin 2014), et dans la zone Afrique Moyen-Orient. Dans un contexte concurrentiel toujours intense, le Groupe a réussi de très bonnes performances commerciales en France, avec respectivement 488 et 246 milliers de ventes nettes dans le mobile et le haut débit fixe, une baisse importante du taux de résiliation des contrats mobile et une hausse des parts de conquête dans le haut débit fixe.

Le chiffre d'affaires poursuit néanmoins son recul à 39,4 Md€ (-2,5 % à base comparable) principalement sous l'effet de la baisse des prix. L'EBITDA recule également de 2,5 % à 12,2 Md€, la marge d'EBITDA ayant été stabilisée à 30,9 % grâce à la poursuite des efforts de réduction des coûts (0,7 Md€). Les investissements ont en revanche progressé de 1,3 % à 5,6 Md€, tirés à nouveau par le très haut débit fixe et mobile (+41 %).

Orange a annoncé en septembre 2014 une OPA sur 100 % du capital de l'opérateur espagnol Jazztel pour 3,4 Md€, qui devrait donner naissance au deuxième opérateur fixe haut-débit du pays et à l'un des acteurs les plus dynamiques sur le marché mobile, et a conclu un accord en février 2015 pour la cession de sa participation de 50 % dans EE à BT Group. Le ratio d'endettement du Groupe

(dette nette/EBITDA) s'améliore à 2,09, notamment sous l'effet favorable de 2,7 Md€ d'émissions d'hybrides réalisées début 2014.

Orange a annoncé en février anticiper un EBITDA retraité 2015 entre 11,9 et 12,1 Md€, le maintien d'un objectif de ratio dette nette/EBITDA autour de 2 à moyen terme et le versement d'un dividende de 0,60 € par action au titre de 2015. Le Groupe a par ailleurs présenté en mars son plan stratégique « Essentiels2020 » dont l'ambition est de faire vivre à chaque client une expérience incomparable, en s'appuyant en particulier sur de forts investissements dans les réseaux, le développement de l'expérience client et la diversification, en particulier dans les objets connectés et les services financiers. Ce plan vise un EBITDA retraité 2018 supérieur à celui de 2014 avec un point bas en 2015 et prévoit un dividende d'au moins 0,60 € par action sur la période 2015-2018.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mai 2014 : reconduction du mandat du PDG Stéphane Richard.
- Septembre 2014 : annonce du lancement d'une OPA sur 100 % de Jazztel pour 3,4 Md€.
- Octobre 2014 : émission hybride de 3,0 Md€ ; cession de 1,9 % du capital d'Orange par Bpifrance.
- Novembre 2014 : cession d'Orange Uganda.
- Février 2015 : accord de cession de la participation d'Orange dans EE.
- Mars 2015 : adoption du plan stratégique « Essentiels2020 ».

SERVICES & FINANCE



L'année 2014 a été marquée par l'adoption du plan « La Poste 2020 : conquérir l'avenir » ainsi que de la trajectoire financière associée. Le groupe a commencé à activer les principaux leviers d'action pour répondre au défi majeur de la baisse accélérée des volumes du courrier et retrouver durablement une bonne santé économique.

FICHE D'IDENTITÉ

La loi n° 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a transformé La Poste « exploitant public » en société anonyme. L'État est actionnaire du groupe à hauteur de 73,68 %, le reste du capital étant détenu par la CDC. Le groupe est le premier employeur de France avec près de 258 000 collaborateurs dont 91,7 % en France. Avec un peu plus de 17 000 points de contact, son réseau commercial de proximité n'a pas d'équivalent.



Pour en savoir plus :
www.laposte.fr

Le plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l'avenir » présenté en janvier 2014 constitue une étape importante dans l'évolution du positionnement stratégique de l'entreprise, qui doit permettre d'apporter des réponses durables à la baisse accélérée des volumes du courrier et à la baisse de la fréquentation des bureaux de poste. Ce plan repose sur les axes suivants : la poursuite du développement du groupe par l'innovation et l'amélioration de la performance des activités existantes, et par le déploiement de nouvelles activités en lien avec les atouts de l'entreprise (nouveaux services à domicile du facteur, e-commerce, etc.) ; la modernisation des missions de service public afin de les rapprocher des attentes des citoyens et d'en améliorer l'équilibre financier ; l'élaboration d'un nouveau pacte social au sein de l'entreprise ; l'amélioration de la compétitivité par la maîtrise des coûts ; la préservation de la bonne santé économique du groupe, indispensable à son développement.

Pour conduire ce plan, une nouvelle gouvernance a été définie début avril 2014. Celle-ci s'articule autour de cinq branches d'activités (Courrier-Colis-Services au domicile, La Banque Postale, l'Express avec GeoPost, le Réseau La Poste, le Numérique) et de sept projets prioritaires transverses et stratégiques, définis en cohérence avec le plan stratégique. La trajectoire financière associée au plan et le plan d'action de chacune des branches ont été adoptés en juin 2014.

Les performances opérationnelles et financières de l'entreprise pour 2014 se traduisent par une légère progression du chiffre d'affaires (22,17 Md€), tiré par la progression de l'activité bancaire et celle du colis-express, mais par un résultat d'exploitation (719 M€)

en baisse de 7,6 % après prise en compte du CICE, la croissance des activités bancaires et celle de l'express ne permettant pas de compenser l'impact négatif de la baisse des volumes du courrier adressé (-5,8 % en volume). Le résultat net, en recul de 17,7 %, atteint 513 M€ (contre 627 M€ en 2013). À fin 2014, la situation d'endettement net du groupe demeure saine avec un ratio dette nette/capitaux propres maintenu à 0,44, la dette nette progressant légèrement (de 3,8 à 4,0 Md€). Cette évolution intègre notamment une consommation de trésorerie opérationnelle nette après dividendes – indicateur de santé économique du groupe – de 113 M€ ainsi que le financement de la croissance externe.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 26 juin 2014 : adoption de la trajectoire financière associée au plan stratégique « La Poste 2020 : Conquérir l'avenir » et des plans d'action des cinq branches du groupe.
- 31 octobre 2014 : comité de suivi du contrat d'entreprise 2013-2017 entre l'État et la Poste relatif aux missions de service public confiées au groupe La Poste.
- 2 février 2015 : annonce d'un partenariat en assurance santé collective entre la Banque Postale, Malakoff Médéric et La Mutuelle Générale et d'un projet de rapprochement des filiales de gestion d'actifs de Malakoff Médéric et de la Banque Postale.
- 18 février 2015 : signature d'un accord de partenariat capitalistique et industriel dans le domaine de la gestion d'actifs entre La Banque Postale, LBPAM et Aegon Asset Management.

SERVICES & FINANCE



La Française des Jeux (FDJ) a connu une nouvelle année de croissance des mises (13,0 Md€ soit +5,2 %). L'année a été marquée par le lancement d'un programme de transformation commerciale, qui doit permettre un meilleur pilotage du réseau de distribution par l'entreprise, et par la nomination de Stéphane Pallez en tant que PDG.

FICHE D'IDENTITÉ

La Française des Jeux est une société anonyme d'économie mixte dont le capital est détenu à 72 % par l'État. Elle commercialise des jeux d'argent, pour l'essentiel dans le cadre de droits exclusifs régis par des dispositions législatives et réglementaires. Elle est la deuxième loterie européenne.



Pour en savoir plus :
www.groupefdj.com

Les mises ont crû de 5,2 % à 13,0 Md€ (+645 M€), tirées par les paris sportifs (+20,0 %) qui ont bénéficié de la Coupe du monde de football, les jeux de grating et le lancement d'une nouvelle formule de l'Euro Millions. La croissance des mises digitales a connu une nette accélération (+16,7 %) et celle des mises dans le réseau physique s'est maintenue à un rythme soutenu (+4,8 %).

L'entreprise a lancé en mai un programme de transformation commerciale destiné à renforcer sa performance et celle de son réseau de distribution, comprenant une nouvelle organisation géographique et le passage progressif à un modèle de distribution modernisé. Ce chantier s'est traduit par la résiliation par la FDJ des contrats actuels des intermédiaires (courtiers) impliquant des coûts de restructuration de 231 M€ provisionnés dans les comptes 2014. Sous cet effet, le résultat opérationnel s'établit à -24 M€ (vs 209 M€ en 2013) et le résultat net consolidé à -8 M€ (vs 133 M€).

L'entreprise s'attend pour 2015 à une année de consolidation de ses mises après la forte croissance de 2014. Stéphane Pallez a par ailleurs lancé la préparation d'un nouveau plan stratégique à horizon 2020 dont l'adoption est prévue à l'été 2015.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mai 2014 : lancement du programme de transformation commerciale.
- Juin-Juillet 2014 : coupe du monde de football 2014.
- Octobre 2014 : partenariat avec l'UEFA pour l'EURO 2016.
- Novembre 2014 : nomination de Stéphane Pallez comme PDG.
- Janvier 2015 : nouvelle signature d'entreprise « chaque jour est une chance ».

SERVICES & FINANCE



Le groupe Dexia a été mis en résolution ordonnée en décembre 2012, dans le cadre d'un plan de résolution qui se poursuit aujourd'hui. Sa société de crédit foncier (Dexia Municipal Agency - 90 Md€ de bilan) a été acquise par les pouvoirs publics pour 1 €, le 31 janvier 2013, dans le cadre de la création de la Société de Financement Local (SFIL).

FICHE D'IDENTITÉ

Dexia est spécialisé dans le financement du secteur public, les métiers de la banque de détail et la gestion d'actifs. Dexia SA (maison-mère du groupe) : institution financière de droit belge. Actionnariat de Dexia SA au 31 décembre 2014 : État fédéral belge (50,02 %), État français (44,4 %), actionnaires institutionnels, individuels et salariés (5,58 %).



Pour en savoir plus :
www.dexia.com/FR/

Le plan de résolution ordonnée du groupe Dexia, autorisé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, repose sur la vente des franchises commerciales viables et le portage à maturité des actifs résiduels. Dexia respecte les engagements de cessions pris dans le cadre de ce plan. Ces cessions, combinées à l'amortissement naturel du bilan, ont contribué à réduire la taille du bilan de Dexia de 357 Md€ à fin 2012 à 247 Md€ fin 2014.

En 2014, la poursuite de l'effort de désensibilisation de l'encours sensible de Dexia Crédit Local, a pu notamment bénéficier du vote de la loi de sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public, publiée le 30 juillet 2014 et de la mise en œuvre du nouveau fonds de soutien aux collectivités locales ainsi que du dispositif de soutien aux établissements publics de santé, qui deviendront pleinement opérationnels en 2015.

Néanmoins, d'importants risques pèsent encore sur le groupe du fait notamment de la concentration de son portefeuille de crédit sur certains secteurs, de la sensibilité de ses résultats à ses coûts de financement ainsi qu'aux besoins liés aux évolutions prudentielles

et réglementaires alors que la supervision de Dexia est désormais exercée sous l'égide du superviseur unique européen. La poursuite du plan de résolution ordonnée, en accord avec la décision de la Commission européenne, doit toutefois permettre de limiter ces risques.

L'année 2014 a enfin été marquée par la conduite par la BCE des exercices de revue de la qualité des actifs (AQR) et de stress test dont les résultats ont confirmé la trajectoire de résolution ordonnée du groupe.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 3 février 2014 : finalisation de la cession de Dexia Asset Management (DAM) pour un prix de 380 M€.
- 15 juillet 2014 : mise en gestion extinctive de Dexia Credipol.
- 26 octobre 2014 : communication publique des conclusions de l'évaluation complète des banques passant sous la supervision du superviseur unique européen à compter du 4 novembre 2014.



FICHE D'IDENTITÉ

1^{er} assureur de personnes et 1^{er} assureur-emprunteur en France. CNP Assurances est une société à capitaux majoritairement publics et cotée, détenue à 40,87 % par la Caisse des dépôts et consignations, à 36,25 % par Sopassure (co-entreprise regroupant les participations de La Banque Postale et de BPCE), à 1,11 % par l'État et à 21,77 % par le public.



Pour en savoir plus :
www.cnp.fr

L'année a été marquée, dans un environnement de taux historiquement bas, par de bonnes performances, soutenues par le renforcement de l'activité en unités de compte et l'investissement dans les métiers de la protection sociale. Les négociations avec BPCE ont abouti début 2015 avec la conclusion d'un protocole d'accord cadre de partenariat.

En 2014, CNP Assurances a poursuivi son développement autour des axes stratégiques identifiés en 2013 : poursuite des partenariats avec La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, distributeurs du groupe sur le marché français ; déploiement de l'assurance emprunteur, de la prévoyance individuelle et l'épargne haut de gamme en modèle ouvert en Europe ; développement de la prévoyance collective auprès des TPE/PME et du secteur public local ; renforcement du positionnement du groupe en Amérique Latine, en particulier au travers de sa filiale, Caixa Seguradora, 5^e assureur brésilien. La prise de contrôle en décembre 2014 des filiales de Santander Consumer Finance, matérialise l'ambition stratégique de CNP Assurances en matière d'assurance emprunteur en Europe.

Les performances opérationnelles et financières en 2014 se sont inscrites dans un contexte macroéconomique caractérisé par le maintien de taux historiquement bas. Le chiffre d'affaires a progressé de 11,3 % pour atteindre 30,8 Md€ tandis que le produit net d'assu-

rance a augmenté de 4,2 %, reflétant des éléments contrastés (+1,1 % en France, +7,1 % en Amérique Latine et +11,5 % en Europe hors France). Le résultat net part du groupe ressort à 1 080 M€, en progression de 4,8 %. La situation de solvabilité de l'entreprise s'améliore légèrement (118 % hors plus-values latentes en normes Solvabilité 1) du fait notamment de l'émission de titres subordonnés.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 17 décembre 2014 : acquisition de 51 % des filiales d'assurance vie et non-vie de Santander Consumer Finance (l'un des leaders européens sur le marché de l'assurance emprunteur) et conclusion d'un accord de distribution exclusif de long terme.
- 18 février 2015 : approbation par le conseil d'administration de CNP Assurances des termes des accords définitifs détaillant les modalités de mise en œuvre du partenariat renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2016 entre CNP Assurances et le groupe BPCE.

SERVICES & FINANCE



La création de la SFIL répond à la volonté de l'État d'assurer aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé français un accès pérenne au financement bancaire, en complément des offres des banques commerciales et des institutions publiques françaises et européennes. Cette mission s'étendra en 2015 au refinancement des crédits-export.

FICHE D'IDENTITÉ

SFIL (Société de Financement Local) : établissement de crédit dont le capital est détenu par l'État (75 %), la CDC (20 %) et LBP (5 %).
Notations de Caffil au 31 décembre 2014 : Moody's : Aaa ; S&P : AA+ ; Fitch : AA
Taille du bilan de SFIL à fin décembre 2014 : 88 Md€.



Pour en savoir plus :
www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr

L'acquisition réalisée le 31 janvier 2013 par l'État, la Caisse des dépôts et des consignations (CDC) et La Banque Postale de Dexia Municipal Agency (DMA), renommée Caisse française de financement local (Caffil), matérialise la volonté de l'État de répondre de façon pérenne au déficit de l'offre de financements aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé, après le retrait de Dexia qui détenait 40 % de ce marché. Caffil, dont le capital est intégralement détenu par SFIL, refinance via l'émission d'obligations foncières les prêts produits par La Banque Postale en s'appuyant sur La Banque Postale Collectivités locales, coentreprise créée au printemps 2013 entre La Banque Postale (65 %) et la Caisse des dépôts (35 %). Caffil, qui bénéficie de notations de très bonne qualité de la part des trois principales agences de notation, a levé 4 Md€ d'obligations foncières au cours de l'année 2014 auprès d'une base d'investisseurs diversifiée.

Au cours de sa seconde année d'existence, SFIL a poursuivi son implantation dans le paysage bancaire français et le développement de ses relations avec les collectivités territoriales. En 2014, La Banque Postale est à l'origine d'une production à moyen-long terme supérieure à 3 Md€, atteignant avec 25 % de parts de marché, le deuxième rang du financement bancaire derrière le groupe BPCE. 2014 a également vu l'accélération de la stratégie de désensibilisation de l'encours sensible

de SFIL, qui a notamment pu s'appuyer sur la loi de sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public publiée le 30 juillet 2014 et la mise en œuvre du nouveau fonds de soutien aux collectivités locales ainsi que du dispositif de soutien aux établissements publics de santé, qui seront renforcés et deviendront pleinement opérationnels en 2015. Enfin, en février 2015, l'État a annoncé la création d'un nouveau dispositif public de refinancement des crédits-export bénéficiant d'une assurance-crédit de Coface, dispositif qu'il a choisi de confier à SFIL.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier - Septembre : la Caffil réalise l'intégralité de son programme de financement 2014 (soit 4,0 Md€ contre 3,06 Md€ en 2013).
- 30 juillet 2014 : publication de la loi n° 2014-844 du 29 juillet 2014 relative à la sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public.
- 26 octobre 2014 : publication des résultats des exercices de supervision européens (revue de la qualité des actifs et stress test), très positifs pour le modèle de SFIL.
- Février 2015 : annonce concernant la mise en place d'un dispositif public de refinancement des crédits à l'exportation confié à SFIL.



La Semmaris assure l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis, plus grand marché de produits alimentaires frais au monde. Elle a connu en 2014 une nouvelle année de croissance de ses résultats, tout en continuant d'investir dans la modernisation du marché.

FICHE D'IDENTITÉ

Société anonyme d'économie mixte chargée par le décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié de l'aménagement et la gestion du MIN de Paris-Rungis, sur lequel ont été transférées les anciennes halles de Paris en 1969.
Actionnariat : Altarea (33,34 %), État (33,34 %), ville de Paris (13,19 %), département du Val-de-Marne (5,6 %), Caisse des dépôts et consignations (4,6 %), professionnels et divers (9,93 %).
Effectifs : 224 personnes.



Pour en savoir plus :
www.rungisinternational.com

Avec 1 200 entreprises implantées représentant un chiffre d'affaires annuel de plus de 8,8 Md€ et un pôle d'activité d'environ 12 000 salariés, le marché de Rungis est le plus grand marché de produits frais au monde. Il regroupe des acteurs des différents secteurs de l'agroalimentaire, des arts de la table ou de l'horticulture.

Dans un contexte marqué par l'évolution des modes d'achats et de consommation, la Semmaris poursuit son action pour accompagner les acteurs du marché dans l'évolution de leur métier, avec la rénovation ou le développement de nouveaux pavillon (inauguration du pavillon de la gastronomie et lancement des travaux du pavillon bio) un projet de déploiement de la fibre optique ou encore une réflexion sur la logistique urbaine. Elle a ainsi investi 21,1 M€ en 2014.

Avec un niveau d'occupation toujours élevé, et des charges d'exploitation globalement maîtrisées, les résultats de la Semmaris ont continué de progresser. Le chiffre d'affaires a atteint en 2014 101 M€ (+3,6 %), l'excédent brut d'exploitation 42 M€ (+7,9 %) et le résultat net 13,9 M€ (+5,4 %). La société valorise également son savoir-faire à travers des activités de conseil et services auprès d'autres marchés de gros, en France et à l'international.

(*) Données 2013 -- en hausse de 3,8 % par rapport à 2012.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 2014 : extension du pavillon de la triperie et achèvement du programme de rénovation des carreaux de vente fruits et légumes.
- 8 juillet 2014 : poursuite de la démarche Rungis Green Business lancée en 2013, avec l'inauguration d'une flotte de véhicules électriques.
- 2014 : lancement de la construction du pavillon Bio.

SERVICES & FINANCE



2014 a été une année de transition. En mai, le CSA a nommé Mathieu Gallet à la présidence de l'entreprise selon la nouvelle procédure instaurée par la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public. Le second semestre 2014 et le début de l'année 2015 ont été marqués par l'engagement des discussions entre l'entreprise et l'État sur le nouveau Contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2015-2019.

FICHE D'IDENTITÉ

Radio France est une société nationale de programmes dont l'organisation et les contours sont fixés par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Radio France conçoit et diffuse six programmes nationaux (France Inter, France Info, France Culture, FIP, Mouv' et France Musique) et 44 programmes régionaux (réseau France Bleu). Radio France compte également quatre formations musicales (L'Orchestre National de France, l'Orchestre Philharmonique de Radio France, le Chœur et la Maîtrise de Radio France).



Pour en savoir plus :
www.radiofrance.fr
et www.maisondelaradio.fr

La nouvelle direction a ainsi pu présenter les grandes orientations de son projet stratégique : le repositionnement des antennes et l'adaptation de la radio aux usages numériques pour toucher un plus large public ; l'affirmation de Radio France comme un acteur majeur de la musique en France ; la conquête de nouveaux publics, notamment par l'ouverture de la Maison de la radio et la diversification de ses activités ; et l'accélération de la transformation de l'entreprise.

Parallèlement, les grilles France Inter, France Info et France Musique ont été fortement renouvelées lors du lancement de la saison radiophonique de septembre 2014 en cohérence avec les orientations stratégiques de Mathieu Gallet, changements qui ont permis de conforter les audiences du groupe malgré une année 2014 difficile pour le média radio. L'auditoire de Radio France s'élève à 13,3 millions de personnes, soit 239 000 auditeurs de moins qu'en 2013. La part d'audience du groupe, en retrait de 0,6 point, s'établit à 22,5 %. Les visites sur l'ensemble des sites internet de Radio France ont néanmoins augmenté de 12,2 % par rapport à 2013 avec 3,7 millions de visiteurs uniques en moyenne par mois.

Enfin, les formations musicales ont connu une activité très riche qui s'est achevée sur l'ouverture du nouvel Auditorium de la Maison de la radio en novembre 2014. Ce dernier, qui compte plus de 1 400 places, offre

désormais un cadre pour la saison musicale des formations de Radio France.

Sur un plan financier, les comptes 2014 de Radio France accusent un déficit de 21 M€. Les discussions en cours sur le COM 2015-2019 et la trajectoire financière associée devront permettre de définir les modalités d'un retour à l'équilibre de la situation financière de Radio France d'ici 2017.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mai 2014 : nomination de Mathieu Gallet à la Présidence de Radio France par le CSA.
- Septembre 2014 : lancement des nouvelles grilles France Inter, France Info et France Musique.
- Novembre 2014 : Ouverture du nouvel Auditorium de la Maison de la radio avec 25 000 visiteurs tout au long du week-end d'inauguration.
- 11 janvier 2015 : soirée exceptionnelle de soutien à Charlie Hebdo dans l'Auditorium de la Maison de la radio, en partenariat avec France Télévisions et le Ministère de la Culture et de la Communication.
- 2 février 2015 : lancement de Mouv', nouvelle chaîne musicale dédiée aux cultures urbaines.
- Premier semestre 2015 : poursuite de la négociation du contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019 dans un contexte social et financier difficile (notamment grève prolongée en mars-avril).

SERVICES & FINANCE



France Télévisions a poursuivi en 2014 la mise en œuvre de l'avenant au Contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015, qui prévoit un retour à l'équilibre des comptes en 2015. Les priorités éditoriales et stratégiques de l'avenant au COM ont parallèlement été préservées, qu'il s'agisse d'information, de programmes destinés aux jeunes publics, de soutien à la création ou de développement numérique.

FICHE D'IDENTITÉ

France Télévisions est une société nationale de programme dont les contours et les missions sont fixés par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, et précisés par son cahier des charges.



Pour en savoir plus :
www.francetelevisions.fr

La mise en œuvre du plan d'économies et de la trajectoire de retour vers l'équilibre des comptes s'est traduite par un résultat net 2014 s'établissant à -38,4 M€, contre -40,5 M€ au budget et -84,6 M€ en 2013.

Les efforts de l'entreprise ont porté sur tous les postes de charges. Avant même que ne se matérialisent les effets du plan de départs volontaires, qui interviendront plutôt à partir de 2015, au gré des départs, l'effort de maîtrise des effectifs se traduit par un effectif moyen 2014 en baisse de 359 ETP par rapport à 2012. La systématisation des mises en concurrence, la généralisation des audits de production et plus généralement l'effort de maîtrise des charges et de productivité concernent aussi bien les dépenses de programmes que les frais généraux et de structure.

France Télévisions redevient en 2014 le premier groupe audiovisuel français, avec 28,8 % de part d'audience, ce score intégrant depuis septembre la mesure de France Ô.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Avril 2014 : conformément aux orientations de l'avenant au COM, France 4 entame progressivement sa transformation (grille dédiée aux enfants en journée et aux jeunes adultes en soirée).
- Mai 2014 : homologation par la DIRECCTE du plan de départs volontaires, présenté au CCE en octobre 2013, qui doit permettre de ramener l'effectif de France Télévisions à 9 750 ETP d'ici fin 2015.
- Octobre 2014 : lancement de la plateforme numérique Ludo, dédiée aux 6-14 ans et accessible depuis tous les écrans.
- Décembre 2014 : présentation pour information-consultation au CCE du projet Info 2015, qui répond à l'ambition éditoriale de renforcer la place du service public comme référence en matière d'information sur tous les canaux de diffusion, à travers une organisation intégrée des rédactions nationales et numérique.
- 4 mars 2015 : restitution publique par Marc Schwartz des conclusions du groupe de travail interministériel sur l'avenir de France Télévisions à l'horizon 2020.



En 2014, l'activité de frappe de monnaies courantes est en repli tandis que les autres produits bénéficient de débouchés élargis. La fin d'une première étape sur le chantier MétaLmorphoses permet au public d'accéder de nouveau à l'Hôtel des Monnaies.

FICHE D'IDENTITÉ

La Monnaie de Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 2007. Elle dispose du monopole légal de frappe des euros à face française et exerce également des activités concurrentielles. L'entreprise emploie 500 collaborateurs, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 132 M€ en 2014.



Pour en savoir plus :
www.monnaiedeparis.fr

À 132 M€, le chiffre d'affaires de la Monnaie de Paris est en baisse pour la deuxième année consécutive en raison du recul de la frappe de monnaies à l'export (-28 %) et de commandes réduites d'euros pour la France (-10 %). La Monnaie a frappé 1,2 milliard de pièces en 2014, dont 803 M€. En revanche les monnaies de collection et les médailles connaissent une progression favorable, bénéficiant du savoir-faire et du capital symbolique de l'entreprise.

La Monnaie achève en fin 2014 et début 2015 la première phase du projet MetaLmorphoses, avec la livraison de l'espace dédié au restaurateur Guy Savoy ainsi que l'ouverture d'expositions temporaires. L'ambitieux chantier de rénovation de l'Hôtel de la Monnaie, Quai de Conti à Paris, représentera au total un coût de 67 M€, engagé au titre de la mission confiée à l'établissement de valoriser son patrimoine architectural. En parallèle, le transfert de la Parcelle de l'An IV à l'Institut de France en janvier 2015 permet d'éteindre un contentieux plus que bicentenaire entre les deux institutions.

Dans le cadre de son plan stratégique « Monnaie aux ambitions partagées », la Monnaie met l'accent sur l'amélioration de la performance industrielle. En 2014, l'entreprise a initié une réflexion sur l'organisation de sa production. Elle a travaillé à optimiser les lignes de conditionnement des produits finis et poursuit la montée en charge concernant la fabrication de flans monétaires.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 8 janvier 2014 : inauguration du nouveau bâtiment de stockage des Euros à Pessac.
- 2 juin 2014 : lancement des pièces de collection dessinées par Sempé.
- 25 octobre 2014 : ouverture de l'exposition Chocolate Factory de Paul McCarthy.
- 25 juin 2014 : anniversaire des 150 ans de la Monnaie.
- 30 janvier 2015 : transfert de la Parcelle de l'An IV à l'Institut de France.
- 24 mars 2015 : lancement des pièces de collection Astérix.



Le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB) est un groupe biopharmaceutique qui développe, fabrique et commercialise des médicaments indiqués dans la prise en charge de pathologies graves et souvent rares dans les domaines de l'immunologie, l'hémostase et les soins intensifs.

FICHE D'IDENTITÉ

Le LFB a été créé en 1994 avec un statut de GIP (Groupement d'intérêt public). L'ordonnance du 28 juillet 2005 a prévu sa transformation en SA à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics, réalisée en juillet 2006. L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA au 31 décembre 2014. Le groupe LFB employait 2 016 personnes à fin 2014.



Pour en savoir plus :
www.lfb.fr

Premier en France et au 6^e rang mondial dans le domaine des médicaments dérivés du plasma, le LFB figure parmi les principaux acteurs européens dans le domaine des biotechnologies. En 2014, le LFB a continué de développer ses activités, avec un chiffre d'affaires en hausse de 5 % à 502 M€ grâce à l'accélération de ses ventes à l'international (28 % de son chiffre d'affaires contre 22 % en 2013), en particulier en Allemagne dans l'activité plasmatisque et aux États-Unis dans l'activité de biotechnologie. La bioproduction industrielle du LFB dans la culture cellulaire et les thérapies innovantes a également progressé en 2014.

L'activité de R&D est restée soutenue (76,1 M€), avec notamment le démarrage de deux études cliniques de phase III pour des produits issus de biotechnologie aux États-Unis et le dépôt de deux dossiers d'enregistrement de médicaments dérivés du plasma fin 2014 et tout début 2015 en Europe.

Après une amélioration initiée en 2013, le résultat opérationnel a progressé en 2014 pour s'établir à 25,2 M€,

contre 19,8 M€ en 2013, et le résultat net s'est établi à 13 M€, contre 8,2 M€ en 2013, notamment grâce à un bon résultat financier (0,3 M€ contre -4,9 M€ en 2013).

Le LFB a davantage investi en 2014 (27,7 M€) qu'en 2013 (20 M€), principalement pour préserver l'efficacité industrielle de son activité plasmatisque, et a généré un cashflow libre positif assurant le maintien d'un endettement maîtrisé (41,3 M€ contre 45,4 M€ à fin 2013).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juin 2014 : signature d'un contrat entre CELLforCURE, filiale du LFB, et CELLECTIS pour la fabrication de lots cliniques de thérapie cellulaire.
- Juillet 2014 : signature d'un contrat de fourniture de plasma avec BLOOD SOURCE aux États-Unis, visant à sécuriser l'approvisionnement du LFB.
- Novembre 2014 : lancement de Factane® VR en France, facteur de coagulation à volume réduit, améliorant le confort des patients en réduisant la durée de perfusion.

Le secteur ferroviaire a été marqué par l'adoption de la loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, qui prévoit la constitution d'un groupe public ferroviaire (GPF) unifié. Cette réforme doit permettre, en réunifiant notamment les fonctions de gestion de l'infrastructure au sein d'une entité unique, de répondre aux enjeux de qualité du service public et de soutenabilité financière. La mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau schéma d'organisation du système ferroviaire interviendra au 1^{er} juillet 2015.

Le secteur aéroportuaire a connu une année 2014 contrastée pour les aéroports français relevant du périmètre de l'APE. Si Aéroports de Paris (ADP) a enregistré un nouveau record de trafic et termine l'exercice 2014 dans d'excellentes conditions financières, l'année a été plus difficile pour les grands aéroports régionaux, qui ont souffert de l'impact de la grève des pilotes d'Air France ainsi que du mouvement de retrait de la compagnie nationale de plusieurs plateformes. La performance économique des aéroports régionaux reste néanmoins soutenue par la croissance des liaisons internationales, du trafic des compagnies à bas coûts ainsi que des recettes extra aéronautiques.

Le secteur aérien reste marqué par une concurrence forte (compagnies à bas coûts opérant sur le court et moyen-courrier, compagnies issues notamment des pays du Golfe sur le long courrier). En outre, l'industrie aérienne, très cyclique, génère de faibles marges d'exploitation en raison de la structure rigide de ses coûts (carburant, charges de personnel). Un groupe de travail présidé par M. Bruno Le Roux a mis en évidence les enjeux liés au redressement de la compétitivité du transport aérien français. L'État contribue à cet effort avec la suppression récemment décidée de la taxe d'aviation civile sur les passagers en correspondance, qui représente près de 70 M€ de gains annuels pour les transporteurs aériens.

Le secteur du transport urbain a été marqué par la poursuite de la croissance du groupe RATP sur son marché historique mais également en dehors de l'Île-de-France, cette dernière dimension étant essentielle dans la perspective de l'ouverture à la concurrence progressive du marché historique de la RATP. Le plan stratégique « Vision 2020 » cible l'amélioration de la qualité de service offerte aux voyageurs et de la performance économique, afin de poursuivre la réduction des écarts de compétitivité avec les concurrents de la RATP.

Le trafic des grands ports maritimes est resté stable en 2014 après une chute de près de 2 % en 2013. Les situations sont toutefois contrastées entre les ports, du fait de la diversité de leurs modèles économiques, qui sont plus ou moins impactés par la baisse des trafics d'hydrocarbures et n'ont pas bénéficié dans la même mesure du dynamisme du trafic de conteneurs. La situation financière des ports reste lourdement affectée par le coût des mesures d'accompagnement de la réforme portuaire, qui devrait néanmoins s'estomper à l'horizon 2016-2017. Dans ce contexte tendu, l'APE s'efforce de mobiliser les instances de gouvernance des ports afin d'assurer un suivi étroit de la trajectoire financière des ports.

Deux nouvelles sociétés ont fait leur entrée dans le périmètre de l'APE au cours de l'exercice 2014. En effet, les concessions des aéroports de Marseille et de La Guadeloupe, auparavant confiées aux chambres de commerce et d'industrie locales, ont été transférées à des sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance nouvellement créées dont l'État a souscrit 60 % du capital aux côtés des collectivités locales (15 %) et des chambres de commerce et d'industrie (25 %), respectivement le 10 juin et le 19 décembre 2014.



Le groupe Imprimerie Nationale délivre à des acteurs privés et publics, en France comme à l'international, des prestations de haute valeur ajoutée en ingénierie des titres régaliens, gestion globale des identités et des droits, protection des données sensibles, et pilotage des flux et impressions complexes.

FICHE D'IDENTITÉ

L'Imprimerie Nationale a été transformée en société anonyme par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993 ; son capital est détenu à 100 % par l'État. L'article 2 de la loi de 1993 lui confère un monopole sur la réalisation de documents régaliens, dont le champ est limité par le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006. Le groupe emploie 700 salariés.



Pour en savoir plus :
www.imprimerienationale.fr

2014 a marqué une nouvelle étape dans la croissance du groupe avec l'acquisition de 51 % des parts du fabricant de composants Smart packaging solutions (SPS). La diversification des activités du groupe s'est ainsi poursuivie avec une nouvelle organisation en trois branches d'activités : e-documents (fabrication de titres régaliens, activités d'impression et d'éditique), e-services & systems (gestions d'identités numériques et services associés, opérateur de cartes) et e-composants (activité historique de SPS).

Avec un chiffre d'affaires de 202,4 M€, en hausse de 23 % par rapport à 2013, un EBITDA de 39,2 M€, soit 19,4 % du chiffre d'affaires (+3,2 points) et un résultat net de 26,2 M€, soit 12,9 % du chiffre d'affaires (+0,4 point), le groupe confirme sa stratégie de croissance. A périmètre équivalent hors acquisition de SPS, les performances du groupe sont également en nette progression en termes de chiffre d'affaires (+6,4 M€, soit +4 %), d'EBITDA (24 % du CA soit +6 points) et de résultat net (17 % du CA, soit +3 points).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Sur l'année : 3,7 millions de passeports biométriques, 0,98 million de titres de séjours européens et 2,6 millions de Permis de Conduire Electronique produits ; 15,3 millions de lettres points (concernant le permis de conduire) envoyés.
- Mai 2014 : closing de l'acquisition de SPS.
- 2^e et 3^e semestres 2014 : contrôle de la Cour des comptes.
- Octobre 2014 : renouvellement du conseil d'administration et renouvellement de Didier Trutt en tant que PDG de l'entreprise.
- Janvier 2015 : obtention de la qualification RGS.

TRANSPORTS



L'exercice 2014 de SNCF s'est conclu par une augmentation de 1,5 % du chiffre d'affaires, à 27,2 Md€, toutefois accompagnée d'une dégradation de la marge opérationnelle, avec un taux de marge de 8,7 % (9,2 % en 2013). Le résultat net part du groupe est en hausse à 605 M€, en raison de fortes pertes de valeur en 2013 (dépréciation de la flotte TGV). L'endettement financier net est stable, à 7,4 Md€.

FICHE D'IDENTITÉ

SNCF Mobilités est l'un des premiers groupes mondiaux de transport de voyageurs et de logistique marchandises avec 27,2 Md€ de chiffre d'affaires, dont 25 % à l'international. Présent dans 120 pays avec 200 000 collaborateurs, son objectif est d'être la référence mondiale des services de mobilités et de logistique.

Le contexte a été défavorable en 2014 pour SNCF Mobilités, dont l'activité est sensible à la conjoncture économique. Par ailleurs, les grèves de juin ont entraîné une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 217 M€ (resp. 172 M€).

SNCF Voyages a enregistré une baisse de ses trafics (-0,4 %) et donc de son chiffre d'affaires (-1,1 %), phénomène observé depuis plusieurs exercices, qui s'explique, outre la conjoncture économique, par la concurrence intermodale, désormais structurelle. L'augmentation tendancielle et continue des péages acquittés au gestionnaire d'infrastructure pèse quant à elle sur la marge opérationnelle. Les plans de performance engagés devront donc être poursuivis à l'horizon 2020.

Au niveau européen, les derniers mois ont été marqués par trois faits majeurs, s'inscrivant dans la stratégie européenne de SNCF Voyages : la prolongation de la coopération Aléo avec la Deutsche Bahn dans la grande vitesse entre la France et l'Allemagne, la transformation de la coopération Thalys en entreprise ferroviaire ainsi que la réorganisation de l'actionnariat d'Eurostar, suite à la cession des parts du gouvernement britannique.

SNCF Logistics a renoué avec la croissance de son chiffre d'affaires (+0,9 %) pour la première fois depuis 2008, en particulier grâce à la forte progression de ses activités internationales (+3,3 %). À ce titre, le développement à l'international de Geodis, renforcé par la nouvelle stratégie de communication autour d'une marque unique et forte, figure parmi les priorités de la branche.

Malgré la forte baisse des trafics TER et Intercités, le chiffre d'affaires de SNCF Proximité a continué d'augmenter (+3,5 %), grâce à la résilience des mécanismes de conventionnement et aux performances de

la filiale Keolis, qui a remporté des appels d'offres majeurs, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis, tout en poursuivant une stratégie de croissance externe ciblée.

Au total, le cash-flow libre de 356 M€, positif pour la 4^e année consécutive, permet de stabiliser l'endettement financier net de SNCF à 7,4 Md€ à fin 2014.

2015 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme ferroviaire, déclenchée notamment par l'élaboration des contrats de performance entre l'État et le groupe public ferroviaire. Les travaux de la commission sur l'avenir des Trains d'Équilibre du Territoire représentent également un enjeu majeur pour le groupe, compte tenu de l'érosion continue de leur chiffre d'affaires depuis cinq ans.

(*) Périmètre correspondant à l'ancien groupe SNCF, hors activité SNCF Infra en cours de transfert à SNCF Réseau

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 23 mai 2014 : Keolis et Go-Ahead remportent la franchise Thameslink Southern and Great Northern.
- 11 au 23 juin 2014 : mouvement social.
- 4 juillet 2014 : Keolis et Amey remportent l'exploitation du métro automatique de Londres.
- 4 août 2014 : promulgation de la loi portant réforme ferroviaire.
- 19 novembre 2014 : lancement des travaux de la commission « Avenir des Trains d'Équilibre du Territoire ».
- 11 février 2015 : publication des décrets portant statuts et missions de SNCF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau.
- 3 mars 2015 : cession par le Royaume-Uni de sa participation de 40 % dans Eurostar.



Pour en savoir plus :
www.sncf.com

TRANSPORTS

AIRFRANCE KLM

En 2014, le groupe Air France-KLM a achevé la mise en œuvre du plan *Transform 2015*, lequel prévoyait un effort significatif de réduction des coûts, une croissance modérée des capacités et une sélectivité des investissements accrue afin d'améliorer le positionnement concurrentiel du groupe et de réduire son niveau d'endettement.

FICHE D'IDENTITÉ

Forme juridique : société anonyme, détenue à 17,58 % par l'État depuis la montée au capital de l'État le 8 mai 2015.

Historique :
1933 : création d'Air France.
1999 : privatisation partielle d'Air France.
2004 : création de la holding Air France-KLM.
2004-2005 : cession de titres par l'État français, ramenant sa participation de 44 % à 18,6 %.

Chiffres clés :
Effectifs moyens 2014 : 94 666 équivalents temps plein.
Chiffre d'affaires 2014 : 24,9 Md€.

La concurrence sur le secteur aérien poursuit son intensification tant sur le segment du court et moyen-courrier, où les compagnies à bas coûts confortent leur positionnement, que sur le long courrier sur lequel les compagnies du Golfe ainsi que Turkish Airlines se déploient. Cette intensification de la concurrence est reflétée notamment par la forte croissance de l'offre de capacités. Par ailleurs, l'environnement macroéconomique a été marqué par une forte baisse du prix du pétrole et une appréciation du dollar face à l'euro.

Le chiffre d'affaires 2014 ressort à 24,9 Md€, en baisse de 2,4 % par rapport à 2013 tandis que l'EBITDA ressort à 1,6 Md€. L'exercice se traduit par une perte nette de 198 M€, le groupe ayant été pénalisé par l'impact de la grève des pilotes d'Air France à hauteur de 425 M€.

Le plan *Perform 2020*, adopté par le conseil d'administration en septembre 2014, s'inscrit dans la continuité du plan *Transform 2015* en termes d'efforts de compétitivité et de réductions de coûts et a pour objectif d'assurer le retour du groupe sur un chemin de croissance durable. Le plan s'articule autour de trois axes stratégiques : le développement sélectif pour accroître l'exposition du groupe aux marchés en croissance (long courrier, low cost intra-européen, maintenance aéronautique), la montée en gamme des produits et services et la poursuite de l'amélioration de la compétitivité et de l'efficacité opérationnelle.

L'année 2014 a été marquée par un mouvement de grève des pilotes d'Air France, qui étaient notamment opposés aux modalités de développement de la filiale Transavia en France ainsi qu'aux projets d'ouverture de nouvelles bases de Transavia hors de France et des Pays-Bas. Le projet d'ouverture de bases hors de France et des Pays-Bas a été finalement retiré, sans pour autant que soit remise en cause la nécessité d'assurer le développement rapide

de la filiale Transavia France ni que soient modifiés les objectifs financiers de Perform 2020.

Le groupe AF-KLM a constaté une baisse de la recette unitaire en 2014, qui conjugait les effets liés à la grève et l'évolution défavorable de la demande observée au début de l'été 2014 et qui s'est confirmée depuis. L'impact cumulé sur le résultat d'exploitation de la perte de recettes liée aux passagers non transportés et des coûts induits par la grève s'élève à 425 M€. En outre, le Groupe estime que la quasi-totalité des économies attendues sur la facture carburant pourrait être absorbée par la pression sur les recettes unitaires et l'effet change négatif. En effet, cette baisse bénéficie à l'ensemble des acteurs du marché, ce qui mécaniquement tire la recette unitaire à la baisse et a été concomitante du mouvement d'appréciation du dollar par rapport à l'euro, qui a eu un effet négatif sur les comptes du groupe, acheteur net de dollars.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juin 2014 : le groupe réalise une émission obligataire de 600 M€ à 7 ans.
- Octobre 2014 : KLM, compagnie aérienne la plus ancienne du monde (1919) opérant avec son nom d'origine, fête ses 95 ans.
- Octobre 2014 : Pieter Elbers est nommé président du directoire de KLM en remplacement de Camiel Eurlings.
- Décembre 2014 : le SNPL valide un projet d'accord relatif au détachement de pilotes Air France au sein de Transavia, lequel permettra la mise en œuvre du plan de développement de Transavia France d'ici 2019 et notamment la croissance forte de l'offre prévue à l'été 2015.
- Février 2015 : deux plans de départs volontaires portant sur 500 postes au sol et un plan portant sur 300 postes de personnels de cabine sont mis en œuvre.



Pour en savoir plus :
www.airfranceklm.com



L'EPIC RATP a présenté en 2014 un trafic en hausse de 3 % à 3 228 millions de voyages engendrant une croissance du chiffre d'affaires de 1,9 % à 4 676 M€. Le chiffre d'affaires du groupe RATP progresse quant à lui de 3,4 % sous l'effet notamment de la poursuite de la croissance du groupe à l'international.

FICHE D'IDENTITÉ

La RATP est un EPIC qui a pour principale mission d'exploiter en Île-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. Le groupe emploie 57 731 salariés. La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain a mis un terme à la spécialisation géographique de la RATP en région Île-de-France et lui a ouvert la possibilité d'un développement en province et à l'étranger. La loi ORTF de 2009 a par ailleurs défini le cadre commercial des activités de transport de la RATP en Île-de-France, conformément au règlement européen OSP du 3 décembre 2007.



Pour en savoir plus :
www.ratp.fr

En 2014, l'EPIC RATP a réalisé 1,5 Md€ d'investissements, dont 297 M€ ont été consacrés à l'accroissement de la capacité de transports (en particulier extension du réseau tramway et restructuration consécutive des lignes de bus), 526 M€ au renouvellement et à la rénovation du matériel roulant et 401 M€ à la modernisation des infrastructures et équipements existants. Le contrat STIF-RATP, qui prévoit sur la période 2012-2015 un investissement de 6,5 Md€, renforce la contribution du STIF aux investissements en matériel roulant (50 % pour les renouvellements et 100 % pour les projets correspondant à une augmentation de la capacité de transport) permettant de limiter ainsi le recours structurel à l'endettement, lequel devrait se stabiliser à l'horizon 2015. L'endettement net 2014 de l'EPIC atteint 4 997 M€ et diminue de 242 M€ par rapport à fin décembre 2013 (5 239 M€).

Le chiffre d'affaires du groupe RATP progresse de 3,4 % à 5,26 Md€ par rapport à 2013 (pro forma). La contribution des filiales atteint 17,4 % du chiffre d'affaires consolidé, soit 914 M€, notamment grâce à la forte croissance du chiffre d'affaires de RATP Dev, filiale d'exploitation hors Île-de-France (+8,5 %) et de Systra, filiale d'ingénierie (+18 % à 525 M€). Cette contribution doit être portée à 30 % à l'horizon 2020, conformément à l'objectif fixé dans le plan stratégique « Vision 2020 » adopté en novembre 2012. Aussi, la filiale RATP Dev poursuit-elle son développement en région et à l'international, principalement au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Afrique du Sud et au Maghreb. L'EBITDA consolidé aug-

mente de 3,5 % pro forma et s'établit à 863 M€ tandis que la capacité d'autofinancement est en hausse de 8,7 % à 990 M€.

Enfin, l'ouverture du marché historique de la RATP à la concurrence à l'horizon 2024 pour le bus, 2029 pour le tramway et 2039 pour le métro et le RER, doit être préparée, d'autant que toutes les nouvelles lignes sont en concurrence depuis 2010. Le plan « Vision 2020 » cible ainsi l'amélioration de la qualité de service offerte aux voyageurs et de la performance économique afin de poursuivre la réduction des écarts de compétitivité avec les concurrents de la RATP. Il convient de souligner que le groupe RATP pratique d'ores et déjà la concurrence via sa filiale RATP Dev, qui permet de partager au sein du groupe le savoir-faire de réponse aux appels d'offre. Le groupe RATP se prépare ainsi à répondre aux appels d'offre du Grand Paris, dont il est le gestionnaire d'infrastructures du futur réseau.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mai 2014 : lancement de l'Open Loop de New York City.
- Septembre 2014 : acquisition de « The Original Tour », acteur majeur du transport touristique à Londres.
- Novembre 2014 : RATP Dev et SAPTCO (Saudi Public Transport Company) remportent l'appel d'offres pour la mise en place, l'exploitation et la maintenance, pour 12 ans, du futur réseau de bus de Riyad.
- Mai 2015 : Mme Elisabeth Borne devient PDG du groupe RATP en remplacement de M. Pierre Mongin.



Le 1^{er} janvier 2015, RFF est devenu SNCF Réseau. Ce changement de dénomination sociale s'accompagnera, mi-2015, d'importantes évolutions en application de la loi portant réforme ferroviaire du 4 août 2014. En effet, celle-ci transforme RFF en un gestionnaire d'infrastructure unifié intégrant les métiers de gestion de l'infrastructure aujourd'hui exercés par l'opérateur ferroviaire historique SNCF.

FICHE D'IDENTITÉ

Forme juridique : établissement public à caractère industriel et commercial. SNCF Réseau (anciennement Réseau Ferré de France) conçoit, modernise et entretient le réseau ferré national dont il est propriétaire. Il commercialise l'accès au réseau ferré pour l'ensemble des entreprises ferroviaires de voyageurs et de marchandises (répartition des capacités de circulation et perception des redevances ferroviaires).

Chiffres clés :

Effectif moyen 2014 : 1 533 agents.
Chiffre d'affaires 2014 : 5,9 Md€.
Résultat net 2014 : -213 M€.
Montant du programme d'investissements 2014 : 6,9 Md€.
Endettement net : 36,8 Md€ au 31 décembre 2014.



Pour en savoir plus :
www.rff.fr

Cette transformation vise à améliorer la gestion du réseau ferré national, en mettant fin aux dysfonctionnements liés à la coexistence d'un gestionnaire d'infrastructure et d'un gestionnaire d'infrastructure délégué. La loi portant réforme ferroviaire prévoit en outre le regroupement de SNCF Réseau et de l'opérateur ferroviaire historique au sein d'un groupe ferroviaire public afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de service du système ferroviaire dans son ensemble.

En 2014, le chiffre d'affaires de RFF a progressé de 4 % pour atteindre 5 917 M€, la revalorisation tarifaire ayant compensé la contraction des trafics. Les charges opérationnelles de gestion du réseau existant (exploitation, entretien, etc.) ayant en revanche peu progressé, la marge opérationnelle a augmenté de 8 % (2 097 M€). Cependant, en raison de l'accroissement des mises en service et de la baisse des produits de cession par rapport à 2013, année atypique avec la vente des terrains des Batignolles, le résultat opérationnel a baissé de 5 %. Le résultat financier s'est lui aussi dégradé, la baisse du coût moyen de la dette n'ayant pas permis de compenser la croissance de la dette nette. Celle-ci a en effet crû de plus de 3 Md€ pour atteindre 36,8 Md€ fin 2014, en raison notamment de l'ampleur du programme d'investissement (6,9 Md€ dont 3,1 Md€ sur le réseau existant, l'effort de rénovation et de modernisation du réseau existant se poursuivant à un rythme soutenu). L'exercice 2014 se solde donc par un résultat net déficitaire de -213 M€, contre -60 M€ en 2013.

L'année 2015 sera celle de la mise en place opérationnelle de SNCF Réseau, avec l'intégration des actifs liés à la gestion de l'infrastructure issus de l'opérateur ferroviaire historique au 1^{er} juillet 2015, et les évolutions de gouvernance qu'implique la création d'un gestionnaire d'infrastructure unifié. Il s'agira également de préparer le contrat de performance entre SNCF Réseau et l'État, tel qu'il est prévu par la loi portant réforme ferroviaire. Celui-ci devra notamment permettre d'atteindre l'objectif fixé par la loi d'un rétablissement de l'équilibre économique et financier du gestionnaire d'infrastructure d'ici 10 ans.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juin 2014 : mouvement social contre le projet de loi portant réforme ferroviaire, se traduisant par une perte de chiffre d'affaires d'environ 30 M€ pour le gestionnaire d'infrastructure.
- 4 août 2014 : promulgation de la loi portant réforme ferroviaire.
- 1^{er} janvier 2015 : entrée en vigueur de la loi portant réforme ferroviaire ; RFF devient SNCF Réseau.

TRANSPORTS

Secteur aéroportuaire



Aéroports de Paris détient et exploite les aéroports Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget et forme, avec ses filiales et participations notamment dans Schiphol Group, TAV Airports et TAV Construction, l'un des principaux groupes aéroportuaire mondiaux. Ses résultats ont crû en 2014 grâce à la très bonne maîtrise des charges. La progression de la qualité de service en 2014 a par ailleurs été distinguée.

FICHE D'IDENTITÉ

Créé en 1945 sous forme d'établissement public national, ADP est transformé en société anonyme par la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005, qui dispose que la majorité de son capital est détenue par l'État. Répartition du capital au 31 décembre 2014 :

- État : 50,6 % ;
- Schiphol : 8 % ;
- Vinci : 8 % ;
- Predica : 4,8 % ;
- Salariés : 1,6 % ;
- Public : 27,0 %.

Effectif moyen du groupe en 2014 : 8 966 personnes.



Pour en savoir plus :
www.aeroportsdeparis.fr

Le trafic sur les aéroports parisiens atteint 92,7 millions de passagers en 2014 (+2,6 %). La croissance est la plus marquée pour les compagnies low cost (+14,7 %) dont la part de marché atteint 16,8 %, Air France restant le principal client avec 47,5 % du trafic total des plateformes. Le trafic vers le Moyen-Orient (+6,7 %), l'Europe (+5,3 %) et l'Asie Pacifique (+3,1 %) progresse davantage que le segment domestique (-2 %). Le trafic a également été impacté par le mouvement de grève des pilotes d'Air France en septembre 2014.

Si le chiffre d'affaires (+1,3 %) est moins dynamique que le trafic à cause d'effets périmètre négatifs, l'EBITDA progresse fortement (+3,4 %) grâce à la maîtrise des charges courantes (+0,6 %) liée à l'hiver doux et au plan d'économies engagé. Le résultat net est en forte hausse (+33 %), 2013 ayant été marqué par des éléments non-récurrents. Le ratio dette nette/EBITDA poursuit sa baisse à 2,5x, reflétant la situation financière très solide du groupe.

Les revenus aéronautiques progressent de 1,6 %, la hausse du trafic et des redevances aéronautiques (+2,95 % au 1^{er} avril 2014) compensant la baisse de recettes de la taxe d'aéroport liée à la baisse des coûts de sûreté associés, ainsi que la baisse des redevances de dégivrage due à un hiver doux. La bonne tenue des activités commerciales (+3,8 %, le chiffre d'affaires par passager des boutiques côté pistes progressant de 3,0 % à 18,20 €) et la hausse des recettes de parkings (+11,3 %) entraînent une progression de l'EBITDA des commerces et services de 2,7 %. Malgré des recettes en baisse du fait de l'indexation négative des loyers, le résultat opérationnel courant des activités immobilières progresse (+5,8 %) grâce à la maîtrise des coûts. Enfin, le résultat opérationnel courant des activités inter-

nationales et développements aéroportuaire a triplé grâce au redressement des filiales ainsi qu'à la contribution de TAV Airports et de Schiphol.

Sur le plan stratégique, l'année a été marquée par la relance du projet CDG Express sous l'impulsion conjointe d'ADP et SNCF Réseau. Le groupe a également formulé sa proposition pour son 3^e Contrat de Régulation Economique, articulée autour d'un programme d'investissements ambitieux de 3,1 Md€ pour le périmètre régulé, tourné vers la maintenance et l'optimisation des infrastructures existantes, et d'un renforcement de la compétitivité du hub, accompagné d'un effort majeur de maîtrise des charges : ce contrat, qui sera négocié avec l'État en 2015, constituera un élément central du plan stratégique d'ADP pour la période 2016-2020.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 23 juillet 2014 : renouvellement du mandat d'Augustin de Romanet, président-directeur général, pour une durée de 5 ans.
- Septembre 2014 : ADPi remporte le concours pour le design du nouvel aéroport international de Pékin.
- Janvier 2015 : mise à disposition de la proposition d'ADP pour le Contrat de Régulation Economique 2016-2020.
- Février 2015 : le consortium constitué d'ADP, Vinci et Astaldi remporte la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili.
- Mars 2015 : ADP obtient le prix Skytrax de la meilleure progression en matière de qualité de service, et se classe dans les 5 meilleurs aéroports mondiaux pour le shopping et les services ; le hall M. est élu 6^e meilleur terminal au monde.

TRANSPORTS



Le Groupe Aéroports de la Côte d'Azur gère les aéroports Nice Côte d'Azur et Cannes Mandelieu dans le cadre d'une concession jusqu'en décembre 2044, ainsi que l'aéroport de Saint-Tropez.

FICHE D'IDENTITÉ

Aéroports de la Côte d'Azur est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Répartition du capital au 30 avril 2015 :

- État : 60 % ;
- CCI Nice Côte d'Azur : 25 % ;
- Région PACA : 5 % ;
- Département des Alpes-Maritimes : 5 % ;
- Métropole Nice-Côte d'Azur : 5 %.

Effectif moyen 2014 : 609 ETP.



Pour en savoir plus :
www.nice.aeroport.fr

Premier aéroport régional avec 11,7 millions de passagers en 2014 (+0,9 %), l'aéroport Nice-Côte d'Azur voit son trafic croître à l'international (+4,5 %), représentant 63 % du trafic, tandis que le trafic domestique recule (-4,7 %) du fait de la réduction de l'offre en sièges et du mouvement de grève des pilotes d'Air France. easyJet a renforcé sa présence en basant un troisième avion à Nice. Le groupe conforte son second rang européen sur l'aviation d'affaires, avec près de 46 000 mouvements, et le développement d'activités d'assistance en escale sous la marque SkyValet, avec l'acquisition d'Unijet Handling, opérant à l'aéroport du Bourget, et de Gestair FBO, 1^{er} opérateur en Espagne.

Les résultats du Groupe poursuivent leur forte progression : le chiffre d'affaires croît de 4 % à 232 M€ soutenu par l'aviation d'affaires (+13 %), l'excédent brut d'exploitation s'établit à 100 M€ (+9,5 %) grâce à la maîtrise des charges (+0,2 %) et le résultat net est en forte hausse à 21,6 M€ (+30 %). Le programme d'investissement a été optimisé en 2014 (37,5 M€) et a porté sur les infrastructures aéronautiques. Pour

financer ses besoins d'investissements futurs, le groupe a sécurisé une ligne de financement de 100 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Les travaux préparatoires à l'ouverture du capital de la société en 2015 ont été menés.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Lancement des travaux de la refonte complète des deux terminaux, afin d'offrir aux passagers les meilleurs standards de qualité et de fluidité de parcours.
- Lancement d'un nouveau long courrier direct vers Montréal.
- Actions pionnières dans le domaine environnemental (atteinte du niveau 3 du programme *Airport Carbon Accreditation* ; introduction de navettes 100 % électriques ; alimentation de l'aéroport en électricité 100 % renouvelable issue de la production hydraulique française).
- Lancement d'un service WiFi 100 Mégas, gratuit et illimité.
- Jumelage avec l'aéroport de Morriston, favorisant les vols d'affaires directs entre Nice et New York.
- Protocole d'accord avec la Principauté de Monaco pour le développement commun des activités héliportuaires.
- Acquisition des sociétés Unijet Handling et Gestair FBO, assistants en escale pour aviation d'affaires, respectivement, à l'aéroport du Bourget et en Espagne.



FICHE D'IDENTITÉ

Aéroports de Lyon est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Répartition du capital au 30 avril 2015 :

- État : 60 % ;
- Chambre de commerce et d'industrie de Lyon : 25 % ;
- Métropole de Lyon : 7 % ;
- Région Rhône-Alpes : 5 % ;
- Département du Rhône : 3 %.

Effectif au 31 décembre 2014 : 484 ETP.



Pour en savoir plus :
www.lyonaeroports.com

La société Aéroports de Lyon gère l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry, 2^e aéroport régional français avec 8,5 millions de passagers accueillis en 2014, ainsi que Lyon-Bron, dans le cadre d'une concession jusqu'en décembre 2047.

Le trafic de Lyon-Saint Exupéry est en baisse de 1,1 % en 2014 du fait d'un net recul d'Air France-KLM (-10,4 %) dont la part de marché décroît à 33 %, tandis que les compagnies low cost affichent une forte progression de leur trafic (+8 %) de même que le trafic de fret et poste (+12 % avec près de 50 000 tonnes avionnées). Le nombre de mouvements d'avions décroît fortement (-7,1 %) grâce à la hausse de l'emport moyen.

Malgré la légère baisse du chiffre d'affaires (-0,2 % à 158 M€), liée à la baisse du trafic, l'excédent brut d'exploitation progresse à 53,2 M€ (+3,5 %) grâce à une réduction des charges et le résultat net croît fortement à 11,1 M€ (+43 %). Le ratio dette nette/capacité d'auto-financement, en légère hausse du fait du démarrage d'un important programme de travaux, reste néanmoins maîtrisé à un niveau de 1,8. Les investissements réalisés en 2014, d'un montant de 47 M€, ont porté notamment sur le début des travaux du futur terminal 1, ainsi que la création d'aires aéronautiques à Lyon-Saint Exupéry et à Bron.

Enfin la société a conclu début 2015, avec l'État, son premier Contrat de Régulation Economique pour la période 2015-2019 : malgré le programme d'investissements important incluant notamment le projet de futur terminal 1, ce contrat prévoit une modération tarifaire se traduisant par un gel des tarifs en 2015 et une hausse annuelle des redevances inférieure à l'inflation +0,5 % les années suivantes. Les travaux préparatoires à l'ouverture du capital de la société en 2015 ont été menés.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Décembre 2014 : démarrage des travaux du futur terminal 1, qui permettra de porter la capacité de l'aéroport à 15 millions de passagers par an d'ici 2020.
- Mars 2015 : signature du 1^{er} Contrat de Régulation Economique pour la période 2015-2019.

TRANSPORTS



La société Aéroport Toulouse-Blagnac exploite le 4^e aéroport régional français, dans le cadre d'une concession jusqu'en décembre 2046. L'État a finalisé en avril 2015 la cession de 49,99 % du capital de la société au consortium Symbiose.

FICHE D'IDENTITÉ

Aéroport Toulouse Blagnac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Répartition du capital au 30 avril 2015 :

- CASIL Europe : 49,99 % ;
 - CCI de Toulouse : 25 % ;
 - État : 10,01 % ;
 - Région Midi-Pyrénées : 5 % ;
 - Département de la Haute-Garonne : 5 % ;
 - Toulouse Métropole : 5 %.
- Effectif moyen en 2014 : 289,5 ETP.



Pour en savoir plus :
www.toulouse.aeroport.fr

Avec 7,5 millions de passagers en 2014, le trafic est en léger recul (-0,7 %) notamment le segment national marqué par le mouvement de grève des pilotes d'Air France en septembre 2014, le trafic non-domestique étant stable du fait de la stagnation de l'offre low cost. Le nombre de mouvements a poursuivi sa baisse (-3,4 %) grâce à l'utilisation d'avions de plus grande capacité. L'aéroport a conforté sa place de premier aéroport régional sur le segment fret avec 61 400 tonnes traitées (+0,6 %).

Malgré ce recul et le gel des redevances en 2014, le chiffre d'affaires progresse à 120,6 M€ (+2,8 %) grâce aux activités commerciales (+11,5 %) et à l'intensification des vols d'essais des constructeurs. L'excédent brut d'exploitation progresse nettement à 41,3 M€ (+6,1 %) grâce à la maîtrise des coûts externes, et le résultat net croît à 5,5 M€ (+3,5 %). La société poursuit son désendettement du fait d'investissements limités, qui ont notamment concerné le réaménagement du circuit arrivées (en lien avec l'arrivée du tramway).

Enfin, la société a vu son capital s'ouvrir à un nouvel actionnaire, l'État ayant cédé une participation de 49,99 % à la société CASIL Europe, filiale de Shandong Hi-Speed Group et de Friedmann Pacific Asset Management : son projet de développement ambitieux visera à développer de nouvelles liaisons moyen et long-courrier, améliorer la qualité de service et développer les activités extra-aéronautiques (commerces, immobilier).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 4 juin 2014 : la concession de l'aérodrome de Toulouse-Francal est confiée à la société SETFA dont Aéroport Toulouse-Blagnac est actionnaire à 39 %.
- Décembre 2014 : création de ATBDH, filiale dédiée à la diversification dans le secteur hôtelier.
- 11 avril 2015 : mise en service du tramway Envol desservant l'aéroport.
- 17 avril 2015 : cession par l'État de 49,99 % du capital d'ATB à CASIL Europe.

Secteur portuaire



Premier port français par son chiffre d'affaires, le grand port maritime du Havre (GPMH) réalise un trafic de 67 Mt en 2014, en baisse de 0,4 % par rapport à 2013 en raison de la chute conjoncturelle des trafics de vrac solides (-49 % à 1,5 Mt) et malgré une hausse significative des trafics des marchandises diverses (+4,4 % à 27,5 Mt).

FICHE D'IDENTITÉ

Le GPMH est l'autorité portuaire du port du Havre, port généraliste et premier port français pour le trafic de conteneurs, avec une part de marché de près de 60 % du trafic conteneurisé des ports français. Avec ses partenaires de HAROPA, il a été élu pour la 4^e année consécutive meilleur port européen par les professionnels asiatiques du transport.



Pour en savoir plus :
www.haropaports.com

L'activité conteneurisée a progressé de près de 5 %. Toutefois, 2014 a été marquée par une baisse de moitié des trafics de vrac solides, due essentiellement à la chute des trafics de charbon (-71 %) en raison de l'arrêt de la centrale thermique EDF pour une durée d'un an.

Le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 0,4 % à 173,2 M€. La capacité d'autofinancement (CAF) brute est en progression, à 26,1 M€ contre 19 M€ en 2013, mais reste en retrait par rapport aux niveaux constatés entre 2010 et 2012 (entre 33 et 37 M€). Ceci s'explique en particulier par le double effet (i) de la stagnation du chiffre d'affaires (compris depuis 2011 entre 173 et 174 M€) et (ii) de l'augmentation des charges de fonctionnement, principalement du fait des mesures d'accompagnement de la réforme portuaire de 2008 et de la mise en place de la convention collective nationale unifiée, qui se sont traduites par une augmentation des charges de personnel de plus de 8 % en 2013.

La dette financière nette de 251,5 M€, bien qu'en baisse

de 3 %, reste néanmoins très élevée, et appelle une vigilance particulière sur la maîtrise des charges de fonctionnement, le développement des recettes et la sélectivité des projets d'investissement.

Au plan stratégique, la coopération des ports de l'axe Seine (Le Havre, Rouen et Paris) s'est poursuivie dans le cadre du GIE HAROPA, à travers la mise en commun de moyens humains afin de construire une offre commerciale à l'échelle de ce corridor logistique majeur.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Avril 2014 : 1^{er} escale du plus grand navire porte-conteneur du monde (Maersk MAGLESBY).
- Mai 2014 : le 10^e poste à quai de Port 2000 entre en exploitation.
- Juin 2014 : baptême du Hamburg Süd CAP SAN ANTONIO, plus grand navire porte-conteneur reefer du monde.
- Décembre 2014 : publication de l'arrêté interministériel facilitant l'accès des bateaux fluviaux porte-conteneurs à Port 2000.

TRANSPORTS



Le grand port maritime de Marseille (GPMM) a réalisé en 2014 un trafic total de 78,5 millions de tonnes (Mt), en recul de 1,8 % par rapport à l'année 2013.

FICHE D'IDENTITÉ

Le GPMM est implanté sur deux sites, l'un au centre de Marseille et l'autre à l'ouest, principalement sur la commune de Fos-sur-Mer. Près de 60 % de son chiffre d'affaires est constitué des droits de ports (dont 42 % sur le segment des hydrocarbures et 20 % sur celui des conteneurs) et près de 30 % des recettes foncières liées à ses activités domaniales. Il emploie 1 073 agents en moyenne en 2014.



Pour en savoir plus :
www.marseille-port.fr

Cette baisse s'explique par l'évolution défavorable du segment des hydrocarbures (-5 %), qui représente près de 60 % des trafics. Les trafics de gaz de pétrole liquéfié et de gaz naturel liquéfié enregistrent en effet des reculs importants tout comme, dans une moindre mesure, ceux de pétrole brut, malgré la hausse des importations en fin d'année suite à la chute des cours du baril. Les autres segments de trafic de marchandises ont en revanche connu une croissance soutenue : celle du trafic conteneurs, de 7 % et même de 10 % pour les seuls terminaux de Fos, est supérieure à la moyenne des ports européens, y compris ceux du range nord (Rotterdam, Hambourg, Anvers) ; les vrac affichent également de bons résultats (+8 % pour les vrac liquides (hors hydrocarbures), chimiques et alimentaires et +2 % pour les vrac solides). Le trafic des passagers enregistre quant à lui une baisse de 6 % malgré la hausse du trafic croisières, les trafics avec la Corse (perturbés par les mouvements sociaux liés aux difficultés de la SNCM).

Le chiffre d'affaires du GPMM progresse de 0,8 % à 135,6 M€ en 2014, en raison notamment du dynamisme du trafic conteneurs, plus rémunérateur. La réduction

des consommations externes et la relative maîtrise de la masse salariale ont en outre permis une progression de 4 % de l'excédent brut d'exploitation. Tiré par les produits exceptionnels de l'opération des Terrasses du Port, le résultat net de l'exercice redevient ainsi positif en 2014 (1,9 M€) en dépit de la hausse des amortissements et des provisions. Eu égard à la faible capacité d'autofinancement du port (9,8 M€ en 2014), laquelle reste affectée par les conséquences de la mise en œuvre de la réforme portuaire, son niveau d'endettement financier qui atteint 181 M€ fin 2014 (+0,7 % par rapport à fin 2013) appelle à la plus grande vigilance en matière de sélectivité des projets d'investissement (35 M€ réalisés en 2014) et de maîtrise des charges de fonctionnement.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mai 2014 : ouverture des Terrasses du Port.
- 27 mars 2015 : adoption par le conseil de surveillance du projet stratégique 2014-2018 du port après recueil de l'avis de l'Autorité environnementale et consultation du public. Il prévoit un programme d'investissement de 373 M€ sous maîtrise d'ouvrage du port, en partie cofinancé par l'État et les collectivités locales.



Le grand port maritime de Dunkerque est le troisième port français en termes de trafic et présente une activité diversifiée couvrant notamment les secteurs des vrac solides (minerais, céréales), des marchandises diverses (roulier, conteneurs) et des hydrocarbures.

FICHE D'IDENTITÉ

Le port de Dunkerque emploie 400 personnes. Il dispose d'un domaine foncier important (7 000 ha pour une façade maritime de 17 km). Son tirant d'eau, jusqu'à 22 mètres, permet d'accueillir les plus grands navires. Il favorise le report modal, puisqu'en 2014, 51 % des marchandises ont transité par la route, 32 % par rail, 16 % par voie fluviale et 3 % par pipe.



Pour en savoir plus :
www.dunkerque-port.fr

Le trafic du grand port maritime de Dunkerque s'élève à 47,1 Mt en 2014 (+8 % par rapport à 2013). Cette croissance importante résulte notamment de la hausse du trafic céréalier (+48 %) et du trafic roulier transmanche (+13 %). Le trafic de conteneurs enregistre une progression de 7 % en volume à 311 830 EVP grâce au développement du transbordement et à l'ouverture de nouvelles lignes. Le trafic passagers progresse quant à lui de 10 % à 2,5 millions de voyageurs.

Le chiffre d'affaires du port, qui est composé à 48 % de droits de port et à 42 % des revenus domaniaux, progresse de 2 % et s'établit à 77,8 M€. Les droits de ports progressent de 3,9 % en raison de la hausse des volumes. La croissance des revenus domaniaux (+1,9 %) est ralentie en raison de la baisse de l'indice de révision des prix (-1,7 %).

Le programme d'investissement 2014 s'élève à 32 M€ et a été principalement consacré à l'achèvement des travaux du terminal méthanière, au projet du cap port Ouest (études et travaux) qui notamment à étendre le

terminal à conteneurs et à des travaux de rénovation. La capacité d'autofinancement (CAF) est en hausse et s'établit à 27,2 M€ (23,3 M€ en 2013). Le ratio d'endettement (dette financière nette/CAF), qui s'établit à 1,8, témoigne de la robustesse de la situation financière de l'établissement.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Février 2015 : finalisation et soumission du projet stratégique sur la période 2014-2018 à l'autorité environnementale.
- Octobre 2014 : CMA CGM, China Shipping Container Lines et UASC ont annoncé une coopération baptisée OCEAN THREE sur l'ensemble des services Est-Ouest pour laquelle le port de Dunkerque constitue une escale principale.

COMPTES COMBINÉS 2014

Les comptes présentés constituent des comptes combinés. Les principales différences entre des comptes combinés et des comptes consolidés sont les suivantes :

- compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, l'entrée d'une entité dans le périmètre résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison, pris à 100 %, et la quote-part des capitaux (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluse dans le périmètre de combinaison ;
- lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires présentés au bilan combiné sont ceux déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre. Douze entités du périmètre sont incluses dans la combinaison par dérogation au règlement CRC n° 2002-12 du 12 décembre 2002 en utilisant la méthode de la mise en équivalence (DCNS, Airbus Group, Safran, Thales, Air France-KLM, Aéroport de Bâle-Mulhouse, GDF Suez, Orange, Renault, Semmaris, Dexia, Peugeot).

Le périmètre des comptes combinés 2014 correspond depuis l'exercice 2009 au périmètre de l'annexe au décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale de l'Agence des participations de l'État, modifié par le décret n° 2013-946 du 22 octobre 2013.

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application par toutes les entités combinées d'un corps de normes homogènes. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes en référentiel IFRS, il a été opté dans la continuité des exercices précédents pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en norme IFRS.

Comptes combinés de l'Agence des participations de l'État - Avis du groupe de Personnalités Indépendantes

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 28 janvier 2015 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, tel que modifié par la loi 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière ;

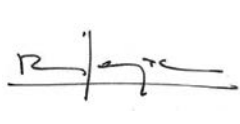
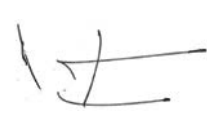
- Après avoir examiné :
- le manuel de combinaison de l'Agence des participations de l'État en date du 1^{er} février 2006 et ses mises à jour ;
 - les principes comptables sur les comptes combinés 2014, inclus dans le rapport de l'État actionnaire – Agence des participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-420 modifiée.

- Considérant que :
- les comptes combinés au 31 décembre 2014 comprennent l'ensemble des entités significatives relevant du périmètre de l'Agence des participations de l'État énuméré par le décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale Agence des participations de l'État, modifié par le décret n° 2013-946 du 22 octobre 2013 ainsi que tout changement (retraits ou ajouts) intervenu depuis. La liste des entités significatives comprises dans les comptes combinés au 31 décembre 2014 figure à la note 30 du rapport 2015 ;
 - le périmètre des comptes combinés, tel que retenu ci-dessus est plus restreint que celui qui résulterait de l'application de l'article 142-I-2° de la loi n° 2001-420 modifiée ;
 - les états financiers combinés 2014, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 82 à 174 du rapport 2015 ;
 - l'avis requis du groupe de Personnalités Indépendantes suivant l'article 142 de la loi n° 2001-420 modifiée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

- Le groupe de Personnalités Indépendantes :
- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le manuel de combinaison, rappelés à l'annexe « 2. Principes comptables » et dans les encarts « Principes comptables » en préambule des notes annexes du rapport 2015, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé ;
 - estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des participations de l'État et que leur application intégrale des principes comptables du manuel doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et détaillées dans le rapport 2015 (voir principes comptables, chapitre 2.2 et note 30).

Paris, le 11 juin 2015

Le groupe de Personnalités Indépendantes

M ^{me} LAJOURMARD Danièle	M ^{me} RIVIERE Audrey	M. JEANJEAN Thomas	M. NAHUM William
			

Comptes combinés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en millions d’euros)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013*
ACTIF			
Écarts d'acquisition	4	16 956	16 039
Immobilisations incorporelles	5	14 350	13 483
Immobilisations corporelles du domaine concédé	6	61 793	59 927
Immobilisations corporelles du domaine propre	6	183 207	171 618
Immeubles de placement	7	833	863
Titres mis en équivalence	8	58 245	58 792
Actifs financiers non courants	9	61 225	51 692
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	10	52 542	50 566
Impôts différés actifs	11	8 694	8 395
Autres actifs non courants	12	7 721	6 785
Total actifs non courants		465 566	438 160
Stocks	13	19 616	19 145
Créances d'exploitation	14	52 495	47 245
Créances diverses	15	1 954	1 795
Prêts et créances de l'activité bancaire	10	223 066	214 297
Actifs financiers courants	9	42 980	37 106
Autres comptes de l'activité bancaire	10	2 947	2 790
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16	19 552	21 932
Total actifs courants		362 630	344 310
Actifs non courants détenus en vue de la vente	17	781	1 940
TOTAL ACTIF		828 977	784 410

(*) Comptes 2013 retraités (voir 1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013*
PASSIF			
Capital et dotations en capital		52 965	52 664
Primes liées au capital		2 846	2 846
Réserves et report à nouveau		43 870	45 341
Résultat combiné		3 146	6 132
Capitaux Propres		102 827	106 983
Intérêts minoritaires		6 274	5 749
Capitaux Propres de l'ensemble combiné		109 101	112 732
Provisions non courantes	18	65 685	60 666
Avantages au personnel non courant	19	31 248	25 497
Passifs financiers non courants	20	146 327	132 845
Autres passifs non courants	21	37 274	35 690
Impôts différés passifs	12	5 491	5 081
Total passifs non courants		286 025	259 779
Provisions courantes	18	11 514	11 154
Avantages au personnel courant	19	2 017	1 851
Passifs financiers courants	20	33 476	32 202
Dettes d'exploitation	22	61 198	58 247
Autres passifs courants	23	55 793	48 746
Dettes de l'activité bancaire	11	269 208	259 284
Total passifs courants		433 206	411 484
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	17	645	415
TOTAL PASSIF		828 977	784 410

(*) Comptes 2013 retraités (voir 1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture)

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d’euros)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013*
Produits nets bancaires (La Poste)	1	6 034	5 780
Chiffre d'affaires	1	143 019	140 817
Autres produits des activités ordinaires	1	13 524	12 437
Achats et charges externes	2	-80 800	-78 508
Achats consommés		-40 504	-39 865
Charges externes		-40 296	-38 643
Charges de personnel	2	-46 727	-45 913
Impôts et taxes	2	-6 670	-6 535
Autres produits et charges opérationnels	2	-18 116	-10 919
Autres produits et charges d'exploitation		1 075	5 850
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions		-19 191	-16 769
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		10 264	17 159
RÉSULTAT FINANCIER	3	-5 237	-5 256
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		5 027	11 903
Impôts sur les bénéfices exigibles	11	-3 126	-2 863
Impôts sur les bénéfices différés	11	-551	349
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	17	-651	-364
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		699	9 025
Résultat des sociétés mises en équivalence	8	2 559	-2 540
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		3 258	6 485
Intérêts minoritaires		-112	-353
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 146	6 132

(*) Comptes 2013 retraités (voir 1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d’euros)

	Capital dotation en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres publiés au 31/12/2012	44 412	2 802	49 126	96 341	5 446	101 785
Changements de méthode	-965	0	-159	-1 124	-18	-1 142
Capitaux propres au 31/12/2012 retraités	43 447	2 802	48 967	95 217	5 428	100 643
Eléments du résultat global nets d'impôts						
Juste valeur des instruments financiers				0		0
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie			809	809	6	815
Écart actuariel sur engagement post emploi			362	362	-14	348
Juste valeur des actifs disponibles à la vente			667	667	0	667
Écart de conversion			-1 078	-1 078	-83	-1 161
Autres éléments du résultat global			98	98	0	98
Total éléments du résultat global	0	0	858	858	-91	767
Résultat IFRS			6 135	6 135	339	6 474
Augmentation de capital	405	200	607	1 212	0	1 212
Réduction de capital	-996	-118	-1 710	-2 824	0	-2 824
Dividendes			-4 794	-4 794	-383	-5 177
Variations de périmètre	9 807	-38	-5 212	4 558	0	4 558
Actions propres			-182	-182	0	-182
Emission et rémunérations de titres subordonnés à durée indéterminée			6 633	6 633	0	6 633
Autres			274	274	-41	233
Capitaux propres publiés au 31/12/2013	52 663	2 846	51 576	107 087	5 252	112 337
Changement de méthode			-104	-104	497	393
Capitaux propres retraités au 31/12/2013	52 663	2 846	51 472	106 983	5 749	112 730
Eléments du résultat global nets d'impôts						
Juste valeur des instruments financiers			102	102	0	102
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie			-3 391	-3 391	0	-3 391
Écart actuariel sur engagement post emploi			-6 401	-6 401	0	-6 401
Juste valeur des actifs disponibles à la vente			815	815	0	815
Écart de conversion			2 956	2 956	187	3 143
Autres éléments du résultat global			-243	-243	-5	-248
Total éléments du résultat global	0	0	-6 162	-6 162	182	-5 980
Résultat IFRS			3 146	3 146	112	3 258
Augmentation de capital	302		2	304	0	304
Réduction de capital			-200	-200	0	-200
Dividendes			-4 552	-4 552	-275	-4 827
Variations de périmètre			-1 638	-1 638	24	-1 614
Actions propres			70	70	0	70
Emission et rémunérations de titres subordonnés à durée indéterminée			5 002	5 002	0	5 002
Autres			-126	-126	482	358
Capitaux propres au 31/12/2014	52 965	2 846	47 014	102 827	6 274	109 101

TABLEAU DE VARIATIONS DU RÉSULTAT GLOBAL

	31/12/2014	31/12/2013*
Résultat net de l'ensemble combiné (A)	3 258	6 485
Eléments recyclables du compte de résultat (B)	426	424
Écarts de conversion des sociétés intégrées	2 956	-1 071
Sociétés intégrées - après effet d'impôt	-1 641	1 374
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	618	588
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	-2 259	757
Eléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	0	21
Autres*	0	8
Entreprises associées - après effet d'impôt	-889	121
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	197	57
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	-1 132	67
Eléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	-51	0
Autres*	97	-3
(dont effet impôt sur les éléments recyclables)	-55	386
Eléments non recyclables du compte de résultat (C)	-6 406	200
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel net d'impôt	-6 401	190
Autres	-5	10
(dont effet impôt sur les éléments non recyclables)	-168	35
Total autres éléments du résultat global (après impôt) = (B) + (C) = (D)	-5 980	624
Résultat global de l'ensemble combiné (après impôt) = (A) + (D) = (E)	-2 722	7 109
- Part du groupe	-3 016	6 861
- Intérêts minoritaires	294	248
(*) Comptes 2013 retraités (voir 1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture)		

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Opérations d'exploitation		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 146	6135
Intérêts minoritaires	112	339
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 559	2 538
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 312	372
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	18 325	16 084
Plus et moins-value sur cession d'immobilisations	908	-496
Subventions virées au résultat	-1 373	-1 158
Impôts différés	550	-349
Effets résultat liés à l'actualisation	3 774	3 390
Effets résultat liés aux variations de juste valeur	-764	179
Effets résultat liés aux stocks options	1	0
Autres éléments non monétaires	1 265	-616
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	24 697	26 418
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 088	-1 639
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	22 609	24 779
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations (in)corporelles	-28 345	-26 924
Variations des actifs financiers	254	777
Cessions d'immobilisations (in)corporelles	1 174	995
Subventions d'investissement encaissées	3 107	2 971
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	760	492
Autres flux liés aux opérations d'investissements	-671	-509
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	-23 722	-22 198
Opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	304	1 212
Diminution de capital ou apports	-200	-2 824
Dividendes versés aux actionnaires (société en intégration globale)	-3 110	-2 981
Dividendes versés aux minoritaires	-275	-383
Variations des autres fonds propres	5 002	6 633
Variations des emprunts	-976	-10 732
Intérêts payés	-2 312	-2 966
Entrées et sorties du périmètre de combinaison	67	-1 147
Autres flux liés aux opérations de financement	-1 495	13 162
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-2 994	-26
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	-4 107	2 555
Trésorerie d'ouverture corrigée	24 115	
Incidence des variations de taux de change	2	
Trésorerie de clôture	20 010	
Flux de trésorerie	-4 107	

Analyse du tableau du flux de trésorerie (voir note 25: Éléments d'analyse du tableau de flux de trésorerie)

1 • FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Opérations de financement
- 1.2 Mouvements de périmètre et de titres
- 1.3 Autres opérations majeures
- 1.4 Principales évolutions réglementaires
- 1.5 Autres faits significatifs
- 1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture
- 1.7 Événements postérieurs à la clôture

2 • PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Périmètre de combinaison et méthodes de combinaison
- 2.3 Homogénéité des principes et convergence
- 2.4 Élimination des comptes intra-groupes
- 2.5 Méthode de conversion
- 2.6 Intégration du secteur bancaire
- 2.7 Estimations
- 2.8 Actions propres
- 2.9 Titres subordonnés
- 2.10 Contrat de longue durée

3 • NOTES ANNEXES

RÉSULTAT

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires
- Note 2 Charges et autres produits opérationnels
- Note 3 Résultat financier

BILAN

- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Immobilisations incorporelles
- Note 6 Immobilisations corporelles – Domaine concédé et domaine propre
- Note 7 Immeubles de placement
- Note 8 Titres mis en équivalence
- Note 9 Actifs financiers courants et non courants
- Note 10 Prêts, créances et dettes de l'activité bancaire
- Note 11 Impôts sur les bénéfices
- Note 12 Autres actifs non courants
- Note 13 Stocks
- Note 14 Créances d'exploitation
- Note 15 Créances diverses
- Note 16 Disponibilités et quasi disponibilités
- Note 17 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 18 Provisions courantes et non courantes
- Note 19 Avantages au personnel
- Note 20 Passifs financiers courants et non courants
- Note 21 Autres passifs non courants
- Note 22 Dettes d'exploitation
- Note 23 Autres passifs courants

AUTRES INFORMATIONS

- Note 24 Endettement net
- Note 25 Éléments d'analyse du tableau de flux de trésorerie
- Note 26 Gestion des risques financiers
- Note 27 Engagements hors bilan
- Note 28 Parties liées
- Note 29 Information sectorielle
- Note 30 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Opérations de financement

Entités intégrées

■ EDF : émission de titres subordonnés à durée indéterminée

EDF a lancé le 15 janvier 2014 l’émission en plusieurs tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euros, dollars américains et livres sterling (émission « hybride ») :

- 1 500 millions de dollars américains avec un coupon de 5,625 % et une option de remboursement à 10 ans ;
- 1 000 millions d’euros avec un coupon de 4,125 % et une option de remboursement à 8 ans ;
- 1 000 millions d’euros avec un coupon de 5 % et une option de remboursement à 12 ans ;
- 750 millions de livres sterling avec un coupon de 5,875 % et une option de remboursement à 15 ans.

Cette émission constitue la deuxième phase du programme de financement lancé en janvier 2013 pour constituer à terme un montant de titres subordonnés cohérent avec le portefeuille d’actifs industriels en développement. L’analyse des conditions contractuelles a conduit à un classement en capitaux propres de ces émissions hybrides.

■ Areva : émission d’un emprunt obligataire

Areva a émis un emprunt obligataire au cours de l’exercice 2014 pour un montant de 750 M€ qui vient s’ajouter aux émissions faites de 2009 à 2013. La valeur comptable des emprunts obligataires est de 5 941 M€ au 31 décembre 2014.

Sur ce montant, 1 800 M€ ont été couverts contre taux variable EUR au moyen de swap de taux.

■ ADP : émission d’un emprunt obligataire

En 2014, Aéroports de Paris a procédé :

- au remboursement d’un emprunt obligataire d’une valeur nominale de 411 M€, portant intérêt à 6,375 % et arrivé à échéance en janvier 2014 ;
- et à l’émission d’un emprunt obligataire d’une valeur nominale de 500 M€, portant intérêt à 1,50 % et venant à échéance le 7 avril 2025.

Entités mises en équivalence

■ Air France-KLM : émission d’un emprunt obligataire

Le 4 juin 2014, Air France-KLM a émis un emprunt obligataire de 600 M€. Le groupe a parallèlement procédé à un échange partiel des obligations émises en 2009.

■ GDF Suez : émission hybride réalisée début juin 2014 et de Greenbond

Deux nouvelles tranches ont été réalisées en 2014 offrant un coupon moyen de 3,4 % :

- une tranche de 1 000 M€ portant un coupon de 3 % avec une option annuelle de remboursement à partir de juin 2019 ;
- une tranche de 1 000 M€ portant un coupon de 3,875 % avec une option annuelle de remboursement à partir de juin 2024.

L’analyse des conditions contractuelles a conduit à un classement en dettes de ces émissions hybrides.

Par ailleurs, GDF Suez a émis un Greenbond pour 2,5 Md€ en 2014.

1.2 Mouvements de périmètre et de titres

■ Aéroport de Toulouse-Blagnac : cession partielle

Après avis conforme de la Commission des participations et des transferts en 2015, l’État, qui détenait 60 % des parts du capital de la société Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB), en a cédé 49,99 % au consortium Symbiose, constitué de Shandong Hi-Speed Group et de Friedmann Pacific Asset Management.

Lancée le 18 juillet 2014, la procédure de cession a été conduite par l’Agence des participations de l’État. Conformément au cahier des charges de l’opération, l’État dispose d’une option de vente de sa participation résiduelle de 10,01 % au capital de la société ATB. L’exercice de cette option de vente reste à la main de l’État et ne constitue en aucun cas une obligation à vendre. Le Gouvernement n’a pas aujourd’hui l’intention d’exercer cette option de vente.

À fin décembre 2014, les titres cédés sont comptabilisés en actifs détenus à la vente dans les comptes combinés.

■ GDF Suez : réduction de capital

En juin 2014, l’État a cédé 75 millions d’actions GDF Suez (soit 3,1 % du capital) pour un montant d’environ 1,5 Md€.

Au terme de cette opération et de l’offre réservée aux salariés associée (1,4 million d’actions, 0,05 % du capital), l’État détient 33,24 % du capital de la société GDF Suez. Les titres restent enregistrés en équivalence dans les comptes combinés à fin décembre 2014.

■ STX France : acquisition par l’État en juin 2014 de la participation minoritaire de Bpifrance au capital de STX France

Cette opération de reclassement de titres entre l’État et Bpifrance ne modifie pas le poids de la sphère publique au capital de l’entreprise, dont la participation reste de 33,34 %, ni sa représentation au conseil d’administration, où le secteur public conservera les deux sièges détenus par Bpifrance. À fin décembre 2014, les titres de STX sont enregistrés dans les comptes combinés de l’APE en mise en équivalence. Les comptes de STX n’ayant pas été clôturés à la date d’établissement des comptes combinés, ces comptes n’ont pas été pris en compte dans les comptes combinés au 31 décembre 2014.

■ PSA Peugeot Citroën : acquisition de titres

En mai 2014, l’État est devenu l’un des actionnaires clés de PSA Peugeot Citroën, à égalité avec les sociétés du groupe familial Peugeot et le constructeur chinois Dongfeng.

Sa participation, détenue via la Sogepa atteint 14,1 % du capital du groupe.

À fin décembre 2014, les titres de PSA sont enregistrés en mise en équivalence dans les comptes combinés de l’APE.

■ Airbus Group : cession de titres

La société Sogepa a cédé 8 millions d’actions Airbus Group.

À fin décembre 2014, Sogepa détient 11 % des titres de la société Airbus Group. Les titres de la société Airbus Group restent enregistrés en mise en équivalence dans les comptes combinés de l’APE.

■ Aéroports de Marseille-Provence et de La Guadeloupe : acquisition de titres par l’État

L’augmentation de capital souscrite par l’État, à hauteur de 88 799 €, dans les aéroports de Marseille (le 10 juin 2014) et de La Guadeloupe (le 19 décembre 2014) s’inscrit dans le cadre du processus de modernisation de la gestion de ces aéroports via leur transformation en sociétés anonymes. Cette transformation, prévue par la loi du 20 avril 2005, relative aux aéroports

FAITS SIGNIFICATIFS

et déjà mise en œuvre dans la quasi-totalité des autres grands aéroports régionaux et d’Outre-Mer, a permis à l’État d’entrer à leur capital à hauteur de 60 %, aux côtés des collectivités territoriales (15 %) et des CCI (25 %). Les titres de ces aéroports sont enregistrés en intégration globale dans les comptes combinés à fin décembre 2014.

■ Port de La Martinique : acquisition de titres par l’État au 1^{er} janvier 2013

La loi n° 2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d’Outre-Mer a créé 4 grands ports maritimes d’Outre-Mer sur le modèle des grands ports maritimes mis en œuvre dans l’Hexagone en 2011, tout en tenant compte des spécificités inhérentes à la situation locale.

1.3 Autres opérations majeures

■ EDF : projet de centrale nucléaire Hinkley Point C

Le 8 octobre 2014, la Commission européenne a approuvé les principaux termes des accords entre le groupe EDF et le gouvernement britannique pour la construction de la centrale de Hinkley Point C, située dans le Somerset.

Cette décision fait suite à un examen rigoureux et détaillé des accords mené pendant douze mois par la Commission européenne dans le cadre des règles de l’Union européenne sur les aides d’État. L’obtention de l’autorisation de la Commission européenne marque une nouvelle étape importante pour le projet, faisant notamment suite à :

- la délivrance du permis de construire et des licences concernant le site nucléaire ;
- l’approbation de la conception du réacteur EPR par le régulateur britannique et l’accord sur les termes commerciaux du projet en octobre 2013, notamment le prix d’exercice du Contract for Difference (CfD 2) sur une durée de 35 ans à partir de la date de mise en service ;
- et l’éligibilité au programme national de garantie de financement des infrastructures (Infrastructure UK).

■ EDF : finalisation de l’accord entre EDF et Veolia Environnement sur Dalkia

EDF et Veolia Environnement ont annoncé le 25 mars 2014 la finalisation des discussions initiées en octobre 2013 et la signature d’un accord au sujet de leur filiale commune Dalkia. Aux termes de cet accord, le groupe EDF a repris l’intégralité des activités du groupe Dalkia en France (y compris Citelum), tandis que les activités de Dalkia International ont été reprises par Veolia Environnement. Dans ce cadre, Veolia Environnement a versé en net au groupe EDF un montant de 661 M€ afin de compenser le différentiel de valeur entre les participations détenues respectivement par les deux actionnaires dans les différentes entités de Dalkia.

■ Areva : réorganisation de l’ensemble de ses filières

Le 1^{er} août, à l’occasion de la publication de ses résultats semestriels, Areva a annoncé l’arrêt de son activité Énergie solaire au terme des projets de construction en cours d’achèvement, sauf proposition de reprise complète à court terme.

Le 18 novembre, Areva a annoncé la suspension de ses perspectives financières pour les exercices 2015 et 2016.

À fin décembre 2014, au regard (i) du contexte de marché, (ii) des évolutions dans l’application de la réglementation relative aux provisions pour opérations de fin de cycle (iii) et essentiellement des difficultés rencontrées sur un nombre certain de contrats de construction ou de modernisation en cours d’exécution, Areva a procédé à :

- la revue de la valeur recouvrable de certains actifs courants (stocks) et non courants (goodwills, immobilisations incor-

porelles et corporelles, impôts différés actifs, coentreprises et entreprises associées) se traduisant par des dépréciations pour un montant total de 2,6 Md€ ;

- la dotation de provisions complémentaires sur opérations de fin de cycle de 289 M€ ;
- la comptabilisation de provisions pour pertes à terminaison relatives à certains contrats de construction (projet EPR à Olkiluoto 3, contrat de construction d’un réacteur expérimental) ou de modernisation (contrat de modernisation d’une centrale nucléaire en Europe du Nord) du Business Group Réacteurs et Services, et aux contrats de fourniture de turbines de l’activité Énergie éolienne (classée en activités destinées à être cédées) pour un montant de 2 Md€.

De la sorte, au 31 décembre 2014, la perte nette (part du groupe) de l’exercice s’élève à 4,9 Md€. Les capitaux propres consolidés d’Areva sont devenus négatifs à cette même date.

■ Française des Jeux : réorganisation du réseau de distribution

En mai 2014, la Française des Jeux a lancé un programme de transformation commerciale destiné à renforcer la performance de l’entreprise et de son réseau. Ce programme se traduit notamment par une nouvelle cartographie des secteurs, le passage progressif à un modèle de distribution modernisé permettant la livraison directe des points de vente depuis un entrepôt logistique central et la mise en place, à terme, d’un contrat dont la rémunération moyenne sera de l’ordre de 0,80 % des mises, conduisant à une réduction significative des coûts de distribution. Cette restructuration s’est traduite par la résiliation par la Française des Jeux des contrats des courtiers-mandataires rémunérés à un taux moyen de 1,30 % des mises, mettant ainsi fin à l’ancien système de distribution et, par conséquent, aux droits existants au regard du précédent contrat. Cette annonce conduit au versement d’indemnités aux courtiers-mandataires cessant leur activité et à la constatation d’un passif pour restructuration pour un montant de 231 M€. Ces coûts sont inscrits en autres charges et produits d’exploitation dans les comptes combinés 2014.

■ Engagements de retraite

Au cours de la période écoulée, la poursuite de la baisse des taux dans la zone Euro a entraîné un ajustement des hypothèses de taux d’actualisation à long terme, générant une augmentation de la valorisation des engagements de retraite. Au niveau des comptes combinés, la variation négative des autres éléments du résultat global s’élève, à ce titre, à -6,4 Md€ après impôt au 31 décembre 2014.

1.4 Principales évolutions réglementaires

■ Projet de loi sur la transition énergétique

Le 14 octobre 2014, l’Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, dans lequel sont fixés des objectifs à moyen et long terme.

Les principaux objectifs concernent la réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d’ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 et leur division par quatre d’ici 2050 ainsi que la division par deux de la consommation énergétique finale d’ici à 2050, avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.

Le projet de loi prévoit également l'évolution du mix énergétique français avec la diminution de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75 % à 50 % à l'horizon 2025, la réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012 et la montée à 32 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale à horizon 2030.

En ce qui concerne le nucléaire, le texte plafonne la capacité totale de production à 63,2 GW, ce qui correspond à la capacité de production du parc nucléaire actuellement en exploitation.

Parmi les objectifs figure, également, la rénovation énergétique de 500 000 logements par an à compter de 2017 ainsi que la rénovation de l'ensemble des bâtiments à la norme Bâtiments basse consommation (BBC) d'ici 2050.

Le projet de loi introduit par ailleurs une nouvelle gouvernance des politiques climatique et énergétique. Il prévoit notamment l'élaboration par EDF d'un plan stratégique d'entreprise, qui devrait être compatible avec la programmation pluriannuelle de l'énergie et donnerait au Commissaire du Gouvernement le pouvoir de s'opposer aux décisions d'investissements incompatibles avec ce plan stratégique.

Parmi les autres enjeux du texte figurent la réforme du mode de soutien aux énergies renouvelables ainsi que la réforme de la gouvernance de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité).

■ EDF : annulation des tarifs réglementés de vente par le Conseil d'État

Par décision du 11 avril 2014, le Conseil d'État a annulé partiellement les tarifs réglementés de vente (TRV) de l'électricité pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013, suite à un recours en annulation exercé par l'ANODE (Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Énergie). Il a en effet jugé que le niveau de la hausse des tarifs jaune et bleu pour la période, limitée à 2 % par l'arrêté ministériel du 20 juillet 2012, était insuffisant, d'une part, pour couvrir les coûts de production d'électricité d'EDF et, d'autre part, compte tenu de l'objectif d'assurer la convergence tarifaire voulue par le législateur avec les coûts de fourniture de l'électricité distribuée à un tarif de marché d'ici le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'État a enjoint aux ministres concernés de prendre dans les deux mois un nouvel arrêté rétroactif conforme aux principes posés par sa décision. Afin de répondre à cette injonction, un arrêté a été publié par le gouvernement au Journal Officiel le 31 juillet 2014. Il fixe une nouvelle grille tarifaire pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013 pour le tarif bleu. Sur ces bases, le groupe EDF facturera à partir de 2015 un complément aux factures émises pendant la période considérée, et a enregistré dans ses comptes consolidés 2014 un chiffre d'affaires hors taxes correspondant à 921 M€.

■ SNCF : réforme du ferroviaire

La loi portant réforme du système ferroviaire adoptée définitivement le 22 juillet 2014 et promulguée par le Président de la République le 4 août 2014, sous le numéro 2014-872, articule la réforme autour de cinq objectifs :

- l'affirmation d'un service public renforcé et mieux piloté ;
- la création d'un groupe public industriel intégré ;
- la mise en place d'un pacte national pour assurer l'avenir financier de ce service public ;
- la construction d'un cadre social commun à l'ensemble des acteurs du secteur ferroviaire en maintenant le statut des cheminots et en unifiant la famille cheminote ;
- le renforcement du régulateur, afin de garantir l'impartialité dans l'accès au réseau.

L'organisation actuelle du système ferroviaire français et de l'EPIC Société Nationale des Chemins de fer Français en particulier en est profondément modifiée à compter du 1^{er} janvier 2015, date d'entrée en vigueur de la loi, avec la mise en œuvre d'un groupe organisé en trois EPIC (Étatblissement Public à caractère Industriel et Commercial), intégré économiquement :

- l'actuel EPIC Société Nationale des Chemins de fer Français (anciennement SNCF jusqu'au 30 novembre 2014), devient SNCF Mobilités et continuera d'assurer toutes les activités de transport des branches SNCF Proximités, SNCF Voyages et SNCF Logistics (anciennement SNCF Geodis) ainsi que la gestion des gares de la branche Gares & Connexions ;
- l'actuel Réseau Ferré de France (RFF), devient SNCF Réseau et réunira toutes les fonctions de gestionnaire d'infrastructure en y regroupant SNCF Infra et la direction de la Circulation ferroviaire (DCF) actuellement dans la branche SNCF Infra. C'est lui qui devra garantir un accès non discriminatoire au réseau pour toutes les entreprises ferroviaires ;
- un EPIC de « tête », créé le 1^{er} décembre 2014 dans le cadre de la réforme et nommé SNCF, sera chargé du contrôle et du pilotage stratégique, de la cohérence économique, de l'intégration industrielle, de l'unité et de la cohésion sociale du groupe public ferroviaire.

1.5 Autres faits significatifs (sociétés mises en équivalence)

■ Orange : acquisition Jazztel

Le 15 septembre 2014, Orange a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat amicale sur 100 % des actions de Jazztel, opérateur télécom en Espagne. L'offre permettrait aux actionnaires de Jazztel de recevoir 13 euros par action en numéraire. Le prix d'achat de la totalité du capital de Jazztel s'élèverait à 3,4 Md€.

Le 4 décembre 2014, la Commission européenne a annoncé sa décision d'approfondir l'instruction du projet d'offre publique d'achat. Sa décision sera connue au cours du 2^e trimestre 2015. L'offre est par ailleurs en cours d'examen par l'autorité espagnole des marchés boursiers (CNMV).

Le groupe a nanti 2,9 Md€ d'instruments monétaires pour contre-garantir pour partie ses obligations de couverture de la banque émettrice de la garantie de marché émise dans le cadre de l'offre. Ces instruments sont présentés en actifs financiers non courants (i.e. hors des quasi disponibilités) au 31 décembre 2014.

1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture

Changement de méthodes comptables

Les normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 et appliquées de façon rétrospective conformément à IAS 8.

■ Application d'IFRS 10

La nouvelle définition du contrôle donnée par IFRS 10 ne modifie pas de manière significative le périmètre de consolidation des entités combinées.

Dans le cadre d'une analyse globale des intérêts qu'elles détiennent dans d'autres entités, les entités combinées se sont fondées plus particulièrement sur leur jugement pour analyser quelques entités spécifiques :

- depuis 2010 et la mise en conformité de la gouvernance de RTE Réseau de Transport d'Électricité détenu à 100 % par le groupe EDF avec la Directive n° 2009/72 (CE du 13 juillet 2009) et sa déclinaison en droit français, EDF n'exerce plus de contrôle (exclusif ou conjoint) sur RTE. Le groupe dispose d'une influence notable sur la société du fait qu'il désigne un tiers des membres du Conseil de surveillance. RTE est donc pour le groupe EDF une

entreprise associée consolidée par mise en équivalence selon les prescriptions d'IAS 28 révisée ;

- compte tenu de leurs caractéristiques, des prérogatives exercées par leurs gérants ainsi que des modalités de définition des stratégies de gestion qui leur sont appliquées, le groupe EDF considère ne pas contrôler, au sens d'IFRS 10, les Fonds Communs de Placement Réservés (FCPR) constitués pour permettre à EDF d'affecter une partie des fonds destinés à la sécurisation du financement des charges relatives au démantèlement de ses installations nucléaires ainsi qu'au stockage de longue durée des déchets radioactifs. Ces fonds sont par conséquent comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente, en application de la norme IAS 39 ;
- le groupe EDF détient, via sa filiale Edison, une participation de 30 % dans la société Edens suite à une transaction avec F2i finalisée le 6 novembre 2014. La gouvernance et les accords contractuels relatifs à Edens mis en place dans le cadre de cette transaction confèrent à Edison le contrôle exclusif de cette entité malgré la détention d'une part minoritaire. En application d'IFRS 10, Edens est donc consolidée par intégration globale (via Edison) dans les comptes consolidés du groupe EDF ;
- le groupe La Poste a considéré qu'il détenait le contrôle au 1^{er} janvier 2013 sur la société LBP Prévoyance, auparavant consolidée par intégration proportionnelle. Cette analyse s'appuie sur

la gouvernance de la société et le pacte d'actionnaires, ainsi que sur la capacité du groupe à influencer au travers de celle-ci sur les rendements variables auxquels il est exposé.

■ Application d'IFRS 11

L'application d'IFRS 11 conduit à considérer les partenariats comme des coentreprises et à les consolider par mise en équivalence, à l'exception de quelques entités non significatives qui sont considérées comme des activités conjointes (consolidation des actifs, passifs, charges et produits relatifs aux intérêts détenus). Pour déterminer le type de partenariat auquel une entreprise contrôlée conjointement appartient, les groupes entrant dans le périmètre de combinaison ont analysé dans quelle mesure les partenaires bénéficient de la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs et sont en substance responsables, en continu, du règlement des passifs. Lorsque ces deux conditions sont remplies, le partenariat est qualifié d'activités conjointes. Dans le cas contraire, l'entité est qualifiée de coentreprise.

Les principales entités concernées par un passage en mise en équivalence sont Dalkia International (cédée le 25 juillet 2014), CENG, Estag, SSE (cédée le 27 novembre 2013), certaines filiales d'EDF Énergies Nouvelles et d'Edison, Asendia, La Poste Telecom, Armadillo Bizpak, SCI Bataille et DTDC.

Bilan actif	31/12/2013	IFRS 10 et 11	IAS19	Reclassements	31/12/2013 <i>Pro-forma</i>
Écarts d'acquisition	16 228	-189	0	0	16 039
Immobilisations incorporelles	13 715	-230	0	-2	13 483
Immobilisations corporelles DC	59 890	-67	0	104	59 927
Immobilisations corporelles DP	176 227	-4 509	0	-100	171 618
Immeubles de placement	863	0	0	0	863
Titres mis en équivalence	55 037	3 890	-17	-118	58 792
Actifs financiers non courants	52 399	-714	0	7	51 692
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	49 784	784	0	-2	50 566
Impôts différés actifs	9 091	-697	0	1	8 395
Autres actifs non courants	4 861	1 918	0	6	6 785
Total actifs non courants	438 095	186	-17	-104	438 160
Stocks	19 603	-458	0	0	19 145
Créances d'exploitation	48 643	-1 361	0	-37	47 245
Créances diverses	2 740	-996	0	51	1 795
Prêts et créances de l'activité bancaire	214 063	234	0	0	214 297
Actifs financiers courants	37 027	102	0	-23	37 106
Autres comptes de l'activité bancaire	2 755	35	0	0	2 790
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 439	-503	0	-4	21 932
Total actifs non courants	347 270	-2 947	0	-13	344 310
Actifs non courants détenus en vue de la vente	4 406	-2 465	0	-1	1 940
TOTAL ACTIF	789 771	-5 226	-17	-118	784 410

Comptes combinés

Bilan passif	31/12/2013	IFRS 10 ET 11	IAS 19	Reclassements	31/12/2013 <i>Pro-forma</i>
Capital et dotations en capital	52 664	0	0	0	52 664
Primes liées au capital	2 846	0	0	0	2 846
Réserves et report à nouveau	45 441	83	-17	-166	45 341
Résultat combiné	6 135	-3	0	0	6 132
Capitaux Propres	107 086	80	-17	-166	106 983
Intérêts minoritaires	5 252	497	0	0	5 749
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	112 338	577	-17	-166	112 732
Provisions non courantes	62 957	-910	0	-1 381	60 666
Avantages au personnel non courant	25 648	-196	0	45	25 497
Passifs financiers non courants	134 404	-1 567	0	8	132 845
Autres passifs non courants	35 685	0	0	5	35 690
Impôts différés passifs	5 780	-690	0	-9	5 081
Passifs non courants	264 474	-3 363	0	-1 332	259 779
Provisions courantes	9 085	685	0	1 384	11 154
Avantages au personnel courant	1 839	1	0	11	1 851
Passifs financiers courants	32 501	-299	0	0	32 202
Dettes d'exploitation	58 663	-401	0	-15	58 247
Autres passifs courants	48 913	-167	0	0	48 746
Dettes de l'activité bancaire	259 254	30	0	0	259 284
Passifs courants	410 255	-151	0	1 380	411 484
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	2 704	-2 289	0	0	415
TOTAL PASSIF	789 771	-5 226	-17	-118	784 410

Compte de résultat	31/12/ 2013	IFRS 10 ET 11	Reclassements	31/12/2013 <i>Pro forma</i>
Produits nets bancaires (La Poste)	5 746	34		5 780
Chiffre d'affaires	147 012	-4 288	-1 907	140 817
Autres produits des activités ordinaires	10 557	-27	1 907	12 437
Achats et charges externes	-81 245	2 737		-78 508
Achats consommés	-41 696	1 831		-39 865
Charges externes	-39 549	906		-38 643
Charges de personnel	-46 679	766		-45 913
Impôts et taxes	-6 609	74		-6 535
Autres produits et charges opérationnels	-11 564	645		-10 919
Autres produits et charges d'exploitation	5 954	-104		5 850
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-17 518	749		-16 769
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	17 218	-59	0	17 159
RÉSULTAT FINANCIER	-5 405	149	0	-5 256
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	11 813	90	0	11 903
Impôts sur les bénéfices exigibles	-2 907	44		-2 863
Impôts sur les bénéfices différés	349	0		349
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-243	-121		-364
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	9 012	13	0	9 025
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 538	-2		-2 540
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	6 474	11	0	6 485
Intérêts minoritaires	-339	-14		-353
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	6 135	-3	0	6 132

FAITS SIGNIFICATIFS

1.7 Evénements postérieurs à la clôture

■ Air France-KLM : acquisition de titres

L'État, qui détient 15,88 % du capital d'Air France-KLM, a souhaité se donner les moyens de soutenir l'adoption des droits de vote doubles par Air France-KLM en annonçant l'acquisition, le 11 mai 2015, d'un maximum de 5,1 millions de titres Air France-KLM (représentant 1,7 % du capital), pour un prix compris entre 33,15 M€ et 45,9 M€.

■ Renault : acquisition de titres

Le 7 avril 2015, l'État a acquis 14 millions de titres Renault, portant sa participation de 15,01 % à 19,74 % du capital de l'entreprise.

L'État détient des options de vente à prix fixe sur 14 millions de titres Renault et a cédé des options d'achat à prix fixe sur 14 millions de titres Renault. Les échéances contractuelles de ces options seront échelonnées entre le 7 octobre et le 28 décembre 2015.

■ Safran : cession de titres

Le 3 mars 2015, l'État a finalisé la cession de 16,5 millions d'actions Safran (soit 3,96 % du capital). Les titres proposés ont été placés en totalité auprès d'investisseurs institutionnels. Cette opération rapporte à l'État environ 1 Md€.

Au terme de ce placement, l'État détient 18,03 % du capital de Safran.

■ EDF : modification du cadre réglementaire relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires

Le décret n° 2015-331 du 24 mars 2015 et un arrêté du même jour ont apporté des modifications au décret n° 2007-243 du 23 février 2007 et à l'arrêté du 21 mars 2007 relatifs à la sécurisation du financement des charges nucléaires.

Ces textes prévoient notamment :

- la modification de la formule de calcul du plafond réglementaire du taux d'actualisation des provisions des charges nucléaires de long terme, en prenant en compte une moyenne glissante de l'indice TEC 30 sur dix ans au lieu de quatre ;
- l'obligation pour les exploitants d'installations nucléaires de base d'effectuer une dotation annuelle positive ou nulle aux actifs dédiés à la couverture de leurs provisions pour charges de long terme, cette dotation étant calculée sans prendre en compte les décaissements ni les dotations aux provisions, tant que le taux de couverture de ces provisions est inférieur à 110 % (les provisions devant en tout état de cause être couvertes à 100 %) ;
- la modification du plafond des actifs de couvertures pouvant être gérés par un même prestataire de services d'investissements, auparavant fixé à un milliard d'euros, qui peut être désormais porté à 20 % de la valeur de réalisation des actifs de couverture ;
- la modification des conditions dans lesquelles les exploitants peuvent affecter des biens fonciers à la couverture de ces provisions, à condition qu'il s'agisse d'immeubles à usage tertiaire non situés sur une de leurs installations à usage industriel.

■ Areva : gouvernance et réorganisation

Le 8 janvier 2015, l'Assemblée générale extraordinaire d'Areva SA a décidé la transformation de la forme de gouvernance de la société, de société anonyme à conseil de surveillance et directeur à société anonyme à conseil d'administration. Le même jour, le conseil d'administration nouvellement nommé a choisi de dissocier la présidence du conseil et l'exercice de la direction générale. Philippe Varin et Philippe Knoche ont été nommés respectivement Président du conseil d'administration et Directeur général d'Areva.

Le conseil d'administration du 3 mars 2015 a arrêté la perte de -4,9 Md€ (contre -0,5 Md€ en 2013).

En mai 2015, AREVA a annoncé aux syndicats un plan de restructuration massif qui devrait concerner 14 % des effectifs du groupe d'ici à la fin 2017 (soit 6 000 personnes).

Le devenir du groupe est en cours d'analyse, mais selon toute vraisemblance celui-ci devrait se traduire par un démantèlement partiel du modèle intégré créé en 2001. Les groupes EDF et GDF Suez ont marqué un intérêt pour la reprise des Business Group Réacteurs et Services à base installée. L'ouverture du capital de la filière minière à des investisseurs chinois est évoquée.

■ ADP : retenu pour l'aéroport de Santiago

Aéroports de Paris, Vinci Airports et Astaldi ont présenté la meilleure offre pour la concession d'une durée de 20 ans de l'aéroport de Santiago du Chili.

■ ADP : mise à disposition du dossier public de consultation du Contrat de Régulation Économique (CRE) 2016-2020

Conformément à la régulation économique définie par la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports, Aéroports de Paris a rendu public le lundi 19 janvier 2015 le dossier public de consultation du Contrat de Régulation Économique (CRE) 2016-2020 qui présente la proposition d'Aéroports de Paris détaillée du CRE pour la période 2016-2020.

Cette proposition, fondée sur une hypothèse de croissance du trafic de 2,5 % en moyenne par an, s'articule autour :

- d'un programme d'investissements du périmètre régulé sélectif mais ambitieux de 3,1 Md€ ;
- de la conquête du trafic, en particulier international et en correspondance, grâce notamment à la refonte de la politique tarifaire et à une plus grande qualité de service ;
- d'une compétitivité renforcée grâce à un effort sans précédent de maîtrise des charges courantes du périmètre régulé ;
- et d'un objectif de convergence de la rentabilité des capitaux employés du périmètre régulé au niveau du coût moyen pondéré du capital du groupe.

Aéroports de Paris prévoit une signature du CRE 2016-20120 à l'été 2015 pour une application à compter de la période tarifaire débutant le 1^{er} avril 2016.

■ SNCF : décision de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF)

Suite à la saisine par le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) au titre d'un différend l'opposant à la branche Gares & Connexions de SNCF Mobilités, l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF) a rendu sa décision le 3 février 2015. Parmi les principaux points de la décision, seuls les trois suivants pourraient avoir des conséquences sur les états financiers consolidés :

- l'injonction faite à SNCF Mobilités de fixer, pour les prestations régulées (espaces d'information voyageurs, par exemple), le taux des capitaux investis dans une fourchette de 5,5 % à 6,9 % avant impôt, contre 9,2 % appliqués actuellement ;
- la demande de classement des gares souterraines de Paris Austerlitz, Paris gare du Nord et Paris gare de Lyon en catégorie B (gares régionales) à partir de l'horaire de service 2015. Ce classement détermine le niveau de redevances ;
- la mise en oeuvre d'un nouveau système de modulation des redevances au plus tard pour l'horaire de service 2017, afin de mieux refléter l'utilisation des services par chaque transporteur.

SNCF a la possibilité de faire appel auprès de la Cour d'appel de Paris dans un délai d'un mois.

Au-delà du fait que ces décisions constituent des indices de perte de valeur suivant la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », elles imposent à Gares & Connexions d'adapter son modèle économique et d'élaborer de nouvelles prévisions de résultat en conséquence.

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus, que des tests de perte de valeur pourront être réalisés afin de déterminer les conséquences comptables éventuelles sur les actifs corporels et incorporels de cette unité génératrice de trésorerie (UGT) dont le total s'élève à 1,8 Md€ au 31 décembre 2014. Il n'y a ni écart d'acquisition ni incorporel à durée de vie indéterminée dans cette UGT.

■ Orange : cession d'Everything Everywhere (EE)

Le 5 février 2015, les sociétés Orange et Deutsche Telekom, qui détiennent chacune 50 % d'EE, ont signé des accords avec BT Group plc (BT) portant sur la cession de 100 % de leur participation. Les parties se sont accordées sur une valeur d'entreprise totale de 12,5 milliards de livres sterling, soit environ 16,7 Md€.

À l'issue de cette transaction, Orange recevra environ 3,4 milliards de livres sterling (environ 4,6 Md€) en numéraire et une participation de 4 % dans l'entité combinée BT-EE après que cette dernière aura procédé à l'émission d'actions nouvelles à due concurrence. Ce montant fera l'objet d'ajustements liés au montant de la dette nette, du besoin en fonds de roulement et des dépenses d'investissements d'EE à la date de réalisation définitive de la cession.

Jusqu'à la réalisation définitive de la cession, un mécanisme de protection sur la partie du paiement du prix en actions a été agréé. Ainsi, toute variation du cours de bourse de BT, dans une fourchette de 4 % à la hausse comme à la baisse par rapport à une référence de 4,115 livres sterling par action, se traduirait par un ajustement sur le montant en numéraire, afin que le montant payé par BT à Orange et Deutsche Telekom soit le même que s'il était calculé à partir du prix de référence ci-dessus.

Comme cela est habituel pour ce type de transactions, la société Orange s'est engagée à supporter 50 % de la garantie de passif consentie à BT et plafonnée pour 100 % des titres à 2,25 milliards de livres sterling (environ 3 Md€). Cette garantie expirera 18 mois (ou 7 ans pour les garanties en matière fiscale et sociale) après la réalisation définitive de la cession.

La date limite de réalisation de la transaction est de 18 mois à compter du 5 février 2015, soit jusqu'au 4 août 2016.

La réalisation définitive de cette transaction reste soumise en particulier à l'autorisation de l'autorité anglaise de concurrence, à l'approbation de l'opération par l'assemblée générale des actionnaires de BT et à l'absence de survenance de tout événement significatif défavorable affectant EE et ses filiales ou BT.

Au 31 décembre 2014, les titres EE sont classés, dans les comptes consolidés d'Orange, dans l'état de la situation financière sur une ligne dédiée à l'actif en « actifs destinés à être cédés ». La quote-part d'Orange dans le résultat net d'EE est classée en « résultat net des activités cédées ou en cours de cession » pour les périodes présentées au compte de résultat consolidé.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés à compter de l'exercice 2005 en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres qui retiennent le référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif de ces dernières, une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS a été adoptée.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités, sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

En l'absence de précisions dans le référentiel IFRS, les principes de combinaison du règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002, rappelés-ci après, ont été retenus.

Capitaux propres de l'ensemble combiné

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) ;

- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires du bilan combiné de l'APE représentent les intérêts minoritaires déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre.

Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison, ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2014

■ Première application de normes

Les normes et amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes sont appliqués pour la première fois.

Normes et interprétations	Conséquences
IFRS 10 « États financiers consolidés »	La norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur les critères suivants : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ».
IFRS 11 « Partenariats »	Cette norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, seuls deux types de partenariats existent : les coentreprises et les activités conjointes. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« co-participants ») ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité. En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de coentreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Chacun des co-participants à une activité conjointe doit comptabiliser, ligne à ligne, les actifs et passifs ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts.
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	La norme IFRS 12 précise les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées.
Amendements IAS 32	Compensation des actifs et des passifs financiers
Amendements IAS 36	Informations à fournir sur les montants recouvrables des actifs non financiers
Amendements IAS 39	Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

■ Autres normes et interprétations

Ces normes ne sont pas d’application obligatoire au 31 décembre 2014 et elles n’ont pas fait l’objet d’application anticipée à cette date.

Normes et interprétations	Conséquences
Amendement IFRS 11 Accounting for acquisitions of interests in joint operation (1 ^{er} janvier 2016)	Cet amendement est d’application prospective. L’acquisition d’un intérêt dans une activité conjointe qui est une entreprise (« business ») au sens d’IFRS 3 doit être comptabilisée suivant les principes de comptabilisation d’IFRS 3. Cet amendement pourrait éventuellement concerner la comptabilisation des futurs accords de mutualisation de réseaux d’accès entre opérateurs.
IFRS 15 Revenue from Contracts with Customers (1 ^{er} janvier 2018 sous réserve de l’adoption de l’UE)	Cette norme est d’application rétrospective. Principe fondamental : La comptabilisation des produits résultant de contrats avec les clients doit traduire le transfert à un client du contrôle d’un bien ou d’un service pour le montant auquel le vendeur s’attend à avoir droit. 5 étapes : - Existence d’un contrat écrit, oral ou implicite nécessitant (i) l’approbation de deux ou plusieurs parties, (ii) une substance commerciale, (iii) l’identification de droits et obligations exécutoires, (iv) l’identification de condition de paiement, (v) la probabilité de recouvrement - Définition des obligations de performance - Détermination du prix de la transaction - Allocation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance - Comptabilisation des produits lorsque les obligations de performances sont satisfaites (à un instant T versus au fur et à mesure) Illustration résumée du groupe Orange Les principaux effets de cette norme sur la reconnaissance du chiffre d’affaires concerneront principalement la comptabilisation des : - Contrats de services à long terme, - Accords à éléments multiples : le chiffre d’affaires global ne sera pas modifié, mais sa répartition entre le terminal vendu et la prestation de service de télécommunications sera modifiée et sa reconnaissance accélérée (suppression du plafonnement du revenu conditionnel), - Coûts d’acquisition et de rétention des abonnés : la part de ces coûts relative aux coûts incrémentaux (i.e. les paiements aux distributeurs directement attribuables au contrat d’acquisition, hors subventions) pourra être différée.
IFRIC 21 Droits ou taxes (1 ^{er} janvier 2015)	L’interprétation IFRIC 21 a été publiée en mai 2013 par le Comité d’Interprétation des IFRS (IFRS IC) pour clarifier le fait générateur de la provision relative à tous les droits ou taxes (« levies ») autres que les impôts sur les bénéfices. Cette interprétation modifie les pratiques existantes pour les taxes annuelles dont l’exigibilité est déclenchée par le fait d’être en activité à une date spécifiée, ou par l’atteinte d’un certain seuil d’activité.

2.2 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés intègrent les comptes des entités contrôlées par l’État. Il s’agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n’établissent pas de comptes consolidés.

L’article 142-I modifié de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relatif aux nouvelles régulations économiques prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l’État sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l’État sont intégrées, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Les comptes combinés s’inscrivent dans le cadre du rapport de l’État actionnaire, un second critère a néanmoins été ajouté afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d’État entrepreneur ». Les entités considérées comme des « opérateurs de politiques publiques » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le comité des normes de comptabilité publique afin de caractériser les entités détenues par l’État selon leur proximité économique et financière.

Ainsi, les entités contrôlées ayant une activité non marchande, financée majoritairement et étroitement encadrée, selon une mission et des objectifs définis par l’État sont qualifiées « d’opérateurs des politiques de l’État ». Les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques sont considérées comme des « non opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l’État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n’ont pas été incluses dans le périmètre.

L’importance relative de chaque entité s’apprécie par rapport aux principaux agrégats (total bilan/chiffre d’affaires/dettes financières/effectifs) représentés par l’ensemble des entités du secteur d’activité dans lequel elle se trouve. Dès qu’une entité dépasse l’un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

La Banque de France et la Caisse des dépôts sont classées en dehors du périmètre de combinaison, compte tenu de leur indépendance et de leur mode de gouvernance.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l’État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L’influence notable est présumée comptablement lorsque l’entité dispose d’un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l’entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu’ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2014, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont Orange (13,45 %), Air France-KLM (16,10 %), Safran (22,02 %), Renault (15,14 %), Airbus (10,94 %), Thales (26,60 %), GDF Suez (33,92 %), Semmaris (33,34 %), Aéroport de Bâle-Mulhouse (50 %), DCNS (62,92 %), Dexia (44,4 %), STX (33,34 %), Peugeot (14,36 %).

2.3 Homogénéité des principes et convergence

L’élaboration de comptes combinés requiert l’application de normes homogènes par toutes les entités concernées, avec la mise en œuvre au titre de l’exercice 2014 des règles suivantes :

- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l’homogénéisation des règles appliquées au sein de l’ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l’information a effectivement été obtenue.

2.4 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Les modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :

- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;

- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d’énergie, etc.) n’ont pas été éliminées pour les montants inférieurs à 10 M€.

2.5 Méthode de conversion

■ Monnaie de présentation des comptes

La monnaie fonctionnelle de la combinaison est l’euro. Les états financiers sont présentés en millions d’euros.

■ Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d’une entité est la monnaie de l’environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

■ Conversion des états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l’euro

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l’euro sont convertis en euros de la façon suivante :

- les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture ;
- les comptes de résultat et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- les écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « Écarts de conversion ».

Les écarts de conversion ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l’investissement net dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrits dans les capitaux propres consolidés des groupes combinés jusqu’à la cession ou la liquidation de cet investissement net, date à laquelle ils sont inscrits en charges ou en produits dans le résultat comme les autres différences de conversion relatives à cette entreprise.

■ Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en devises étrangères sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l’entité concernée au cours en vigueur à la date de la transaction. Lors des arrêtés comptables, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au taux de clôture à cette même date. Les différences de change correspondantes sont comptabilisées dans le compte de résultat. À fin 2014, les écarts de conversion des comptes combinés sont les écarts de conversions des entités combinées.

2.6 Intégration du secteur bancaire

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur bancaire (en particulier La Banque Postale et SFIL) correspondant à des activités bancaires et d’assurance, ont fait l’objet de regroupements sur des lignes dédiées du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé.

Ces postes font l’objet d’une présentation détaillée dans l’annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

2.7 Estimations

Pour établir leurs comptes, les entités du périmètre procèdent à des estimations qui affectent la valeur comptable de certains éléments d’actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l’annexe. Ces estimations et appréciations sont revues de manière régu-

lière pour prendre en compte l’expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l’évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans les futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l’avancement ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d’actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs corporels et incorporels ;
- les modèles et les flux de trésorerie prévisionnels ainsi que les taux d’actualisation et de croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d’actions aux actionnaires minoritaires de filiales ;
- l’ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d’évolution des salaires et d’actualisation, l’âge de départ des employés et la rotation des effectifs ;
- l’ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées ;
- l’ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment : les devis prévisionnels de ces opérations, les taux d’inflation et d’actualisation, l’échéancier prévisionnel des dépenses, la durée d’exploitation des installations, la quote-part financée par des tiers ;
- l’ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu’ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d’activité) ;
- les estimations relatives à l’issue des litiges en cours, et de manière générale à l’ensemble des provisions et passifs éventuels ;
- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- l’ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d’évaluer les factures à établir à la date de clôture.

2.8 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d’acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d’impôt et ne contribuent, donc, pas au résultat de l’exercice.

2.9 Titres subordonnés

Les titres subordonnés à durée indéterminée en euros et en devises sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en prenant en compte leurs caractéristiques spécifiques. Ils sont comptabilisés en capitaux propres à leur coût historique lorsqu’il existe un droit inconditionnel d’éviter de verser de la trésorerie ou un autre actif financier sous forme de remboursement ou de rémunération de capital.

2.10 Contrats de longue durée

Les prestations de services, dont l’exécution dépasse le cadre d’un exercice, sont comptabilisées selon la méthode à l’avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (en millions d’euros)

	Notes	2014	2013	Variations
Chiffre d'affaires	1.1	143 019	140 817	2 202
Produits nets des activités bancaires		6 034	5 780	254
Autres produits des activités ordinaires	1.2	13 524	12 437	1 087
Total CA et autres produits des activités ordinaires		162 577	159 034	3 543 2,23 %

1.1 Chiffre d’affaires

Le chiffre d’affaires a augmenté sur la période de 2,2 Md€ soit +1,56 %. Comme en 2013, les entités suivantes sont les principales contributrices au chiffre d’affaires :

En Md€	2014	2013
EDF	72,7	71,7
SNCF	27,2	26,9
La Poste	16,4	16,1
Areva	6,1	6,5
RATP	5,1	5,0
RFF	2,2	2,3
ADP	2,8	2,7
FDJ	1,6	1,5
France Télévisions	3,0	3,0
Autres	5,9	5,1
Total Chiffre d'affaires	143,0	140,8

Neuf entités constituent 95,8 % du chiffre d’affaires en 2014 contre 96,4 % en 2013. Cette légère diminution est due essentiellement aux entrées de périmètre de l’exercice et à l’évolution du chiffre d’affaires des entités Odas et Giat.

Secteurs d'activité	2014	2013	Variations
Énergie	78 763	78 170	593
Transports	39 447	38 653	794
Ferroviaire	34 691	34 186	505
Aérien	3 683	3 439	244
Maritime et portuaire	779	743	36
Autoroutes	294	285	9
Industrie	2 571	2 150	421
Automobile	0	0	0
Défense et aéronautique	1 937	1 535	402
Autres industries	634	615	19
Services	22 238	21 844	394
Telecom / Numérique / Médias	5 747	5 670	77
Autres services	16 491	16 174	317
Services financiers	0	0	0
Défaissances	0	0	0
Total Chiffre d'affaires	143 019	140 817	2 202

Le chiffre d’affaires du secteur Énergie a progressé de 593 M€ soit +0,7 % sur l’exercice.

Ce chiffre d’affaires intègre les effets du rattrapage tarifaire 2012 d’EDF à hauteur de 921 M€ et l’effet périmètre lié à l’intégration de Dalkia à compter du 25 juillet 2014 pour 1 456 M€. Retraité de ces éléments, le chiffre d’affaires 2014 d’EDF est en baisse principalement du fait des moindres volumes vendus en raison du climat défavorable dans la plupart des pays européens. Par ailleurs, le chiffre d’affaires d’Areva sur l’exercice 2014 a diminué sur ses principales activités (Mines et Aval principalement) compte tenu de la non récurrence de certains contrats.

Le chiffre d’affaires du secteur Transports a progressé de de 794 M€ sur l’exercice soit 2 %.

Cette amélioration est due essentiellement au secteur ferroviaire (+505 M€) et en particulier à la Branche Proximités de SNCF qui a bénéficié de la croissance de l’activité de Keolis (+342 M€) en France (+2 %) et à l’international (+20 %) principalement en Australie, en Suède et aux États-Unis. À noter que le chiffre d’affaires de la branche Voyages (5,8 Md€ de chiffre d’affaires en 2014) est en baisse de 76 M€ (-1,3 %) sur l’exercice, compte tenu d’un recul de 155 M€ des produits du trafic, fortement dégradés par le mouvement social du mois de juin, dont l’impact est atténué par le chiffre d’affaires généré par le nouveau contrat de restauration (74 M€).

L’augmentation du chiffre d’affaires du secteur aérien est liée pour l’essentiel (181 M€) aux entrées dans le périmètre des aéroports de Marseille et de Guadeloupe.

Le chiffre d’affaires du secteur Industries augmente de 402 M€ sur l’exercice soit 26,8 %

L’augmentation du chiffre d’affaires dans ce secteur est due aux entrées dans le périmètre de GIAT des entités Mecar et Simmel (66 M€ de chiffre d’affaires sur la période) et à la réalisation des contrats avec le ministère d’Arabie Saoudite par ODAS (+213 M€ sur l’exercice).

Le chiffre d’affaires du secteur Services augmente de 394 M€ sur l’exercice soit 1,7 %.

L’augmentation du secteur Services est essentiellement due au groupe La Poste et à son activité Geopost dont la progression organique est de 368 M€ retraitée des effets périmètre et change. Cette croissance est soutenue par une politique active d’innovation et de qualité de service : développement des points relais, livraison le samedi en Allemagne, livraison le dimanche au Royaume-Uni, généralisation du système Predict permettant de choisir des créneaux de livraison d’une heure. L’activité Courier-Colis de La Poste reste en baisse avec en particulier le chiffre d’affaires courrier de la maison qui diminue de 182 M€ sur l’exercice.

1.2 Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires sont essentiellement constitués des subventions d’exploitation pour 6,6 Md€ (5,8 Md€ en 2013) et des productions immobilisées pour 6,9 Md€ (6,6 Md€ en 2013).

Secteurs d'activité	2014	2013	Variations
Énergie	10 634	9 543	1 091
Transports	2 439	2 322	117
Ferroviaire	2 280	2 176	104
Aérien	84	71	13
Maritime et portuaire	72	70	2
Autoroutes	3	5	-2
Industries	43	207	-164
Automobile	0	0	0
Défense et aéronautique	-49	76	-125
Autres industries	92	131	-39
Services	408	365	43
Telecom / Numérique / Médias	276	258	18
Autres services	132	107	25
Services financiers	0	0	0
Défaissances	0	0	0
Total Autres produits des activités ordinaires	13 524	12 437	1 087

Les subventions d’exploitation comprennent principalement la subvention reçue ou à recevoir par EDF au titre de la CSPE, qui se traduit dans les comptes par un produit de 5 888 M€ en 2014 (5 103 M€ en 2013). L’évolution s’explique principalement par la baisse des prix de marché de l’électricité et l’augmentation des volumes d’achats d’énergie photovoltaïque, qui a pour effet d’augmenter la subvention à recevoir relative aux obligations d’achat en métropole, et par la hausse des volumes d’achats d’énergie dans les zones non interconnectées.

Sur l’exercice, il faut également noter l’augmentation de la production immobilisée d’EDF qui est passée de 4,2 Md€ en 2013 à 4,6 Md€ en 2014. La contrepartie de ces activations se retrouve en augmentation des achats et charges extérieurs de la période (voir note 2.2).

NOTE 2 : CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (en millions d’euros)

Principes comptables

Pertes de valeur des écarts d’acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d’actifs », la valeur d’utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l’apparition d’indices de perte de valeur, qui font l’objet d’une recherche lors de chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les goodwill et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testées tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d’acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d’utilité. Afin de déterminer leur valeur d’utilité, les actifs auxquels il n’est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l’unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d’utilité de l’UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d’affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l’entité concernée ;
- le taux d’actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l’appréciation du marché de la valeur temps de l’argent et les risques spécifiques à l’actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n’ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l’UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d’acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s’avère supérieure à la valeur recouvrable de l’UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d’acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations), sauf celles qui concernent l’écart d’acquisition qui sont irréversibles.

Les pertes de valeurs sont enregistrées en autres produits et charges opérationnels.

	Notes	2014	2013	Variations
Charges de personnel	2.1	-46 727	-45 913	-814
Achats et charges externes	2.2	-80 800	-78 508	-2 292
Impôts taxes	2.3	-6 670	-6 535	-135
Autres produits et charges opérationnels	2.4	-18 116	-10 919	-7 197
Total Charges et autres produits opérationnels		-152 313	-141 875	-10 438

L'augmentation des charges et autres produits opérationnels est principalement due aux achats et charges externes (+2,3 Md€) et « autres produits et charges opérationnels » (+6,7 Md€). Les « autres produits et charges opérationnels » comprenaient en 2013 un produit de 4,5 Md€ liés à la reprise de la dette de l'EPFR par l'État.

2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel peuvent être détaillées comme suit :

Secteurs d'activité	2014	2013	Variations
Énergie	-15 091	-14 787	-304
Transports	-17 842	-17 335	-507
Ferroviaire	-16 536	-16 081	-455
Aérien	-882	-842	-40
Maritime et portuaire	-377	-365	-12
Autoroutes	-47	-47	0
Industries	-576	-538	-38
Automobile			0
Défense et aéronautique	-405	-378	-27
Autres industries	-171	-160	-11
Services	-13 218	-13 253	35
Telecom / Numérique / Médias	-1 770	-1 723	-47
Autres services	-11 404	-11 496	92
Services financiers	-44	-34	-10
Défaissances			
Total Charges de personnel	-46 727	-45 913	-814

Les charges de personnel augmentent de 814 M€ sur la période soit plus 1,7 %. Cette augmentation est due, d'une part, au secteur Énergie à hauteur de 304 M€, à EDF en particulier, dont les effectifs moyens sont passés de 139 874 en 2013 à 149 024 en 2014 compte tenu de l'entrée de Dalkia dans le périmètre et, d'autre part, au secteur ferroviaire à hauteur de 455 M€, en particulier à SNCF pour 325 M€.

2.2 Achats et charges externes

Les achats et charges externes peuvent être détaillés comme suit :

Secteurs d'activité	2014	2013	Variations
Énergie	-52 884	-51 422	-1 462
Transports	-14 983	-14 673	-310
Ferroviaire	-13 511	-13 240	-271
Aérien	-1 169	-1 125	-44
Maritime et portuaire	-248	-248	0
Autoroutes	-55	-60	5
Industries	-1 803	-1 568	-235
Automobile			0
Défense et aéronautique	-1 303	-1 069	-234
Autres industries	-500	-499	-1
Services	-11 130	-10 845	-285
Telecom / Numérique / Médias	-3 344	-3 267	-77
Autres services	-7 720	-7 530	-190
Services financiers	-50	-48	-2
Défaissances	-16		
Total Achats et charges externes	-80 800	-78 508	-2 292

Les achats et charges externes augmentent de 2,9 % sur l'exercice soit 2,3 Md€ et passent à 80,8 Md€. Cette variation est due au secteur énergie à hauteur de 1,5 Md€, à EDF en particulier, ces charges complémentaires correspondant à hauteur de 0,4 Md€ à de la production immobilisée (voir note 1.2). Par ailleurs l'augmentation des achats et charges du secteur Défense (234 M€) est liée à la réalisation du contrat Arabie Saoudite d'Odas et doit être mise en regard de l'augmentation du chiffre d'affaires de la période (voir note 1.1). Enfin l'augmentation des achats et charges externes du secteur Services est due à l'augmentation des frais de sous-traitance de transport de La Poste.

2.3 Impôts et taxes

Les impôts et taxes peuvent être détaillés comme suit :

Secteurs d'activité	2014	2013	Variations
Énergie	-3 557	-3 502	-55
Transports	-1 750	-1 652	-98
Ferroviaire	-1 428	-1 399	-29
Aérien	-286	-221	-65
Maritime et portuaire	-19	-16	-3
Autoroutes	-17	-16	-1
Industries	-50	-54	4
Automobile			0
Défense et aéronautique	-34	-30	-4
Autres industries	-16	-24	8
Services	-1 313	-1 327	14
Telecom / Numérique / Médias	-283	-291	8
Autres services	-1 026	-1 030	4
Services financiers	-4	-6	2
Défaissances			
Total Impôts et taxes	-6 670	-6 535	-135

2.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels peuvent être détaillés comme suit :

	2014	2013	Variations
Autres produits et charges d'exploitation	1 075	5 850	-4 775
Dotation nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-19 191	-16 769	-2 422
Total Autres produits et charges opérationnels	-18 116	-10 919	-7 197

Secteurs d'activité	2014	2013	Variations
Énergie	-12 562	-9 439	-3 123
Transports	-3 418	-4 422	1 004
Ferroviaire	-2 562	-3 630	1 068
Aérien	-659	-628	-31
Maritime et portuaire	-139	-127	-12
Autoroutes	-58	-37	-21
Industries	282	397	-115
Automobile	0		0
Défense et aéronautique	302	442	-140
Autres industries	-20	-45	25
Services	-2 419	2 545	-4 964
Telecom / Numérique / Médias	-679	-528	-151
Autres services	-1 718	-1 255	-463
Services financiers	-45	-190	145
Défaissances	23	4 518	-4 495
Total Autres produits et charges opérationnels	-18 116	-10 919	-7 197

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les résultats de cession d'actifs ou de passifs. Ce poste comprenait en 2013 un produit lié à la reprise de la dette par l'État à hauteur de 4,5 Md€ ; cette année il intègre principalement une charge de restructuration de -230 M€ liée au programme de transformation commerciale lancé par La Française des Jeux et des pertes de valeur sur des actifs destinés à être cédés chez EDF à hauteur de -832 M€ contre -432 M€ en 2013.

Les dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions intégraient en 2013 chez SNCF la dépréciation sur l'UGT Voyages (perte 1 400 M€) compensée en partie par la reprise de provision sur l'UGT Infra (gain de 546 M€). Ces mêmes dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions incluent sur l'exercice 2014 :

- dans le secteur Énergie, les dépréciations d'actifs et les provisions pour perte à terminaison enregistrée par Areva compte tenu du contexte du marché et des difficultés rencontrées sur certains contrats ;
- dans le secteur Ferroviaire, une augmentation significative des amortissements chez RFF (1,3 Md€ en 2013 pour 1,6 Md€ en 2014) ;
- dans le secteur Services, les modifications des conditions d'adhésion au plan de départ volontaire à la retraite du groupe La Poste.

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER (en millions d'euros)

La faible hausse du résultat financier (+19 M€) s'explique par la hausse des autres produits et charges financiers compensées par la légère hausse du coût de l'endettement financier brut et de l'effet d'actualisation.

	2014	2013
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-5 287	-5 270
Variation de juste valeur des dérivés et éléments de couverture sur dettes	94	120
Reprise en résultat des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	3	11
Résultat net de change	-20	-9
Autres charges et produits financiers	6	8
Coût de l'endettement financier brut (3.1)	-5 204	-5 140
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et pour avantages à long terme	-1 486	-1 385
Provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction et derniers cœurs	-1 910	-1 860
Autres provisions et avances	-90	-108
Effet de l'actualisation	-3 486	-3 353
Produits sur trésorerie et équivalents de trésorerie	483	542
Produits (charges) sur actifs disponibles à la vente	1 293	1 106
Produits (charges) sur actifs financiers	217	247
Variations des instruments financiers évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur en résultat	22	142
Autres charges et produits financiers	167	188
Résultat de change sur éléments financiers hors dettes	184	-40
Rendement des actifs de couverture	594	565
Intérêts d'emprunts capitalisés	493	487
Autres produits et charges financiers (3.2)	3 453	3 237
Résultat financier	-5 237	-5 256

3.1 Coût de l'endettement financier brut

Les principaux contributeurs aux charges d'intérêts sur les opérations de financement sont détaillés dans le tableau ci-après :

	2014	2013
EDF	-2 207	-2 265
RFF	-1 440	-1 280
SNCF	-293	-290
Areva	-275	-258
LA POSTE	-181	-194
ADP	-107	-131
CNA	-413	-457
RATP	-209	-229
Autres	-162	-166
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-5 287	-5 270

La légère hausse de la charge d'endettement de la période doit être analysée à l'aune de la mise en place de produits d'endettement conduisant à l'enregistrement d'une partie des frais financiers directement en réduction des capitaux propres.

Par ailleurs, les autres éléments du coût de l'endettement brut sont constitués essentiellement de variation de juste valeur des dérivés de couverture +94 M€ au titre de l'exercice 2014 (+120 M€ en 2013) (dont essentiellement RFF +133 M€ et SNCF -25 M€).

3.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers sont essentiellement constitués par les produits nets des charges sur actifs disponibles à la vente (1 294 M€ en 2014 contre 1 104 M€ en 2013). Ces produits nets des charges intègrent des résultats de cession, des produits d'intérêts et des dividendes. En 2014, les produits et charges sur actifs financiers disponibles à la vente incluent des plus-values nettes de cessions relatives aux actifs dédiés d'EDF à hauteur de 894 M€ (714 M€ en 2013).

Par ailleurs, les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie (483 M€ en 2014 contre 542 M€ en 2013) comprennent les intérêts reçus par CNA au titre des créances existantes sur les sociétés concessionnaires d'autoroute (SCA). Les charges liées aux emprunts correspondants aux prêts accordés aux SCA sont enregistrés en charge d'intérêt à due concurrence.

NOTE 4 : ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Principes comptables

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation sont définis comme la différence entre :

- d'une part :
 - le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle à la juste valeur à la date d'acquisition,
 - le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise,
 - et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part d'intérêt détenue par le groupe dans l'entité acquise avant la prise de contrôle ;
- d'autre part le montant net des actifs acquis et des passifs assumés, évalués à leur juste valeur, à la date d'acquisition.

Lorsqu'il existe une différence négative, elle est immédiatement enregistrée en résultat.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées. Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).

Conformément à IFRS 3R « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » prescrit que ces tests soient généralement réalisés au niveau de chaque UGT à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité et sont conservées dans les comptes combinés.

Au titre de l'exercice 2014, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation.

Données chiffrées

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Valeur brute des écarts d'acquisition	19 398	779	8	-16	799	-60	20 892
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 359	585	0	-82	74	0	3 936
Valeur nette des écarts d'acquisition	16 039	194	8	66	725	-60	16 956

En 2014, les variations observées sont liées principalement à :

- des acquisitions pour 779 M€, résultant des prises de contrôle de Dalkia par EDF à hauteur de 392 M€, de Siodemka par La Poste à hauteur de 119 M€, de TOT par RATP à hauteur de 59 M€, de SPS par Imprimerie nationale à hauteur de 46 M€ et de Mecar et Simmel Difesa à hauteur de 66 M€ par Giat Industries ;
- des pertes de valeur pour 585 M€, dont 281 M€ relatifs à la dépréciation du goodwill d'EDF Luminus et 200 M€ relatifs à l'UGT Mines d'Areva ;
- des écarts de conversion pour 725 M€, dus notamment à l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro soit :

Secteurs d'activité	31/12/2013			31/12/2014		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Énergie	14 098	1 253	12 845	15 175	1 813	13 362
Transports	1 923	374	1 549	2 032	375	1 657
Ferroviaire	1 898	372	1 526	2 007	368	1 639
Aérien	25	2	23	25	7	18
Maritime et portuaire			0			0
Autoroutes			0			0
Industries	24	12	12	94	11	83
Automobile			0			0
Défense et aéronautique	1	1	0	71	1	70
Autres industries	23	11	12	23	10	13
Services	3 353	1 720	1 633	3 591	1 737	1 854
Telecom / Numérique / Médias	8	4	4	57	9	48
Autres services	1 761	132	1 629	1 950	144	1 806
Services financiers			0			0
Défaissances	1 584	1 584	0	1 584	1 584	0
Total	19 398	3 359	16 039	20 892	3 936	16 956

Les principaux écarts d'acquisition au 31 décembre 2014 concernent EDF Energy (8 652 M€), Geopost (1 318 M€), SNCF Logistics (909 M€ dont 650 M€ au titre de Geodis), SNCF Proximités (464 M€) et les activités BG Amont et BG Réacteurs et Services d'Areva pour respectivement 1 162 M€ et 1 451 M€.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *(en millions d'euros)*

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et de développement ;
- les autres actifs incorporels produits ou acquis ;
- les activités de prospection, d'exploration et de production de minerais ou d'hydrocarbures.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses de développement doivent être immobilisées dès que sont démontrés cumulativement et conformément à la norme IAS 38, les éléments suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention de l'entité d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- et la capacité de l'entité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement la faisabilité technique nécessaire.

Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité prévisible.

Autres actifs incorporels produits ou acquis

Les autres actifs incorporels sont principalement constitués :

- des logiciels ou progiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilité ;
- des marques acquises à durée de vie indéfinie ou amorties linéairement sur leur durée d'utilité ;
- des droits d'exploitation ou d'utilisation amortis linéairement sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ;
- des actifs incorporels liés à la réglementation environnementale (droits d'émission de gaz à effet de serre et certificats d'énergie renouvelable acquis à titre onéreux) ;
- des actifs relevant des contrats de concessions rentrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 selon le « modèle incorporel ».

Les activités de prospection, d'exploration et de production de minerais ou d'hydrocarbures

Les dépenses de prospection et d'exploration, ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources, les coûts engagés dans le cadre d'études géologiques, de tests d'exploration, de repérages géologiques ou géophysiques ainsi que les coûts associés aux forages exploratoires sont enregistrés en charge sur l'année au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Les coûts de développement associés aux puits commercialement exploitables sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Données chiffrées

Le détail des valeurs nettes des immobilisations incorporelles par nature peut être présenté comme suit :

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Autres	31/12/2014
Frais de développement	940	98	-534	13	3	14	58	592
Logiciels	1 990	120	-544	22	53	-4	760	2 197
Frais de recherches minières	1 751	136	0	30	0	0	-61	1 856
Concessions	974	61	-106	1	-3	50	79	1 056
Autres immobilisations incorporelles	7 829	1 207	-521	73	742	19	-899	8 649
Valeurs nettes	13 484	1 622	-1 705	139	795	79	-63	14 350

La valeur nette des frais de développement concerne essentiellement les dépenses de développement immobilisées par Areva au titre de l'ensemble de la gamme de réacteurs nucléaires de 3^e génération (EPR™ générique, EPR™ destiné au marché des États-Unis, développements spécifiques relatifs à l'EPR™ destiné au marché finlandais). Les résultats des tests de perte de valeur

de ces actifs incorporels sont fortement dépendants des hypothèses commerciales de calendrier, de volume et de prix de vente prévisionnelles, ainsi que de la rentabilité attendue sur les ventes futures de ces réacteurs.

Des tests de perte de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2014 sur les frais de développement immobilisés au titre du réacteur

EPR™ en utilisant un taux d’actualisation identique à celui utilisé pour tester le goodwill du BG Réacteurs et Services.

Ces tests ont donné lieu à la constatation d’une perte de valeur :

- à hauteur de 323 millions de dollars américains (244 M€) concernant les frais de développement immobilisés au titre de l’obtention de la licence pour l’EPR™ aux États-Unis, dont le montant immobilisé s’élève à 330 millions de dollars américains ;
- à hauteur de 55 M€ concernant les frais de développement immobilisés spécifiques à l’EPR™ finlandais en l’absence de perspectives à horizon prévisible concernant l’obtention d’une deuxième commande après le projet d’Olkiluoto 3.

Concernant les frais de développement immobilisés relatifs à l’EPR™ générique (147 M€ au 31 décembre 2014) :

- un amortissement complémentaire de 63 M€ a été comptabilisé au 31 décembre 2014 suite à la révision à la baisse des hypothèses de volume et de calendrier prévisionnels de commercialisation des réacteurs EPR™ dans le cadre de la revue des perspectives stratégiques de l’activité de nouvelles constructions ;
- les analyses de sensibilité effectuées montrent que l’utilisation

d’un taux d’actualisation supérieur de 1 % ou la prise en compte d’un décalage de deux ans du calendrier prévisionnel de commercialisation des réacteurs EPR™ par rapport aux hypothèses retenues au 31 décembre 2014 ou celle d’une dégradation de 15 % en valeur absolue de la marge par réacteur par rapport aux hypothèses retenues, ne nécessiteraient pas de constater une perte de valeur.

Les investissements de frais de recherche minières 2014 concernent principalement des frais de recherche minière au Canada, au Niger et au Kazakhstan, ainsi que des frais de recherche et développement relatifs aux réacteurs EPR, notamment en coopération avec EDF dans le cadre du programme « EPR™ ».

Les autres immobilisations incorporelles incluent la marque Edison et des actifs incorporels relatifs à des concessions hydrauliques d’Edison pour un montant total de 1 776 M€, la marque Dalkia et des actifs incorporelles relatifs aux contrats de concession de Dalkia en France pour un montant total de 731 M€, des droits d’émission de gaz à effet de serre à hauteur de 674 M€.

Secteurs d’activité	31/12/2013			31/12/2014		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Énergie	15 780	5 377	10 403	17 843	6 687	11 156
Transports	4 039	2 069	1 970	4 373	2 355	2 018
Ferroviaire	3 634	1 762	1 872	3 950	2 028	1 922
Aérien	289	214	75	305	230	75
Maritime et Portuaire	88	70	18	88	72	16
Autoroutes	28	23	5	30	25	5
Industries	74	55	19	99	81	18
Automobile	0	0	0	0	0	0
Défense et aéronautique	43	34	9	67	59	8
Autres industries	31	21	10	32	22	10
Services	3 763	2 672	1 091	4 116	2 958	1 158
Télécom / Numériques / Médias	1 420	1 136	284	1 504	1 201	303
Autres services	2 326	1 519	807	2 590	1 740	850
Services financiers	0	0	0	5	0	5
Défaissances	17	17	0	17	17	0
Total	23 656	10 173	13 484	26 431	12 081	14 350

Secteurs d’activité	31/12/2013	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Énergie	10 403	1 055	1 143	768	55	134	-118	11 154
Transports	1 969	239	282	16	24	5	-11	1 960
Ferroviaire	1 872	230	268	12	26	5	48	1 925
Aérien	75	11	12	4	-2	0	-2	74
Maritime et Portuaire	17	-2	1	0	0	0	2	16
Autoroutes	5	0	1	0	0	0	1	5
Industries	19	2	4	1	0	0	0	18
Automobile	0	0	0	0	0	0	0	0
Défense et aéronautique	8	2	4	1	0	0	0	7
Autres industries	11	0	0	0	0	0	0	11
Services	1 091	327	276	10	0	0	7	1 159
Télécom / Numériques / Médias	284	65	64	11	0	0	8	304
Autres services	807	257	212	-1	0	0	-1	850
Services financiers	0	5	0	0	0	0	0	5
Défaissances	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	13 484	1 623	1 705	795	79	139	-122	14 350

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONCEDEES ET PROPRES (en millions d’euros)

Principes comptables

Les immobilisations des comptes combinés sont présentées sous deux rubriques à l’actif du bilan :

- les immobilisations corporelles du domaine propre ;
- les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations nées de la signature de contrats de concession bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie du secteur Énergie et Transports. Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes à l’issue des contrats, sauf lorsqu’ils sont appelés à être reconduits.

Évaluation initiale

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d’acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l’actif jusqu’à son lieu d’exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les dépenses de sécurité engagées, à la suite d’obligations légales ou réglementaires sous peine d’interdiction administrative d’exploitation, sont immobilisées.

Le coût d’une immobilisation corporelle comprend par ailleurs l’estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l’enlèvement de l’immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l’obligation que l’entité encourt. Pour les installations nucléaires, ce coût incorpore le coût du dernier cœur.

Les coûts d’emprunt attribuables au financement d’un actif et encourus pendant la période de construction sont inclus dans la valeur de l’immobilisation, s’agissant d’actifs éligibles au sens d’IAS 23 « Coûts d’emprunts ».

Lorsque des éléments constitutifs d’un actif se distinguent par des durées d’utilité différentes, ils donnent lieu à l’identification de composants qui sont amortis sur des durées qui leurs sont propres.

Les investissements d’extraction et de stockage des hydrocarbures sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Biens mis à disposition

Seule l’EPIC SNCF Mobilités possède à son actif des biens mis à disposition.

La loi française d’orientation des transports intérieurs (LOTI), partiellement recodifiée dans la partie législative du code des transports du 28 octobre 2010, fixe les conditions de possession du domaine confié à l’EPIC SNCF Mobilités.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l’EPIC SNCF Mobilités, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d’économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l’État, sans transfert de propriété, sont inscrits à l’actif du bilan de l’EPIC SNCF Mobilités aux comptes d’immobilisations appropriés afin d’apprécier la réalité économique de la gestion du groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d’intérêt général ou d’utilité publique, l’EPIC SNCF Mobilités exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu’il acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l’établissement public, qui cessent d’être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l’établissement public à son profit.

Contrat de délégation de service public

La comptabilisation des contrats de délégation de service public prend en compte la nature des contrats et leurs dispositions contractuelles spécifiques.

Concessions de distribution publique d’électricité

Cadre général

Depuis la loi du 8 avril 1946, le groupe EDF est le concessionnaire unique chargé par la loi de l’exploitation de l’essentiel des réseaux de distribution publique en France.

Le traitement comptable des concessions repose sur les contrats de concession et particulièrement sur leurs clauses spécifiques. Il prend en compte l’éventualité que le statut de concessionnaire obligé du groupe EDF puisse un jour être remis en cause.

D’une manière générale, ces contrats ont une durée de 20 à 30 ans et relèvent d’un cahier des charges-type des concessions de 1992 (mis à jour en 2007) négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et approuvé par les pouvoirs publics.

Constatation des actifs comme immobilisations en concessions de distribution publique d’électricité en France

Les actifs utilisés par le groupe EDF dans le cadre de contrats de concessions de distribution publique d’électricité en France sont regroupés sur une ligne particulière de l’actif du bilan, quel que soit leur propriétaire (concedant ou concessionnaire), pour leur coût d’acquisition ou à leur valeur estimée d’apport pour les biens remis par le concedant.

Concessions de forces hydrauliques

Les contrats de concession de force hydraulique relèvent d’un cahier des charges-type approuvé par décret. Les immobilisations affectées au service de la concession comprennent les ouvrages de production hydraulique (barrages, conduites, turbines ...), et pour les concessions renouvelées récemment, les ouvrages de production et d’évacuation d’électricité (alternateurs ...).

Les biens relevant de cette activité sont inscrits en « Immobilisations en concessions des autres activités » pour leur coût d’acquisition. Les évolutions réglementaires liées à la suppression du droit de préférence lors du renouvellement de la concession ont conduit à une accélération du plan d’amortissement de certains biens.

Concession du réseau public de transport d’électricité

Les biens affectés à la concession du réseau public de transport sont réputés, par la loi, propriété de Réseau de Transport d’Electricité (RTE). Suite à la perte de contrôle de RTE depuis le 31 décembre 2010, ces actifs participent au calcul de la valeur d’équivalence de RTE au bilan consolidé du groupe EDF.

Concession de production et de distribution de chaleur

Les contrats de concession de production et de distribution de chaleur conclus par Dalkia avec des collectivités publiques se caractérisent par un droit d'exploiter, pour une durée limitée et sous le contrôle du concédant, les installations remises par ce dernier ou construites à sa demande.

Ces contrats fixent les conditions de rémunérations et de transfert des installations au concédant ou à un autre tiers successeur à l'expiration du contrat.

Concessions à l'étranger

Les dispositions relatives aux concessions à l'étranger varient en fonction des contrats et des législations nationales. Les biens relevant d'une activité de concession à l'étranger sont principalement comptabilisés en « Immobilisations en concession des autres activités ». Les concessions à l'étranger concernent essentiellement Edison en Italie qui est concessionnaire de sites de production d'hydrocarbures, de sites de stockage de gaz, de réseaux de distribution locale de gaz et de sites de production hydraulique. Edison est propriétaire des actifs, à l'exception d'une partie des immobilisations corporelles des sites de production hydraulique qui sont remises gratuitement ou font l'objet d'une indemnisation à l'échéance de la concession.

Les actifs de production hydraulique qui sont remis gratuitement à la fin de la concession sont amortis sur la durée de la concession. Les sites de production d'hydrocarbures sont comptabilisés conformément aux règles applicables à ce secteur.

Régime de propriété des biens inscrits à l'actif de l'EPIC RATP

La loi d'Organisation et de Régulation du Transport Ferroviaire (ORTF) a modifié à compter du 1^{er} janvier 2010 le régime de propriété des biens créés par la RATP ou historiquement mis à sa disposition en distinguant quatre catégories d'actifs dont seules les deux rubriques ci-après rentrent dans le cadre des contrats de concession :

- les matériels roulants et les matériels d'entretien du matériel roulant (biens de retour) appartiennent au STIF depuis le 1^{er} janvier 2010. Le STIF entrera en possession de ces biens à l'expiration des droits d'exploitation de services. Le décret d'application n° 2011-320 prévoit que le STIF effectue, au terme de la durée des droits d'exploitation de la RATP, le rachat des biens à leur valeur nette comptable, nette de toute subvention, telle qu'elle figure dans les comptes annuels de l'EPIC. Dans les comptes consolidés, ces biens sont comptabilisés en actifs financiers en application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- les autres biens nécessaires à l'exploitation (biens de reprise), autres que ceux mentionnés ci-dessus, appartiennent en pleine propriété à la RATP ; à l'expiration des droits d'exploitation de lignes, le STIF dispose néanmoins d'un droit de reprise de ces biens. Ces biens sont comptabilisés en actifs financiers et en actifs incorporels en application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services ».

Concessions aéroportuaires

La comptabilisation des opérations des Aéroport de province (Strasbourg-Entzheim, Bordeaux, etc.) et Outre-Mer suit les règles particulières aux concessions. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent être qualifiées de renouvelables ou de non renouvelables :

Les biens qualifiés de non renouvelables peuvent l'être :

- soit par nature (terrains par exemple) ;
- soit parce que leur durée d'utilité dépasse la durée résiduelle de la concession.

Les biens qualifiés de renouvelables sont ceux dont la durée de vie technique est inférieure à la durée résiduelle de la concession et qui doivent être renouvelés avant la fin de la concession.

Les immobilisations non renouvelables avant la fin de la concession, non relatives aux missions régaliennes de l'État et financées par le concessionnaire font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la concession de l'Aéroport.

Location simple / location-financement

Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

Contrats de location simple

Les entités des comptes combinés utilisent des actifs mis à leur disposition ou mettent à disposition de preneur des actifs, en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis par la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Le respect d'un des critères suivants permet d'apprécier la nature exacte de ces contrats :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

En cas de transfert de propriété du bien loué à l'issue du contrat de location, les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

En l'absence de transfert de propriété à l'issue du contrat de location, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation, si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2014, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations-financement retraitées sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

Données chiffrées

6.1 Immobilisations concédées

Les variations des valeurs brutes des immobilisations concédées intègrent des acquisitions à hauteur de 4,2 Md€ des acquisitions. Ces entrées ont été réalisées essentiellement par EDF à hauteur de 3 927 M€ (3 759 M€ en 2013).

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Terrains	356	1	4	6	0	6	365
Constructions	2 634	65	197	172	8	-54	2 628
Installations Productions thermique et hydraulique	5 260	145	337		23	280	5 371
Réseaux et installations électriques	45 408	-122	223		-15	1 574	46 622
Installations techniques Matériels et outillages	1 142	21	127	16	5	108	1 165
Immobilisations de construction d'autoroutes	2 075	27	51			21	2 072
Autres immobilisations corporelles	3 051	3 894	104	18	1	-3 290	3 570
Total	59 927	4 031	1 043	212	22	-1 355	61 793

Secteurs d'activité	Valeurs brutes	31/12/2013 Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	31/12/2014 Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Énergie	99 687	43 441	56 246	103 779	45 670	58 109
Transports	5 498	1 914	3 584	5 859	2 271	3 588
Ferroviaire	3 634	0	3 634	3 890	0	3 890
Aérien	2 655	1 399	1 256	2 976	1 710	1 266
Maritime et Portuaire	18	14	4	18	14	4
Autoroutes	2 825	501	2 324	2 865	546	2 319
Industries	96	0	96	96	0	96
Automobile	0	0	0	0	0	0
Défense et aéronautique	0	0	0	0	0	0
Autres industries	96	0	96	96	0	96
Services	0	0	0	0	0	0
Télécom / Numériques / Médias	0	0	0	0	0	0
Autres sevices	0	0	0	0	0	0
Services financiers	0	0	0	0	0	0
Défaissances	0	0	0	0	0	0
Total	105 281	45 355	59 927	109 734	47 941	61 793

6.2 Immobilisations propres

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Terrains	10 109	-39	60	86	56	340	10 492
Installations Fixes de RFF	33 878	53	1 554	31		5 978	38 386
Constructions	24 820	-11	1 621	63	4	2 292	25 547
Installations générales et aménagement	1 313	40	186	4	2	10	1 183
Installations Production nucléaire	21 962	-64	2 697		484	2 971	22 656
Installations Productions thermique et hydraulique	10 321	14	1 263	-14	118	1 337	10 513
Réseaux et installations électriques	33	1	1			-10	23
Installations techniques	15 122	360	1 744	-220	368	2 692	16 578
Actifs de démantèlement	2 399		34			160	2 525
Autres immobilisations corporelles	51 661	19 685	2 277	354	323	-14 442	55 304
Total	171 618	20 039	11 437	304	1 355	1 328	183 207

Comptes combinés

Les principales acquisitions de l'exercice sont présentées ci-après :

	2014	2013
EDF	9 632	9 650
RFF	5 560	5 822
SNCF	1 761	1 961
Areva	903	1 064
RATP	1 609	1 558
La Poste	704	752
ADP	384	384
Autres	610	695
Total	21 163	21 886

Secteurs d'activité	31/12/2013			31/12/2014		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Énergie	150 330	76 913	73 417	160 936	82 666	78 270
Transports	148 476	57 840	90 636	157 977	60 664	97 313
Ferroviaire	129 630	48 992	80 638	138 361	51 308	87 053
Aérien	10 606	4 619	5 987	10 875	4 947	5 928
Maritime et Portuaire	8 237	4 227	4 010	8 738	4 407	4 331
Autoroutes	2	2	0	2	2	0
Industries	1 396	845	551	1 576	971	605
Automobile	0	0	0	0	0	0
Défense et aéronautique	41	609	-568	1 086	715	371
Autres industries	455	236	219	490	256	234
Services	14 068	7 054	7 014	14 595	7 577	7 018
Télécom / Numériques / Médias	2 510	1 549	961	2 592	1 603	989
Autres sevices	11 533	5 500	6 033	11 990	5 969	6 021
Services financiers	3	0	3	8	0	8
Défaissances	5	5	0	5	5	0
Total	314 270	142 652	171 618	335 084	151 878	183 207

Les principaux investissements de la période concernent :

■ En matière d'énergie

EDF

Les investissements se répartissent essentiellement entre les investissements de nouvelles capacités (nouveau nucléaire, Cycles combinés à gaz) qui représentent 3,1 Md€ et les investissements de maintenance qui s'élèvent à 5,8 Md€ dont 3,8 Md€ concernent la maintenance nucléaire en France.

Areva

Les investissements nets sont en baisse pour atteindre 1,1 Md€ (1,4 Md€ en 2013). Cette variation est la résultante :

- des investissements en hausse dans le secteur des mines pour 440 M€ (328 M€ en 2013), du fait de la montée en puissance de la mine de Cigar Lake au Canada et de la fin des investissements engagés sur le projet Imouraren pour lequel la décision a été prise de décaler le projet dans l'attente de conditions de marché plus favorables ;
- des investissements en baisse dans le BG Amont pour 441 M€ (748 M€ en 2013) compte tenu de l'avancée de la construction des usines Georges Besse II et Cormurhex II.

■ En matière de transport ferroviaire

SNCF

Les investissements de la période sont essentiellement constitués par :

- l'acquisition et les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments pour un total de 746 M€ (741 M€ en 2013) (dont l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Montpellier Saint Roch, l'aménagement de la gare Versailles-Chantier, la création ou l'adaptation des ateliers de maintenance pour l'accueil des rames Régionalis, la mise en place du schéma directeur TGV (développement des capacités de garage et de

maintenance), le renouvellement de lignes, le remplacement des équipements de radio sol train par la technologie GSMR) ;

- l'acquisition ou la rénovation de matériel ferroviaire et routier pour un total de 974 M€ (1 197 M€ en 2013) (dont l'acquisition de TGV Euroduplex, wagons, transconteneurs, conteneurs et locomotives de fret ferroviaire, rénovation de TGV, automotrices et locomotives électriques, voitures voyageurs et locotracteurs).

RFF

Les investissements d'un montant de 5,6 Md€ contre 5,5 Md€ en 2013 ont donné la priorité à la rénovation du réseau structurant existant (renouvellement, sécurité et mise en accessibilité) ainsi qu'à l'achèvement des projets de développements déjà engagés (opérations inscrites dans les Contrats de Projets État Régions et les 4 lignes à grande vitesse LGV Est Européenne-phase 2, Sud Europe Atlantique, LGV Bretagne-Pays de Loire, Contournement de Nîmes Montpellier).

RATP

Les investissements s'élèvent à 1,7 Md€ dont un tiers est lié à l'accroissement de la capacité de transport. Les investissements de modernisation et d'entretien des infrastructures et des matériels roulants constituent les deux tiers du volume d'investissements. La modernisation s'est concentrée sur les infrastructures RER et Métro, l'adaptation des ateliers ferrés, les centres bus et bâtiments administratifs, le programme de modernisation du métro et de l'information voyageur. Les investissements de capacité ont été ciblés sur le tramway, le MP05 (le matériel roulant sur pneumatiques de la ligne 14) et le renfort en MF01 (matériel sur roulement fer) des lignes 2, 5 et 9. La modernisation et l'entretien des matériels de transports ont été effectués sur le MI09 (ligne A), le MF01 (lignes 5 et 9), le MP05 (ligne 1), la rénovation des MI79 (ligne B), la rénovation des MF77 et l'acquisition de nouveaux bus.

NOTES ANNEXES

■ En matière de transport aérien

ADP

Les investissements de la période se sont élevés à 400 M€ pour 431 M€ en 2013. Ces investissements ont essentiellement porté :

- sur l'aéroport Charles de Gaulle : la réhabilitation de la piste 4, le rachat des bornes de 400 hertz sur les terminaux ABCD, la création d'un passage pour véhicules sous la voie avion Echo, la création d'un nouveau parc abonné à l'est du parking EF, la réha-

bilitation du satellite 4 du terminal 1, l'alimentation en 225kv, la densification des commerces de la place centrale du terminal 2E et l'accueil de l'A380 au terminal 2C ;

- sur l'aéroport d'Orly : l'extension de la jetée Est du terminal Sud, l'optimisation de l'IFBS (Inspection Filtrage Bagage en Soute) du hall 1 du terminal Ouest et son intégration au terminal Sud, l'aménagement de la salle au large Schengen du terminal Ouest.

NOTE 7 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

Principes comptables

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

Données chiffrées

Immeubles de placement	
Valeur nette au 31/12/2013	863
Investissements	5
Cessions	-41
Amortissements	-28
Variations de périmètre	
Autres	34
Valeur nette au 31/12/2014	833

Par entité	2013			2014		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
ADP	767	-326	441	803	-359	444
RFF	398	-22	376	378	-23	355
EDF	51	-12	39	40	-12	28
Autres	12	-5	7	11	-5	6
Total	1 228	-365	863	1 232	-399	833

La juste valeur des immeubles de placement a été déterminée sur la base d'expertise pour Aéroports de Paris (juste valeur des biens de 2 007 M€ contre 2 010 M€ au 31 décembre 2013), SNCF Réseau (RFF) considère qu'il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie comme le préconise la norme.

NOTE 8 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

Les titres mis en équivalence sont composés :

- des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes combinés soit 13 entités combinées par mise en équivalence (Safran, Orange, Renault, Air France-KLM en 2006 ; EADS, Thales et Semmaris en 2007 ; GDF Suez en 2008, Aéroport de Bâle-Mulhouse en 2009 ; DCNS en 2011; Dexia en 2013 ; Peugeot et STX en 2014) ;
- des titres mis en équivalence comptabilisés dans les comptes consolidés des entités du périmètre de combinaison.

Le détail entre ces deux types est détaillé dans le tableau ci-après :

	31/12/2014	31/12/2013
Participations de l'État mises en équivalence	30 304	31 041
Titres mis en équivalence des entités combinées	27 941	27 751
Total titres mis en équivalence	58 245	58 792

8.1 Participations de l’État mises en équivalence dans la combinaison

Participations de l’État mises en équivalence dans la combinaison de manière directe :

Participation de l’État mises en équivalence dans la combinaison	Quote part d’intérêts dans le capital %*	Quote partde capitaux propres au 31/12/2013	dont quote part de résultat 2013	Quote part d’intérêts dans le capital %*	Quote part de capitaux propres au 31/12/2014	dont quote part de résultat 2014
Air France-KLM	16,10 %	361	-294	16,10%	-108	-32
DCNS	63,84 %	460	78	62,92%	217	-206
DEXIA	44,40 %	1 549	-481	44,40%	1 204	-269
Airbus	12,03 %	1 324	176	10,94%	772	255
Orange	13,57 %	3 303	254	13,45%	3 975	124
Peugeot				14,36%	1 331	-101
Renault	15,20 %	3 472	89	15,14%	3 705	286
Safran	22,44 %	1 489	311	22,02%	1 377	-28
Semmaris	33,34 %	29	4	33,34%	32	4
Thales	26,96 %	980	165	26,60%	909	0
GDF Suez	37,53 %	17 998	-3 486	33,92%	16 800	828
Aéroport de Bâle-Mulhouse	50,00 %	76	11	50,00%	90	14
Total Mises en équivalence directes		31 041	-3 173		30 304	875

*Quote-part hors titres d’autocontrôle

Au 31 décembre 2014, bien qu’intégré dans le périmètre de combinaison, l’entité STX n’est pas mise en équivalence n’ayant pas arrêté ses comptes à la date d’établissement des comptes combinés.

Participations de l’État mises en équivalence dans la combinaison de manière indirecte :

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées	Quote part d’intérêts dans le capital %*	Quote partde capitaux propres au 31/12/2013	dont quote part de résultat 2013	Quote part d’intérêts dans le capital %*	Quote part de capitaux propres au 31/12/2014	dont quote part de résultat 2014
Groupe Bpifrance	50,00 %	10944	184	50,00 %	11 257	568
RTE	100,00 %	5 134	494	100,00 %	5 109	379
CNP	20,15 %	2 522	200	20,15 %	2 830	199
CENG	49,99 %	2 784	-152	49,99 %	2 621	-101
Alpiq	25,00 %	947	-214	25,00 %	735	-193
TAV Airport		651	9		660	40
EIL		548	50		541	9
Schiphol Group		402	14		404	16
Dalkia Holding	34,00 %	363	22		0	0
Eurofima	22,60 %	285	28		298	27
MNF	30,00 %	95	-5	50,00 %	30	-64
Keolis		19	33		31	39
NTV	20,00 %	18	-76		12	-37
AUTRES		3 039	239		3 413	200
Total Mises en équivalence indirectes		27 751	826		27 941	1 082

8.2 Variations de la valeur des titres mis en équivalence sur l’exercice

	Titres mis en équivalence	Dont mis en équivalence directe
Titres mis en équivalence au 31/12/2013	58 792	31 041
- Résultat des sociétés mises en équivalence	1 957	875
- Écriture(s) par les réserves (var. périmètre)	-2 504	-1 612
Dividendes distribués	-2 746	-1 854
Augmentation de capital	398	5
Titres super subordonnés	1 420	1 420
Variation des autres éléments du résultat global	-1 534	-1 868
Variations de périmètre	-1 157	-544
Écart de conversion	1 377	768
Autres	-262	461
Titres mis en équivalence au 31/12/2014	58 245	30 304

NOTE 9 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS *(en millions d’euros)*

Principes comptables

Les classes d’actifs financiers retenues au sens de la norme IFRS 7 sont :

- les actifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat ;
- les actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance ;
- les prêts et créances financières ;
- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les clients et comptes rattachés ;
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- les instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an, à l’exception des dérivés de transaction qui sont systématiquement classés en courant.

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l’acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d’un actif ou payé pour le transfert d’un passif lors d’une transaction normale constatée sur le marché principal ou le plus avantageux, à la date d’évaluation.

En application d’IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l’importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels l’entité peut avoir accès à la date d’évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (données observables) : données concernant l’actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d’entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu’un prix) ou indirectement (c’est-à-dire déduites de prix observables) ;
- niveau 3 (données non observables) : données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l’objet d’ajustements significatifs (par exemple extrapolation de courbes de taux sur des périodes longues non observables).

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont désignés comme tels à l’initiation de l’opération si :

- ils ont été acquis dès l’origine avec l’intention de revente à brève échéance ;
- il s’agit de dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) ;
- l’entité a choisi de les classer dans cette catégorie selon l’option offerte par la norme IAS 39.

Ces actifs sont comptabilisés à la date de transaction à la juste valeur, laquelle est le plus souvent égale au montant de trésorerie décaissé. Les coûts de transaction directement attribuables à l’acquisition sont constatés en résultat. A chaque date d’arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur.

Prêts et créances

Ces prêts et créances sont comptabilisés, à la date de transaction, au coût amorti. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

Ces prêts et créances sont essentiellement constitués par des créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Actifs détenus jusqu’à leur échéance

Il s’agit d’actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables, à conditions de maturité et revenus déterminées à l’émission et que les entités ont l’intention et les moyens de conserver jusqu’à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti. Les placements détenus jusqu’à leur échéance font l’objet d’un suivi d’indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s’agit principalement de titres de participations non consolidés. A chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont enregistrées en variation de capitaux propres. Lorsque ces placements sortent de l’actif, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres, est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu’il est impossible d’estimer raisonnablement la juste valeur d’un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date d’arrêté des comptes, les entités apprécient s’il existe une indication objective de dépréciation d’un actif. Si tel est le cas, les entités estiment la valeur recouvrable de l’actif et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d’actif concerné :

- les pertes et reprises de valeur sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont enregistrées en compte de résultat ;
- les pertes et reprises de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrées en variations de capitaux propres sauf s’il existe une perte importante ou prolongée dans ce dernier cas la perte est enregistrée en compte de résultat.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Un actif financier est déconsolidé lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l’actif expirent, ou
- les droits à recevoir et les flux de trésorerie contractuels liés à l’actif financier ont été transférés du fait du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif.

Un passif financier est déconsolidé lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Lorsqu’une restructuration de dette a lieu avec un prêteur, et que les termes sont substantiellement différents, un nouveau passif est enregistré.

Opérations de titrisation

Lorsqu'il est démontré que les avantages et les risques liés aux créances cédées ont été transférés, notamment le risque de crédit, ces dernières sont décomptabilisées.

Dans le cas contraire, l'opération s'apparente à une opération de financement et les créances sont par conséquent maintenues à l'actif du bilan avec comptabilisation d'un passif financier en contrepartie.

9.1 Par nature et par flux

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	31/12/2014
Actifs financiers hors dérivés - Hors endettement (9.3)	68 651	2 327	623	505	1 933	378	520	74 936
Dérivés - Hors endettement (9.3)	4 259	-395	137	11	2 015	0	-21	6 007
Actifs financiers hors dérivés - Endettement (9.4)	97	30	0	0	2	0	0	128
Dérivés - Endettement (9.4)	11 354	-657	10	0	8 016	0	4	18 727
Actifs financiers - Trésorerie du TFT (9.5)	5 161	-12	1	0	5	0	21	5 176
Valeur brute	89 523	1 293	771	516	11 971	378	524	104 975
Actifs financiers - Hors endettement (9.3)	-725	31	-4	-62	0	0	-11	-771
Actifs financiers - Endettement (9.4)	0	0					0	
Dépréciations	-725	31	-4	-62	0	0	-11	-771
Valeur nette	88 798	1 324	767	453	11 971	378	513	104 204
Dont non courant	51 692	291	617	516	6 391	378	1 341	61 225
Dont courant	37 106	1 033	150	-62	5 580	0	-828	42 979

■ **Variation des actifs financiers hors dérivés (hors endettement) de +2,4 Md€ :**

CNA : Remboursement des prêts accordés aux SCA à hauteur de 1 444 Md€.

SNCF :

- Variation nette de +194 M€ des actifs financiers de concession correspondant aux immobilisations concédées. SNCF Mobilités par l'intermédiaire de sa branche SNCF Proximités perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant. En application de l'interprétation IFRIC 12, les subventions reçues dans le cadre de concessions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession. Dans le cas des actifs financiers de concession, les subventions reçues sont considérées comme une modalité de remboursement de ces actifs. Ainsi sur la période, les nouveaux actifs financiers de concession d'un montant de 1,1 Md€ sont compensés par des encaissements à hauteur de 0,9 Md€.
- Cession de la totalité des actifs évalués à la juste valeur par résultat (impact de -256 M€).
- Hausse de 231 M€ des dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés (cash collateral actif).

Areva : Pour faire face à ses obligations de fin de cycle, Areva gère un portefeuille d'actifs de couverture composé principalement de titres ou OPCVM dont la variation nette sur la période hors ajustement de juste valeur est de -122 Md€

EDF : La baisse de -0,9 Md€ des actifs financiers hors dérivés est notamment liée à :

- Aux actifs financiers disponibles à la vente à hauteur de -0,2 Md€ notamment en raison de retrait pour un montant de 0,4 Md€ afin de faire face aux décaissements dus au titre des obligations nucléaires de long terme à couvrir en 2014 et à l'acquisition de participation dans Porterbrook Rail Finance Limited ;

- Aux prêts et créances financières à hauteur de -0,3 Md€ relatifs aux actifs à recevoir du NLF et du gouvernement britannique et au déficit du CSPE. A noter que cette baisse de -0,3 Md€ est compensée notamment par un effet d'actualisation des remboursements à recevoir du Nuclear Liabilities Fund (NLF).

BPI : Augmentation de 3 020 M€ des comptes à vue ouverts auprès de l'État français (Agence France Trésor).

SFIL : Augmentation des actifs disponibles à la vente suite à l'acquisition via sa filiale la Caisse Française de Financement Local, de 1,7 Md€ de prêts au secteur public local français commercialisés par La Banque Postale.

■ **Effet de change** à hauteur de 578 M€ chez EDF sur les créances détenues vis-à-vis du NLF et du gouvernement britannique (d'un montant de 8 617 M€ à la clôture)

■ **Mouvement de périmètre** lié principalement à l'entrée de Dalkia chez EDF à hauteur de 335 M€ sur les prêts et créances financières d'une part et les actifs disponibles à la vente d'autre part

■ **Variation de juste valeur** de 1,9 Md€ hors dérivés :

EDF : L'ajustement de juste valeur à hauteur de 1,6 Md€ des placements diversifiés actions et obligations souscrits par EDF pour garantir le financement des charges relatives au démantèlement des installations nucléaires ainsi qu'au stockage de longue durée des déchets radioactifs ;

Areva : L'ajustement de juste valeur du portefeuille d'actifs dédié au financement des obligations de fin de cycle à hauteur de 55 M€ ;

SFIL : Variation de juste valeur de +111 M€ des actifs disponibles à la vente

■ **Actualisation** des prêts et créances financières détenues par EDF à hauteur de 0,4 M€ notamment constitués des remboursements à recevoir du NLF (d'un montant de 8,6 Md€ à la clôture), de la créance constitué du déficit de la CSPE d'EDF au 31 décembre 2012 (d'un montant de 5,1 Md€ à la clôture).

9.2 Par secteur et par flux

Secteurs d'activité	31/12/2013	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	31/12/2014
Énergie	54 650	-2 203	425	721	6 923	384	344	61 245
Transports	17 973	-1 220	4	20	1 147	-6	105	18 023
Ferroviaire	8 362	44	1	20	1 121	-6	110	9 653
Aérien	1 248	184	3	0	26	-	-5	1 455
Maritime et portuaire	159	-18	0	-	-	-	-	141
Autoroutes	8 204	-1 430	-	-	-	-	-	6 774
Industries	136	-81	-17	0	-1	-	139	176
Automobile	-	-	-	-	-	-	-	-
Défense et aéronautique	130	-81	-17	0	-1	-	139	170
Autres industries	6	0	0	-	-	-	0	6
Services	16 039	4 828	41	26	3 902	-	-74	24 761
Telecom / Numérique / Médias	1 432	83	0	0	4	-	-4	1 515
Autres services	1 371	-144	41	1	23	-	-70	1 221
Services financiers	13 236	4 889	-	25	3 875	-	-	22 024
Défaissances	0	0	-	-	-	-	0	0
Total	88 798	1 324	453	767	11 971	378	513	104 204

■ **Énergie** (en complément des explications ci-avant sur Areva et EDF)

- Flux « variation » : cession d'instruments dérivés de couverture à hauteur de -0,7 Md€ et d'instruments dérivés de transaction à hauteur de -0,3 Md€ ;
- Flux « juste valeur » : variations de juste valeur positive des dérivés de couverture (+3,8 Md€) et de transaction (+1,4 Md€) détenus.

À noter qu'en raison des variations de juste valeur négative des dérivés de couverture et de transaction respectivement de -2,9 Md€ et de -2,8 Md€, les impacts en capitaux propres sont de 1,9 Md€ (y compris une part inefficace de -9 M€ enregistrée en résultat financier) et de 1,3 Md€.

■ **Ferroviaire** (en complément des explications ci-avant sur SNCF)

- Flux « juste valeur » : la hausse de 1,1 Md€ est liée aux variations de juste valeur positive des dérivés de transaction détenus par RFF et SNCF (respectivement de +0,1 Md€ et +0,5 Md€) d'une part et à celles des dérivés de couverture détenus par RFF (+0,5 Md€).

Compte tenu des variations de juste valeur négative des dérivés de transaction et de couverture, l'impact sur les capitaux propres (yc résultat) est de 0.2 Md€.

■ **Aérien**

- Flux « variation » : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, ADP n'a investi principalement que dans des OPCVM monétaires libellés en euros sur 2014 (impact de +199 M€)

■ **Autoroutes** (voir explications ci-avant sur CNA)

■ **Services financiers** (en complément des explications ci-avant sur BPI et SFIL)

- Flux « juste valeur » : la hausse est principalement liée à la variation de juste valeur positive des dérivés de couverture (de juste valeur et de portefeuille) détenus par la SFIL (notionnel de 148 Md€).

9.3 Actifs financiers courants et non courants (hors endettement)

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	31/12/2014
Capital souscrit non appelé	0	0	0	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés - Actifs disponibles à la vente	512	-61	2	46	13	-	15	526
Titres de participation combinés	33	-115	-	38	-	-	69	25
Actions propres	0	-	-	-	-	-	-	0
Créances rattachées à des participations combinées	1 607	-	-	-	-5	-	-482	1 120
Créances rattachées à des participations non combinés	13 950	-248	585	249	-5	384	-358	14 558
Retraites et autres prestations	10	-1	-	-	-	-	-	9
Autres titres immobilisés (yc fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	20 543	-899	-10	134	1 736	-	-125	21 379
Prêts émis par l'entreprise	494	-19	10	3	10	-6	-11	482
Dépôts et cautionnements	696	57	1	1	34	-	-142	648
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants disponibles à la vente	1 131	1 601	29	44	111	-	-40	2 876
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants détenus à des fins de transaction	835	194	-	-	15	-	112	1 156
Instruments dérivés de transaction - Actif	793	0	-	0	504	-	131	1 429
Créances potentielles	0	0	-	-	-	-	-	0
Titres de créances	478	-173	-	-	0	-	-5	300
OPCVM - Instruments financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers non courants (hors endettement)	41 083	335	617	516	2 414	378	-835	44 509
Valeur brute	31 237	1 603	139	-37	1 534	-	1 397	35 873
Dépréciations	135	-25	-	25	-	-	75	209
Total actifs financiers courants (hors endettement)	31 103	1 628	139	-62	1 534	-	1 323	35 664
TOTAL	72 186	1 963	756	454	3 948	378	488	80 173

9.4 Actifs financiers courants et non courants (inclus dans l’endettement)

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	31/12/2014
Valeur brute	10 608	-45	-	-	3 977	-	2 176	16 717
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette des actifs financiers non courants	10 608	-45	-	-	3 977	-	2 176	16 717

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	31/12/2014
Valeur brute	843	-583	10	0	4 041	-	-2 172	2 139
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette des actifs financiers courants	843	-583	10	0	4 041	-	-2 172	2 139

9.5 Actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	31/12/2014
Valeur brute	5 161	-12	1	-	5	-	21	5 176
Dépréciations	0	0	-	-	-	-	-	0
Valeur nette	5 161	-12	1	-	5	-	21	5 176

NOTE 10 : PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (en millions d’euros)

Principes comptables

Les actifs et passifs financiers des activités bancaires sont classés dans l’une des quatre catégories suivantes : prêts et créances, actifs et passifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat, actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs et passifs financiers comprennent :

- les prestations bancaires : tenue des CCP et services de paiement, facilités de caisse, crédits immobiliers et crédits à la consommation, crédits aux entreprises et aux collectivités publiques ;
- les instruments financiers : tenue de comptes titres, placement de titres financiers incluant les parts ou actions d’organismes de placement collectif et d’instruments financiers à terme ;
- les produits d’épargne : produits d’épargne soumis à régime fiscal spécifique et produits d’épargne non réglementée, produits d’épargne salariale, produits liés à l’assurance.

Les opérations de banque, les opérations connexes aux opérations de banque, les services d’investissement et les services connexes d’investissement, les produits d’épargne sont réglementés par le Code monétaire et financier.

Données chiffrées

10.1 Portefeuille titre de l’activité bancaire

Par nature et par flux	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Juste valeur	Autres mouvements	31/12/2014
Valeur brute	50 574	4 439	-3 976	294	1 217	52 548
Titres d’investissements	32 265	4 434	-3 974	294	1 217	34 236
Titres Placements et Transaction	18 309	5	-2			18 312
Dépréciations	-9	1	0	0	0	-8
Prov.dép.Titres d’investissements et titres de placement	-9	1				-8
Valeur nette	50 566	4 440	-3 976	294	1 217	52 542

Le portefeuille de titres de l’activité bancaire est essentiellement constitué d’effets publics et valeurs assimilés à hauteur 28,9 Md€ en 2014 (31 Md€ en 2013), et des obligations à revenus fixes à hauteur 20,3 Md€ (17,9 Md€ en 2013).

10.2 Prêts et créances de l’activité bancaire

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit à terme de l’activité bancaire	87 343	156	14		87 513
Prêts à la clientèle de l’activité bancaire	125 913	7 094	1 518	-9	134 516
Prov / prêts à la clientèle de l’activité bancaire	-393	-84	-16	9	-484
Créances sur la clientèle de l’activité bancaire	1 435	97	-184	173	1 521
Valeur nette	214 298	7 263	1 332	173	223 066

Les prêts à la clientèle intègrent essentiellement des prêts à l’habitat qui connaissent une progression continue 53,6 Md€ en 2014 (49,9 Md€ en 2013) de La Banque Postale et des prêts au secteur public de la SFIL 58,2 Md€ en 2014 (57,9 Md€ en 2013).

10.3 Autres comptes actifs de l’activité bancaire

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2014
Compte de régularisation de l’activité bancaire	1 220	-245	7	16	998
Disponibilités de l’activité bancaire	1 570	380			1 950
Valeur nette	2 790	135	7	16	2 948

10.4 Dettes de l’activité bancaire

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2014
Dettes financières de l’activité bancaire	90 679	7 163	1 405	716	99 963
Opérations avec la clientèle de l’activité bancaire	166 583	668			167 251
Comptes de régularisation de l’activité bancaire	2 022	-59	143	-111	1 995
Total Autres comptes de l’activité bancaire	259 284	7 772	1 548	605	269 209

L’augmentation des dettes financières de l’activité bancaire est liée essentiellement à l’augmentation des dettes subordonnées, des certificats de dépôts ou dépôts de garanties reçus au titre de l’activité bancaire de La Banque Postale. Les opérations avec la clientèle correspondent principalement aux encours de la clientèle sur le Livret A, le PEL, le CEL, le livret de développement durable et des comptes ordonnateurs.

NOTE 11 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (en millions d’euros)

Principes comptables

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments. Le calcul de l’impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d’impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus. Des situations nettes actives d’impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces créances d’impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

Données chiffrées

11.1 Ventilation de la charge d’impôt

L’impôt de l’exercice se ventile en impôt exigible et impôt différé comme suit :

	2014	2013
Impôts exigibles	-3 126	-2 863
Impôts différés	-551	349
Total Impôt	-3 677	-2 514

Ventilation de la charge d'impôt par secteur :

Secteurs d'activité	2014		2013	
	Impôts courants	Impôts différés	Impôts courants	Impôts différés
Énergie	-2 237	-602	-2 183	344
Transports	-566	-22	-442	-62
Ferroviaire	-286	-26	-199	-45
Aérien	-248	4	-215	-17
Maritime et portuaire	-1	0	-1	0
Autoroutes	-31	0	-27	0
Industries	-50	-26	12	-11
Automobile	0	0	0	0
Défense et aéronautique	-54	-25	9	-11
Autres industries	4	-1	3	0
Services	-273	99	-250	78
Telecom / Numérique / Médias	3	2	-81	8
Autres services	-266	80	-161	21
Services financiers	-10	17	-8	49
Défaissances	0	0	0	0
Total charge d'impôt	-3 126	-551	-2 863	349

11.2 Rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective (preuve d'impôt)

	2014	2013
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	4 808	11 812
Taux d'impôt	38,00 %	38,00 %
Impôt théorique	1 827	4 489
Taxation par des juridictions hors France	-92	-380
Différences permanentes	98	-1 665
Éléments taxés à taux réduits ou nul	-68	-293
Impôts sans base	40	275
Utilisation de déficits non activés antérieurement	899	-3
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	66	131
Variation des déficits non activés	940	104
Différences de taux et effet du changement de taux d'impôt	-7	14
Crédits d'impôt	-129	-115
Autres	103	-1
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	3 677	2 556
Taux d'impôt effectif	76,48 %	21,64 %

La révision des perspectives d'activité et de rentabilité du groupe Areva a conduit ce dernier à ne pas reconnaître d'impôt différé actif sur l'exercice en cours (962 M€) et à déprécier certains actifs différés antérieurement reconnus (938 M€) dans ses deux périmètres d'intégration fiscale France et Allemagne. Dans ce contexte avec un résultat avant impôt des sociétés négatif de 3 Md€, le groupe Areva a une charge d'impôt de 1 Md€ sur la période dont 878 M€ au titre d'impôt différés. Retraitée de ces éléments la preuve d'impôts peut être présentée comme suit :

	2014
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	7 850
Taux d'impôt	38,00 %
Impôt théorique	2 983
Taxation par des juridictions hors France	-125
Différences permanentes	-13
Éléments taxés à taux réduits ou nul	-104
Impôts sans base	39
Utilisation de déficits non activés antérieurement	-38
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	66
Variation des déficits non activés	-22
Différences de taux et effet du changement de taux d'impôt	-8
Crédits d'impôt	-129
Autres	28
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	2 677
Taux d'impôt effectif	34,10 %

La rubrique « éléments de taxation par des juridictions hors de France » comprend l'impact positif des filiales étrangères d'EDF pour 87 M€.

La rubrique éléments taxés à un taux réduit comprend l'effet favorable de la taxation des plus-values sur titres (constaté particulièrement chez Sogepa).

La ligne impôts sans base inclut l'impact favorable de la déduction des rémunérations versées aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée pour 111 M€ et l'effet défavorable de la taxe sur les entreprises ferroviaires pour 131 M€ (montant de la taxe de 200 M€).

11.3 Variation des actifs et passifs d'impôts différés

	Notes	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Valeur brute des impôts différés actifs	12.3.1	13 873	-64	319	153	1 419	15 700
Dépréciations des impôts différés actifs	12.3.1	5 478	141	34	87	1 266	7 006
Valeur nette des impôts différés actifs		8 395	-205	285	66	153	8 694
Valeur des impôts différés passifs	12.3.2	5 081	-202	333	136	144	5 492
Valeur nette des impôts différés actifs		3 314	-3	-48	-70	9	3 202

■ 11.3.1 Analyse des impôts différés actifs

	Valeur brute	31/12/2013 Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	31/12/2014 Dépréciations	Valeur nette
Énergie	6 372	3 072	3 300	7 664	4 601	3 063
Transports	7 102	2 406	4 696	7 524	2 406	5 118
Ferroviaire	7 096	2 406	4 690	7 517	2 406	5 111
Aérien	6	0	6	7	0	7
Maritime et portuaire	0	0	0	0	0	0
Autoroutes	0	0	0	0	0	0
Industries	136	0	136	131	0	131
Automobile	0	0	0	0	0	0
Défense et aéronautique	124	0	124	118	0	118
Autres industries	12	0	12	13	0	13
Services	263	0	263	382	0	382
Telecom / Numérique / Médias	1	0	1	1	0	1
Autres services	149	0	149	265	0	265
Services financiers	113	0	113	116	0	116
Défaissances	0	0	0	0	0	0
Total	13 873	5 478	8 395	15 701	7 007	8 694

Analyse des soldes des impôts différés actifs par entités :

	31/12/2014	31/12/2013	Secteurs d'activité	31/12/2014	31/12/2013
RFF	3 801	3 675	Énergie	4 381	4 273
Areva	437	1129	Transports	770	541
EDF	2 626	2 172	Ferroviaire	522	270
SNCF	1 287	996	Aérien	248	271
La Poste	264	149	Maritime et portuaire	0	0
SFIL	116	112	Autoroutes	0	0
Autres	163	162	Industries	6	2
Total	8 694	8 395	Automobile	0	0
			Défense et aéronautique	6	2
			Autres industries	0	0
			Services	334	265
			Telecom / Numérique / Médias	25	27
			Autres services	309	238
			Services financiers	0	0
			Défaissances	0	0
			Total	5 491	5 081

Analyse des soldes des impôts différés passifs par entités :

	31/12/2014	31/12/2013
ADP	200	216
Areva	66	31
EDF	4 315	4 242
SNCF	494	246
La Poste	309	238
Autres	107	108
Total	5 491	5 081

Les bases de crédits d'impôt et reports déficitaires non activés peuvent être présentées comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Giat	2 956	2 312
SFTRF	316	323
Areva	3 071	1 133
SNCF	6 400	5 900
EDF	10 361	6 337
Imprimerie Nationale	315	334
TSA	847	849
La Poste	1 718	1 370
Total	25 984	18 558

NOTE 12 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

Données chiffrées

Secteurs d'activité	Valeur nette 31/12/2013	Variations nettes	Autres mouvements	Valeur nette 31/12/2014
Énergie	2 629	21	99	2 749
Transports	4 140	798	10	4 948
Ferroviaire	4 139	798	10	4 948
Aérien	1	-1	-	-
Maritime et portuaire	-	-	-	-
Autoroutes	-	-	-	-
Industries	16	4	3	24
Automobile	-	-	-	-
Défense et aéronautique	9	6	3	18
Autres industries	7	-2	-	6
Services	-	-	-	-
Telecom / Numérique / Médias	-	-	-	-
Autres services	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-
Défaissances	-	-	-	-
Total	6 785	823	112	7 721

Les principales variations nettes à fin 2014 concernent le secteur transport et portent sur :

- les actifs financiers en concession de la RATP pour 3,8 Md€ au 31 décembre 2014, relatifs d'une part aux biens de retour (matériels roulants et matériels d'entretien du matériel roulant) que le STIF rachètera à leur valeur nette comptable nette de subventions à la date de fin des droits d'exploitation et d'autre part à des biens de reprise, biens nécessaires à l'exploitation (centres bus, etc.), pour lesquels le STIF a une option de rachat à la date de fin de droits d'exploitation des lignes de transport ;
- aux subventions à appeler au titre des projets PPP en cours de SNCF Réseau pour 1,2 Md€ au 31 décembre 2014. Ces subventions à recevoir de l'État en 2017 permettent de rembourser les dettes vis-à-vis d'Eiffage et d'Oc'Via. Parallèlement SNCF Réseau a constaté des dettes financières pour les mêmes montants que le groupe devra rembourser également à compter de 2017. Le montant de 1,2 Md€ est représentatif de l'avancement des projets au 31 décembre 2014.

NOTE 13 : STOCKS (en millions d'euros)

Principes comptables

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.
Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

Matières et combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, ainsi que les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks.

Les matières et combustibles nucléaires ainsi que les encours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous-traitées (fluoration, enrichissement, fabrication, etc.).

Selon les obligations réglementaires propres à chaque pays, les stocks de combustible (neufs ou partiellement consommés) peuvent également comprendre les charges pour gestion du combustible usé et pour gestion à long terme des déchets radioactifs, trouvant leur contrepartie dans les passifs concernés (provisions ou dettes) ou les contributions libératoires versées au moment du chargement.

Conformément à IAS 23, les charges financières engendrées par le financement des stocks de combustible nucléaire sont enregistrées en charges de période dans la mesure où ces stocks sont produits de façon répétitive et en grande quantité.

Les consommations de combustible nucléaire sont déterminées au prorata de la production prévue lors du chargement en réacteur. Ces quantités sont valorisées au coût moyen pondéré du stock. L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction du stock sur la base de mesures neutroniques et d'inventaires.

Autres stocks d'exploitation

Sont enregistrés dans ces comptes de stocks :

- les matières fossiles nécessaires à l'exploitation des centrales thermiques à flamme ;
- les matières et matériels d'exploitation tels que les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance (hors pièces de sécurité stratégiques immobilisées) ;
- les certificats relatifs aux différents dispositifs environnementaux ;
- les encours de production de biens et de services ;
- les stocks de gaz.

Hors activités de trading, les autres stocks d'exploitation sont généralement évalués selon la méthode du coût moyen pondéré en incluant les coûts d'achat directs et indirects.

Les dépréciations constatées pour les pièces de rechange dépendent du taux de rotation de ces pièces.

Les stocks détenus dans le cadre d'activités de trading sont évalués en valeur de marché.

Données chiffrées

Secteurs d'activité	31/12/2013	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	31/12/2014
Énergie	16 428	66	253	-	20	16 767
Transports	1 218	89	2	2	-	1 311
Ferroviaire	1 188	89	2	2	-	1 281
Aérien	21	-3	-	-	-	18
Maritime et portuaire	8	3	-	-	-	10
Autoroutes	2	-	-	-	-	2
Industries	355	25	-	37	-	417
Automobile	-	-	-	-	-	-
Défense et aéronautique	136	27	-	37	-	200
Autres industries	219	-2	1	-	-	217
Services	1 144	-37	-	13	-	1 120
Telecom / Numérique / Médias	987	-20	-	9	-	977
Autres services	148	-17	-	4	-	135
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaissances	9	-	-	-	-	8
Total	19 145	143	255	53	20	19 616

Les principales variations résultent des effets de change (appréciation du dollar) du secteur Énergie (principalement chez EDF), ces variations restent assez faibles par rapport à l'exercice précédent. Par nature, le stock se décompose de la sorte à fin décembre 2014 :

Par nature et par flux	31/12/2013			31/12/2014		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Combustibles nucléaires - Énergie	10 539	14	10 524	10 807	14	10 793
Stocks de gaz et autres combustibles - Énergie	2 023	4	2 019	1 916	11	1 905
Stocks de matières premières & autres approv. Énergie	3 418	649	2 770	3 719	688	3 032
Stock d'en cours de biens et services	698	106	592	781	163	618
Stocks de produits intermédiaires et finis	1 737	100	1 638	1 862	126	1 736
Stocks de marchandises	95	10	85	80	14	66
Stocks d'en cours de production - services	603	19	584	691	135	556
Stock de programmes diffusables	976	54	922	945	48	898
Autres stocks	35	25	11	31	18	12
Total	20 124	980	19 145	20 833	1 217	19 616

NOTE 14 : CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

Principes comptables

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié par chaque entité du périmètre.

Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée, à ce titre, pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	1 861	513	1	2	4	2 381
Créances clients et comptes assimilés	32 007	1 581	869	188	-151	34 494
Créances sur personnel et organismes sociaux	112	-7	4	0		109
État - TVA (soldes débiteurs)	7 215	246	274	6	147	7 888
Comptes courants liés à l'exploitation (débit)	162	96	0	0	-71	187
Autres créances d'exploitation	7 745	1 615	155	117	-115	9 515
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	-1 856	-182	-32	-15	7	-2 080
Valeur nette des créances d'exploitation	47 246	3 861	1 271	298	-179	52 495

Les autres créances d'exploitation comprennent, à hauteur de 2,4 Md€, les subventions d'exploitation à recevoir par SNCF Réseau. Ce montant est en augmentation sur la période de 313 millions. Il correspond principalement aux montants à encaisser principalement sur le contrat de concession SEA (794 M€ au 31 décembre 2014 contre 567,2 M€ au 31 décembre 2013), dans lequel SNCF Réseau intervient en tant qu'intermédiaire entre les financeurs et le concessionnaire LISEA.

Les autres créances d'exploitation comprennent également le solde du CICE de La Poste à hauteur de 543 M€ au 31 décembre 2014 contre 255 M€ au 31 décembre 2013.

Secteurs d'activité	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Énergie	31 213	1 776	1 126	246	-183	34 178
Transports	11 131	908	-7	36	60	12 129
Ferroviaire	10 059	920	-59	34	86	11 040
Aérien	769	-28	48	2	-24	767
Maritime et portuaire	248	15	4			267
Autoroutes	55	1				56
Industries	1 268	706	99	0	-68	2 005
Automobile						0
Défense et aéronautique	1 167	696	99		-68	1 894
Autres industries	101	10				111
Services	3 633	471	54	14	10	4 182
Telecom / Numérique / Médias	806	37	13		13	869
Autres services	2 824	431	41	14	-3	3 307
Services financiers						0
Défaissances	3	3				6
Valeur nette des créances d'exploitation	47 245	3 861	1 272	296	-180	52 495

NOTE 15 : CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Débiteurs divers hors exploitation	304	46			0	350
Charges Constatée d'avance	1 125	20	71	14	-31	1 199
Créances IS	364	-63	13		97	411
Charges à répartir	1	-1				0
Autres créances	3					3
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	-1	-9				-10
Valeur nette des créances diverses	1 796	-7	84	14	66	1 953

Secteurs d'activité	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Énergie	686	65	68	13	55	887
Transports	420	24	3	1	-2	446
Ferroviaire	271	34	2	1		308
Aérien	35	-6	1		-2	28
Maritime et portuaire	43	-1				42
Autoroutes	71	-3				68
Industries	135	-14	1	0	3	125
Automobile						0
Défense et aéronautique	101	-22	1		3	83
Autres industries	34	8				42
Services	554	-81	11	0	11	495
Telecom / Numérique / Médias	137	66				203
Autres services	371	-139	11		11	254
Services financiers	44	-6				38
Défaissances	2	-2				0
Valeur nette des créances diverses	1 795	-6	83	14	67	1 953

NOTE 16 : DISPONIBILITÉS ET QUASI DISPONIBILITÉS

(en millions d'euros)

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Actualisation	Juste valeur	Autres mouvements	31/12/2014
Autres VMP, billets trésor. - Disponibilités	12 207	-1 187	99	-6	-30	-	22	-7	11 097
Titres de créances	2 182	-1 224	-	-	-	-	-0	-	958
Billets de trésorerie, titres de créances	14 389	-2 410	99	-6	-30	-	22	-7	12 055
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	289	-206	164	24	-	-	-	-0	271
Valeurs remises à l'encaissement	1	-0	-	-	-	-	-	-	0
Banques	6 634	548	53	24	-17	-	-	-7	7 237
Caisse	620	22	0	-0	-0	-	-	-633	9
Total	21 932	-2 047	317	43	-47	-	22	-647	19 572

Les principales variations concernent :

- le secteur de l'énergie avec le groupe EDF qui enregistre une baisse des ses « équivalents de trésorerie » de 0,8 Md€. Ces derniers se composent des disponibilités bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire et des fonds en caisse ;
- les transports ferroviaires avec le groupe SNCF Réseau qui, afin de se financer et de gérer sa trésorerie, recourt à des instruments de financement et de placement à court terme tant domestiques qu'internationaux sous la forme de « Billets de Trésorerie » et de « Commercial Paper », lui permettant ainsi un accès diversifié à des ressources financières liquides. Les titres de créances négociables en devise sont couverts par des swaps cambistes. La variation sur l'exercice est de 1,1 Md€ ;
- les services avec le groupe La Poste qui connaît une baisse de 0,8 Md€ des « équivalents de trésorerie ». Ces derniers comprennent principalement des comptes à terme débloables à tout moment ou à moins de trois mois pour 1 125 M€ (contre 875 M€ au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2013, ils comprenaient également des parts d'OPCVM monétaires pour 1 045 M€.

Les autres mouvements comprennent :

- jusqu'en 2013, l'encaisse des bureaux de poste appartenait à La Poste et était exclue du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». La faible disponibilité de cette encaisse, nécessaire au fonctionnement des bureaux, ainsi que l'absence de rémunération amenaient le groupe à assimiler cette encaisse à un emploi courant des activités bancaires ;
- au 30 novembre 2014, cette encaisse a été apportée à La Banque Postale pour sa valeur nominale, soit 633 M€. Elle est désormais intégrée sur la ligne « Caisse des activités bancaires », au sein des « variations des créances diverses » (note 15).

NOTE 17 : ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

(en millions d'euros)

Principes comptables

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent ces actifs, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Leur amortissement cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Changements de méthode	Autres mouvements	31/12/2014
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1 940	-34	-1 247	130	-9	780
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	415	0	-22	255	-4	644

	Areva	Aéroport de Toulouse-Blagnac	Autres	Total
Actifs détenus en vue de la vente	375	328	77	780
Passifs détenus en vue de la vente	391	252	1	644

NOTES ANNEXES

Énergie éolienne

Le 20 janvier 2014, Areva et GAMESA sont entrés en négociations exclusives en vue de la création d'une coentreprise dans le domaine de l'éolien en mer. Areva et GAMESA ont signé le 7 juillet 2014 des accords engageants pour la création de cette coentreprise, détenue à parts égales par les deux groupes. La création effective de la coentreprise est prévue en mars 2015. Compte tenu des règles de gouvernance agréées entre Areva et GAMESA, cette coentreprise sera mise en équivalence.

Énergie solaire

Areva a poursuivi au premier semestre 2014 les démarches engagées en 2013 avec des partenaires potentiels, en vue de mettre en place un accord de partenariat stratégique ou une prise de participation au capital d'Areva SOLAR.

À fin juin 2014, Areva a constaté que les conditions n'étaient pas réunies pour aboutir à la création d'une coentreprise avec un partenaire dans ce domaine avec des perspectives satisfaisantes de développement technologique et commercial à court-moyen terme. En conséquence, Areva a décidé, en juillet 2014, l'arrêt de cette activité au terme des projets de construction en cours d'achèvement, sauf proposition de reprise complète à court terme. La totalité des immobilisations incorporelles et corporelles dédiées à cette activité a été intégralement dépréciée pour un montant total de 53 M€.

Suite à la réception de différentes marques d'intérêt pour la reprise de cette activité, Areva a engagé au cours du deuxième semestre 2014 des négociations avec un partenaire potentiel actuellement actionnaire minoritaire dans Areva Solar Inc., afin de déterminer les conditions dans lesquelles l'activité pourrait se poursuivre avec une prise de participation majoritaire dudit partenaire au capital de la société. À la date d'arrêt des comptes, ces discussions se poursuivent sur une base exclusive et ont une bonne chance d'aboutir au cours de l'année 2015.

Stockage d'énergie

Areva avait engagé au second semestre 2013 des démarches actives afin de rechercher des partenariats en vue de la création de coentreprises dans le domaine des solutions de stockage des énergies renouvelables. Ainsi, Areva, SMART ÉnergieS et l'ADEME ont annoncé le 23 mai 2014, la création de la coentreprise Areva H2-GEN pour la production d'hydrogène par électrolyse PEM. Areva a poursuivi en 2014 la recherche de partenariats pour la création de coentreprises dédiées au développement de ses autres activités dans le domaine du stockage d'énergie.

Aéroport de Toulouse-Blagnac

Dans le cadre d'une procédure de cession lancée le 18 juillet 2014, 49,99 % des titres de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac ont été cédés en mai 2015 après avis conforme de la Commission des participations et des transferts, au consortium Symbiose, constitué de Shandong Hi-Speed Group et de Friedmann Pacific Asset Management.

17.2 Variation de données au compte de résultat

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession s'élève à -648 M€ à fin 2014 contre -364 M€ en 2013, et concerne essentiellement les contributions des Business Units Énergie éolienne, Énergie solaire et Stockage d'énergie d'Areva.

	2014
Chiffre d'affaires	66
Résultat opérationnel	-654
Résultat financier	-10
Impôts	16
Résultat net de la période	-648
Part des minoritaires	-12
Résultat net - Part du groupe	-636

NOTE 18 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

(en millions d'euros)

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le coût de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues, par chaque entité, à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager, etc.) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, la valeur de l'actif ainsi modifié fait l'objet d'un test de perte de valeur. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel ; la charge de désactualisation figure en charges financières.

Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Tous les risques sont régulièrement examinés.

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

Passifs spécifiques des concessions

Ces passifs, représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges des concessions de distribution publique d'électricité en France, sont décomposés au passif du bilan en :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages - valeur nette comptable des biens mis en concession - déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
 - la provision pour renouvellement constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, en tant que financement du nouveau bien effectué pour le compte du concédant. L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

En règle générale, la valeur des passifs spécifiques des concessions est déterminée comme suit :

- les droits du concédant sur les biens existants, représentatifs de la part réputée détenue par le concédant dans les biens, sont évalués sur la base des biens figurant à l'actif ;
- les obligations au titre des biens à renouveler sont calculées à partir de la valeur estimée du bien à renouveler déterminée à chaque fin d'exercice en prenant en compte l'usure du bien à cette date avec pour assiette de calcul :
 - pour la provision pour renouvellement, la différence entre la valeur de remplacement du bien calculée en date de clôture et la valeur d'origine. Les dotations annuelles à la provision sont assises sur cette différence diminuée des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ce mode de dotation conduit à enregistrer des charges qui, pour un bien donné, progressent dans le temps ;
 - pour l'amortissement du financement du concédant, le coût historique pour la partie des biens financés par le concédant.

Les obligations au titre des biens à renouveler doivent être évaluées sur la base des clauses spécifiques des contrats de concession. Cette approche consiste à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué annuellement aux concédants dans le cadre des comptes-rendus d'activité.

18.1 Provisions pour fin d’exploitation des sites nucléaires

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions Provision non utilisée	Provision utilisée	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	31/12/2014
Areva	6 437	461	73	244	3		123	277	6 984
EDF	43 414	955	3	1 462	667	2	19	2 063	45 655
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	49 851	1 416	76	1 706	670	2	142	2 340	52 639

	Notes	31/12/2013	Augmentations, actualisation	Diminutions	Autres	31/12/2014
Provisions pour gestion du combustible usé	18.1.1.1	11 954	1070	997	203	12 230
Provisions pour gestion long terme déchets	18.1.1.2	8 593	430	240	74	8 857
Provisions pour aval du cycle nucléaire	18.1.1	20 547	1 500	1 237	277	21 087
Provisions pour destruction centrales nucléaires	18.1.2.1	24 573	1 519	430	820	26 482
Provisions pour derniers cœurs	18.1.2.2	3 498	177		61	3 736
Provisions pour destructions et derniers cœurs	18.1.2	28 071	1 696	430	881	30 218
Provisions pour destruction hors installation nucléaires	18.1.5	1 233				1 335
Total		49 851	3 196	1 667	1 158	52 640

18.1.1 Provisions pour aval du cycle nucléaire

La répartition est la suivante :

	EDF	EDF Energy	Belgique (EDF)	Total
Provisions pour gestion du combustible usé	10 105	2 125		12 230
Provisions pour gestion à long terme des combustibles usés	7 676	1 178	3	8 857
Provisions pour aval du cycle nucléaire 31/12/2014	17 781	3 303	3	21 087
Provisions pour aval du cycle nucléaire 31/12/2013	17 321	3 224	2	20 547

18.1.1.1 Provisions pour gestion du combustible usé

La stratégie en matière de cycle de combustible est de pratiquer le traitement des combustibles usés et le recyclage du plutonium ainsi séparé sous forme de combustible MOX (Mélange d'Oxydes de plutonium et d'uranium). Les quantités traitées, soit environ 1 000 tonnes par an, sont déterminées en fonction de la quantité de plutonium recyclable dans les réacteurs autorisés à charger du combustible MOX.

Cette rubrique comprend :

- l'évacuation du combustible usé des centres de production, sa réception et son entreposage intermédiaire ;
- le traitement, y compris le conditionnement et l'entreposage des matières recyclables et des déchets issus de ce traitement.

Les charges de traitement prises en compte dans la provision concernent exclusivement le combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié. Les charges sont évaluées à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêté des comptes et sur la base des contrats en cours conclus.

18.1.1.2 Provisions pour gestion long terme déchets

Cette rubrique propre à EDF concerne les dépenses futures relatives à :

- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- l'évacuation et le stockage des colis de déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague ;

- l'entreposage de longue durée et le stockage direct du combustible usé non recyclable à l'échelle industrielle dans les installations existantes : combustible au plutonium ou à l'uranium issu du traitement enrichi, combustible de Creys Malville et Brennilis ;
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage existants ou à créer.

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction des centrales ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité du combustible chargé en réacteur au 31 décembre, irradié ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

La provision pour gestion à long terme des déchets radioactifs se décompose pour EDF maison mère comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Déchets TFA et FMA	998	967
Déchets FAVL	521	499
Déchets HA-MAVL	6 157	6 076
Total	7 676	7 542

Données chiffrées

Par nature et par flux	Notes	31/12/2013	Augmentations	Diminutions Provision non utilisée	Provision utilisée	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	31/12/2014
Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires	18.1	49 852	1417	76	1 706	671	2	140	2 340	52 640
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	18.2	10 411	252	86	9	-	5	-393	-	10 180
Provisions pour restructuration		63	161	3	28	1	0	-8		186
Provisions pour grosses réparations		53	10	3	12	-	12	-	-	60
Provisions pour litiges et contrats	18.3	4069	2309	288	1112	7	181	-71	23	5118
Provisions sur risques liés opérations financières	18.4	2 168	1723	30	1311	-	59	-90	-	2 519
Provisions environnement	18.5	921	113	8	48	7	16	384	3	1 388
Autres provisions	18.6	4 284	2055	135	1364	44	27	165	35	5 111
Total		71 821	8 040	629	5 590	730	904	127	2 401	77 199
Dont non courant		60 666								65 685
Dont courant		11 154								11 514

Déchets TFA et FMA

Les déchets de Très Faible Activité (TFA) proviennent principalement de la déconstruction des installations nucléaires, et se présentent généralement sous forme de gravats (béton, ferrailles, calorifuges ou tuyauteries). Ils sont stockés en surface et gérés par l'ANDRA.

Les déchets de Faible et Moyenne Activité à vie courte (FMA) proviennent des installations nucléaires (gants, filtres, résines). Ils sont stockés en surface et gérés par l'ANDRA.

Le coût d'évacuation et de stockage des déchets à vie courte (TFA et FMA) est évalué sur la base des contrats en cours avec les différents transporteurs et avec l'ANDRA pour l'exploitation des centres de stockage existants.

Déchets FAVL

Les déchets de Faible Activité à Vie Longue (FAVL) sont essentiellement constitués de déchets graphite issus de la déconstruction en cours des centrales nucléaires UNGG (Uranium Naturel Graphite Gaz).

Compte tenu de leur durée de vie, ces déchets ne peuvent être stockés dans les centres de surface existants, mais du fait de leur niveau d'activité inférieur à celui des déchets HA-MAVL, la loi du 28 juin 2006 prévoit pour ces déchets un stockage spécifique en sub-surface.

Une première recherche de sites lancée par l'ANDRA en 2008, n'ayant pas abouti, l'ANDRA a repris la recherche en 2013 et doit présenter le résultat aux pouvoirs publics avant la fin de l'année 2015. D'autres scénarios de gestion alternative des déchets sont également à l'étude, intégrant des solutions de tri et de traitement du graphite.

Déchets HA-MAVL

Les déchets de Haute Activité à Vie Longue (HA-MAVL) proviennent essentiellement du traitement des combustibles usés et dans une moindre mesure des déchets issus du démantèlement des centrales nucléaires (composants métalliques ayant séjourné dans le réacteur).

La loi du 28 juin 2006 prévoit pour ces déchets un stockage réversible en couche géologique profonde.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par un groupe de travail réunissant les administrations concernées, l'ANDRA et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a abouti à un coût de référence du stockage des déchets de l'ensemble des producteurs à 14,1 Md€ aux conditions économiques de 2003 (20,8 Md€ aux conditions économiques 2011).

Dans le cadre du partenariat entre l'ANDRA et les producteurs de déchets institué en 2011 afin de favoriser la réussite du projet de stockage géologique (projet CIGEO), l'ANDRA a réalisé depuis 2012 des études d'esquisse et a analysé les optimisations techniques proposées par les producteurs. La coopération mise en place entre l'ANDRA et les producteurs a permis des échanges techniques construits qui ont conduit à une optimisation de la conception du stockage et de son exploitation.

Sur cette base l'ANDRA a établi un dossier provisoire de chiffrage aux producteurs. Conformément à la loi de 2006, un processus de consultation a été engagé par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) le 18 décembre 2014, avec la remise aux producteurs de déchets d'un dossier de chiffrage de l'ANDRA consolidé afin de recueillir leurs observations. La consultation devrait porter notamment sur les méthodes d'intégration des risques et des opportunités et incertitudes et sur les coûts unitaires sur lesquels des divergences significatives existent entre l'ANDRA et les producteurs. Ces derniers disposent d'un délai de deux mois pour communiquer des observations, qui seront intégrées dans le dossier qui sera soumis au ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour arrêter, après prise en comptes de l'avis de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN), le nouveau coût de référence du stockage des déchets HA-MAVL.

Compte tenu des incertitudes sur le niveau des coûts qui sera retenu et sur l'impact correspondant en termes de provision, la provision comptabilisée à fin 2014 par EDF reste basée sur le coût de référence issu du groupe de travail de 2005.

Les échanges en cours avec la DGEC, l'ANDRA et les producteurs portent sur le coût aux conditions économiques 2011 d'un stockage basé sur un inventaire à terminaison des déchets de tous les producteurs.

L'évaluation de la prévision est sensible au coût brut du stockage, mais également à des hypothèses structurantes comme le calendrier des décaissements, la répartition des coûts entre les différents producteurs et la prise en compte des opportunités, risques aléas et incertitudes du projet. En conservant ces hypothèses identiques à celles retenues dans la provision actuelle, un relèvement du devis brut d'un pas d'un milliard d'euros aux conditions économiques de 2011 aurait un impact estimé à environ 200 M€ en valeur actualisée sur la provision à fin 2014.

Si l'évaluation arrêtée par le ministre devait s'écarter des estimations des producteurs, ces derniers en traduiraient les effets dans leurs comptes.

18.1.2 Provisions pour destruction centrales nucléaires et derniers cœurs

	Areva	EDF	EDF Energy	Belgique (EDF)	Total
Provisions pour destruction centrales nucléaires	6 985	13 866	5 436	195	26 482
Provisions pour derniers cœurs	0	2 413	1 323	0	3 736
Provisions pour destructions et derniers cœurs 31/12/2014	6 985	16 279	6 759	195	30 218
Provisions pour destructions et derniers cœurs 31/12/2013	6 437	15 379	6 067	188	28 071

18.1.2.1 Provisions pour destructions des centrales nucléaires

■ Areva

Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, Areva a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Pour Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment les usines de Pierrelatte et les usines de combustibles, mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles Mox.

Démantèlement, reprise et conditionnement des déchets

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations :

- pour les installations en cours d'exploitation, une modélisation technico-économique est appliquée aux différents types d'installations à démanteler. Elle s'appuie sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et sur des modèles mettant en œuvre des scénarios et des ratios de coûts élémentaires ;
- à partir du lancement du projet de démantèlement, des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement.

Pour les installations en cours d'exploitation, les devis sont mis à jour au moins une fois tous les trois ans ainsi qu'en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. Ainsi au cours de l'exercice 2014 dans le cadre de cette révision triennale, les devis des installations de Romans (INB 98), de Melox (INB 151) et de Jarrie (ICPE) ont été revus. Pour les installations en cours de démantèlement, les devis sont mis à jour chaque année. En conformité avec la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le groupe transmet tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Les provisions liées au démantèlement des installations nucléaires et à la reprise et au conditionnement des déchets sont constituées sur la base des hypothèses suivantes :

- certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté ;
- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassé, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassé en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût. Pour chaque installation, un plan de démantèlement est systématiquement établi, soit lors de la demande de création de l'installation, soit lors du réexamen de sûreté. Les dépenses d'assainissement des sols sont donc évaluées, le cas échéant, en cohérence avec une hypothèse d'état final permettant de mener l'installation à un état de décontamination conforme à la réglementation en vigueur. Cette hypothèse tient naturellement compte de la destination future envisagée par Areva pour le site industriel concerné au-delà de l'horizon de démantèlement de l'installation concernée ;

- l'enclenchement des opérations sans phase d'attente de décroissance radioactive après l'arrêt définitif de « production » ;
- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'ANDRA. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;
- la poursuite des activités nucléaires sur les sites de La Hague et Pierrelatte postérieurement à la mise à l'arrêt des installations actuellement en exploitation.

Enfin, elle prend en compte les aléas et l'impact financier découlant des analyses de risques conduites par projet.

Pour les projets en cours de réalisation, l'analyse résulte d'un recensement des risques et de l'estimation de leurs conséquences financières et de délai, pondérées par leur probabilité de survenance.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêt des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations.

L'évaluation des coûts de fin de cycle comporte des incertitudes inhérentes à la durée prévue des opérations, ainsi, par exemple, qu'aux éléments suivants :

- une démarche de prudence intrinsèque à l'évaluation, via l'utilisation de scénarios majorants ;
- une démarche d'analyse risques et opportunités, selon le référentiel en vigueur dans le groupe, comprise dans les devis opérationnels.

Ces prudenances et marges pour risques portent sur les risques endogènes des projets et non sur les risques exogènes (par exemple : évolution de la réglementation). D'une façon générale l'évaluation des coûts de fin de cycle comporte des incertitudes inhérentes à la durée prévue des opérations, ainsi, par exemple, qu'aux éléments suivants :

- les contraintes réglementaires de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement fixées par les pouvoirs publics et les autorités de sûreté sont susceptibles d'évoluer, avec un impact sur le planning et le déroulement des travaux ;
- la connaissance détaillée de l'état physique de certaines installations anciennes doit parfois être confortée par des opérations d'inventaire et de caractérisation radiologique qui ne seront possibles que lors d'étapes futures du démantèlement. Les scénarios de démantèlement devront être adaptés en fonction des progrès dans la connaissance des installations ;
- les plannings des projets sont souvent étroitement liés, de sorte que tout retard sur un projet est susceptible d'entraîner des retards et des surcoûts pour d'autres opérations de fin de cycle.

Ces incertitudes tiennent également à des éléments liés à la définition et l'évaluation de filières et de stockage de déchets non existantes à ce jour comme :

- l'estimation des charges futures liées au stockage profond des déchets de haute et moyenne activité ;
- le périmètre et les conditions de prise en charge future des déchets par l'ANDRA dans ses stockages FAVL et CIGEO.

Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de duration comparable à celle du passif, afin de prendre en compte les tendances longues sur les évolutions des taux, en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. Le taux d'actualisation retenu doit par ailleurs respecter un plafond réglementaire, défini par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007.

Il est notamment pris pour référence la moyenne glissante sur 4 ans des rendements des OAT françaises de maturité 30 ans auxquels est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de première catégorie.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes, ainsi que d'éventuels effets de plafonnement réglementaires.

Le dispositif réglementaire étant actuellement en cours de révision, l'autorité administrative a accordé à Areva un délai pour appliquer un taux conforme au dispositif en vigueur. En conséquence, le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2014 est le taux ressortant de la méthode usuelle de l'entreprise, soit 4,50 %.

Le taux plafond résultant de l'application du dispositif en vigueur s'établirait à 4,31 % au 31 décembre 2014, contre 4,80 % en application du dispositif envisagé. Une baisse de 20 bps du taux d'actualisation à 4,30 % entraînerait une dotation de provision complémentaire de 325 M€, dont 105 M€ en contrepartie du compte de résultat.

Évacuation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'Environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde.

Pour ce dernier poste un groupe de travail a été constitué en 2004 sous l'égide de la DGEC qui a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage en couche géologique profonde de 14,1 Md€ (en conditions économiques 2003) qui intègre non seulement le coût de la réversibilité, mais aussi un niveau de risques et aléas. Ce devis sert au calcul de la provision pour stockage profond inscrite dans les comptes d'Areva, qui s'élève à 440 M€ au 31 décembre 2014 (422 M€ au 31 décembre 2013).

Conformément à la loi du 28 juin 2006, la DGEC a confié à un groupe de travail la mission de réaliser une nouvelle évaluation du coût du stockage en couche géologique en profondeur. Ce groupe de travail animé par la DGEC réunit des représentants de l'ANDRA, d'Areva, du CEA, d'EDF et de l'ASN. Dans ce cadre, l'ANDRA a réalisé depuis 2012 des études d'esquisse et a analysé les optimisations techniques proposées par les producteurs. La coopération mise en place entre l'ANDRA et les producteurs permet des échanges techniques construits dans l'objectif d'une optimisation de la conception du stockage et de son exploitation.

Sur cette base, le 18 décembre 2014 la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a transmis à Areva, à EDF, au CEA et à l'ASN un chiffrage pour une consultation formelle. A l'issue d'une phase d'échanges pour laquelle les producteurs de déchets disposaient d'un délai de deux mois pour formuler leurs observations sur les nouvelles pistes d'optimisation, la Ministre arrêtera un chiffrage qui prendra également en compte les recommandations de l'ASN et de la Commission Nationale d'Evaluation. Le processus de consultation sur le chiffrage du devis CIGEO à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 n'est pas achevé. Compte tenu des divergences significatives qui demeurent entre l'ANDRA et les producteurs et des incertitudes sur le niveau des coûts qui résultera du processus de consultation, Areva attend la publication du chiffrage définitif par les autorités de tutelle pour réviser sa provision.

À titre d'analyse de sensibilité, tout relèvement de 1 Md€ (en conditions économiques 2012) du montant du devis du projet CIGEO par rapport à celui retenu en 2005 conduirait à une dotation complémentaire estimée par Areva entre 20 et 25 M€ sur la base de la méthodologie utilisée pour établir la provision existante.

■ EDF

EDF assume la responsabilité technique et financière de la déconstruction des centrales dont il est exploitant. Le processus de déconstruction est encadrée réglementairement par la loi du 13 juin 2006 et son décret d'application.

La déconstruction des centrales nucléaires comporte 3 niveaux selon la typologie définie en 1980 par l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique) :

- niveau 1 : mise à l'arrêt définitif de la centrale (déchargement du combustible, vidange des circuits, etc.) ;
- niveau 2 : démantèlement complet des bâtiments nucléaires hors bâtiment réacteur, démontage des équipements et évacuation des déchets ;
- niveau 3 : démantèlement complet du bâtiment réacteur, démontage de ses équipements et évacuation des déchets.

Le scénario de déconstruction retenu par EDF est une déconstruction immédiate après l'arrêt, sans période d'attente de décroissance radioactive, conformément à la réglementation qui impose un délai aussi court que possible entre l'arrêt définitif de l'installation et son démantèlement. Si les opérations de niveau 1 doivent être effectuées en premier, certaines opérations de niveau 2 et 3 peuvent être effectuées en parallèle.

L'état final visé est celui d'un usage industriel : les sites seront remis en état et les terrains pourront être réutilisés pour un usage industriel.

EDF réalise actuellement un inventaire visant à identifier les éventuelles pollutions de sols des centrales en cours de déconstruction et des centrales en exploitation. A ce stade, seul l'assainissement des bâtiments est provisionné, des cas éventuels de pollution accidentelle des sols des centrales en exploitation étant traités dès leur survenance. Le retour d'expérience disponible à ce jour sur les installations en cours de déconstruction et les premières caractéristiques de sol réalisées principalement sur le site de Brennelis confortent cette approche.

Les provisions pour déconstruction couvrent les charges futures de déconstruction telles que décrites ci-dessus, à l'exception de l'évacuation et stockage des déchets qui relèvent de la provision pour gestion long terme des déchets.

Les variations des provisions pour déconstruction des centrales nucléaires se répartissent comme suit pour EDF Energy :

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Actualisation	Autres	31/12/2014
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires en exploitation	10 907	35	0	522	-42	11 422
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires arrêtées	2 117	388	-164	103	0	2 444
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	13 024	423	-164	625	-42	13 866

Pour les centrales en exploitation (filière REP paliers 900 MW, 1300 MW et N4)

Jusqu'en 2013, les provisions ont été évaluées sur la base d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991, qui a déterminé une estimation du coût de référence de déconstruction exprimée en euro/MV, confirmant les hypothèses de la Commission PEON de 1979.

En 2009, l'entreprise a réalisé une étude détaillée des coûts de déconstruction en prenant comme site représentatif le site de Dampierre (4 tranches de 900MW) selon les étapes suivantes :

- l'évaluation du coût de déconstruction du site de Dampierre prenant en compte les évolutions les plus récentes en termes de réglementation, de retour d'expérience de la déconstruction des centrales à l'arrêt et des recommandations de l'ASN ;
- l'examen de la planification dans le temps des opérations de déconstruction (la durée totale du démantèlement d'une tranche est estimée à 15 ans après son arrêt) ;
- la détermination des règles permettant l'extrapolation de l'évaluation des coûts à l'ensemble du parc REP en exploitation.

Une inter-comparaison avec l'étude du cabinet La Guardia, basée notamment sur le réacteur de Maine Yankee aux États-Unis de technologie et puissance similaire, a ensuite permis de corroborer les résultats obtenus par EDE.

L'étude Dampierre a fait l'objet d'un réexamen par l'entreprise pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'évolutions ou de retours d'expérience récents, tant au niveau international qu'en interne, remettant en cause les chiffrages précédents. Ceci a permis de conforter l'évaluation des provisions pour déconstruction des centrales en exploitation sur la base des coûts issus de l'étude Dampierre et ainsi de prendre en compte les meilleures estimations de l'entreprise et les retours d'expérience en France et à l'international. Ce changement d'estimation n'a pas d'impact significatif sur le niveau des provisions au 31 décembre 2014.

Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement

Contrairement au parc REP en exploitation, les réacteurs de première génération à l'arrêt sont de technologies différentes : Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG) à Bugey, St Laurent et Chinon, Eau Lourde à Brennilis, REP à Chooz A, et Neutrons Rapides à Creys-Malville. En conséquence, l'estimation des charges de déconstruction est réalisée site par site.

Le choix effectué par EDF est de déconstruire intégralement les centrales de première génération à l'horizon 2040, en cohérence avec la mise à disposition d'exutoires pour les déchets issus de déconstruction à savoir :

- pour les déchets MAVL, dans l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage des déchets Activés (ICEDA) ;
- pour les déchets FAVL, dans l'exutoire pour les déchets graphite dont la mise en service est prévue à l'horizon 2025.

L'évaluation de la provision est également conditionnée par l'obtention du décret de démantèlement complet de Brennilis fin 2018.

Les coûts de déconstruction sont évalués à partir de devis qui font en principe l'objet d'une révision complète tous les trois ans. Les devis établis en 2008 ont été revus en 2012 pour prendre en compte le retour d'expérience industriel, les aléas et évolutions réglementaires, et les dernières données chiffrées disponibles.

Une révision complète des devis est prévue en 2015. Toutefois, les premiers travaux effectués dans ce cadre conduisent à réestimer la provision de 388 M€ à fin décembre 2014 pour tenir compte des retards dans l'avancement physique des chantiers et des réévaluations des coûts sur certains contrats. Cette variation s'est traduite au niveau du compte de résultat par une charge enregistrée en « Autres produits et charges d'exploitation ».

18.1.2.2 Provisions pour derniers cœurs

Ces provisions couvrent les charges qui résulteront de la mise au rebut du combustible partiellement consommé à l'arrêt définitif du réacteur. Son évaluation est fondée sur :

- le coût de la perte correspondant au stock de combustible en réacteur non totalement irradié à l'arrêt définitif et qui ne peut pas être réutilisé du fait de contraintes techniques et réglementaires ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants. Ces coûts sont valorisés selon des modalités similaires à celles utilisées pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Ces coûts sont inéluctables et font partie des coûts de mise à l'arrêt et de démantèlement de la tranche de production nucléaire. En conséquence, les coûts sont intégralement provisionnés dès la date de mise en service et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

18.1.3 Actualisation des provisions liées à la production nucléaire et analyse de sensibilité

■ Taux d'actualisation

Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de duration aussi proche que possible de la duration du passif. Une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions sera toutefois décaissée sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

Il est pris pour référence la moyenne glissante sur 10 ans du rendement de l'OAT 2055, dont la duration est proche de celles des engagements, à laquelle est ajouté le spread des obligations d'entreprises de notation A à AA, dont EDF fait partie.

L'hypothèse d'inflation retenue est déterminée en cohérence avec les prévisions données par le consensus et l'inflation anticipée calculée à partir du rendement des obligations indexées sur l'inflation.

Le taux d'actualisation ainsi calculé s'établit à 4,6 % au 31 décembre 2014, prenant en compte une hypothèse d'inflation de 1,7 % (respectivement 4,8 % et 1,9 % au 31 décembre 2013).

Révision du taux d'actualisation et plafond réglementaire

La méthodologie retenue pour la détermination du taux d'actualisation, notamment la référence à des moyennes glissantes de taux sur 10 ans, permet de privilégier la prise en compte des tendances longues sur les évolutions des taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Le taux d'actualisation retenu doit par ailleurs respecter le double plafond réglementaire instauré par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007. Il doit être inférieur :

- à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les 48 derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » ;
- au taux de rendement anticipé des actifs de couverture (actifs dédiés).

Le taux plafond calculé à partir de la référence TEC 30 ans s'établit à 4, 31 % au 31 décembre 2014.

Les travaux en cours depuis 2013 entre les exploitants nucléaires et l'administration française autour du dispositif réglementaire au taux d'actualisation des provisions ont abouti, et leur traduction réglementaire devrait intervenir au cours du premier trimestre 2015. Avec le nouveau dispositif envisagé, le plafond envisagé, le plafond de taux d'actualisation se serait établi au 31 décembre 2014 à environ 4,8 %.

	31/12/2013		31/12/2014	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
Provisions pour gestion de combustible usé	3 228	2 175	3 192	2 125
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	7 132	1 049	7 741	1 178
Provisions pour aval du cycle nucléaire	10 360	3 224	10 933	3 303
Provisions pour derniers cœurs	3 979	2 313	3 887	2 193
Total	14 339	5 537	14 820	5 496

Cette approche peut être complétée par l'estimation de l'impact sur la valeur actualisée d'une variation du taux d'actualisation.

En application de l'article 11 du décret du 23 février 2007, le tableau

En attendant que le nouveau dispositif soit applicable, le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le ministre des Finances et des Comptes publics, et le ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique ont accordé au groupe EDF un délai supplémentaire jusqu'au 31 mars 2015 pour appliquer le taux d'actualisation conforme au dispositif alors en vigueur.

En conséquence, le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2014 est le taux ressortant de la méthode usuelle de l'entreprise, soit 4,6 %.

Analyses de sensibilité aux hypothèses macro-économiques

La sensibilité aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation ainsi qu'aux échéanciers de décaissements peut être estimée à partir de la comparaison du montant brut évalué aux conditions économiques de fin de période avec le montant en valeur actualisée.

ci-dessous fournit pour EDF ces différents éléments pour les principales composantes des provisions pour aval du cycle nucléaire, pour déconstruction des centrales nucléaires et derniers cœurs :

	Coûts provisionnés en valeur actualisée		Sensibilité au taux d'actualisation 2013				Sensibilité au taux d'actualisation 2014					
	2013	2014	Sur la provision au bilan		Sur le résultat avant impôts		Sur la provision au bilan			Sur le résultat avant impôts		
Aval du cycle nucléaire:			0,20%	-0,20%	0,20%	-0,20%	0,20%	-0,20%	-0,30%	0,20%	-0,20%	-0,30%
- gestion du combustible usé	9 779	10 105	-167	177	139	-147	-171	180	274	141	-149	-227
- gestion à long terme des déchets radioactifs	7 542	7 676	-374	417	320	-359	-381	425	657	327	-368	-568
Déconstruction et dernier cœurs												
- déconstruction des centrales nucléaires	13 024	13 866	-456	476	45	-47	-431	449	681	52	-54	-82
- dépréciation des derniers cœurs	2 313	2 413	-66	69	0	0	-64	68	103			
Total	32 658	34 060	-1 063	1 139	504	-553	-1 047	1 122	1 715	520	-571	-877

18.1.4 Autres informations sur les provisions EDF

Les conditions particulières de financement des obligations nucléaires de long terme relatives à EDF Energy se traduisent dans les comptes du groupe EDF de la manière suivante :

- les obligations sont présentées au passif sous forme de provisions et s'élèvent à 10 062 M€ au 31 décembre 2014 ;
- les créances représentatives des remboursements à recevoir dans le cadre des accords de restructuration de la part du NLF

pour les obligations non contractualisées ou celles correspondant au démantèlement, et du Gouvernement britannique pour les obligations contractualisées (ou passifs historiques) sont comptabilisées à l'actif.

Ces créances sont actualisées au même taux réel que les obligations qu'elles financeront. Elles figurent à l'actif du bilan consolidé en « Actifs financiers » et s'élèvent à 8 617 M€ au 31 décembre 2014 (7 958 M€ au 31 décembre 2013).

Les variations des provisions pour aval du cycle, pour déconstruction et pour derniers cœurs se répartissent ainsi :

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Actualisation	Écarts de conversion	Autres	31/12/2014
Provisions pour gestion du combustible usé	2 175	41	-349	110	147	1	2 125
Provisions pour gestion long terme déchets	1 049	4	0	50	75		1 178
Provisions pour aval du cycle nucléaire	3 224	45	-349	160	222	1	3 303
Provisions pour destruction centrales nucléaires	4 882	0	-22	226	350	0	5 436
Provisions pour derniers cœurs	1 185	0	0	66	85	-13	1 323
Provisions pour destructions et derniers cœurs	6 067	0	-22	292	435	-13	6 759
Total	9 291	45	-371	452	657	-12	10 062

Cadre réglementaire et contractuel

Les avenants conclus suite à l'acquisition de British Energy par le groupe EDF avec le NLF, trust indépendant créé par le gouvernement britannique dans le cadre de la restructuration de British Energy, ont un impact limité sur les engagements contractuels de financement du Secrétariat d'État et du NLF à l'égard de British Energy, tels que résultant des accords conclus par British Energy le 14 janvier 2005 (les « Accords de Restructuration ») dans le cadre du plan de restructuration mis en oeuvre à partir de 2005 sous l'égide du gouvernement britannique dans le but de stabiliser la situation financière de British Energy. Le 1^{er} juillet 2011, British Energy Generation Limited s'est renommée EDF Energy Nuclear Generation Limited et s'est substitué à British Energy comme bénéficiaire de ces accords et avenants.

Les termes des Accords de Restructuration stipulent que :

- le NLF a accepté de financer, dans la limite de ses actifs : (i) des passifs nucléaires potentiels et / ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B) ; et (ii) les coûts éligibles de déconstruction relatifs aux centrales nucléaires existantes du groupe EDF Energy ;
- le Secrétariat d'État a accepté de financer : (i) les passifs nucléaires potentiels et / ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B) et les coûts éligibles de déconstruction des centrales existantes de EDF Energy, dans la mesure où ils excèdent les actifs du NLF ; et (ii) dans la limite d'un plafond de 2 185 M£ (valeur monétaire de décembre 2002, ajustée en conséquence), les passifs historiques connus éligibles pour le combustible usé du groupe EDF Energy (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé des centrales autres que Sizewell B et chargé en réacteur avant le 15 janvier 2005) ;
- EDF Energy est responsable du financement de certains passifs exclus ou non éligibles (ceux définis en tant que passifs d'EDF Energy) et d'autres passifs complémentaires qui pourraient être générés en cas d'échec par EDF Energy à atteindre les standards minimaux de performance conformément à la loi en vigueur. Les obligations d'EDF Energy à l'égard du NLF et du Secrétariat d'État sont garanties par les actifs des filiales d'EDF Energy.

EDF Energy s'est également engagé à verser :

- des contributions annuelles pour déconstruction pour une période limitée à la durée de vie des centrales à la date des « accords de restructuration », la provision correspondante s'élève à 168 M€ au 31 décembre 2013 ;
- 150 000 livres sterling (indexés sur l'inflation) par tonne d'uranium chargé dans le réacteur de Sizewell B après la date de signature des Accords de Restructuration.

Par ailleurs, EDF Energy a conclu un accord séparé avec la Nuclear Decommissioning Authority (NDA) portant sur la gestion du combustible usé AGR et du déchet radioactif associé provenant après le 15 janvier 2005 de l'exploitation des centrales autres que Sizewell B, et n'encourt aucune responsabilité au titre du combustible et du déchet après son transfert sur le site de retraitement de Sellafield. Les coûts correspondants, soit 150 000 £ (indexés sur l'inflation) par tonne d'uranium chargé - plus une remise ou coût supplémentaire en fonction du prix de marché de l'électricité et de l'électricité produite dans l'année - sont comptabilisés en stocks.

Dans le cadre de ses procédures, EDF Energy a finalisé en 2013 les travaux de mise à jour des estimations de ses passifs nucléaires. Les conclusions de ces travaux ont conduit à une révision du montant des provisions enregistrées au passif pour 1 173 M€, avec cependant en contrepartie une révision à due concurrence de la créance à recevoir du NLF (ou du gouvernement britannique au cas où le NLF ne pourrait pas faire face à ses obligations), sans impact sur le compte de résultat du groupe.

Provision pour aval du cycle nucléaire

Le combustible usé provenant de la centrale de Sizewell B (de type REP - réacteur à eau pressurisée) est entreposé sur le site de la centrale. Le combustible usé provenant des autres centrales est transporté à l'usine de Sellafield pour entreposage et retraitement.

Les provisions pour aval du cycle nucléaire d'EDF Energy sont relatives aux obligations en matière de retraitement, d'entreposage du combustible usé, ainsi que de stockage de longue durée des déchets radioactifs, définies dans les réglementations existant au Royaume-Uni approuvées par la NDA. Leur évaluation est fondée sur des accords contractuels ou, en l'absence, sur les estimations techniques les plus récentes.

	31/12/2013		31/12/2014	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
Pour gestion de combustible usé	3 228	2 175	3 192	2 125
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	7 132	1 049	7 741	1 178
Aval du cycle nucléaire	10 360	3 224	10 933	3 303

Provision pour déconstruction

Les provisions pour déconstruction des centrales nucléaires résultent des meilleures estimations de la direction. Elles couvrent le coût complet de la déconstruction et sont évaluées à partir des techniques et méthodes connues qui devraient être

appliquées dans le cadre des réglementations existant à ce jour. Les coûts actuels sont basés sur des Plans de base de déconstruction (Baseline Decommissioning Plans) réalisés en 2012 et approuvés en 2013 et intègrent une hypothèse de démantèlement permettant in fine la réutilisation du site.

	31/12/2013		31/12/2014	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
Pour déconstruction des centrales	14 823	4 712	16 088	5 268

Le tableau porte sur les obligations de déconstruction hors montant actualisé des contributions à verser au NFL pour la déconstruction (soit 168 M€ au 31 décembre 2014).

18.1.5 Provisions pour déconstruction hors installations nucléaires

La répartition par société est la suivante :

	EDF	EDF Energy	Edison	Autres	Total
Provisions pour déconstruction hors intallations nucléaires 2014	589	88	521	136	1 334
Provisions pour déconstruction hors intallations nucléaires 2013	572	66	489	106	1 233

Les provisions pour déconstruction hors installations nucléaires concernent principalement les centrales thermiques et hydrauliques.

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont calculées à partir d'études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs sur la base, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et

d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

L'évaluation de la provision au 31 décembre 2013 prend en compte les derniers éléments de devis connus et la mise en service de nouveaux actifs de production.

18.2 Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions Provision non utilisée	Provision utilisée	Autres mouvements	31/12/2014
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	10 411	252	86	9	-387	10 181

Ce passif, qui concerne principalement EDF, est représentatif des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges des concessions de distribution publique d'électricité en France, qui sont décomposés en :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
 - la provision pour renouvellement constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession.

Les principales hypothèses retenues pour établir les calculs sont les suivantes :

- l'assiette de calcul de la provision pour renouvellement repose sur une valeur de remplacement estimée en fin de vie du bien en fonction d'un taux d'inflation prévisionnel de 2 % par an, mino-rée de la valeur d'origine du bien. Ce montant est constitué au fur et à mesure de l'usure du bien et actualisé ;
- l'amortissement du financement du concédant est également actualisé.

18.3 Provisions litiges et contrats

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions Provision non utilisée	Provision utilisée	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	31/12/2014
Provisions pour litiges et contrats	4 069	2 309	288	1 112	7	181	-71	23	5 118

Ces provisions sont essentiellement constituées par les entités suivantes :

	31/12/2013	31/12/2014
EDF	1 728	2 113
Areva	1 128	1 576
La Poste	122	258
EPFR		109
GIAT	110	99
RFF	295	348
SNCF	310	348
FTV	76	66
Autres	300	201
Total	4 069	5 118

Par EDF à hauteur de 2 113 M€ contre 1 728 M€ au 31 décembre 2013 et se composent notamment :

- des provisions pour risques liés aux participations (360 M€ à fin 2014 contre 414 M€ à fin 2013) ;
- des provisions pour risques fiscaux (584 M€ à fin 2014 contre 506 M€ à fin 2013) ;
- des provisions sur contrats onéreux (159 M€ à fin 2014 contre 144 M€ à fin 2013) ;
- des provisions pour litiges (533 M€ fin 2014 contre 518 M€ fin 2013).

Par Areva à hauteur de 1 576 M€ en 2014 contre 1 128 M€ en 2013 constituées essentielment de pertes à terminaison à hauteur de 1 499 M€ pour 1 050 M€ en 2013.

Au cours de l'exercice 2013, un montant total de près de 655 M€ avait été doté, notamment au titre de plusieurs projets de construction ou de modernisation de réacteurs dans le

BG Réacteurs et Services, dont 425 M€ au titre de l'EPR™ d'Olkiluoto 3 et 141 M€ au titre d'un contrat de modernisation d'un réacteur en Europe.

Au cours de l'exercice 2014, un montant total de 839 M€ a été doté, dont 782 M€ au titre de plusieurs projets de construction ou de modernisation de réacteurs dans le BG Réacteurs et Services, incluant 576 M€ au titre de l'EPR™ d'Olkiluoto 3, en totalité au second semestre, 155 M€ au titre d'un contrat de modernisation d'un réacteur en Europe, dont 90 M€ au premier semestre et 65 M€ au second semestre.

Par RFF à hauteur de 348 M€ en 2014 contre 295 M€ en 2013, ces litiges touchant d'une part les activités liées à l'infrastructure et d'autre part les activités liées à la gestion du patrimoine.

18.4 Provisions sur risques liés aux opérations financières

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions Provision non utilisée	Provision utilisée	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2014
Provisions sur risques liés opérations financières	2 168	1723	30	1311	58	-90	2 518

À fin décembre 2014, cette rubrique est principalement composée des provisions techniques des activités bancaires et assurance de La Poste à hauteur de 2,2 Md€ (contre 1,8 Md€ à fin 2013). Ces provisions visent à couvrir le risque « épargne logement » pour 440 M€ et les risques techniques d'assurance à hauteur de 1 787 M€.

La provision pour Epargne Logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédits

habilités à les recevoir, des dépôts d'Epargne compte tenu des engagements qu'ils impliquent. Cette provision a fait l'objet d'une dotation nette de 132 M€ sur l'exercice. Par ailleurs les provisions techniques d'assurances ont été dotées de 1 533 M€ et ont fait l'objet d'une reprise pour utilisation à hauteur de 1 297 M€ sur la période.

18.5 Provisions environnement

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions Provision non utilisée	Provision utilisée	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2014
Provisions environnement	921	113	8	48	7	16	387	1 388

Ces provisions sont essentiellement constituées par les entités suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Areva	267	199
GIAT	320	143
RFF	107	113
SNCF	608	383
Autres	86	83
Total	1 388	921

À la clôture de l'exercice, les risques environnementaux provisionnés par SNCF concernent principalement les éléments suivants :

- dépollution des sites : 73 M€ (77 M€ en 2013) ;
- coûts liés à l'amiante : 567 M€ (336 M€ en 2013). L'évolution de la provision pour coûts liés à l'amiante concerne principalement le matériel roulant et s'appuie sur de nouvelles informations disponibles pour évaluer le coût du désamiantage. Elle est

constatée à hauteur de 177 M€ (dans la colonne « autres mouvements ») en contrepartie du composant amiante du matériel roulant ferroviaire immobilisé et de 39 M€ en contrepartie de la ligne « Variation nette des provisions » au compte de résultat. Les nouvelles informations sont liées à une extension du périmètre du matériel concerné et une hausse identifiée des coûts de désamiantage.

18.6Autres provisions

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions Provision non utilisée	Provision utilisée	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2014
Autres provisions	4 284	2 055	135	1 364	46	27	198	5 111

Ces provisions concernent essentiellement :

- EDF à hauteur de 1 880 M€ dont 950 M€ au titre des provisions pour droits d'émission de gaz à effet de serre et pour certificats d'énergie renouvelable ;

- Areva à hauteur de 1 896 M€ (1 469 M€ en 2013) intégrant les provisions pour perte à terminaison sur contrat (EPR Olkiluoto 3 en particulier) et les provisions pour travaux restant à effectuer ;
- La Poste 499 M€ (446 M€ en 2013) ;
- SNCF 217 M€ (178 M€ en 2013).

NOTE 19 : AVANTAGES AU PERSONNEL *(en millions d'euros)*

Principes comptables

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles conformément à la norme IAS 19R

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs, correspondant aux avantages, est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel. Ces hypothèses sont inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, l'évaluation repose en particulier sur les méthodes et hypothèses suivantes :

- l'âge de départ en retraite déterminé en fonction des dispositions applicables à chacun des régimes et des conditions nécessaires pour ouvrir un droit à une pension à taux plein ;
- les salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- les effectifs prévisionnels de retraités déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et des tables de mortalité disponibles dans chacun des pays ;
- le cas échéant, les réversions de pensions dont l'évaluation associe la probabilité de survie du retraité et de son conjoint, et le taux de matrimonialité ;
- le taux d'actualisation, fonction de la zone géographique et de la duration des engagements, déterminés à la date de clôture par référence au taux des obligations des entreprises de première catégorie, ou le cas échéant, au taux des obligations d'État, d'une duration cohérente avec celle des engagements sociaux.

Le montant de la provision résulte de l'évaluation des engagements minorée de la juste valeur des actifs destinés à leur couverture.

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- dans le compte de résultat
 - le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
 - la charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nette des produits des actifs de couverture, évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
 - le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
 - les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
 - les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
 - l'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites, les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels sont constatés dans le résultat global.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan, dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions Provision non utilisée	Provision utilisée	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	31/12/2014
Provisions pour avantages au personnel	27 348	2 026	220	2 881	43	135	4 794	1 984	37	33 265
Total	27 348	2 026	220	2 881	43	135	4 794	1 984	37	33 265
Dont non courant	25 497									31 248
Dont courant	1 851									2 017

Secteurs d'activité	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	31/12/2014
Énergie	21 259	1 138	2 452	36	128	4 601	1 640	0	26 350
Transports	3 436	307	199	3	5	60	344	37	3 993
Ferroviaire	2 845	246	149	3	-4	35	344	0	3 320
Aérien	409	35	14	0	7	20	0	37	494
Maritime et portuaire	176	25	36	0	2	5	0	0	172
Autoroutes	6	1	0	0	0	0	0	0	7
Industries	68	8	38	0	1	13	0	0	52
Automobile	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Défense et aéronautique	51	6	37	0	1	9	0	0	30
Autres industries	17	2	1	0	0	4	0	0	22
Services	2 584	573	413	4	1	120	0	0	2 869
Telecom / Numérique / Médias	233	44	16	0	0	8	0	0	269
Autres services	2 348	528	397	4	1	112	0	0	2 596
Services financiers	3	1	0	0	0	0	0	0	4
Défaissances	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	27 347	2 026	3 102	43	135	4 794	1 984	37	33 265

À fin décembre 2014, les principales sociétés qui concourent à la provision pour avantages au personnel sont les suivantes :

En Md€	Notes	2014
EDF	19.1	23,4
SNCF	19.2	2,6
La Poste	19.3	2,6
Areva	19.4	2,2
Autres		2,4
Total		33,2

Les avantages postérieurs à l'emploi du groupe EDF :

En France, la quasi-totalité du personnel bénéficie du statut des IEG (Industries électriques et gazières). La provision pour « retraite » couvre ainsi la part des droits non couverts par les régimes de droits communs auxquels le régime des IEG est adossé. Du fait du mécanisme d'adossement, toute évolution (favorable ou défavorable) du régime de droit commun non répercutée au niveau du régime des IEG est susceptible de faire varier le montant de la provision. Au titre de l'année 2014, la variation qu'EDF connaît sur ses engagements est liée essentiellement aux écarts d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires).

Par ailleurs, l'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que les agents inactifs bénéficient des mêmes avantages en nature que les agents actifs. Dans ce cadre, ils bénéficient « d'avantage en nature énergie » à savoir de tarifs préférentiels sur l'électricité et le gaz naturel. L'évolution sur 2014 s'explique également par les effets taux et les changements d'hypothèses d'évaluation des avantages en nature énergie.

Le groupe provisionne également des indemnités fin de carrière (IFC), versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droits en cas de décès de l'agent pendant sa période d'activité ; les « autres » comprenant les indemnités de secours immédiat (frais en cas de décès), les frais d'étude, les régimes de retraite du personnel détaché hors de sociétés relevant des IEG.

Note 19.1 Avantages au personnel EDF

EDF (Md€)	2014	2013	Variations
Avantages postérieurs à l'emploi dont :	21,9	17,3	4,6
Retraites	13,8	11,6	2,2
Avantage en nature énergie	6,8	4,6	2,2
Indemnité fin carrière	0,2	0,2	0
Autres	1,1	0,9	0,2
Avantages long terme dont :	1,5	1,3	0,2
Rentes ATMP et invalidité	1,3	1,1	0,2
Médailles de travail	0,2	0,2	0
Total	23,4	18,6	4,8

Enfin, le groupe provisionne les régimes spécifiques à prestations définies des filiales étrangères et filiales françaises ne relevant pas du statut des IEG.

Les avantages long terme du groupe EDF comprennent principalement :

- les rentes pour incapacité, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions ;
- les médailles de travail ;
- les prestations spécifiques liées à l'amiante.

L'évolution de ces avantages est peu significative sur l'exercice 2014.

En conséquence, l'augmentation de la provision résulte des effets baissiers des taux d'actualisation (+4,6 Md€), de l'impact de la charge d'intérêt sur les engagements nette des produits des actifs de couverture, évalué à +1,6 Md€ déductions faites des cotisations versées aux fonds sur les actifs de couverture (0,7 Md€) et prestations versées (1 Md€).

Note 19.2 Avantages au personnel La Poste

La Poste (M€)	2014	2013	Variations
Avantages postérieurs à l'emploi dont :	2 121	1 892	229
Retraites des fonctionnaires	574	505	69
Indemnité fin carrière	1 547	1 387	160
Avantages long terme dont :	475	457	18
Indemnités de rupture	115	113	2
Congés longue maladie	107	106	1
Comptes épargne-temps	233	215	18
Autres	20	23	-3
Total	2 596	2 349	247

Les avantages postérieurs à l'emploi du groupe La Poste comprennent :

- la retraite des fonctionnaires, à savoir, l'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, qui mentionne que l'obligation de La Poste, au titre des retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés, se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires ;
- les indemnités des contractuels du groupe et de ses filiales françaises. En effet, les salariés quittant l'entreprise bénéficient d'une pension de retraite et reçoivent une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière ;
- les indemnités liées aux dispositifs de fin de carrière : le personnel du groupe La Poste, peut bénéficier, dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 59 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.). Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont rémunérés à hauteur de 70 % d'un temps plein, en contre-

partie d'une activité opérationnelle plus réduite. La provision s'élève ainsi à 1,3 Md€ en 2014 contre 1,2 Md€ à fin 2013.

Les avantages long terme du groupe La Poste comprennent principalement :

- compte épargne-temps (CET) : c'est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision CET (0,2 Md€) correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif ;
- congés bonifiés : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage ;
- congés longue maladie/longue durée : la provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

À fin décembre, la variation de la provision sur avantages aux salariés tient principalement à la variation des taux d'actualisation.

Note 19.3 Avantages au personnel SNCF

SNCF (M€)	2014	2013	Variations
Avantages postérieurs à l'emploi dont :	1 815	1 590	225
Retraites et autres avantages assimilés	303	260	43
Rentes et accidents de travail	1 134	1 000	134
Autres	378	330	48
Avantages long terme dont :	732	632	100
Médailles du travail	156	124	32
Comptes épargne-temps	94	62	50
Cessation progressive d'activité	437	408	50
Autres	45	38	7
Total	2 547	2 222	325

Les avantages postérieurs à l'emploi du groupe SNCF sont composés des éléments suivants :

- des régimes de retraite et d'autres avantages consentis au personnel en accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel le groupe est implanté et en dehors des régimes de droits communs régis par la Loi. Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière ou indemnités de départ en retraite (France), des régimes de retraite à prestations définies (Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Suède, Norvège, Australie et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada).

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du groupe sont :

- la convention collective des transports publics urbains au sein des filiales Keolis ;
- la convention collective des transports routiers.

Ces régimes peuvent faire l’objet d’un financement partiel.

En Italie, les salariés bénéficient du *Trattamento di Fine Rapporto di lavoro subordinato* (TFR). Cette indemnité de cessation d’emploi due par l’employeur sans considération du motif de rupture du contrat, prend la forme d’un versement unique représentant environ 1/14^e de la rémunération annuelle par année d’ancienneté. Ce régime est comptabilisé comme un avantage postérieur à l’emploi puisque les indemnités sont octroyées aux salariés au titre des services rendus pendant la période d’activité.

Le groupe SNCF Mobilités assure lui-même le service des rentes accidents du travail au personnel actif et retraité de l’EPIC Mobilités, indépendamment du régime général en vigueur.

Les rentes viagères sont intégralement provisionnées dès qu’elles sont accordées aux agents accidentés sans condition d’ancienneté. Elles constituent des avantages à long terme (actifs en période d’activité) et des avantages postérieurs à l’emploi (retraités et actifs en période de retraite).

Note 19.4 Avantages au personnel Areva

Areva (M€)	2014	2013	Variations
Indemnités fin de carrière	583	536	47
Retraites supplémentaires	321	233	88
Préretraites	947	846	101
Frais médicaux et Prévoyance	356	320	36
Médailles du travail	27	22	5
Total	2 234	1 957	277

Les sociétés du groupe Areva, selon les lois et usages de chaque pays, versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite en France et en Allemagne, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés. Certaines sociétés du groupe accordent également d’autres avantages après la retraite tels que par exemple le remboursement des frais médicaux.

À fin 2014, l’évolution de la provision est peu significative et est liée principalement à la baisse des taux d’actualisation.

Les avantages long terme comprennent principalement :

- la Cessation Progressive d’Activité (CPA) dont l’objectif est d’aménager le temps de travail en fin de carrière des salariés. Un nouvel accord est entré en vigueur en juillet 2008 offrant la possibilité d’une cessation dégressive ou complète pour le personnel de l’EPIC Mobilités. L’octroi des avantages combine des critères d’ancienneté, de pénibilité et de catégorie de personnel. L’accord est traité dans les comptes consolidés du groupe comme un avantage à long terme en application de la norme IAS 19R ;
- l’évolution de la provision de +0,3 Md€ sur l’exercice 2014 résulte des effets conjugués des prestations payées (-0,1 Md€), du cout des services passés (+0,1 Md€), des écarts actuariels générés sur la période (+0,3 Md€).

NOTE 20 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d’euros)

Principes comptables

PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs porteurs d’intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d’émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d’intérêt effectif de l’emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d’obtenir la valeur comptable d’un emprunt à l’origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l’échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d’émission ou de remboursement. La charge d’intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d’amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d’intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d’importance relative.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le champ d’application des instruments financiers dérivés a été défini conformément aux dispositions et principes de la norme IAS 39.

En particulier, les contrats d’achat et de vente à terme avec livraison physique d’énergie ou de matières premières sont considérés comme exclus du champ d’application de la norme IAS 39, dès lors que ces contrats ont été conclus dans le cadre d’une activité dite « normale ». Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies :

- une livraison physique intervient systématiquement ;
- les volumes achetés (vendus) au titre de ces contrats correspondent aux besoins d’exploitation ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d’option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d’électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s’apparente à une vente de capacité.

Les transactions négociées dans l’objectif d’un équilibrage en volumes entre engagements d’achat et de vente et entrant dans le cadre du métier de l’entité sont exclues du champ d’application de la norme IAS 39.

Conformément aux principes de la norme IAS 39, l’ensemble de ces contrats – portant sur des éléments financiers ou non financiers – sont analysés afin d’identifier l’existence d’éventuels instruments dérivés dits « incorporés ». Toute composante d’un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d’un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d’un dérivé incorporé au contrat. Si les conditions prévues par la norme sont réunies, un dérivé incorporé est comptabilisé séparément à la mise en place du contrat.

Évaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. En l’absence de prix cotés, il peut être fait référence à des transactions récentes comparables ou, à défaut, utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et privilégiant des données directement dérivées de données observables telles que des cotations de gré à gré.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu’ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie ou d’un investissement net. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres, hors part inefficace des couvertures.

En application d’IFRS 13, la juste valeur des instruments dérivés intègre le risque de crédit de la contrepartie pour les dérivés actifs et le risque de crédit propre pour les dérivés passifs. Les probabilités de défaut utilisées dans l’évaluation de ce risque de crédit reposent sur des données historiques.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Les critères retenus pour la qualification d’un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 :

- l’opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert et l’efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l’instrument de couverture avec celles de l’élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 % ;
- en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;
- l’efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- l’opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

La relation de couverture prend fin dès lors que :

- un instrument dérivé cesse d’être un instrument de couverture efficace ;
- un instrument dérivé échoit, est vendu, annulé ou exercé ;
- l’élément couvert est arrivé à échéance, a été vendu ou remboursé ;
- une transaction future n’est plus considérée comme hautement probable.

Seuls les instruments dérivés externes au groupe sont réputés éligibles à la comptabilité de couverture.

La typologie de couverture suivante est retenue :

(A) Couverture de juste valeur

Il s’agit d’une couverture des variations de juste valeur d’un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d’un engagement ferme d’acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l’élément couvert attribuables à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l’instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture impactant le résultat.

(B) Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables pour lesquelles les variations de flux de trésorerie générées par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique des capitaux propres pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert).

Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

(C) Couverture d'un investissement net

Il s'agit de couvrir l'exposition au risque de change associé à un investissement net dans une entité n'ayant pas la même monnaie fonctionnelle que le groupe. Les variations cumulées de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées en capitaux propres pour leur partie considérée comme efficace jusqu'à la cession ou la liquidation de l'investissement net, date à laquelle ce montant est comptabilisé en résultat de cession. La partie inefficace de la couverture (déterminée selon les mêmes modalités que pour une couverture de flux futurs) est enregistrée directement en résultat.

Les variations de valeur liées à l'effet change et à l'effet taux des dérivés de couverture d'investissement net à l'étranger sont enregistrés en capitaux propres.

20.1 Par nature et par flux

	31/12/2013	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	31/12/2014
Emprunt obligataire	107 994	905	762	1	3 786	1	-65	113 384
Emprunts auprès des établissements de crédit	12 567	-528	305	-40	28	2	-256	12 079
Autres emprunts et dettes	16 772	1 073	248	431	151	1 209	-356	19 528
Soldes créditeurs de banques	1 252	827	32	38	-2	-	-21	2 127
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	41	-2	-	7	-	-	-22	25
Dettes sur location financement	1 726	-484	2	14	-	-	-8	1 250
Dettes rattachées à des participations	311	-172	1	17	-	-	-24	133
Comptes courants créditeurs	1 756	784	9	4	42	-	19	2 613
Avances conditionnées	22	-1	-	-	-	-	-1	20
Dépôts et cautionnements reçus	3 348	180	-	1	-	-	-2	3 527
Participations des salariés	6	0	0	-	-	-	0	6
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-	0	-
Titres participatifs	17	-5	-	4	0	-	-4	12
Instruments dérivés de transaction – Passif	3 364	-208	-16	8	1 146	-	-228	4 065
Instruments dérivés de couverture – Passif	15 740	-835	16	2	5 918	-	190	21 031
Total	164 916	1 534	1 359	489	11 070	1 212	-778	179 800
Dont hors endettement	3 364	-208	-16	8	1 146	0	-228	4 065
Dont inclus dans l'endettement	158 547	130	1 334	439	9 884	1 212	-549	170 996
Dont inclus dans la trésorerie du TFT	3 005	1 611	41	42	40	0	-2	4 738

■ Variation de 1,5 Md€

CNA : la poursuite de la baisse de la dette obligataire à hauteur de -1 Md€ en raison des remboursements et de la baisse des intérêts associés.

RATP

- Dans le cadre de son programme EMTN, la RATP a émis de nouveaux emprunts obligataires au cours de l'exercice : émission d'un emprunt au nominal de 50 M€ en septembre 2014 avec une échéance en septembre 2024 et un taux d'intérêt de 1,38 % et émission d'un emprunt au nominal de 100 M€ en septembre 2014 avec une échéance en septembre 2024 et un taux d'intérêt de 1,38 %. La variation nette sur la période est de -0,3 Md€.
- La variation des « autres emprunts et dettes assimilées » est liée à l'émission de billets de trésorerie sur la période (+320 M€ en net) afin de gérer le risque de liquidité et la hausse du Plan Epargne Entreprise (+223 M€).
- Le remboursement des emprunts sur la période est de 0,5 Md€.

RFF

- La hausse de la dette long terme de 36,8 Md€ à 40,6 Md€ correspond notamment aux nouvelles émissions obligataires d'une valeur nominale de 3,8 Md€ (4 Md€ en valeur comptable). Le recours au marché obligataire permet à SNCF Réseau de couvrir globalement son besoin de financement à long terme. Les ressources à long terme levées par SNCF Réseau au cours de l'année 2014 ont représenté un montant total de 4,5 Md€ (en valeur de remboursement), soit 35 opérations réalisées sur les marchés obligataires libellées en devise euro et en dollar américain sur une maturité moyenne de 17 ans et à taux fixe moyen de 2,21 %. Sur la période, la dette obligataire a varié de +2,5 Md€ et de 1,8 Md€ hors variation de juste valeur.
- La variation des « autres emprunts et dettes » est notamment liée aux nouveaux placements privés sur la période à hauteur de 774 M€.
- Le remboursement des emprunts sur la période est de 4,9 Md€.

SNCF

Ces variations proviennent essentiellement :

- de la hausse des dettes de trésorerie et de la trésorerie passive pour +0,7 Md€ ;
- de l'émission de nouveaux emprunts obligataires pour +0,3 Md€ ;
- de remboursements d'emprunts auprès des établissements de crédit pour -0,4 Md€ ;
- de remboursements de dettes de location-financement pour -0,5 Md€.

Le remboursement des emprunts sur la période est de 1,2 Md€.

Areva

Le groupe a émis courant mars un emprunt obligataire pour 750 M€ (à échéance 9 ans et à un taux de 3,125 %) soit 786 M€ en valeur comptable. Au 31 décembre, la valeur totale de ces emprunts est de 5,9 Md€. A noter par ailleurs que le groupe a procédé sur la période à un rachat partiel de la souche obligataire à échéance 2016 pour 7 M€ (remboursement d'emprunt sur la période non précisé).

EDF

- L'augmentation des emprunts obligataires chez EDF, passant de à 40,7 Md€ à 43,6 Md€ sur l'exercice (soit +2,9 Md€ et de -0,7 Md€ hors effet de conversion et variation de juste valeur) : ce flux correspond à l'émission courant janvier de nouveaux emprunts à hauteur de 5 Md€ dont 4,7 Md€ d'émission obligataire « senior » (en plusieurs tranches de maturité 3, 5, 30 et 100 ans) en dollars américains et 1,4 Md€ en livres sterling de maturité 100 ans. Ces émissions visent notamment à anticiper les remboursements d'obligations venant à échéance en 2014 en profitant de bonnes conditions de marché, et de poursuivre sa politique de financement visant à allonger la maturité moyenne de sa dette pour la rapprocher de la durée de vie de ses actifs industriels de long terme.
- À noter par ailleurs l'augmentation nette des « autres dettes financières » de +0,2 Md€ qui correspond à une hausse de +1,6 Md€ pour moitié lié aux « soldes créditeurs de banque »

et une baisse de -1,4 Md€ portant sur les « autres emprunts et dettes ».

- Le remboursement des emprunts sur la période est de 7,5 Md€.

La Poste

- Remboursement à hauteur de -151 M€ d'un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 250 MCHF adossé à un swap de devises ayant permis de couvrir le risque de change.
- Hausse de l'encours de billets de trésorerie de +884 M€ (hors flux de reclassement de -751 M€) (encours de 285 M€ à la clôture 2014).

■ Les écarts de conversion sont principalement liées aux emprunts obligataires (762 M€), emprunts auprès des établissements de crédit (114 M€) et autres emprunts (237 M€) contractés par EDF.

■ Juste valeur

RFF : La variation de juste valeur des « emprunts obligataires » d'un montant de +651 M€ correspond aux écarts de change et à l'ajustement de juste valeur de la part couverte par des instruments dérivés de Fair Value Hedge (FVH).

EDF : la variation de juste valeur des emprunts à hauteur +2 845 M€ correspond d'une part aux ajustements de juste valeur de dettes à taux fixe variabilisées (ces opérations de variabilisation de la dette ont été mises en place sur le 1^{er} semestre 2014) et d'autre part aux variations de change de dette couverte contre le risque de change.

■ Actualisation

RFF : Actualisation des emprunts et dettes assimilées relatives aux PPP de +921 M€.

EDF : La variation de +420 M€ portant sur les « autres emprunts et dettes assimilées » concerne les variations de change des titres de créances négociables émis en devises couverts contre le risque de change.

20.2 Distinction courant / non courant

	Courant	Non courant	31/12/2013	Courant	Non courant Courant	31/12/2014
Emprunts obligataires	12 592	95 402	107 994	7 379	106 005	113 384
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 198	10 369	12 567	3 322	8 757	12 079
Autres emprunts et dettes	6 331	10 572	16 903	8 601	10 927	19 528
Soldes créditeurs de banques	1 252	-	1 252	2 127	-	2 127
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	41	41	-	25	25
Dettes sur location financement	457	1 269	1 726	166	1 083	1 250
Dettes rattachées à des participations	309	2	311	19	114	133
Comptes courants créditeurs	1 753	3	1 756	2 611	2	2 613
Avances conditionnées	-	22	22	-	20	20
Dépôts et cautionnements reçus	3 194	154	3 348	3 366	161	3 527
Participations des salariés	2	4	6	2	4	6
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	-	17	17	-	12	12
Instruments dérivés de transaction - Passif	2 876	488	3 364	3 221	844	4 065
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 237	14 503	15 740	2 660	18 370	21 031
Total	32 202	132 845	165 047	33 476	146 324	179 800

20.3 Par échéance

	Passif courant	1 à 5 ans	Passif non courant Plus de 5 ans	Total passif non courant	Total passifs financiers
Emprunt obligataire	7 379	24 608	82 322	106 005	113 384
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 322	5 820	2 937	8 757	12 079
Autres emprunts et dettes	8 601	3 287	8 014	10 927	19 528
Solides créditeurs de banques	2 127	0	-	-	2 127
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	14	11	25	25
Dettes sur location financement	166	598	485	1 083	1 250
Dettes rattachées à des participations	19	114	-	114	133
Comptes courants créditeurs	2 611	2	-	2	2 613
Avances conditionnées		12	9	20	20
Dépôts et cautionnements reçus	3 366	123	37	161	3 527
Participations des salariés	2	4	-	4	6
Dettes potentielles		0	-	-	-
Titres participatifs		0	12	12	12
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 221	37	807	844	4 065
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 660	1 746	16 624	18 370	21 031
Total	33 476	36 364	111 257	146 324	179 800

	Passif courant	1 à 5 ans	Passif non courant Plus de 5 ans	Total passif non courant	Total passifs financiers
Énergie	14 717	14 986	39 169	54 155	68 872
Transports	14 483	17 054	54 652	70 408	84 891
Ferroviaire	11 943	10 712	50 145	59 560	71 502
Aérien	178	1 155	3 287	4 442	4 620
Maritime et portuaire	59	240	434	674	732
Autoroutes	2 303	4 947	785	5 732	8 036
Industries	37	132	61	193	230
Automobile	-	0	-	-	-
Défense et aéronautique	14	28	54	82	96
Autres industries	24	104	6	110	134
Services	4 239	4 192	17 376	21 568	25 807
Telecom / Numérique / Médias	96	82	242	324	420
Autres services	888	2 935	3 249	6 184	7 073
Services financiers	3 119	1 175	13 885	15 059	18 178
Défaissances	136	0	-	0	136
Total	33 476	36 364	111 257	146 324	179 800

20.4 Par taux

Passifs financiers par taux	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunt obligataire	110 059	4 271	113 384
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 137	7 942	12 079
Autres emprunts et dettes	13 011	6 923	19 528
Solides créditeurs de banques	606	1 521	2 127
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	25	-	25
Dettes sur location financement	340	909	1 250
Dettes rattachées à des participations	133	-	133
Comptes courants créditeurs	17	2 596	2 613
Avances conditionnées	20	0	20
Dépôts et cautionnements reçus	453	3 074	3 527
Participations des salariés	2	4	6
Dettes potentielles	-	-	-
Titres participatifs	-	12	12
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 061	5	4 065
Instruments dérivés de couverture - Passif	5 608	15 423	21 031
Total	138 473	42 679	179 800

20.5 Par devise

Passifs financiers par devises	Euros	Dollars	Livres	Autres devises	Total
Emprunt obligataire	82 407	9 337	16 386	6 200	113 384
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 991	754	971	362	12 079
Autres emprunts et dettes	13 211	5 397	343	983	19 528
Solides créditeurs de banques	2 112	3	0	11	2 127
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	25	-	-	-	25
Dettes sur location financement	1 209	-	2	39	1 250
Dettes rattachées à des participations	133	-	-	-	133
Comptes courants créditeurs	2 613	-	-	-	2 613
Avances conditionnées	20	-	-	-	20
Dépôts et cautionnements reçus	3 527	-	-	-	3 527
Participations des salariés	6	-	-	-	6
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	12	-	-	-	12
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 821	46	198	0	4 065
Instruments dérivés de couverture - Passif	19 159	164	1 292	415	21 031
Total	138 246	15 703	19 192	8 011	179 800

NOTE 21 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations nettes	Variations de périmètre	Changements de méthode	31/12/2014
Contre-valeur des biens mis en concession (A)	23 710	923	0	0	24 633
Fonds de caducité/amortissement de caducité (B)	11 980	562	147	-47	12 642
Total	35 690	1 485	147	-47	37 275

Secteurs d'activité	31/12/2014	31/12/2013
Énergie	34 171	33 043
Transports	3 007	2 550
Ferroviaire	1 947	1 572
Aérien	289	216
Maritime et portuaire	5	5
Autoroutes	767	758
Industries	96	96
Automobile	0	0
Défense et aéronautique	0	0
Autres industries	96	96
Services	0	0
Telecom / Numérique / Médias	0	0
Autres services	0	0
Services financiers	0	0
Défaissances	0	0
Total	37 275	35 690

Le poste qui s'élève à 37,2 Md€ à fin décembre 2014 comprend pour 34,2 Md€ de passifs du groupe EDF liés aux concessions de distribution publique d'électricité ventilés ainsi :

En Md€	2014	2013
Contre valeur des biens	44,2	43
Financement du concessionnaire non amorti	-21,6	-21
Droits sur biens existants-valeur nettes (A)	22,6	22
Amortissement (B)	11,6	11
Passifs spécifiques des concessions de edf	34,2	33

Ces passifs, représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges des concessions de distribution publique d'électricité, sont décomposés en :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire (A) ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant (B),
 - la provision pour renouvellement constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession. Cette provision est comptabilisée en provision pour charges (note 18).

Par ailleurs, le poste comprend :

- sur SNCF Réseau, le « droit d'utilisation accordé au concessionnaire », dans le cadre du contrat de concession SEA, pour un montant de 2 Md€ au 31/12/2014 contre 1,6 Md€ à fin décembre 2013. Ce droit représente la contrepartie de la quote-part de l'investissement financé par le concessionnaire. Ce montant est ainsi fonction du pourcentage d'avancement qui est de 82 % au 31/12/2014 (contre 64,5 % à fin 2013) ;
- les fonds de caducité relatifs aux sociétés tunnelières et aux aéroports, sous le régime des concessions et dont les biens sont destinés (renouvelables non renouvelables) à être remis à titre gratuit au terme de la concession.

Sur l'exercice 2014, les mouvements de périmètre sont ainsi liés aux entrées des aéroports de La Guadeloupe et de Marseille et concernent les fonds de caducité ; le changement de méthode est lié au déclassement du fonds de caducité de l'aéroport de Toulouse en actif destiné à être cédé conformément à la norme IFRS 5 (événement de la période).

NOTE 22 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

Principes comptables

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que des composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations nettes	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2014
Autres dettes d'exploitation	5 001	170	73	91	5 335
Avances et acomptes reçus sur commandes	13 104	-92	21	31	13 064
Comptes courants créditeurs	138	160	-4	-12	282
Dettes fiscales	7 755	399	301	15	8 470
Dettes TVA	172	-15	1	0	158
Dettes fournisseurs et assimilés	22 456	458	671	106	23 691
Dettes participation des salariés	71	4	0	0	75
Dettes sociales	9 551	318	237	18	10 124
Total	58 247	1 402	1 300	249	61 198

Secteurs d'activité	31/12/2014	31/12/2013
Énergie	39 268	37 743
Transports	12 571	12 091
Ferroviaire	11 666	11 171
Aérien	659	669
Maritime et portuaire	205	212
Autoroutes	41	40
Industries	2 712	1 980
Automobile	-	-
Défense et aéronautique	2 548	1 829
Autres industries	164	150
Services	6 497	6 433
Telecom / Numérique / Médias	2 379	2 293
Autres services	4 091	4 122
Services financiers	12	4
Défaissances	15	15
Total	61 198	58 247

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en millions d'euros)

Par nature et par flux	31/12/2013	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2014
Créditeurs divers hors exploitation	1 182	3 176	20	3	4 382
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 669	1 267	81	36	7 053
Charges à payer sur instruments de dettes	4	-	0	-	4
Dettes IS	1 760	-622	36	17	1 191
Produits constatés d'avance (yc subventions d'investissement)	38 978	2 646	283	100	42 007
Versements restant à effectuer à des tiers	1 153	2	1	-	1 155
Total	48 746	6 470	421	156	55 793

Secteurs d'activité	31/12/2014	31/12/2013
Énergie	11 972	11 170
Transports	37 444	34 266
Ferroviaire	34 688	31 815
Aérien	527	505
Maritime et portuaire	2 070	1 792
Autoroutes	159	155
Industrie	62	115
Automobile	-	-
Défense et aéronautique	41	105
Autres industries	20	10
Services	6 315	3 195
Telecom / Numérique / Médias	478	471
Autres services	478	427
Services financiers	5 359	2 297
Défaissances	-	-
Total6	55 793	48 74

La variation nette de 2,9 Md€ des dettes d'exploitation s'explique par :

- des effets techniques pour 1,2 Md€ sur le périmètre Énergie, liés d'une part au mouvement de périmètre sur EDF (opération Dalkia en France) pour 1 Md€, d'autre part aux taux d'actualisation et aux taux de conversion des monnaies étrangères pour 156 M€ et concernant EDF et Areva ;
- des effets liés à l'activité des sociétés pour 1,7 Md€ sur trois secteurs principalement que sont :
 - l'énergie avec principalement l'augmentation des dettes fiscales et sociales pour 0,2 Md€ sur EDF en raison de l'enregistrement pour 1,1 Md€ de la CSPE à collecter sur l'énergie livrée et non facturée (0,9 Md€ à fin 2013) et l'augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés d'EDF + 0,7 Md€ ;
 - les transports sur SNCF Infra +0,1 Md€ ;
 - la défense avec la signature en 2014 chez Odas du Contrat Donas, visant la livraison d'équipement et de services au profit des forces libanaises dont la livraison des premiers lots est prévue sur le second semestre 2015 et la montée en puissance du contrat Lex pour 0,7 Md€.

À fin décembre 2014, le poste s'élève à 56 Md€. La variation de 6,9 Md€ est relative au :

- secteur des services financiers et en particulier à l'EPIC BPI pour 3 Md€ en raison d'avances de l'État octroyées à l'EPIC BPI pour financer des interventions envers des entreprises dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) ;
- secteur des transports pour 2,7 Md€ dont 2,2 Md€ sur SNCF Réseau, en lien avec l'augmentation des subventions d'investissements reçues sur les immobilisations mises en services ;
- secteur Énergie pour 0,8 Md€ et concernant des avances et acomptes reçus sur commandes et finançant les immobilisations affectés à l'exécution des contrats de longue durée chez Areva et dont le solde s'élève à 4,5 Md€ à fin décembre 2014.

Comptes combinés

NOTE 24 : ENDETTEMENT NET (en millions d'euros)

	Notes	2014	2013
Passifs financiers non courants :			
	20		
Emprunts obligataires		-106 005	-95 623
Passif Instruments dérivés de CouvertureJV		-18 370	-14 555
Emprunts auprès des établissements de crédit		-8 757	-11 126
Dépôts et cautionnements reçus		-161	-155
Participation salariés		-4	-4
Avances conditionnées		-20	-22
Titres participatifs QP Dettes Financières		-12	-17
Autres emprunts & dettes assimilées		-10 927	-11 106
DettesFinancières Location financement		-1 083	-1 261
Dettes Financières Engagement Rachat Minoritaires		-25	-41
Dettes rattachées à participations		-114	-2
Comptes courants		-2	-3
Total Passifs financiers non courants		-145 480	-133 916
Passifs financiers courants :			
	20		
Emprunts obligataires		-7 379	-12 651
Passif Instrumen.Dérivés Couverture		-2 660	-1 238
Emprunts auprès des étabs de crédit		-3 322	-2 284
Dépôts et cautionnements reçus		-3 366	-3 193
Participation salariés		-2	-2
Autres emprunts & dettes assimilées		-8 601	-6 505
Dettes Financières Location Financement Courant		-166	-456
Dettes rattachées à participations		-19	-286
Total Passifs financiers courants		-25 516	-26 615
Endettement brut		-170 996	-160 530
Actifs financiers non courants :			
	9		
Actifs Instruments Dérivés couverture		16 588	10 512
OPCVM - Actifs Disponibles à la vente		118	87
Obligations- Actifs non courants Disponibles à la vente		10	10
Total Actifs financiers non courants		16 717	10 610
Actifs financiers courants :			
	9		
Actifs Instruments Dérivés couverture		2 139	836
Total Actifs financiers courants		2 139	836
Total Actifs financiers	9	18 856	11 446
Trésorerie et équivalent de trésorerie :			
Banques		7 237	6 634
Comptes courants		271	289
Caisse		9	620
Valeurs remises à l'encaissement		0	1
Titres de créances		958	2 182
Autres VMP, billets trésorerie		11 097	12 207
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	16	19 572	21 932
Actifs financiers courants (inclus dans le TFT) :			
Titres de créances - Non courant		258	81
OPCVM - Actifs détenus à fins transaction		1 389	1 187
OPCVM - Actifs disponibles à la vente		2	2
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction		135	147
Obligations- Actifs courants disponibles à la vente		0	64
Obligations - Actifs courants Détenus jusqu' à l'échéance		1	1
Actions- Actifs détenus à des fins transactions		1	1
Autres VMP- Actifs détenus à des fins de transactions		2 015	2 335
Autres VMP actifs disponibles à la vente		1 374	1 375
Total Actifs financiers courants (inclus dans le TFT)	9	5 176	5 193
Passifs financiers courants (inclus dans le TFT) :			
Soldes créditeurs de banques		-2 127	-1 257
Comptes courants		-2 611	-1 753
Total Passifs financiers courants (inclus dans le TFT)	20	-4 738	-3 010
Trésorerie	25	20 010	24 115
Créances SNCF sur CDP		1 678	1 684
Créances CNA		6 190	7 590
Endettement net		-124 263	-115 695

NOTES ANNEXES

NOTE 25 : ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	Notes	2014	2013	Variations
Opérations d'exploitation				
Résultat net part du groupe		3 146	6 135	-2 989
Intérêts minoritaires		112	339	-227
Résultat des sociétés mises en équivalence		-2 559	2 538	-5 097
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1 312	372	940
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	2 et 4	18 325	16 084	2 241
Plus et moins value sur cession d'immobilisations		908	-496	1 404
Subventions virées au résultat		-1 373	-1 158	-215
Impôts différés		550	-349	899
Effets résultat liés à l'actualisation		3 774	3 390	384
Effets résultat liés aux variations de juste valeur		-764	179	-943
Effets résultat liés aux stocks options		1	0	1
Autres éléments non monétaires (1)		1 265	-616	1 881
Capacité d'autofinancement		24 697	26 418	-1 721
Variation du besoin en fonds de roulement		-2 088	-1 639	-449
Flux net de trésorerie généré par l'activité		22 609	24 779	-2 170
Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations (in)corporelles	5 et 6	-28 345	-26 924	-1 421
Variations des actifs financiers	9 et 20	254	777	-523
Cessions d'immobilisations (in)corporelles	5 et 6	1 174	995	179
Subventions d'investissement encaissées		3 107	2 971	136
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales		760	492	268
Autres flux liés aux opérations d'investissements		-671	-509	-162
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements		-23 722	-22 198	-1 524
Opérations de financement				
Augmentation de capital ou apports (2)		304	1 212	-908
Diminution de capital ou apports (3)		-200	-2 824	2 624
Dividendes versés aux actionnaires (société en intégration globale) (4)		-3 110	-2 981	-129
Dividendes versés aux minoritaires		-275	-383	108
Variations des autres fonds propres (5)		5 002	6 633	-1 631
Variations des emprunts (6)		-976	-10 732	9 756
Intérêts payés		-2 312	-2 966	654
Entrées et sorties du périmètre de combinaison (7)		67	-1 147	1 214
Autres flux liés aux opérations de financement (8)		-1 495	13 162	-14 657
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-2 994	-26	-2 968
Flux de trésorerie de la période		-4 107	2 555	-6 662
Trésorerie et équivalent de trésorerie				
Trésorerie d'ouverture corrigée	24	24 115		
Change		2		
Trésorerie de clôture	24	20 010		
Flux de trésorerie		-4 107		

(1) La variation de 1.8 Md€ des « autres éléments non monétaires » est principalement liée à la société SFIL. Cette ligne reprend les mouvements sur les cash collatéraux versés. En 2013, le mouvement significatif de -3 Md€ est expliqué par le versement par SFIL des cash collatéraux essentiellement à DEXIA Crédit Local et DEXIA Crediop en raison du démarrage de l'activité. L'année 2014 est caractérisée par un niveau de flux « classique » qui s'élève à -0,3 Md€.

Par ailleurs, on note sur ces lignes les variations d'impôts. À titre d'exemple, le groupe SNCF passe d'une situation d'impôts « encaissés » de -0,3 Md€ à impôts « encaissés » de 0,01 Md€.

(2) En 2014, l'augmentation de capital concerne la société Sogepa pour 0,3 Md€. En 2013, les principales augmentations de capital avaient été réalisées sur La Poste (0,6 Md€) et Epic-BPI (0,4 Md€).

(3) En 2014, la réduction de capital concerne la société GIAT pour 0,2 Md€ consistant en une distribution en numéraire à l'actionnaire conformément à la décision de l'assemblée générale

du 7 avril 2014. Pour rappel en 2013, les diminutions concernaient principalement Sogepa (0,9 Md€) et SGGP (0,2 Md€)

(4) Les dividendes versés aux actionnaires des sociétés en intégration globale se décomposent ainsi :

	2014	2013
GIAT	-38	-12
ADP	-183	-205
EDF	-2 327	-2 144
SNCF	-175	-209
FDJ	-137	-115
TSA	-63	-47
La Poste	-171	-171
Divers	-16	-78
Total	-3 110	-2 981

(5) Les autres fonds propres comprennent notamment les titres subordonnés à durée indéterminée émis par EDF pour 3,9 Md€ en 2014 contre 6,1 Md€ en 2013 (nets des coûts de transaction). Ces émissions sont comptabilisées en capitaux propres du fait de leurs caractéristiques et conformément à IAS 32.

(6) On note une variation significative des emprunts de 9,8 Md€ dont la décomposition est la suivante :

	2014	2013	Variations
ADP	42	250	-208
CNA	-1 482	-1 275	-207
RFF	2 666	3 230	-564
EDF	-1 493	-2 908	1 415
SNCF	-1 857	447	-2 304
EPFR		-4 482	4 482
SFIL	-430	-5 730	5 300
La Poste	277	-475	752
Areva	979	224	755
RATP	272	6	266
Autres	50	-19	69
Total	-976	-10 732	9 756

ADP : En octobre 2014, le groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de 0,5 Md€. Cet emprunt porte intérêt à 1,5 % et à une date de remboursement fixée au 7 avril 2025. Le produit net de l'émission des obligations est destiné au financement des besoins d'investissements. Par ailleurs, en janvier 2014, ADP a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 0,4 Md€ arrivé à échéance.

CNA : La société a procédé à des remboursements de différentes échéances d'emprunts, souscrits pour les sociétés d'autoroutes (SANEF, ASF).

RFF : Le groupe a procédé à de nouvelles émissions en 2014, correspondant à des placements privés pour 0,8 Md€ (1,5 Md€ en 2013) et à des émissions publiques obligataires pour 3,8 Md€ (3,9 Md€ en 2013) diminués des remboursements effectués pour 1,2 Md€ (1,4 Md€ en 2013). Le solde de 0,7 Md€ est affecté à la trésorerie.

EDF : les principales variations concernent l'émission d'emprunts et autres dettes financières (dont 5 Md€ d'emprunts obligataires) pour 7 Md€ (contre 5,6 Md€ en 2013), diminués des remboursements divers pour -7,7 Md€ (contre 9,2 Md€ en 2013). Ces émissions visent notamment à rembourser les échéances d'obligations venues à terme en 2014 en profitant des conditions de marché.

SNCF : Les principaux mouvements concernent l'émission de nouveaux emprunts obligataires pour 0,3 Md€, le remboursement d'emprunts auprès des établissements de crédits pour -0,4 Md€ et des dettes de location financement pour -0,5 Md€, et la baisse des valeurs mobilières de placement pour -0,3 Md€.

EPFR : L'État avait procédé au remboursement de la dette EPFR en 2013.

SFIL : En 2013, les émissions obligataires pour 3 Md€ ne compensaient pas l'amortissement des émissions anciennes pour 6,5 Md€. De même, en 2014, l'amortissement et le rachat anticipé d'emprunts restent supérieurs aux nouvelles émissions de 4 Md€.

La Poste : La variation est liée principalement aux émissions de billets de trésorerie et variations des encaisses des bureaux de poste pour 0,4 Md€ diminuée des remboursements nets d'emprunts auprès des établissements de crédits (0,1 Md€).

Areva : À fin décembre 2014, le solde des emprunts auprès des établissements de crédit se porte à 1,3 Md€ (contre 0,7 Md€ en 2013). Le solde des emprunts obligataires s'élève quant à lui à 6 Md€ contre 5 Md€ à fin 2013 : Areva a émis en mars 2014 un emprunt obligataire de 0,75 Md€ (à échéance 9 ans et à taux 3,125 %).

RATP : L'exercice est marqué par la diminution nette des emprunts (-0,3 Md€) compensée par l'augmentation des billets de trésorerie et plan épargne entreprise (+0,5 Md€).

(7) Les entrées et sorties de périmètre en 2014, d'un point de vue trésorerie, sont beaucoup moins significatives qu'en 2013 dont les flux étaient liés aux entrées de l'Epic BPI-Groupe (-1,6 Md€), la Sfil (0,2 Md€) et Odas (0,2 Md€). En 2014, on note la sortie de l'aéroport de Toulouse (-50 Md€), les entrées des aéroports de La Guadeloupe (8,5 Md€) et de Marseille (78 M€), du port de La Martinique (31 Md€).

(8) Reclassement sur l'exercice 2013 de l'ensemble des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, aux opérations avec la clientèle et affectant les actifs et passifs financiers et non financiers des 3 sociétés de l'activité bancaire (SFIL, EPIC BPI-Groupe et La Poste) au sein du même poste « autres flux liés aux opérations de financement » pour 9,8 Md€. La variation de -12,4 Md€ entre les exercices 2013/2014 est générée par la SFIL et EPIC BPI-Groupe.

On note sur la SFIL une baisse des flux de 8,1 Md€ sur les opérations avec les établissements de crédit du fait de l'entrée de SFIL dans le périmètre en 2013, et de l'activation spécifique en 2013 des financements actionnaires (LBP et CDC). L'année 2014 est marquée par la baisse des financements.

De plus, on note une baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle pour 1,6 Md€. L'année 2013 marque le début d'activité de la SFIL avec de nombreux amortissements de prêts émis pour 2,6 Md€. En 2014, les amortissements de prêts se poursuivent mais sont compensés par de nouveaux chargements de LBP.

Sur EPIC BPI, l'année 2013 avait été marquée par la cession des titres OSEO SA « flux des activités abandonnées » pour 2,7 Md€ (opération non récurrente au titre de l'année 2014).

NOTE 26 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (en millions d'euros)

26.1 Définition

Les risques financiers incluent généralement :

- le risque de crédit (risque qu'une partie manque à une de ses obligations contractuelles et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière) ;
- le risque de liquidité (risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, en raison par exemple de l'échéancier des dettes, des lignes de crédit, de clauses de remboursement anticipés des emprunts). Ainsi, l'objectif est de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant ;
- le risque de marché (risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché ; le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt et taux d'actualisation, le risque de change et d'autres risques de prix).

- Le risque taux résulte de l'exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt et taux d'actualisation pouvant impacter la valeur des actifs placés, la valeur des passifs provisionnés, ou les charges financières.
- Le risque de change est lié à la diversification des activités des sociétés et de leurs implantations géographiques et résulte de l'exposition aux risques de fluctuation des parités de change. Ces fluctuations peuvent ainsi avoir un impact sur les écarts de conversion, les postes de bilan, les charges financières, les capitaux propres et les résultats des sociétés combinées.
- En lien avec l'ouverture à la concurrence des marchés aux clients finaux, le développement des marchés de gros, le développement à l'international, les groupes peuvent être exposés aux fluctuations des prix de marché des matières.

26.2 Risques de crédit

ACTIFS NON COURANTS	Non échus		Échus dépréciés	Échus			31/12/ 2014	31/12/2013
	Non dépréciés	Dépréciés		Échus non dépréciés				
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Créances rattachées à des participations non combinés	14 553	24	-	6		1	14 584	14 113
Prêts émis par l'entreprise	458	35	-	1	12	13	519	534
Dépôts et cautionnements	637	8	-	5	-	-	650	709
Créances potentielles	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant	49	-	-	-	-	-	49	-
Autres créances d'exploitation	1 690	6	-	-	-	-	1 696	722
Débiteurs divers hors exploitation	2 212	-	-	-	-	-	2 212	592
Créances - Concessions (IFRIC 12)	3 772	-	-	-	-	-	3 772	3 549
Total	23 371	73	0	12	12	14	23 482	20 219

ACTIFS COURANTS	Non échus		Échus dépréciés	Échus			31/12/2014	31/12/2013
	Non dépréciés	Dépréciés		Échus non dépréciés				
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	2 371		-	6	-	-	2 377	1877
Créances clients	28 070	804	1 318	3 472	818	6	34 488	32381
Créances sur personnel et organismes sociaux	101	-	3	6	-	-	110	112
État - TVA et autres créances fiscales	7 751	53	-	46	9	3	7 862	7256
Compte courant	172	9	2	3	1	-	187	204
Autres créances d'exploitation	7 644	198	19	944	581	32	9 418	8656
Produits à recevoir sur instruments de dettes	3	-	-	-	-	-	3	3
Débiteurs divers hors exploitation	276	-	3	68	1	3	351	307
Créances IS	405	-	-	6	-	-	411	364
Créances rattachées à des participations non combinés - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	12
Créances rattachées à des participations non combinés - Prêts et créances	1 589	108	-	-	-	-	1 697	1207
Prêts émis par l'entreprise	10 563	-	-	-	-	1	10 564	8807
Dépôts et cautionnements	4 551	-	-	-	-	-	4 551	3934
Total	63 496	1 172	1 345	4 551	1 410	45	72 019	65 120

À fin décembre 2014, à l'identique de 2013, le risque de crédit (part non courante) est principalement porté par les créances financières du groupe EDF. Ces créances intègrent notamment :

- les remboursements à recevoir du NLF et du gouvernement britannique au titre de la couverture des obligations nucléaires de long terme pour 8,7 Md€ (contre 8 Md€ à fin décembre 2013), qui sont actualisés au même taux que les provisions qu'ils financent ;
- la créance constituée du déficit de la CSPE d'EDF en vertu de l'accord du 14 janvier 2013 avec les pouvoirs publics pour 5,1 Md€.

Par ailleurs, le solde comprend les actifs financiers en concession de la RATP, correspondant à la valeur nette comptable nette de subventions des biens de retour à la date d'arrêté des comptes, et

au remboursement des dotations aux amortissements des biens de reprise jusqu'au terme du contrat STIF en vigueur. Ces actifs, part non courante, s'élèvent à 3,8 Md€ contre 3,5 Md€ à fin 2013. Concernant la part des créances courantes, le risque est lié aux créances sur chiffre d'affaires mais également aux autres créances d'exploitation comprenant à hauteur de 2,4 Md€ des subventions d'exploitation à recevoir par SNCF Réseau et pour 0,5 Md€, la créance CICE sur La Poste (note 14).

Le risque porte également sur les prêts émis pour 10,6 Md€ dont 6,4 Md€ de prêts émis par CNA sur les sociétés d'autoroutes et Epic BPI pour 4 Md€ de prêts vis-à-vis de la clientèle. Les dépôts et cautionnements concernent principalement le cash collatéral versé par la SFIL pour 3,9 Md€.

26.3 Risques de liquidité

	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt obligataire	106 005	95 623
Emprunts auprès des étab de crédit	8 757	11 125
Dépôts et cautionnements reçus	161	155
Participations des salariés	4	4
Titres hybrides - composante dettes financières	12	17
Dettes potentielles (IFRIC 12)	-	-
Dettes sur achat minoritaires	25	41
Dettes sur location financement	1 083	1 261
Autres emprunts et dettes assimilées	10 927	11 106
Dettes rattachées à des participations	114	2
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	2	3
Soldes créditeurs de banques	-	-
Avances conditionnées	20	22
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	724	2 704
Total Passifs financiers non courants	127 834	122 063

	31/12/2014	31/12/2013
Clients - avances et acomptes reçus	12 989	13 109
Dettes fournisseurs et assimilés	23 691	22 609
Participation des salariés	75	71
Compte courant	283	138
Autres dettes d'exploitation	5 037	5 148
Dettes d'exploitation	42 075	41 075
Passifs - Contrats à long terme (IAS 11 - IAS 18)	265	323
Versements restant à effectuer à des tiers	1 154	1 153
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	7 053	5 639
Créditeurs divers hors exploitation	4 200	1 183
Subventions d'investissement retraitées	32 183	29 344
Dettes diverses	44 855	37 642
Emprunt obligataire	7 378	12 651
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 322	2 284
Dépôts et cautionnements reçus	3 366	3 193
Participations des salariés	2	3
Dettes sur achat minoritaires	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	8 601	6 505
Dettes sur location financement	166	456
Dettes rattachées à des participations	19	286
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	2 611	1 753
Soldes créditeurs de banques	2 127	1 257
Total Passifs financiers courants	27 592	28 388

Le principal risque de liquidité est le risque de défaillance qu’auraient les sociétés à rembourser les emprunts et à émettre des emprunts obligataires, auprès des établissements de crédits et autres. Le solde de ces emprunts s’élève à 145,4 Md€ à fin 2014 (contre 139 Md€ à fin 2013). La note 22 précise les principales sociétés concernées ainsi que la nature des passifs concernés.

26.4 Risques de marché

	31/12/2014	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2013
Instruments dérivés de transaction - Actif	1 429		228	1 201	806
Instruments dérivés de couverture - Actif	16 588		1 218	15 370	10 512
Instruments dérivés actif non courant	18 017		1 446	16 571	11 318
Instruments dérivés de transaction - Passif	844		63	781	488
Instruments dérivés de couverture - Passif	18 370		1 882	16 488	14 555
Instruments dérivés passif non courant	19 214		1 945	17 269	15 043
Instruments dérivés de transaction - Actif	4 578	4 578			3 467
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 139	2 139			836
Instruments dérivés actif courant	6 717	6 717			4 303
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 221	3 221			2 876
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 660	2 660			1 238
Instruments dérivés passif courant	5 881	5 881			4 114

	RFF	Areva	EDF (1)	RATP	SNCF (2)	SFIL (3)	La Poste	Autres	31/12/2014
Instruments dérivés de transaction - Actif NC	-	-	-	-	1 024	2	-	3	1429
Instruments dérivés de couverture - Actif NC	1177	21	3 327	276	501	8365	-	38	16 588
Instruments dérivés de transaction - Actif C	137	19	4 195	-	159	-	63	5	4 578
Instruments dérivés de couverture - Actif C	126	46	1 539	28	58	-	-	47	2 139
Actif	1 440	86	9 061	304	1 742	8 367	63	93	24 734
Instruments dérivés de transaction - Passif NC	-	-	-	-	800	2	23	19	844
Instruments dérivés de couverture - Passif NC	2 000	-	736	41	534	13 611	-	2	18 370
Instruments dérivés de transaction - Passif C	194	-	2 854	-	142	-	27	4	3 221
Instruments dérivés de couverture - Passif C	33	-	2 214	25	45	-	-	4	2 660
Passif	2 227	0	5 804	66	1521	13 613	50	29	25 095
Total net	-787	86	3 257	238	221	-5 246	13	64	-361

La note 9 explicite les principales variations de juste valeur.

(1) EDF, Instruments financiers dérivés

Champ d'application

Conformément aux principes de la norme IAS 39, le groupe analyse l’ensemble de ses contrats – portant sur des éléments financiers ou non financiers – afin d’identifier l’existence d’éventuels instruments dérivés dits « incorporés ». Toute composante d’un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d’un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d’un dérivé incorporé au contrat.

Si les conditions prévues par la norme sont réunies, un dérivé incorporé est comptabilisé séparément, en date de la mise en place du contrat.

Évaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. En l’absence de prix cotés, le groupe peut faire référence à des transactions récentes comparables ou, à défaut, utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et privilégiant des données directement dérivées de données observables telles que des cotations de gré à gré.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu’ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux

de trésorerie ou d’un investissement net. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres, hors part inefficace des couvertures.

Dans le cas particulier des instruments financiers négociés dans le cadre des activités de trading, les résultats réalisés et latents sont présentés en net dans la rubrique « Chiffre d’affaires ».

En application d’IFRS 13, la juste valeur des instruments dérivés intègre le risque de contrepartie pour les dérivés actifs et le risque de crédit propre pour les dérivés passifs. Les probabilités de défaut utilisées dans l’évaluation de ce risque reposent sur des données historiques.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Le groupe EDF utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux ainsi que ceux liés à certains contrats de matières premières.

Les critères retenus par le groupe EDF pour la qualification d’un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 :

- l’opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert et l’efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l’instrument de couverture avec celles de l’élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 % ;
- en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;

- l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

La relation de couverture prend fin dès lors que :

- un instrument dérivé cesse d'être un instrument de couverture efficace ;
- un instrument dérivé échoit, est vendu, annulé ou exercé ;
- l'élément couvert est arrivé à échéance, a été vendu ou remboursé ;
- une transaction future n'est plus considérée comme hautement probable.

Seuls les instruments dérivés externes au groupe EDF et les instruments dérivés internes donnant lieu à un retournement à l'extérieur du groupe sont réputés éligibles à la comptabilité de couverture.

Le groupe retient la typologie de couverture suivante :

(A) Couverture de juste valeur

Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture impactant le résultat.

(B) Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables pour lesquels les variations de flux de trésorerie générés par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique des capitaux propres pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert).

Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

(C) Couverture d'un investissement net

Il s'agit de couvrir l'exposition au risque de change associé à un investissement net dans une entité étrangère.

Les variations cumulées de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées en capitaux propres pour leur partie considérée comme efficace jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ce montant est comptabilisé en résultat de cession. La partie inefficace de la couverture (déterminée selon les mêmes modalités que pour une couverture de flux futurs) est enregistrée directement en résultat.

Le groupe EDF enregistre la variation de valeur liée à l'effet taux des dérivés de couverture d'investissement net à l'étranger en capitaux propres au même titre que la variation de valeur liée au change.

(2) SNCF, Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés utilisés par le groupe pour gérer ses risques de change, de taux et de matières premières sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la clôture.

Cadre général

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et sont réévalués à la juste valeur par la suite.

Leur juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie

actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 d'IFRS 13.

La variation de valeur des instruments financiers dérivés non associés à des opérations d'exploitation et qui ne participent pas à une opération de couverture au sens de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat de la période, au sein du résultat financier.

Couverture de flux de trésorerie

Pour couvrir les flux à taux variable de ses dettes et créances et les encaissements et décaissements liés à son activité commerciale, le groupe est amené à intervenir sur le marché des dérivés.

Lorsque les conditions de forme prévues par la norme IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie et leur variation de valeur est enregistrée directement dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global, à l'exclusion de la part inefficace de la couverture, qui est comptabilisée en résultat. Lorsque les flux couverts se matérialisent, les montants accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

Couverture de juste valeur

Le groupe utilise également des instruments dérivés pour couvrir la valeur de ses dettes et créances à taux fixe en euros et en devises.

Lorsque les conditions de forme prévues par IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur, et :

- les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en résultat de la période,
- l'élément couvert est réévalué à sa juste valeur à la clôture, pour la part du risque couvert en contrepartie du résultat.

En conséquence, les variations de valeur du dérivé et du risque couvert se neutralisent en résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

(3) SFIL

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. La juste valeur des dérivés est obtenue soit à partir des prix constatés sur les marchés cotés soit en utilisant des modèles internes de valorisation.

Le montant porté au bilan comprend la prime payée ou reçue après amortissement, le montant des variations de juste valeur et les intérêts courus, le tout formant la juste valeur du dérivé. Les instruments dérivés sont présentés à l'actif si leur juste valeur est positive et au passif si elle est négative.

Dérivés non utilisés dans une relation de couverture

Tout dérivé qui n'est pas lié à une opération de couverture est réputé détenu à des fins de transaction. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2014, les dérivés de transaction résultent d'opérations dans lesquelles les tests d'efficacité ne sont plus satisfaits à la suite de la dépréciation des éléments couverts. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans le poste « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture peuvent être classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif spécifique ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture peut être utilisée pour comptabiliser les dérivés si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif de la couverture, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace de manière prospective et rétrospective pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de l'exercice ou de la période ;
- la couverture doit démarrer lors de la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

26.5 Risques de liquidité par méthodes d'évaluation – Juste valeur et coût amorti

	Actifs financiers à juste valeur par le biais du compte de résultat		Actifs détenus à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente (1)	Prêts et créances (2)	Disponibilités et quasi disponibilités	Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Passifs financiers évalués au coût amorti (3)
	Sur option	Actifs détenus à des fins de transactions					Sur option	Passifs détenus à des fins de transactions	
Actifs financiers non courants	481	2 104	0	25 025	15 988				
Autres actifs non courants	6	0	0	4 867	7 721				
Créances d'exploitation									
Créances diverses					1 921				
Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)					223 311				
Actifs financiers courants	813	7 383	830	15 151	18 289	19 572			
Autres comptes de l'activité bancaire (La Poste)						2 947			
Passifs financiers non courants							2 282	-1 438	147 174
Autres passifs non courants									40 617
Passifs financiers courants							214	3 007	31 198
Dettes d'exploitation									61 123
Autres dettes									55 793
Dettes de l'activité bancaire (La Poste)									269 209

(1) Les actifs financiers disponibles à la vente (part courante et non courante), comprennent principalement les actifs dédiés sur provision de fin de cycle Areva et EDF, enregistrés en note 9, Actifs financiers (yc fonds dédiés).

Concernant les sociétés du secteur de l'énergie, la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application prescrivent d'affecter des actifs (les actifs dédiés) à la sécurisation du financement des charges relatives au démantèlement des installations nucléaires ainsi qu'au stockage de longue durée des déchets radioactifs (combustible usé et provenant du démantèlement). Ces textes régissent le mode de constitution des actifs dédiés, la gestion des fonds elle-même et leur gouvernance. Ces actifs doivent clairement être identifiés et isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers de l'entreprise et faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle particulier tant du Conseil que de l'autorité administrative.

L'objectif initial visé par ces textes était de constituer et de maintenir dès le 29 juin 2011 la totalité de la couverture du coût

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et documentés dans une relation de couverture en juste valeur, qui respectent les critères ci-dessus, sont comptabilisées en résultat, de même que les variations de juste valeur des actifs ou passifs qui font l'objet de la couverture. Si à un instant donné la couverture ne satisfait plus les critères de comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui respectent les critères et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, est comptabilisée dans les capitaux propres sous la rubrique « Gains et pertes latents ou différés ». La part non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultat. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et classés comme produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

actualisé des obligations nucléaires de long terme. La loi NOME votée en 2010 a instauré sous conditions un report de 5 ans de l'échéance de constitution des actifs dédiés.

En complément, le décret du 24 juillet 2013 a revu la liste des actifs éligibles en s'inspirant du code des assurances. Il rend notamment admissibles sous certaines conditions les titres non cotés.

(2) Les prêts et créances comprennent :

a. Pour la part des actifs financiers non courants, les créances rattachées aux participations non combinées § 26.2.

b. Pour la part des créances d'exploitation, les créances relatives aux comptes clients et rattachés, sur l'État, et autres créances décrites §26.2.

c. Prêts et créances de l'activité bancaire note 10.2.

(3) Les passifs financiers évalués au coût amorti, voir notes 10.4, 20, 23 et 24.

NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d’euros)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Obligations contractuelles et commerciales			
Garantie de soumission/d’exécution/de bonne fin		6 051 775	2 154 551
Cautions et avals		3 487 997	3 265 238
Garantie d’actif ou de passif		108 226	101 217
Engagements d’investissement sur biens	27.1.1	24 661 440	25 481 687
Engagements d’investissement sur capital		1 252 000	2 000 000
Clauses de retour à meilleure fortune accordée		0	0
Contrats d’achats irrévocables	27.1.2	30 088 000	30 330 000
Contrats de location simple		8 266 087	8 310 625
Lignes de crédit		0	4 808
Garanties sur financement	27.1.3	58 189 748	51 505 262
Obligations de rachat		1 315	9 335
Autres engagements		14 799 435	16 255 519
Les engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés		160 787	112 992
Engagements donnés		147 066 810	139 531 234
Avals et cautions bancaires		396 351	376 563
Option de vente de titres		0	0
Engagement d’achat ou d’investissement	27.2.1	7 983 476	6 622 062
Engagements de bonne fin et de restitution d’acompte		186 985	72 172
Lignes de crédit		15 752 978	16 767 424
Garanties liées à des obligations contractuelles		9 001 881	8 229 738
Garanties financières	27.2.2	42 503 122	43 350 901
Location financement		278 707	214 146
Autres		13 430 966	8 381 757
Engagements reçus		89 534 466	84 014 763
Lignes de crédit autorisées et non utilisés		4 440 500	6 442 500
Marchés de travaux (signés et non signés)		4 046 340	6 250 286
Engagement d’acquisition et de cession de titres		0	0
Autres		2 333 448	3 692 502
Engagements réciproques		10 820 288	16 385 288

27.1 Engagements hors bilan donnés (147 066 M€ contre 139 531 M€ au 31 décembre 2013)

■ 27.1.1 Engagements d’investissements sur biens (24 661 M€ contre 25 482 M€ au 31 décembre 2013)

Les engagements d’investissements concernent essentiellement EDF à hauteur de 17 922 M€ (17 479 M€ au 31 décembre 2013) et SNCF à hauteur de 6 162 M€ (7 000 M€ au 31 décembre 2013).

EDF

Les engagements fermes de commandes d’exploitation hors achats de combustible et d’énergie ainsi que les engagements d’achats d’immobilisations corporelles s’élèvent à 17 922 M€ (contre 17 479 M€ au 31 décembre 2013).

En M€	Total	31/12/2014			31/12/2013 Total
		Moins d’1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements sur commandes d’exploitation	4 294	2 428	1 543	323	4 210
Engagements sur commandes d’immobilisations	13 628	6 419	6 700	509	13 269
Engagements donnés liés à l’exécution des contrats d’exploitation	17 922	8 847	8 243	832	17 479

SNCF

Ces engagements concernent à la fois les investissements pour l’exploitation de matériel ferroviaire (4 419 M€ pour 5 369 M€ au 31 décembre 2013) et les autres engagements d’achat d’immobilisations (1 631 M€ pour 1 743 M€ au 31 décembre 2013).

Les engagements donnés au titre des investissements pour l’exploitation de matériel ferroviaire concernent les investissements convenus avec les constructeurs de matériel roulant en lien, pour certains d’entre eux, avec les Autorités Organisatrices

de transport (AO) pour la mise en service future de matériel ferroviaire. La diminution nette constatée s’explique par des investissements réalisés sur la période supérieurs aux nouveaux engagements souscrits. Les engagements reçus correspondent aux financements d’investissement à recevoir des AO sur le matériel roulant commandé. Ils diminuent à hauteur des investissements commandés par les Autorités Organisatrices et qui ont été réalisés. À l’inverse, ils augmentent à hauteur de nouvelles commandes d’investissements. Sur 2014, ils diminuent

principalement du fait de la livraison de nouvelles rames REGIOLIS et REGIO2N, diminution compensée par de nouveaux engagements sur le réseau Transilien pour 482 M€. La diminution nette est de 327 M€ sur ces activités conventionnées de transport de voyageurs de proximité. Ces livraisons diminuent les engagements donnés au titre du financement des rames pour 637 M€. La diminution de ces engagements donnés provient, par ailleurs, des investissements réalisés dans des rames

En M€	Total	Moins d’1 an	31/12/2014			31/12/2013 Total
			De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Plus de 10 ans	
Achats d’électricité et services associés	8 672	1 920	3 090	1 374	2 288	8 963
Achats d’autres énergies et de matières premières	1 362	679	513	170		1 188
Achats de combustibles nucléaires	19 113	1 937	7 558	5 870	3 748	18 827
Engagements d’achats irrévocables	29 147	4 536	11 161	7 414	6 036	28 978

Les évolutions sont principalement liées à EDF et résultent d’une hausse des engagements d’achats de combustible nucléaire partiellement compensée par une baisse des contrats d’achat d’électricité.

Achats d’électricité et services associés

Les engagements d’achats d’électricité proviennent principalement d’EDF, d’ERDF et d’EDF Energy. Pour EDF, ils sont portés par les Systèmes Energétiques Insulaires (SEI), qui se sont engagés à acheter de l’électricité produite à partir de bagasse et de charbon.

Par ailleurs, en complément des obligations valorisées ci-dessus et au terme de l’article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l’obligation d’acheter en France métropolitaine, dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d’un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de cogénération ainsi que des unités de production d’énergie renouvelable (éoliennes, petites installations hydrauliques, photovoltaïques, etc.). Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés (après validation par la CRE) via la CSPE. Ces obligations d’achat s’élèvent à 35 TWh pour l’exercice 2014 (34 TWh pour l’exercice 2013), dont 5 TWh au

En milliards de mètres cube	Total	Moins d’1 an	31/12/2014		31/12/2013 Total
			De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Edison	191	11	53	127	202
EDF	58	2	5	51	57

Edison a conclu des contrats d’importation de gaz naturel en provenance de Russie, de Libye, d’Algérie et du Qatar, pour une fourniture totale d’un volume maximum de 14,4 milliards de mètres cube par an. Ces contrats contiennent des clauses de take-or-pay par lesquelles l’acheteur s’engage à payer annuellement des volumes minimaux de gaz, qu’il en prenne livraison ou non. Au 31 décembre 2014, les engagements hors bilan au titre des clauses de take-or-pay d’Edison s’élèvent à 116 M€, correspondant à la valeur des volumes de gaz non enlevés à cette date et dont la livraison est reportée sur une période ultérieure.

Par ailleurs, Edison, dans le cadre du contrat avec Terminale GNL Adriatico, unité de liquéfaction de gaz mise en service en octobre 2009 et dans laquelle Edison détient une participation de 7,3 %, bénéficie d’environ 80 % des capacités de regazéification du terminal jusqu’en 2034 moyennant le paiement d’une prime annuelle d’environ 100 M€.

■ 27.1.2 Engagements d’achats irrévocables (30 088 M€ contre 30 330 M€ au 31 décembre 2013)

Ces montants correspondent essentiellement à des engagements d’achats d’énergies et de combustibles par EDF à hauteur de 29 147 M€ (28 978 M€ au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, l’échéancier des engagements d’achats d’énergies et de combustibles d’EDF se présente comme suit :

titre de la cogénération (7 TWh pour 2013), 16 TWh au titre de l’éolien (15 TWh pour 2013), 6 TWh au titre du photovoltaïque (4 TWh pour 2013) et 3 TWh au titre de l’hydraulique (3 TWh pour 2013).

Achats d’autres énergies et de matières premières

Les engagements d’achats d’autres énergies et matières premières concernent essentiellement des achats de charbon et de fioul utilisés pour le fonctionnement des centrales thermiques et des achats de combustible biomasse utilisé par Dalkia dans le cadre de ses activités.

Achats de combustible nucléaire

Les engagements d’achats de combustible nucléaire proviennent des contrats d’approvisionnement du parc nucléaire pour couvrir les besoins du groupe EDF en uranium et en services de fluoration, d’enrichissement et de fabrication d’assemblages de combustible.

Achats de gaz et services associés

Les engagements d’achats de gaz sont principalement portés par Edison et EDF. Au 31 décembre 2014, ils représentent les volumes suivants pour ces deux entités.

Des engagements d’achats de gaz sont également portés par EDF dans le cadre du développement de son activité de commercialisation de gaz. EDF et Gazprom ont ainsi signé en 2013 un accord définissant les conditions essentielles d’un contrat d’approvisionnement en gaz.

Enfin, des engagements de gaz sont portés par des filiales via des engagements généralement adossés à des contrats de vente d’électricité dont les clauses dites de « pass-through » permettent de répercuter aux clients la quasi-totalité de la variabilité du coût des sources d’approvisionnement.

■ 27.1.3 Garanties sur financement (58 189 M€ contre 51 505 M€ au 31 décembre 2013)

Les garanties de financement reçues concernent essentiellement La Poste (22 423 M€ pour 26 264 M€ au 31 décembre 2013), EPIC BPI-Groupe (24 214 M€ pour 15 729 M€ au 31 décembre 2013) ; RFF (5 362 M€ pour 2 526 M€ au 31 décembre 2013) et EDF (5 425 M€ pour 5 549 M€ au 31 décembre 2013).

Comptes combinés

La Poste

En M€	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés	22 423	26 264
Engagement lié au refinancement		
En faveur d'établissement de crédit	200	70
En faveur de la clientèle	17 747	20 197
Engagement de garantie		
En faveur d'établissement de crédit	370	412
En faveur de la clientèle	3 066	3 278
Engagement sur titres à livrer	1 040	2 072
Autres		235

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Poste s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Poste s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2014 à 369 M€.

EDF

En M€	Total	31/12/2014			31/12/2013 Total
		Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Suretés sur les actifs en garantie de dettes financières	4 316	90	1 272	2 954	4 512
Garantie financières données	860	359	332	169	743
Autres engagements liés au financement	249	219	25	5	341
Engagements donnés liés au financement	5 425	668	1 629	3 128	5 449

Les sûretés réelles et biens affectés en garanties des emprunts comprennent principalement des nantissements ou hypothèques d'actifs corporels et de titres de participations de filiales consolidées détentrices d'actifs corporels d'EDF Énergies Nouvelles. La hausse de ces engagements au 31 décembre 2014 concerne essentiellement le financement de nouveaux parcs aux États-Unis.

EPIC BPI

Ces engagements sont passés de 15 729 M€ au 31 décembre 2013 à 24 214 M€ au 31 décembre 2014 et concernent des engagements de garantie en faveur des établissements de crédits.

RFF

RFF garant :

La garantie émise par RFF en faveur de la Caisse des dépôts-Direction des Fonds d'Épargne est de 757,2 M€ à effet juillet 2011.

Cette garantie fait l'objet d'une rémunération à compter de juillet 2011.

RFF contributeur public au financement :

Le montant restant à verser par RFF au titre de sa contribution au financement s'élève à 1 298,6 M€ au 31/12/2014.

RFF collecteur de fonds auprès des financeurs tiers :

Le montant de subventions restant à appeler auprès des financeurs tiers et à reverser au concessionnaire s'élève à 3 306,7 M€ au 31/12/2014.

27.2 Engagements hors bilan reçus (89 535 M€ contre 84 014 M€ au 31 décembre 2013)

■ **27.2.1 Engagements d'achats ou d'investissements (7 984 M€ contre 6 622 M€ au 31 décembre 2013)**

Ces engagements reçus concernent essentiellement RATP (4 388 M€ contre 3 597 M€ au 31 décembre 2013) et SNCF (3 275 M€ contre 2 837 M€ au 31 décembre 2013).

■ **27.2.2 Garanties financières (42 503 M€ contre 43 351 M€ au 31 décembre 2013)**

Ces garanties financières concernent essentiellement La Poste (41 439 M€ contre 42 581 M€ au 31 décembre 2013).

NOTES ANNEXES

La Poste

En M€	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus	41 439	42 581
Engagement de financement		
En faveur d'établissement de crédit	2 552	3 316
En faveur de la clientèle	740	970
Engagement de garantie		
En faveur d'établissement de crédit	29 352	29 516
Reus de la clientèle	8 687	8 543
Engagement sur titres à recevoir	108	236

NOTE 28 : PARTIES LIÉES (en millions d'euros)

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives réalisées entre une entité du périmètre de combinaison et une partie liée au sens de la norme IAS 24. Les transactions entre entreprises intégrées globalement et entreprises associées ou entre entreprises associées ont fait l'objet d'un recensement en 2014 sur la base des flux et soldes supérieurs 10 M€. Les transactions entre sociétés intégrées globalement étant éliminées

(cf. principes comptables-élimination des intra-groupes) lors de la préparation des états financiers combinés ne donnent pas lieu en conséquence à information au titre de la norme.

La liste des entités, en intégration globale ou des participations dans les entreprises associées est présentée dans la note 30 : Périmètre de combinaison.

28.1 Transactions entre sociétés intégrées globalement et entreprises associés ou entre entreprises associés du périmètre APE

	31/12/2014	31/12/2013
Compte de résultat (Ventes / Achats)	2 163	5 001
Bilan (Créances / Dettes d'exploitation)	1 651	3 179

Les transactions significatives concernent essentiellement les entités suivantes :

EDF et GDF Suez

Depuis les filialisations des activités de gestionnaires de réseaux de distribution, par la création d'ERDF, filiale d'EDF, au 1^{er} janvier 2007, pour la distribution d'électricité, et de GrDF, filiale de GDF Suez, au 1^{er} janvier 2008, pour la distribution de gaz, la convention définissant les relations entre EDF et GDF, vis-à-vis de l'opérateur commun, du 18 avril 2005 modifiée par voie d'avenant le 20 décembre 2007, a été transférée aux deux nouvelles entreprises et est ainsi depuis exécutée par les deux filiales gestionnaires de réseau de distribution. L'opérateur commun assure dans le secteur de la distribution les activités de construction, d'exploitation et de maintenance des réseaux ainsi que le comptage.

Le montant des achats / ventes entre ces deux sociétés s'élèvent à 629 M€ à fin décembre 2014.

DCNS et Thales

Depuis fin 2011, Thales détient 35 % du capital de la société DCNS, filiale contrôlée conjointement avec l'État. Thales et DCNS ont par ailleurs signé un accord de coopération industriel et commercial qui a pour vocation d'optimiser l'articulation de l'activité des deux groupes dans le domaine naval (accès au marché, R&D, achats).

ADP et Air France-KLM

Dans le cadre de son activité, Air France-KLM effectue des transactions, que le groupe considère réalisé à des conditions normales de marché, avec Aéroports de Paris (ADP).

Les principales transactions concernent :

- des loyers payés au titre de contrats de location de terrain et de bâtiments ;
- des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'État.

Au 31 décembre 2014, les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent à 361 M€ (372 M€ au 31 décembre 2013).

Orange

Le groupe fournit des prestations de télécommunications à plusieurs entités du périmètre de combinaison à des conditions normales de marché.

Le montant des prestations de communications recensées s'élève à 211 M€ au 31 décembre 2014.

28.2 Transactions avec l'État

■ 28.2.1 Entreprises intégrées globalement EDF

L'État détient 84,49 % du capital d'EDF au 31 décembre 2014. L'État a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires. Conformément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'État est l'actionnaire majoritaire, le groupe EDF est soumis à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'État, aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Un accord sur le suivi des investissements de croissance externe, conclu entre l'État et le groupe le 27 juillet 2001, impose des procédures d'agrément préalable et d'information, préalable ou non, de l'État pour certains projets de prise, d'extension ou de cession de participations par le groupe. Cet accord a par ailleurs mis en place une procédure de suivi des résultats de ces opérations de croissance externe.

Le contrat de service public entre l'État et EDF a été signé le 24 octobre 2005. Ce contrat a pour objet de constituer le cadre de référence des missions de service public que le législateur lui a confiées pour une durée indéterminée, la loi du 9 août 2004 ne fixant pas de durée au contrat.

Par ailleurs, EDF participe, à l'instar des autres producteurs d'électricité, à la programmation pluriannuelle des investissements de production arrêtée par le Ministre chargé de l'énergie, qui fixe notamment les objectifs en matière de répartition des capacités de production.

Enfin, l'État intervient dans le cadre de la réglementation des marchés de l'électricité et du gaz. Il accorde notamment les autorisations de construction et d'exploitation des installations de production et intervient dans la fixation des tarifs de vente aux clients restés au tarif réglementé, des tarifs de transport et de distribution mais également dans la détermination du prix de l'ARENH – conformément à la loi NOME – ainsi que du montant de la Contribution au Service Public de l'Électricité.

Relations avec la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG)

En France, les effectifs des groupes EDF et GDF Suez relèvent pour la grande majorité du statut des Industries Electriques et Gazières (IEG).

Depuis le 1er janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles de IEG est assuré par la CNIEG qui est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale et placé sous la tutelle de l'État, en particulier, et de manière conjointe des ministres chargés du budget, de la Sécurité sociale et de l'énergie.

Compte tenu des modalités de financement mises en place par cette même loi, des provisions pour engagements de retraite sont comptabilisées par les entreprises des IEG au titre des droits non couverts par les régimes de droit commun auxquels le régime des IEG est adossé, ou par la Contribution Tarifaire d'Acheminement prélevée sur les prestations de transport et de distribution de gaz et d'électricité.

Les engagements provisionnés au titre des retraites comprennent :
• les droits spécifiques des agents des activités non régulées ou concurrentielles qui sont financiers par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005 ;
• les droits spécifiques acquis par les agents à compter du 1er janvier 2005 pour les activités régulées – transport et distribution (les droits acquis antérieurement à cette date étant financés par la Contribution Tarifaire d'Acheminement) qui sont financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

Par ailleurs, en complément des retraites, d'autres avantages sont consentis aux inactifs des IEG (avantages en nature énergie, indemnités de secours immédiat, etc.).

S'agissant d'un régime à prestations définies, EDF et GDF Suez constituent une provision pour retraite au titre des droits spécifiques des agents des activités non régulées et des droits spécifiques des agents des activités non régulées et des droits spécifiques acquis par les agents des activités régulées à compter du 1er janvier 2001.

Les évaluations des engagements de retraites et des autres « engagements mutualisés » sont effectuées par la CNIEG.

Areva

Dans le cadre de son activité, Areva réalise des transactions avec le CEA, établissement public à caractère scientifique, technique et industriel, qui détient au 31 décembre 2014 une participation de 54,37 % au capital de la société. Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA, des prestations d'ingénierie pour la conception, la réalisation et l'assistance à l'exploitation des réacteurs de recherche du CEA, et des ventes d'études et de recherches ; d'autre part, Areva paie au CEA des redevances pour l'utilisation de ses procédés de retraitement de combustibles nucléaires usés.

Le détail des transactions entre le groupe et son actionnaire principal est présenté ci-dessous :

En M€	31/12/2014	31/12/2013
Ventes	574	580
Achats	99	101
Créances sur les entreprises liées	949	901
Dettes envers les entreprises liées	183	174

Par ailleurs le CEA et Areva entretiennent des relations de partenariats dans le cadre de la Recherche et Développement pour les activités nucléaires.

DCNS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, DCNS a réalisé 67,3 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques dont Thales (contre 61 % au 31 décembre 2013).

RATP

Le groupe réalise des transactions non courantes suivantes avec l'État et les collectivités publiques :

En M€	31/12/2014	31/12/2013
Ressources du contrat Stif	2 062,7	1 999,4
Ressources des communes pour le maintien de dessertes déficitaires	19,0	19,8
Subventions d'investissements appelées sur l'exercice (État, Stif, RIF, Autres)	622,1	636,6
Emprunts Région Ile-de-France souscrits sur l'exercice	8,2	13,7
Emprunts Région Ile-de-France remboursés sur l'exercice	20,9	20,2
Créances sur l'État et les collectivités	289,6	323,2
Créances sur le Stif	49,4	18,0
Dettes envers l'État et les collectivités	80,2	86,3
Dettes envers le Stif	11,7	11,2
Dettes financières envers la Région Ile-de-France	267,7	280,7

SNCF Mobilités

L'État apporte deux natures de soutien financier au groupe SNCF :

- Les concours publics inclus dans le résultat : il s'agit essentiellement des subventions à caractère social versées par l'État aux entreprises dans le cadre de sa politique pour l'emploi.

En M€	31/12/2014	31/12/2013
Subventions d'exploitation reçues	41	99

- Les subventions encaissées et rémunération des accords de concession de services

Le groupe perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant. Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan en diminution de l'actif subventionné. Celles qui se rapportent aux immobilisations corporelles et incorporelles sont constatées en résultat sur la ligne dotation aux amortissements en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

Dans le cadre des accords de concession de services avec les autorités organisatrices, le groupe perçoit des rémunérations sous formes de subventions et/ou de contributions. Dans les deux cas, ces rémunérations sont considérées comme une modalité de règlement des actifs financiers de concession qu'elles viennent diminuer au bilan.

En M€	31/12/2014	31/12/2013
Encaissements sur actifs financiers de concession	906	645
Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	205	286
Total régions	1 111	931

Les prestations avec les autorités organisatrices de transport (Régions et STIF) comptabilisées en chiffre d'affaires se montent à 3 998 M€ pour l'année 2014 contre 3 833 M€ en 2013. Celles qui concernent l'État en tant qu'autorité organisatrice des Trains d'Equilibre du Territoire s'élèvent à 276 M€ en 2014 contre 292 M€ en 2013.

SNCF Réseau

SNCF Réseau reçoit de la part de l'État différents types de subventions :

- Les subventions d'exploitation dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions, ...).
- Les subventions d'investissements versées de 2004 à 2008 relatives aux opérations de renouvellement qui continuent à être mises en service et reprises progressivement en résultat.
- Une subvention globale destinée à concourir à l'équilibre financier de l'établissement créée par la loi de Finances pour 2009.

Par ailleurs, SNCF Réseau facture l'État au titre des redevances d'accès relatives aux trains régionaux de voyageurs TER et aux trains d'équilibre de territoire.

Impact sur le compte de résultat :

En M€	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires Redevances d'accès	1 799,2	1 730,4
Subvention d'exploitation	108,6	110,6
Subvention de renouvellement	136,2	136,7
Total	2 044,0	1 977,7

Impact sur le bilan :

En M€	31/12/2014	31/12/2013
Subvention d'exploitation à recevoir	3,3	9,3
Subvention de renouvellement	3 569,3	3 705,6
État créances de subvention (investissement et exploitation)	889,5	665,3
Total	4 462,1	4 380,2

Grands Ports Maritimes (GPM)

Les sources de financement des investissements sont, en dehors de l'autofinancement et du recours à l'emprunt, les participations de l'État pour les opérations d'infrastructures, les participations des collectivités locales et de l'Union européenne via le fonds FEDER.

À ce titre, le montant des subventions versés par l'État ou les collectivités locales est estimé à 160 M€ en 2014.

La Poste

Les relations entre La Poste et l'État (actionnaire à hauteur de 73,68 %) sont contractualisées dans le cadre de contrats d'entreprise. Le dernier en date a été signé par l'ensemble des parties prenantes le 1^{er} juillet 2013 pour la période 2013-2017. Ce contrat se caractérise par :

- le maintien des missions de service public confiées à La Poste : le Service Universel Postal, le transport et distribution de la presse, l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire, avec pour ces trois dernières missions le maintien du principe de compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du Service Universel du courrier, après examen des propositions de La Poste.

Cette loi de régulation postale confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste. À ce titre, le 16 janvier 2014, l'État, La Poste et l'Association des Maires de France ont signé un nouveau contrat de présence postale territoriale pour une durée de trois ans (2014-2016).

En ce qui concerne les activités bancaires du groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le Produit Net Bancaire de La Banque Postale.

France Télévisions

La contribution à l'audiovisuel public finance les organismes publics de télévision et de radiodiffusion tels que France Télévisions, Arte-France et Radio France.

Au titre de l'exercice 2014, l'État a ainsi reversé au groupe France Télévisions 2 382,3 M€ de contribution.

Par ailleurs la loi du 5 mars 2009 a instauré la suppression de l'essentiel de la publicité commerciale sur les antennes entre 20 heures et 6 heures du matin. Afin de faire face à ses missions de service public, France Télévisions reçoit de l'État une ressource complémentaire dont le principe a été définitivement validé par les instances communautaires et qui figure dans son chiffre d'affaires à hauteur de 103,6 M€).

Radio France

Radio France perçoit sur 2014 de la part de l'État des concours financiers au titre de la contribution à l'audiovisuel public (produit de la contribution à l'audiovisuel public et remboursements d'exonérations pris en charge par l'État) à hauteur de 575,9 M€.

28.2.2 Entreprises associés

GDF Suez

L'État détient 33,29 % du capital de GDF Suez ainsi que 4 représentants sur 17 au Conseil d'Administration.

L'État dispose d'une action spécifique destinée à préserver les intérêts essentiels de la France, relatifs à la continuité ou la sécurité d'approvisionnement dans le secteur de l'énergie. Cette action spécifique confère à l'État, et de manière pérenne, le droit de s'opposer aux décisions de GDF Suez s'il considère ces décisions contraires aux intérêts de la France

Les missions de service public dans le secteur de l'énergie sont définies par la loi du 3 janvier 2003.

Un contrat de service public précisant leur mise en œuvre a été signé le 23 décembre 2009, confortant les missions de service public du groupe et les conditions des évolutions tarifaires en France :

- au titre de ses missions de service public, le groupe renforce ses engagements en matière de sécurité des biens et des personnes, de solidarité et de prise en charge des clients démunis, et de développement durable et de recherche ;
- au titre des conditions des évolutions tarifaires en France, ce contrat s'est accompagné de la publication d'un décret qui redéfinit le cadre réglementaire global de fixation et d'évolution des tarifs réglementés du gaz naturel en France. L'ensemble de ce dispositif améliore la visibilité sur les conditions d'évolution des tarifs réglementés, en prévoyant notamment leur évolution en fonction des coûts engagés.

Un nouveau contrat de service public entre le groupe et l'État français est actuellement en cours d'examen.

Les tarifs d'acheminement sur le réseau de transport GRTgaz, sur le réseau de distribution de gaz en France ainsi que les tarifs d'accès aux terminaux méthaniers français sont régulés.

Relations avec la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNEG)

De la même façon qu'EDF, le groupe GDF Suez entretient des relations avec la CNEG (se reporter au paragraphe afférent).

Safran

Les transactions avec l'État concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

Thales

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires du groupe réalisé avec l'État français (principalement via la Direction Générale de l'Armement) est d'environ 2,5 Md€ contre 2,4 Md€ en 2013.

Air France-KLM

Air France-KLM est amené à opérer des transactions avec des organismes gouvernementaux dont le Ministère de la Défense et la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Les principales transactions sur la période sont décrites en suivant :

- contrat de maintenance d'avions de l'armée française avec le ministère de la Défense ;
- le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 31 M€ au 31 décembre 2014, contre 42 M€ au 31 décembre 2013 ;
- la DGAC placée sous l'autorité du ministère des Transports est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aérodromes français. À ce titre, la DGAC facture à Air France-KLM des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 106 M€ au 31 décembre 2014 contre 105 M€ au 31 décembre 2013.

Orange

Orange fournit également des prestations de communications aux services de l'État, qui figure parmi les clients les plus importants d'Orange SA, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions courantes.

NOTE 29 : INFORMATIONS SECTORIELLES *(en millions d'euros)*

Actif 31/12/2014	ÉNERGIE	Ferroviaire	Aérien	Maritime et portuaire	Autoroutes	Total TRANSPORTS	Automobile	Défense et aéronautique	Autres industries	Total INDUSTRIES	Telecom / Numérique / Médias	Services financiers	Autres services	Défaissances	Total SERVICES	Eliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisition	13 361	1 640	19	0	0	1 658	0	70	13	83	48	0	1 806	0	1 854	0	16 956
Immobilisations incorporelles	1 792	543	44	9	1	597	0	3	10	13	113	4	376	0	493	0	2 895
Autres immobilisations incorporelles	9 360	1 380	32	8	5	1 424	0	5	1	6	191	0	474	0	665	0	11 455
Immobilisations corporelles DC	58 108	0	1 266	4	2 319	3 589	0	0	96	96	0	0	0	0	0	0	61 793
Immobilisations corporelles DP	78 270	87 053	5 928	4 332	0	97 313	0	371	234	605	988	8	6 021	0	7 018	0	183 207
Immeubles de placement	28	355	443	0	0	798	0	6	0	6	0	0	0	0	0	0	833
Titres mis en équivalence	27 931	1 211	1 161	36	0	2 408	3 706	3 285	10	7 001	4 005	12 461	3 107	0	19 573	1 331	58 245
Actifs financiers non courants	38 950	6 640	158	99	2	6 899	0	843	6	849	516	14 070	838	0	15 423	-894	61 225
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 541	0	52 541	0	52 542
Impôts différés actifs	3 063	5 111	7	0	0	5 118	0	118	13	131	1	116	265	0	383	0	8 694
Autres actifs non courants	2 749	4 948	0	0	0	4 948	0	18	6	24	0	0	0	0	0	0	7 721
Total actifs non courants	233 612	108 881	9 057	4 487	2 327	124 752	3 706	4 720	388	8 813	5 862	26 659	65 429	0	97 950	438	465 566
Stocks	16 767	1 281	18	10	2	1 311	0	200	217	418	977	0	135	8	1 120	0	19 616
Créances d'exploitation	34 186	11 042	767	267	56	12 131	0	1 894	111	2 005	870	0	3 309	6	4 184	-11	52 495
Créances diverses	887	307	28	42	68	446	0	82	42	124	203	38	254	1	496	0	1 954
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 618	152 693	0	223 311	-245	223 066
Actifs financiers courants	22 388	3 016	1 297	42	6 772	11 127	0	126	0	127	1 000	7 955	383	0	9 338	0	42 980
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 947	0	2 947	0	2 947
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 930	9 590	263	206	13	10 072	0	985	140	1 125	192	1 405	1 475	373	3 445	0	19 572
Total actifs courants	79 158	25 235	2 374	567	6 912	35 088	0	3 287	511	3 799	3 242	80 017	161 196	387	244 842	-256	362 630
Actifs non courants détenus en vue de la vente	393	1	349	0	0	350	0	0	9	9	0	0	29	0	29	0	781
TOTAL ACTIF	313 164	134 117	11 780	5 054	9 239	160 190	3 706	8 007	908	12 621	9 104	106 676	226 654	387	342 821	182	828 977

Passif 31/12/2014	ÉNERGIE	Ferroviaire	Aérien	Maritime et portuaire	Autoroutes	Total TRANSPORTS	Automobile	Défense et aéronautique	Autres industries	Total INDUSTRIES	Telecom / Numérique / Médias	Services financiers	Autres services	Défaissances	Total SERVICES	Eliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	9 989	15 169	298	766	28	16 261	0	939	201	1 139	492	10 529	3 900	10 653	25 575	0	52 965
Primes liées au capital	1 148	251	543	0	0	793	0	0	0	0	0	4	900	0	904	0	2 846
Réserves et report à nouveau	40 439	-8 108	3 237	909	157	-3 805	3 420	3 186	214	6 820	4 506	2 429	3 980	-10 531	385	31	43 870
Résultat combiné	-340	686	449	45	43	1 222	286	587	15	888	93	250	525	7	875	500	3 146
Capitaux Propres	51 236	7 997	4 527	1 720	228	14 472	3 706	4 713	430	8 848	5 091	13 212	9 305	129	27 738	531	102 826
Intérêts minoritaires	5 847	137	1	0	0	138	0	7	0	7	13	0	270	0	283	0	6 274
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	57 084	8 134	4 528	1 720	228	14 610	3 706	4 719	430	8 855	5 104	13 212	9 575	129	28 020	531	109 100
Provisions non courantes	63 160	1 657	102	23	0	1 781	0	418	22	439	134	0	172	0	305	0	65 686
Avantages au personnel non courant	25 295	3 101	467	169	6	3 743	0	28	20	47	245	5	1 912	0	2 162	0	31 248
Passifs financiers non courants	54 155	59 656	4 442	674	5 732	70 505	0	82	110	193	324	15 059	6 184	0	21 568	-94	146 327
Autres passifs non courants	34 171	1 947	289	5	767	3 007	0	0	96	96	0	0	0	0	0	0	37 274
Impôts différés passifs	4 381	522	248	0	0	770	0	6	0	6	25	0	309	0	334	0	5 491
Passifs non courants	181 161	66 882	5 548	870	6 506	79 807	0	534	248	782	729	15 064	8 577	0	24 370	-94	286 025
Provisions courantes	7 512	426	62	128	1	617	0	148	20	169	294	0	2 815	107	3 216	0	11 513
Avantages au personnel courant	1 058	220	27	2	0	249	0	2	2	4	23	0	683	0	707	0	2 017
Passifs financiers courants	14 717	11 943	178	59	2 303	14 483	0	14	24	37	96	3 119	888	136	4 239	0	33 476
Dettes d'exploitation	39 269	11 823	659	205	41	12 728	0	2 548	164	2 712	2 381	12	4 092	15	6 500	-11	61 198
Autres passifs courants	11 972	34 688	527	2 070	159	37 444	0	41	20	62	478	5 359	478	0	6 315	0	55 793
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 909	199 545	0	269 455	-245	269 210
Passifs courants	74 528	59 100	1 452	2 465	2 505	65 521	0	2 754	230	2 984	3 272	78 399	208 502	258	290 431	-256	433 207
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	392	0	253	0	0	253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	645
TOTAL PASSIF	313 164	134 117	11 780	5 054	9 239	160 190	3 706	8 007	908	12 621	9 104	106 676	226 654	387	342 821	182	828 977

Résultat au 31/12/2014	ÉNERGIE	Ferroviaire	Aérien	Maritime et portuaire	Autoroutes	Total TRANSPORTS	Automobile	Défense et aéronautique	Autres industries	Total INDUSTRIES	Telecom / Numérique / Médias	Services financiers	Autres services	Défaissances	Total SERVICES	Eliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75	5 959	-	6 034	0	6 034
Chiffre d'affaires	78 910	34 708	3 683	779	294	39 464	-	1 937	634	2 571	5 747	-	16 519	-	22 266	-193	143 019
Autres produits des activités ordinaires	10 634	2 280	84	72	3	2 440	-	-49	92	42	276	-	132	-	408	0	13 524
Achats et charges externes	-52 893	-13 600	-1 169	-248	-55	-15 071	-	-1 303	-500	-1 803	-3 356	-50	-7 803	-16	-11 225	193	-80 800
Achats consommés	-32 260	-4 978	-141	-43	-6	-5 168	-	-687	-343	-1 030	-1 633	-	-554	-7	-2 194	147	-40 504
Charges externes	-20 633	-8 622	-1 028	-205	-48	-9 903	-	-616	-158	-774	-1 722	-50	-7 249	-9	-9 031	46	-40 296
Charges de personnel	-15 091	-16 536	-882	-377	-47	-17 843	-	-405	-171	-576	-1 770	-44	-11 403	-0	-13 218	0	-46 727
Impôts et taxes	-3 556	-1 428	-286	-19	-17	-1 750	-	-34	-16	-50	-283	-4	-1 026	-0	-1 314	0	-6 670
Autres produits et charges opérationnels	-12 700	-2 489	-659	-139	-58	-3 344	-	302	-20	282	-667	-45	-1 665	23	-2 354	-	-18 116
Autres produits et charges d'exploitation	-553	1 757	-13	35	8	1 787	-	314	0	314	-403	-26	-106	63	-473	0	1 075
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-12 147	-4 246	-646	-173	-65	-5 131	-	-11	-21	-32	-263	-19	-1 559	-40	-1 882	0	-19 191
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	5 304	2 935	771	68	121	3 895	-	448	19	467	-53	-69	713	7	597	-	10 264
RÉSULTAT FINANCIER	-2 948	-1 930	-131	-24	-47	-2 131	-	6	-0	6	21	13	-198	0	-163	-	-5 237
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 356	1 005	641	45	74	1 764	-	454	18	473	-32	-56	515	7	434	-	5 027
Impôts sur les bénéfices exigibles	-2 237	-286	-248	-1	-31	-565	-	-54	4	-50	3	-10	-266	-	-273	0	-3 126
Impôts sur les bénéfices différés	-602	-26	4	-	-	-22	-	-25	-1	-26	2	17	80	-	98	0	-551
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-648	-3	-	-	-	-3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-651
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-1 131	690	397	44	43	1 173	-	375	21	397	-27	-49	329	7	260	-	699
Résultat des sociétés mises en équivalence	852	19	53	1	-	73	286	212	-6	492	120	299	222	-	642	500	2 559
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	-280	709	449	45	43	1 247	286	588	15	889	93	250	552	7	901	500	3 258
Intérêts minoritaires	-61	-24	-1	-	-	-24	-	-1	-	-1	0	-	-26	-	-26	0	-112
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-340	686	449	45	43	1 222	286	587	15	888	93	250	525	7	875	500	3 146

Endettement net 31/12/2014	ÉNERGIE	Ferroviaire	Aérien	Maritime et portuaire	Autoroutes	Total TRANSPORTS	Automobile	Défense et aéronautique	Autres industries	Total INDUSTRIES	Telecom / Numérique / Médias	Services financiers	Autres services	Défaissances	Total SERVICES	Eliminations inter-secteurs	Total
Emprunt obligataire	47 662	44 304	3 517	-	4 361	52 183	-	-	99	99	-	-	5 995	-	5 995	67	106 005
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 496	2 231	858	663	1 333	5 085	-	57	4	61	21	-	94	0	114	-	8 757
Autres emprunts et dettes	2 145	8 407	10	1	38	8 456	-	0	0	1	300	-	1	-	301	24	10 927
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	14	11	-	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
Dettes sur location financement	-	1 035	3	-	-	1 037	-	-	-	-	-	-	46	-	46	-	1 083
Dettes rattachées à des participations	114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	114
Comptes courants créditeurs	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Avances conditionnées	1	-	-	0	-	0	-	10	6	16	3	-	-	-	3	-	20
Dépôts et cautionnements reçus	0	100	24	10	-	134	-	0	0	0	0	-	26	-	26	-	161
Participations des salariés	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	0	-	0	-	4
Titres participatifs	-	-	-	-	-	-	-	12	-	12	-	-	-	-	-	-	12
Instruments dérivés de couverture - Passif	736	2 576	-	-	-	2 576	-	-	-	-	-	15 058	-	-	15 058	-	18 370
Total Passifs financiers non courants	54 155	58 669	4 423	674	5 732	69 499	-	82	110	193	324	15 058	6 161	0	21 543	91	145 480
Emprunt obligataire	3 077	3 237	107	-	848	4 192	-	0	3	3	-	-	106	-	106	-	7 379
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 434	419	59	54	1 327	1 859	-	8	7	15	8	2	4	-	14	-	3 322
Autres emprunts et dettes	3 479	4 528	5	1	126	4 659	-	2	4	6	16	67	373	-	456	-	8 601
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	-	154	0	-	-	155	-	-	-	-	-	-	12	-	12	-	166
Dettes rattachées à des participations	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	-	16	-	19
Dépôts et cautionnements reçus	-	311	-	3	2	316	-	1	0	1	0	2 694	354	-	3 049	-	3 366
Participations des salariés	2	-	-	-	-	-	-	0	-	0	-	-	-	-	-	-	2
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 218	103	-	-	-	103	-	-	0	0	-	339	-	-	339	-	2 660
Total Passifs financiers courants	10 215	8 751	171	59	2 303	11 284	-	11	15	25	25	3 119	849	-	3 993	-	25 516
ENDETTEMENT BRUT	64 369	67 420	4 594	732	8 035	80 783	-	93	125	218	349	18 177	7 010	0	25 536	91	170 996
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 349	1 953	38	-	-	1 992	-	-	-	-	-	11 248	-	-	11 248	-	16 588
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	10	-	10
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	118	-	-	-	118	-	118
Total actifs financiers non courants	3 349	1 953	38	-	-	1 992	-	-	-	-	128	11 248	-	-	11 376	-	16 717
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 586	213	45	-	-	258	-	-	-	-	-	295	-	-	295	-	2 139
Total actifs financiers courants	1 586	213	45	-	-	258	-	-	-	-	-	295	-	-	295	-	2 139
ACTIFS FINANCIERS	4 935	2 166	83	-	-	2 249	-	-	-	-	128	11 543	-	-	11 671	-	18 856
Comptes courants : plac, trésor. (débit)	71	-	47	14	-	60	-	-	-	-	56	-	83	-	140	-	271
Valeurs remises à l'encaissement	-	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Titres de créances	-	916	-	-	-	916	-	-	-	-	42	-	-	-	42	-	958
Banques	3 208	1 345	139	189	13	1 686	-	201	53	254	92	1 405	219	373	2 088	-	7 237
Caisse	0	-	1	0	1	1	-	0	0	0	0	-	7	-	7	-	9
Autres VMP, billets trésor. - Disponibilités	1 650	7 329	76	3	-	7 408	-	784	87	870	2	-	1 166	-	1 168	-	11 097
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 930	9 590	263	206	13	10 072	-	985	140	1 125	192	1 405	1 475	373	3 445	-	19 572
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	258	-	-	-	258	-	258
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	1 238	24	37	1 299	-	-	-	-	90	-	-	-	90	-	1 389
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	108	-	108	28	-	-	-	28	-	135
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Actions - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres VMP, billets trésor. -	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus à des fins de transaction	1 492	415	-	6	70	491	-	8	-	8	25	-	-	-	25	-	2 015
Autres VMP, billets trésor. -	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	504	-	-	-	504	-	10	-	10	587	-	273	-	861	-	1 374
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	1 493	919	1 241	30	106	2 296	-	126	-	126	988	-	273	-	1 262	-	5 176
Comptes courants créditeurs	59	2 552	-	-	-	2 552	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 611
Soldes créditeurs de banques	1 588	303	4	-	0	308	-	2	9	12	71	0	13	136	220	-	2 127
Total passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	1 648	2 855	4	-	0	2 860	-	2	9	12	71	0	13	136	220	-	4 738
TRÉSORERIE	4 775	7 654	1 500	236	119	9 509	-	1 108	131	1 239	1 110	1 405	1 736	236	4 487	-	20 010
Créances SNCF	-	-	-	1 678	-	1 678	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 678
Créances CNA	-	6 190	-	-	-	6 190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 190
ENDETTEMENT NET	54 659	51 411	3 011	-1 181	7 916	61 157	-	-1 015	-6	-1 021	-889	5 229	5 274	-236	9 378	91	124 263

Actif retraité au 31/12/2013	ÉNERGIE	Ferroviaire	Aérien	Maritime et portuaire	Autoroutes	Total TRANSPORTS	Automobile	Défense et aéronautique	Autres industries	Total INDUSTRIES	Telecom / Numérique / Médias	Services financiers	Autres services	Défaissances	Total SERVICES	Eliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisition	12 846	1 525	25	0	0	1 551	0	0	13	13	4	0	1 626	0	1 630	0	16 039
Immobilisations incorporelles	1 341	512	44	10	1	567	0	2	10	12	110	0	345	0	455	-1	2 374
Autres immobilisations incorporelles	9 062	1 360	31	7	4	1 403	0	6	1	7	174	0	464	0	638	0	11 109
Immobilisations corporelles DC	56 247	0	1 246	4	2 324	3 574	0	0	96	96	0	0	0	0	0	10	59 927
Immobilisations corporelles DP	73 424	80 637	5 987	4 011	0	90 635	0	332	218	551	961	0	6 052	0	7 014	-6	171 618
Immeubles de placement	39	376	441	0	0	817	0	6	0	6	0	0	0	0	0	0	863
Titres mis en équivalence	29 729	1 216	1 595	36	0	2 846	3 472	4 244	18	7 734	3 335	12 492	2 650	0	18 477	5	58 792
Actifs financiers non courants	35 064	5 979	151	110	2	6 241	0	45	6	51	652	8 755	945	0	10 351	-15	51 692
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 568	0	50 568	-2	50 566
Impôts différés actifs	3 300	4 689	6	0	0	4 695	0	124	12	136	1	113	149	0	263	1	8 395
Autres actifs non courants	2 630	4 139	1	0	0	4 140	0	9	7	16	0	0	-7	0	-7	6	6 785
Total actifs non courants	223 681	100 434	9 527	4 177	2 332	116 470	3 472	4 768	381	8 621	5 237	21 360	62 792	0	89 388	-2	438 160
Stocks	16 427	1 188	21	8	2	1 218	0	136	219	355	987	0	148	9	1 144	0	19 145
Créances d'exploitation	31 222	10 061	769	248	55	11 133	0	1 167	101	1 268	806	0	2 825	3	3 634	-12	47 245
Créances diverses	686	271	35	43	71	420	0	101	34	136	137	44	371	2	554	0	1 795
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 865	143 532	0	214 397	-100	214 297
Actifs financiers courants	19 580	2 383	1 092	49	8 202	11 726	0	85	0	85	781	4 494	433	0	5 707	7	37 106
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 790	0	2 790	0	2 790
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 342	9 196	183	195	8	9 581	0	1 431	140	1 571	255	2 062	2 820	303	5 441	-3	21 932
Total actifs courants	73 256	23 098	2 099	544	8 337	34 079	0	2 920	495	3 415	2 966	77 465	152 919	317	233 668	-108	344 310
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1 798	1	0	0	0	1	0	22	0	22	0	0	120	0	120	-1	1 940
TOTAL ACTIF	298 735	123 533	11 627	4 721	10 670	150 550	3 472	7 710	876	12 058	8 203	98 825	215 831	317	323 176	-110	784 410

Passif retraité au 31/12/2013	ÉNERGIE	Ferroviaire	Aérien	Maritime et portuaire	Autoroutes	Total TRANSPORTS	Automobile	Défense et aéronautique	Autres industries	Total INDUSTRIES	Telecom / Numérique / Médias	Services financiers	Autres services	Défaissances	Total SERVICES	Eliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	9 989	15 169	298	765	28	16 261	0	638	201	839	492	10 529	3 900	10 653	25 575	0	52 664
Primes liées au capital	1 148	251	543	0	0	793	0	0	0	0	0	4	900	0	904	0	2 846
Réserves et report à nouveau	45 981	-7 153	3 774	867	110	-2 402	3 383	3 257	208	6 848	3 778	2 778	3 391	-15 036	-5 089	3	45 341
Résultat combiné	-460	48	62	48	55	212	89	1 356	14	1 459	325	-552	646	4 505	4 924	-3	6 132
Capitaux Propres	56 658	8 315	4 677	1 680	192	14 864	3 472	5 252	422	9 146	4 595	12 759	8 838	122	26 314	0	106 983
Intérêts minoritaires	5 407	117	0	0	0	117	0	6	0	6	1	0	218	0	219	0	5 749
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	62 065	8 431	4 677	1 680	192	14 981	3 472	5 258	422	9 153	4 596	12 759	9 055	122	26 533	0	112 732
Provisions non courantes	58 805	1 347	98	33	0	1 478	0	243	22	265	4	0	113	0	117	0	60 666
Avantages au personnel non courant	20 310	2 665	396	151	6	3 218	0	51	15	66	215	3	1 685	0	1 903	0	25 497
Passifs financiers non courants	46 971	55 242	4 116	660	7 612	67 630	0	91	114	206	320	11 616	6 114	0	18 051	-13	132 845
Autres passifs non courants	33 043	1 572	216	0	758	2 545	0	0	96	96	0	0	0	0	0	5	35 690
Impôts différés passifs	4 273	270	272	0	0	542	0	3	0	3	25	0	238	0	263	0	5 081
Passifs non courants	163 403	61 096	5 097	845	8 375	75 413	0	388	248	636	564	11 620	8 151	0	20 335	-8	259 779
Provisions courantes	7 875	393	73	115	1	582	0	74	19	94	200	0	2 345	59	2 603	0	11 154
Avantages au personnel courant	949	180	13	24	0	218	0	0	2	2	18	0	663	0	681	2	1 851
Passifs financiers courants	15 132	10 446	605	60	1 906	13 016	0	25	24	49	56	2 800	1 026	122	4 005	0	32 202
Dettes d'exploitation	37 745	11 177	669	212	40	12 098	0	1 829	150	1 980	2 296	4	4 124	15	6 438	-13	58 247
Autres passifs courants	11 170	31 815	504	1 792	155	34 266	0	105	10	115	471	2 297	427	0	3 195	0	48 746
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 222	190 163	0	259 384	-100	259 284
Passifs courants	72 870	54 011	1 864	2 203	2 102	60 180	0	2 033	206	2 239	3 040	74 323	198 748	195	276 306	-111	411 484
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	389	4	0	0	0	4	0	22	0	22	0	0	0	0	0	0	415
TOTAL PASSIF	298 727	123 542	11 639	4 728	10 670	150 578	3 472	7 701	876	12 049	8 201	98 702	215 954	317	323 174	-118	784 410

Résultat retraité au 31/12/2013	ÉNERGIE	Ferroviaire	Aérien	Maritime et portuaire	Autoroutes	Total TRANSPORTS	Automobile	Défense et aéronautique	Autres industries	Total INDUSTRIES	Telecom / Numérique / Médias	Services financiers	Autres services	Défaissances	Total SERVICES	Eliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155	5 638	-	5 793	-13	5 780
Chiffre d'affaires	76 427	36 109	3 451	743	285	40 589	-	1 535	615	2 149	5 670	-	16 194	-	21 865	-212	140 817
Autres produits des activités ordinaires	11 450	269	71	70	5	415	-	76	131	207	258	-	107	-	365	0	12 437
Achats et charges externes	-51 625	-13 345	-1 125	-248	-60	-14 777	-	-1 069	-499	-1 569	-3 279	-48	-7 415	-8	-10 750	212	-78 508
Achats consommés	-31 951	-4 624	-166	-42	-7	-4 839	-	-697	-352	-1 049	-1 615	-	-586	-	-2 201	176	-39 865
Charges externes	-19 674	-8 720	-959	-206	-52	-9 938	-	-372	-147	-519	-1 664	-48	-6 829	-8	-8 549	37	-38 643
Charges de personnel	-14 787	-16 081	-842	-365	-47	-17 335	-	-378	-160	-538	-1 723	-34	-11 496	-0	-13 253	0	-45 913
Impôts et taxes	-3 504	-1 398	-221	-16	-16	-1 651	-	-30	-24	-53	-291	-6	-1 030	-0	-1 327	0	-6 535
Autres produits et charges opérationnels	-9 590	-3 542	-640	-127	-37	-4 346	-	442	-45	397	-515	-190	-1 205	4 518	2 608	13	-10 919
Autres produits et charges d'exploitation	-256	1 176	-50	25	23	1 175	-	687	-7	680	-227	-12	-39	4 517	4 239	13	5 850
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-9 334	-4 718	-591	-152	-61	-5 521	-	-245	-38	-282	-288	-178	-1 167	1	-1 631	0	-16 769
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	8 370	2 012	695	58	130	2 894	-	576	18	594	120	-123	793	4 510	5 300	-	17 159
RÉSULTAT FINANCIER	-3 189	-1 715	-157	-8	-48	-1 929	-	66	-5	61	20	4	-221	-4	-200	-	-5 256
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	5 181	297	537	50	82	966	-	642	13	656	140	-118	573	4 506	5 100	-	11 903
Impôts sur les bénéfices exigibles	-2 183	-199	-215	-1	-27	-442	-	9	3	12	-81	-8	-160	-0	-249	0	-2 863
Impôts sur les bénéfices différés	344	-45	-17	-	-	-62	-	-11	0	-11	8	49	21	-	79	0	349
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-369	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	5	0	-364
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	2 973	53	305	49	55	461	-	640	16	656	68	-72	434	4 505	4 935	-	9 025
Résultat des sociétés mises en équivalence	-3 125	17	-244	-1	-	-227	89	716	-2	803	257	-480	232	-	9	0	-2 540
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	-152	70	62	48	55	234	89	1 356	14	1 459	325	-552	666	4 505	4 944	-	6 485
Intérêts minoritaires	-308	-23	0	-	-	-22	-	-1	-	-1	0	-	-22	-	-22	0	-353
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-460	48	62	48	55	212	89	1 356	14	1 459	325	-552	643	4 505	4 921	-	6 132

Endettement net 31/12/2013	ÉNERGIE	Ferroviaire	Aérien	Maritime et portuaire	Autoroutes	Total TRANSPORTS	Automobile	Défense et aéronautique	Autres industries	Total INDUSTRIES	Telecom / Numérique / Médias	Services financiers	Autres services	Défaisances	Total SERVICES	Eliminations inter-secteurs	Total
Emprunt obligataire	40 332	41 093	3 060	-	5 014	49 167	-	-	99	99	100	-	5 925	-	6 025	-	95 623
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 966	2 833	974	650	2 560	7 018	-	59	5	64	1	-	76	0	77	-	11 126
Autres emprunts et dettes	3 382	7 466	15	1	38	7 519	-	0	1	1	216	-	-25	-	192	13	11 106
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	7	31	-	-	38	-	-	3	3	-	-	-	-	-	-	41
Dettes sur location financement	-	1 213	3	-	-	1 216	-	-	-	-	-	-	44	-	44	-	1 261
Dettes rattachées à des participations	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Comptes courants créditeurs	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Avances conditionnées	2	-	-	-	-	-	-	11	5	17	3	-	-	-	3	-	22
Dépôts et cautionnements reçus	0	96	24	9	-	129	-	0	0	0	0	-	26	-	26	-	155
Participations des salariés	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	0	-	0	-	4
Titres participatifs	-	-	-	-	-	-	-	17	-	17	-	-	-	-	-	-	17
Instruments dérivés de couverture - Passif	853	2 086	1	-	-	2 087	-	-	-	-	-	11 616	-	-	11 616	-	14 555
Total Passifs financiers non courants	48 537	54 797	4 108	660	7 612	67 177	-	91	114	206	320	11 616	6 047	0	17 984	13	133 916
Emprunt obligataire	6 881	3 935	498	-	1 000	5 433	-	0	3	3	18	-	316	-	334	-	12 651
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 486	121	67	52	517	756	-	7	20	27	0	2	12	-	15	-	2 284
Autres emprunts et dettes	2 643	3 363	13	4	123	3 504	-	2	1	2	7	83	265	-	355	-	6 505
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	-	435	1	-	-	435	-	-	-	-	-	-	21	-	21	-	456
Dettes rattachées à des participations	22	-	-	-	264	264	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	286
Dépôts et cautionnements reçus	0	271	0	3	2	276	-	2	0	2	0	2 547	368	-	2 915	-	3 193
Participations des salariés	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0	-	2
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 058	12	0	-	-	12	-	-	0	0	-	167	-	-	167	-	1 238
Total Passifs financiers courants	12 093	8 136	579	59	1 906	10 680	-	11	24	35	25	2 800	983	-	3 808	-	26 615
ENDETTEMENT BRUT	60 629	62 933	4 687	719	9 517	77 856	-	102	138	240	346	14 416	7 030	0	21 792	13	160 530
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 133	1 636	73	-	-	1 709	-	-	-	-	-	7 671	-	-	7 671	-	10 512
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	10	-	10
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	87	-	-	-	87	-	87
Total actifs financiers non courants	1 133	1 636	73	-	-	1 709	-	-	-	-	97	7 671	-	-	7 768	-	10 610
Instruments dérivés de couverture - Actif	636	87	4	-	-	90	-	-	-	-	-	110	-	-	110	-	836
Total actifs financiers courants	636	87	4	-	-	90	-	-	-	-	-	110	-	-	110	-	836
ACTIFS FINANCIERS	1 769	1 722	77	-	-	1 799	-	-	-	-	97	7 781	-	-	7 878	-	11 446
Comptes courants : plac, trésor. (débit)	254	-	37	5	0	43	-	-	38	38	63	-	104	-	167	-	501
Valeurs remises à l'encaissement	-	0	-	0	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Titres de créances	-	2 053	2	-	-	2 055	-	-	-	-	129	-	-	-	129	-	2 184
Banques	3 024	739	83	155	7	984	-	240	19	259	64	2 062	184	303	2 614	-	6 882
Caisse	0	-	1	0	1	1	-	0	0	0	0	-	618	-	618	-	620
Autres VMP, billets trésor. - Disponibilités	2 064	6 402	60	34	-	6 496	-	1 190	84	1 273	-	-	1 912	-	1 912	-	11 746
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 342	9 195	183	195	8	9 580	-	1 430	140	1 570	256	2 062	2 819	303	5 440	-	21 932
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81	-	-	-	81	-	81
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	1 032	10	38	1 081	-	-	-	-	105	-	-	-	105	-	1 187
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	89	-	89	59	-	-	-	59	-	147
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65	-	-	-	65	-	64
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Actions - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres VMP, billets trésor. - Actifs détenus à des fins de transaction	1 487	650	-	18	89	758	-	8	-	8	81	-	-	-	81	-	2 335
Autres VMP, billets trésor. - Actifs disponibles à la vente	-	720	-	8	-	728	-	18	-	18	378	-	252	-	629	-	1 375
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	1 488	1 370	1 035	36	128	2 569	-	115	-	115	768	-	252	-	1 019	-	5 193
Comptes courants créditeurs	49	1 703	2	-	-	1 704	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 753
Soldes créditeurs de banques	669	385	3	1	0	388	-	14	0	14	31	1	32	122	186	-	1 257
Total passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	718	2 087	4	1	0	2 093	-	14	0	14	31	1	32	122	186	-	3 010
TRÉSORERIE	6 112	8 478	1 214	231	135	10 057	-	1 531	140	1 671	992	2 061	3 039	181	6 274	-	24 114
Créances SNCF	-	-	-	1 684	-	1 684	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 684
Créances CNA	-	7 590	-	-	-	7 590	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 590
ENDETTEMENT NET	52 748	45 143	3 396	-1 196	9 382	56 726	-	-1 428	-2	-1 431	-744	4 574	3 991	-181	7 640	13	115 695

NOTE 30 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

INDUSTRIES

Automobile

Mise en équivalence

RENAULT (15,14 %)

Défense et aéronautique

Intégration globale

DCI

GIAT INDUSTRIES NEXTER

ODAS

SOGEPA

TSA

Mise en équivalence

AIRBUS GROUP (10,94 %)

DCNS (62,92 %)

SAFRAN (22,02 %)

THALES (26,60 %)

Autres industries

Intégration globale

LFB

MONNAIE DE PARIS

ÉNERGIE

Intégration globale

EDF

AREVA

CHARBONNAGE DE FRANCE

Mise en équivalence

GDF-SUEZ (33,92 %)

TRANSPORTS

Aérien

Intégration globale

AÉROPORT DE PARIS (ADP)

AÉROPORT DE NICE-CÔTE D'AZUR

AÉROPORT DE MARSEILLE

AÉROPORT DE LYON

AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC

AÉROPORT DE LA RÉUNION

AÉROPORT DE LA MARTINIQUE

AÉROPORT DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE

AÉROPORT DE STRASBOURG ENTZHEIM

AÉROPORT DE LA GUADELOUPE

Mise en équivalence

AIR FRANCE-KLM (16,10 %)

AÉROPORT BÂLE-MULHOUSE (50 %)

Autoroutes

Intégration globale

CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES

FDPITMA-ATMB-SFTRF

Ferroviaire

Intégration globale

SNCF (SNCF Mobilités)

RFF (SNCF Réseau)

RATP

Maritime et portuaire

Intégration globale

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE

GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE

GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION

GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE

PORT AUTONOME DE PARIS

SERVICES

Télécom / Numérique / Médias

Intégration globale

FRANCE TELEVISIONS

FRANCE MEDIAS MONDE

RADIO FRANCE

ARTE FRANCE

LA FRANÇAISE DES JEUX

IMPRIMERIE NATIONALE

Mise en équivalence

ORANGE (13,45 %)

Services financiers

Intégration globale

EPIC BPI

SFIL

SPPE

Mise en équivalence

DEXIA (44,4 %)

Autres services

Intégration globale

LA POSTE

SOVAFIM

Mise en équivalence

SEMMARIS (33,34 %)

Entités en fin d'activité - Défaillance

Intégration globale

EPFR

SGGP

ANNEXES

1. Dirigeants des entreprises relevant du périmètre de l'APE
2. Commissaires aux comptes
3. Composition des conseils d'administration et de surveillance des entreprises du périmètre APE
4. Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration)
5. Rémunération 2014 des présidents et directeurs généraux des entreprises cotées du périmètre de l'APE
6. Rémunérations des dirigeants des entreprises publiques
7. Principales opérations conduites par l'APE depuis 2006
8. Effectifs par entreprise et par secteur (en ETP)
9. L'équipe dirigeante de l'APE

1. DIRIGEANTS DES ENTREPRISES RELEVANT DU PERIMÈTRE DE L'APE

ENTREPRISE	PRÉSIDENT		ÉCHÉANCE DU MANDAT
Adit	Philippe CADUC	Président-Directeur général	AG 2017
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Jean-Pierre LAVIELLE	Président du Conseil d'administration	26/11/18
	Jürg RAMI	Directeur	Indéterminé
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	Geneviève CHAUX-DEBRY	Présidente du Conseil de surveillance	19/07/16
	Pascal PERSONNE	Président du Directoire	AG 2017
Aéroport de La Réunion-Roland Garros	Christian ASSAILLY	Président du Conseil de surveillance	04/07/17
	Jean-Paul NOEL	Président du Directoire	AG 2016
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Pierre VIEU	Président du Conseil de surveillance	AG 2018
	Emmanuel BREHMER	Président du Directoire	30/03/20
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	Claude LIEBERMANN	Président du Conseil de surveillance	18/09/17
	Thomas DUBUS	Président du Directoire	AG 2016
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Anne-Marie IDRAC	Présidente du Conseil de surveillance	05/05/19
	Jean-Michel VERNHES	Président du Directoire	23/03/17
Aéroport Martinique-Aimé Césaire	Manuel BAUDOUIN	Président du Conseil de surveillance	26/06/15
	Frantz THODIARD	Président du Directoire	AG 2017
Aéroport Marseille-Provence	Jean-Paul OURLIAC	Président du Conseil de surveillance	21/07/17
	Pierre REGIS	Président du Directoire	12/12/17
Aéroports de la Côte d'Azur	Bernard KLEYNHOFF	Président du Conseil de surveillance	01/06/17
	Dominique THILLAUD	Président du Directoire	27/09/17
Aéroports de Lyon	Claire DREYFUS-CLOAREC	Présidente du Conseil de surveillance	AG 2016
	Philippe BERNAND	Président du Directoire	06/03/17
Aéroports de Paris	Augustin DE ROMANET DE BEAUNE	Président-Directeur général	15/07/19
Air France-KLM	Alexandre DE JUNIAC	Président-Directeur général	21/05/19
Airbus Group	Denis RANQUE	Président du Conseil d'administration	AG 2016
	Thomas ENDERS	Président exécutif	AG 2016
Areva	Philippe VARIN	Président du Conseil d'administration	AG 2019
	Philippe KNOCHE	Directeur général	AG 2019
Arte France	Bernard-Henry LEVY	Président du Conseil de surveillance	26/06/19
	Véronique CAYLA	Présidente du Directoire	22/03/16
ATMB	François DROUIN	Président du Conseil	05/06/18
	Philippe REDOULEZ	Directeur Général	27/12/16
EPIC BPI-Groupe	Michel COLIN ⁽²⁾	Président-Directeur général	31/12/15
BPI-Groupe SA	Pierre-René LEMAS	Président du Conseil d'administration	AG 2018
	Nicolas DUFOURCQ	Directeur général	AG 2018
CGMF	Pierre VIEU	Président du Conseil d'administration	18/06/20
	Rémi THUAU	Président-Directeur général	AG 2016
Civipol Conseil	Christophe SAINTILLAN	Président-Directeur général	11/12/16
CNA	Jean-Paul FAUGERE	Président du Conseil d'administration	AG 2017
CNP Assurances	Frédéric LAVENIR	Directeur général	AG 2017
	Michel MARGNES	Président du Conseil de surveillance	AG 2018
Compagnie nationale du Rhône	Elisabeth AYRAULT	Présidente du Directoire	AG 2018
	Jean-Michel PALAGOS	Président-Directeur général	16/04/16
DCI	Hervé GUILLOU	Président-Directeur général	24/03/20
Dexia	Robert DE METZ	Président du Conseil d'administration	16/05/18
	Karel DE BOECK	Directeur général	AG 2016
EDF	Jean-Bernard LEVY	Président-Directeur général	AG 2019
	Patrick BUFFET	Président-Directeur général	AG 2019
FDPITMA	Anne BOLLINET ⁽¹⁾	Présidente du Conseil d'administration	01/06/15
France Médias Monde	Marie-Christine SARAGOSSE	Présidente-Directrice générale	05/10/17
France Télévisions	Rémy PFLIMLIN	Président-Directeur général	22/08/15
GDF Suez	Gérard MESTRALLET	Président-Directeur général	AG 2016
Giat Industries - Nexter Systems	Philippe BURTIN	Président-Directeur général	07/10/15
	Pascal LEFEVRE	Président du Conseil de surveillance	15/05/19
Grand port maritime de Bordeaux	Christophe MASSON	Président du Directoire	12/03/19
	François SOULET DE BRUGIERE	Président du Conseil de surveillance	14/01/19
Grand port maritime de Dunkerque	Stéphane RAISON	Président du Directoire	25/02/19

(1) En cours de renouvellement.
(2) Fonction exercée par intérim conformément à la décision du 30/12/14.

1. DIRIGEANTS DES ENTREPRISES RELEVANT DU PERIMÈTRE DE L'APE

ENTREPRISE	PRÉSIDENT		ÉCHÉANCE DU MANDAT
Grand port maritime de La Guadeloupe	Jocelyn MIRRE	Président du Conseil de surveillance	01/10/15
	Yves SALAÛN	Président du Directoire	15/04/18
Grand port maritime de La Guyane	Brigitte PETERSEN	Présidente du Conseil de surveillance	08/03/18
	Philippe LEMOINE	Président du Directoire	15/04/18
Grand port maritime de La Martinique	Jean-Marc AMPIGNY	Président du Conseil de surveillance	21/02/18
	Jean-Rémy VILLAGEOIS	Président du Directoire	15/04/18
Grand port maritime de La Réunion	Olivier HOARAU	Président du Conseil de surveillance	27/02/18
	Jean-Frédéric LAURENT	Président du Directoire	15/04/18
Grand port maritime de La Rochelle	Xavier BEULIN	Président du Conseil de surveillance	03/01/19
	Michel PUYRAZAT	Président du Directoire	20/02/19
Grand port maritime de Marseille	Jean-Marc FORNERI	Président du Conseil de surveillance	13/01/19
	Christine CABAU WOEHREL	Présidente du Directoire	12/03/19
Grand port maritime de Nantes-Saint Nazaire	Francis BERTOLOTTI	Président du Conseil de surveillance	15/01/19
	Jean-Pierre CHALUS	Président du Directoire	27/03/19
Grand port maritime de Rouen	Frédéric HENRY	Président du Conseil de surveillance	10/02/19
	Nicolas OCCIS	Président du Directoire	13/03/19
Grand port maritime du Havre	Emmanuèle PERRON	Présidente du Conseil de surveillance	20/01/19
	Hervé MARTEL	Président du Directoire	12/03/19
Imprimerie Nationale	Didier TRUTT	Président-Directeur général	08/10/19
La Française des Jeux	Stéphane PALLEZ	Présidente-Directrice générale	21/10/19
La Monnaie de Paris	Christophe BEAUX	Président-Directeur général	29/03/17
La Poste	Philippe WAHL	Président-Directeur général	20/12/15
LFB	Christian BECHON	Président-Directeur général	24/11/16
ODAS	Edouard GUILLAUD	Président-Directeur général	AG 2017
Orange	Stéphane RICHARD	Président-Directeur général	AG 2018
Port autonome de Paris	Catherine RIVOALLON	Présidente du Conseil d'administration	AG 2020
	Alexis ROUQUE	Directeur Général	Indéterminé
PSA Peugeot Citroën	Louis GALLOIS	Président du Conseil de surveillance	AG 2018
	Carlos TAVARES	Président du Directoire	09/07/05
Radio France	Mathieu GALLET	Président-Directeur général	12/05/19
RATP	Elisabeth BORNE	Présidente du Conseil	21/05/20
Renault	Carlos GHOSN	Président-Directeur général	AG 2018
Safran	Ross MCINNES	Président du Conseil d'administration	AG 2019
	Philippe PETITCOLIN	Directeur général	AG 2018
Semmaris	Stéphane LAYANI	Président-Directeur général	30/05/16
	Philippe MILLS	Président-Directeur général	26/04/18
SFIL	François DROUIN	Président du Conseil	AG 2019
	Didier SIMMONET	Directeur Général	AG 2018
SNCF	Frédéric SAINT-GEOURS	Président du Conseil par intérim	
	Guillaume PEPY	Président du Directoire par intérim	
SNCF Mobilités	Jacques RAPOPORT	Président délégué du Directoire par intérim	
	Guillaume PEPY	Président-Directeur général	07/03/18
SNCF Réseau	Jacques RAPOPORT	Président-Directeur général	02/12/17
SNCM	Jérôme NANTY	Président du Conseil de surveillance	31/12/18
	Olivier DIEHL	Président du Directoire	AG 2019
Société aéroportuaire Guadeloupe-Pôle Caraïbes	Colette KOURY	Présidente du Conseil de surveillance	AG 2018
	Alain BIEVRE	Président du Directoire	19/12/19
Sogepa	Thierry DISSAUX	Président/Directeur général délégué	Indéterminé
Sovafim	Olivier DEBAINS	Président du Conseil	27/06/16
SPPE	Antoine MERIEUX	Président du Conseil d'administration	31/01/19
STX France	Honam YI	Président du Conseil d'administration	AG 2015
	Laurent CASTAING	Directeur général	31/01/18
Thales	Patrice CAINE	Président-Directeur général	AG 2018
TSA	Thierry DISSAUX	Président-Directeur général	2019

2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENTREPRISES	CABINETS	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT
Énergie			
EDF	Deloitte / KPMG	24/05/2011	2017
ERDF	Deloitte KPMG	05/06/2014 05/06/2014	2020 2020
Areva	Mazars / Ernst & Young	07/05/2013	2019
Areva NC	KPMG Mazars	24/04/2012 16/04/2013	2018 2019
GDF Suez	Ernst & Young / Deloitte	28/04/2014	2020
RTE	Deloitte/ Mazars	22/06/2011	2017
Eramet	Ernst & Young / KPMG	29/05/2015	2021
Industries			
Renault	Ernst & Young / KPMG	30/04/2014	2020
DCI	PWC / Ernst & Young	24/06/2004	2016
Giat Industries - Nexter	KPMG / PWC	18/03/2013	2019
Sogepa	Deloitte	30/06/2004	2016
TSA	Ernst & Young / Mazars	29/06/2012	2018
ODAS	Expertise et Audit KPMG	25/06/2010 26/06/2014	2016 2020
DCNS	Ernst & Young Mazars	25/04/2014 06/05/2015	2020 2021
Airbus Group	KPMG	27/05/2015	2021
Safran	Mazars / Ernst & Young	27/05/2010	2016
Thales	Ernst & Young Mazars	13/05/2015 24/05/2013	2021 2019
La Monnaie de Paris	KPMG	10/04/2013	2019
LFB	Cailliau Dedouit / PWC	04/05/2012	2018
STX France	en cours	en cours	2021
Transports			
Ferroviaire			
SNCF	PWC / Ernst & Young	18/04/2014	2020
SNCF Participations	Mazars	01/05/2004	2016
SNCF Réseau	PWC / Ernst & Young	27/04/2015	2021
RATP	KPMG/Mazars	01/04/2015	2021
Aéroportuaire			
Air France - KLM	Deloitte KPMG	15/09/2004 20/05/2014	2016 2020
Aéroports de Paris	Ernst & Young /Deloitte	18/05/2015	2021
Aéroports de la Côte d'Azur	Mazars / PWC	07/06/2013	2019
Aéroport Marseille-Provence	KPMG	12/12/2012	2018
Aéroports de Lyon	Grant Thornton / PWC	04/05/2012	2018
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Ernst & Young / Exco Fiduciaire Sud Ouest	21/06/2013	2019
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	KPMG	25/04/2012	2018
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	Exa	01/01/2011	2017
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Mazars	12/06/2014	2020
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	Ernst & Young	01/12/2010	2016
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Grant Thornton	11/05/2012	2018
Aéroport de Martinique - Aimé Césaire	KPMG	27/06/2012	2018
Aéroport de La Guadeloupe	KPMG	30/09/2014	2020

ENTREPRISES	CABINETS	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT
Portuaire			
Grand port maritime du Havre	Scacchi et associés / KPMG	24/07/2012	2018
Grand port maritime de Marseille	Deloitte / Mazars	24/07/2012	2018
Port autonome de Paris	Deloitte / Mazars	24/07/2012	2018
Grand port maritime de Dunkerque	Deloitte / Alliance Experts	24/07/2012	2018
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	PWC / Mazars	02/11/2012	2018
Grand port maritime de Rouen	KPMG / Mazars	24/07/2012	2018
Grand port maritime de Bordeaux	BRG Audit Associés	24/07/2012	2018
Grand port maritime de La Guadeloupe	Deloitte	02/11/2012	2018
Grand port maritime de La Rochelle	Mazars	24/07/2012	2018
Grand port maritime de La Guyane	KPMG	20/11/2013	2019
Grand port maritime de La Martinique	Mazars	18/12/2013	2019
Grand port maritime de La Réunion	KPMG	09/10/2013	2019
SNCM	Ernst & Young / KPMG	30/06/2005	2017
Routier			
ATMB	KPMG	26/04/2013	2019
SFTRF	Ekylis	09/06/2011	2017
FDPIITMA	KPMG / Ekylis	20/06/2013	2019
Services & Finance			
BPI France	Mazars PWC	14/05/2014 12/07/2013	2020 2019
Orange	Ernst & Young / KPMG	27/05/2015	2021
La Poste	KPMG / PWC	11/06/2015	2021
La Française des jeux	Deloitte Grant Thornton	27/05/2015 23/06/2010	2021 2016
Imprimerie Nationale	Deloitte KPMG	25/04/2014 24/06/2010	2020 2016
France Télévisions	PWC / Ernst & Young	23/07/2012	2018
Radio France	PWC / Ernst & Young	14/06/2012	2018
France Médias Monde	En cours	30/06/2015	2021
Arte France	KPMG PWC	20/06/2011 27/06/2005	2017 2017
Société de financement local (SFIL)	Deloitte / Mazars	29/01/2013	2017
CNP Assurances	PWC / Mazars	08/06/2004	2016
Semmaris	KPMG Cailliau Dedouit	27/06/2013 30/05/2012	2019 2018
Sovafim	Corevise / PWC	28/06/2012	2018
Adit	En cours	18/06/2015	2021
CGMF	KPMG	29/06/2010	2016
Civipol Conseil	KPMG	11/06/2013	2019
SPPE	Ernst & Young	30/06/2014	2020
Dexia	Deloitte	14/05/2014	2017

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE). Le nombre d'administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l'effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Adit Conseil d'administration Président : Philippe CADUC (9 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Vincent JACOB, Thierry LANGE, Hubert VIRLET Administrateurs élus en AG : Walter BUTLER, Philippe CADUC, Pierre COSTES, Emeric d'ARCI MOLES, Laurent PARQUET Autre administrateur : Lionel MESTRE	
Aéroport de Bâle-Mulhouse Conseil d'administration Président : Jean-Pierre LAVIELLE (16 membres présents au sein du conseil)	Autres administrateurs : Pierre-Yves BISSAUGE, Christoph BRUTSCHIN, Jean-Marie BOCKEL, Andréas BÜTTIKER, Philippe CLAPASSON, Thomas KNOPE, Francis GISSINGER, Jean-Claude JOUFFROY, Jean-Pierre LAVIELLE, Pascal LELARGE, Guy MORIN, Sabine PEGORARO, Thomas SIEBER, Eric STRAUMANN, Jean-Marie ZOELLE, Marcel G. ZUCKSCHWERTD	Mission de contrôle économique et financier : Caroline MONTALCINO
Aéroport de Bordeaux-Mérignac Conseil de surveillance Président : Geneviève CHAUX-DEBRY (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Emmanuelle BAUDOUIN, Geneviève CHAUX-DEBRY, Jean-Denis DE VOYER D'ARGENSON, Pierre DARTOUT, Jean-Paul DEPECKER, Michelle DESJARDINS, Michel DUVETTE, Patricia LOUIN, Audrey MARIANI Administrateurs élus en AG : Dominique BABIN, Laurent COURBU, Pierre GOGUET, Nicole PIZZAMIGLIA Elus locaux : Virginie CALMELS, Ludovic FREYGEFOND, Serge LAMAI SON, Josy REIFFERS	Mission de contrôle économique et financier : Guynot DU CHEYRON D'ABZAC Censeur : Marie RECALDE, Pascal REVEL
Aéroport de La Réunion-Roland Garros Conseil de surveillance Président : Christian ASSAILLY (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Marie-Jeanne AMABLE, Christian ASSAILLY, Claire DREYFUS-CLOAREC, Daniel FAUVRE, Philippe MARSEILLE , Joël RAULT, Dominique SORAIN, Geneviève TREJAUT Administrateurs élus en AG : Yves-Claude HOARAU, Joël MONGIN, Théophane NARAYANIN, Ibrahim PATEL Elus locaux : Yolaine COSTES, Jean-Louis LAGOURGUE, Didier ROBERT	Mission de contrôle économique et financier : Iris RABENJA
Aéroport de Montpellier – Méditerranée Conseil de surveillance Président : Pierre VIEU (14 membres présents au sein du conseil) (Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)	Administrateurs élus en AG sur proposition de l'État : Henry BAYOL, Jean-Yves BELOTTE, Pierre BOUSQUET DE FLORIAN, Claire DREYFUS-CLOAREC, Didier KRUGER, Florence ROUSSE, Pierre VIEU Autres administrateurs : André DELJARRY, Éric DEMON, Michel FROMONT, Bertin NAHUM Elus locaux : Marie MEUNIER-PAULGE, Kléber MESQUIDA, Stéphane ROSSIGNOL	Mission de contrôle économique et financier : Clara CARRIOT Censeur : Gibert PASTOR, Philippe GUIVARC'H
Aéroport de Strasbourg - Entzheim Conseil de surveillance Président : Claude LIEBERMANN (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Mathieu ASTRUC , Stéphane BOUILLON, Marie-Josèphe BROSSE, Marc HOELTZEL, Florence INZERILLI, Claude LIEBERMANN, Philippe RIQUER, Hervé TORO Administrateurs élus en AG : Philippe COLSON, Jean-Louis HEIMBURGER, Bernard STIRNWEISS, Fabrice URBAN Elus locaux : Jacques BIGOT, Guy-Dominique KENNEL, André REICHARDT	Mission de contrôle économique et financier : Iris RABENJA
Aéroport de Toulouse-Blagnac Conseil de surveillance Président : Anne-Marie IDRAC (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Emmanuel DURET, Philippe MARSEILLE Administrateurs élus en AG : Eric CHENG, Patrice COHADE, Alain DI CRESCENZO, Anne Marie IDRAC, André GUIRAUD, Ning MA, Bernard OURMIERES, Ho Man POON, Yves de RICAUD, Helie YUAN Elus locaux : Bernard KELLER, Pascal BOUREAU, Thierry SUAUD	
Aéroport Marseille Provence Conseil de surveillance Président : Jean-Paul OURLIAC (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Régis BAUDOUIN, Marie-Josèphe BROSSE, Christine CABAU WOEHREL, Michel CADOT, Anne-France DIDIER, Antoine GUTHMANN , Jean-Paul OURLIAC, Mauricette STEINFELDER Autres administrateurs : Jean-François BRANDO, Régis FORTIER, Lucie MAUREL-AUBERT, Jacques PFISTER Elus locaux : Jean-Marc COPPOLA, Gérard GAZAY, Eric LE DISSÉS	Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT Censeur : Dominique FLEURY-VLASTO, Laurent LAVIE, Eric LEOTARD, Régis MARTIN, Isabelle ROVARINO, Yves TATIBOUET
Aéroport Martinique-Aimé Césaire Conseil de surveillance Président : Manuel BAUDOUIN (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Guylaine ASSOULINE, Danielle BENADON, Jean-Didier BLANCHET, Patrick BOURVEN, René BRUN, Clarisse COLONNA , Julien MUNCH, Fabrice RIGOUTLET-ROZE Administrateurs élus en AG : Manuel BAUDOUIN, Jean-Claude BOULANGER, Bertrand CLERC, Roland LAMEYNARDIE Elus locaux : Daniel CHOMET, Justin LERIGAB, Karine ROY-CAMILLE	Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT Censeur : Christian ALEXIA, Philippe GUVARC'H
Aéroports de la Côte d'Azur Conseil de surveillance Président : Bernard KLEYNHOFF (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Danielle BENADON, Hervé BRUNELLOT, Adolphe COLRAT, Laurent FAYEIN, Florence INZERILLI, Alain MARCHETEAU, Pierre VIEU, Bruno VINCENT Administrateurs élus en AG : Bernard BRINCAT, Anny COURTADE, Dominique ESTEVE, Bernard KLEYNHOFF Elus locaux : Patrick ALLEMAND, Christian ESTROSI, Jean-Pierre MASCARELLI	Mission de contrôle économique et financier : Clara CARRIOT Censeur : Christian TORDO, Yves TATIBOUËT, Pascale VAILLANT, Monique ROBORY-DEVAYE, Rudy SALLES

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les administrateurs issus de l'APE). Le nombre d'administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l'effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Aéroports de Lyon Conseil de surveillance Président : Claire DREYFUS-CLOAREC (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Danielle BENADON, Michel DELPUECH, Claire DREYFUS-CLOAREC, Jean-Philippe DURANTHON, Hervé LE FLOC'H LOUBOUTIN, Guy LEVI, Françoise NOARS, Bruno VINCENT Administrateurs élus en AG : Emmanuel IMBERTON, Pierre MOSSAZ, Yves POMMIER, François TURCAS Elus locaux : Gérard COLLOMB, Michel MERCIER, Jean-Jack QUEYRANNE	Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT Censeur : Michel HUPAYS, Jean-Roger REGNIER
Aéroports de Paris Conseil d'administration Président : Augustin DE ROMANET DE BEAUNE (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Geneviève CHAUX-DEBRY, Gilles LEBLANC, Solenne LEPAGE , Michel MASSONI, Muriel PENICAUD, Denis ROBIN Administrateurs élus en AG : Els DE GROOT, Augustin DE ROMANET DE BEAUNE, Jacques GOUNON, Xavier HUILLARD, Jos NIJHUIS, Emmanuelle YANNAKIS Représentant des salariés : Brigitte BLANC, Marie-Anne DONSIMONI, Serge GENTILI, Frédéric GILLET, Jean-Paul JOUVENT, Frédéric MOUGIN	<i>Commissaire du gouvernement : Patrick GANDIL</i> <i>Mission de contrôle économique et financier : Caroline MONTALCINO</i> <i>Censeur : Christine JANODET, Bernard IRION</i>
Air France-KLM Conseil d'administration Président : Alexandre DE JUNIAC (14 membres présents au sein du conseil) <i>(Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)</i>	Représentant de l'État : Solenne LEPAGE Administrateurs élus en AG sur proposition de l'État : Jean-Dominique COMOLLI, Pierre VIEU Autres administrateurs élus en AG : Maryse AULAGNON, Isabelle BOUILLLOT, Jaap DE HOOP SCHEFFER, Alexandre DE JUNIAC, Jean-François DEHECO, Peter F. HARTMAN, Isabelle PARIZE, Cornelis J.A. VAN LEDE, Léo VAN WIJK Représentants des salariés : Louis JOBARD, Christian MAGNE	
Airbus Group Conseil d'administration Président : Denis RANQUE (12 membres présents au sein du conseil)	Administrateurs élus en AG : María AMPARO MORALEDA, Manfred BISCHOFF, Ralph D. CROSBY, Thomas ENDERS, Hans Peter KEITEL, Hermann-Josef LAMBERTI, Anne LAUVERGEON, Lakshmi N. MITTAL, John PARKER, Michel PEBEREAU, Denis RANQUE, Jean-Claude TRICHET	
Areva Conseil d'administration Président : Philippe VARIN (12 membres présents au sein du conseil) <i>(Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)</i>	Représentant de l'État : Alexis ZAJDENWEBER Administrateur élu en AG sur proposition de l'État : Christian MASSET Autres administrateurs élus en AG : Sophie BOISSARD, Claude IMAUVEN, Philippe KNOCHE, Denis MORIN, Pascale SOURISSE, Philippe VARIN Représentants des salariés : Jean-Michel LANG, Odile MATTE, Françoise PIERI, Daniel VERWAERDE	Commissaire du gouvernement : Laurent MICHEL Mission de contrôle économique et financier : Christian BODIN Censeur : Christophe GEGOUT, Pascal FAURE
Areva Mines Conseil d'administration Président : Olivier WANTZ (13 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : François ENGEL , Claire RAULIN Administrateurs élus en AG : Pascale CAMINADE, Marc DELPECH, Hélène DERRIEN, Pierre FOURRIER, Christophe GEGOUT, Armand LAFERRERE, Olivier WANTZ Administrateurs représentants l'État : Reynold PREVOST DE LA BOUTETIERE Représentants des salariés : Cécile HABAY, Pierre HUBERT, Jean-Marc LE BOURGEOIS	Commissaire du gouvernement : Olivier DAVID Mission de contrôle économique et financier : Christian BODIN
Areva NC Conseil d'administration Président : Philippe KNOCHE (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : François ENGEL , Reynold PREVOST DE LA BOUTETIERE, Claire RAULIN, Daniel VERWAERDE Administrateurs élus en AG : Sylvie BAQUE, Anne-Marie CHOHO, Christophe GEGOUT, Pierre-Noël GIRAUD, Philippe KNOCHE, Isabelle LEBOUCHER, Thomas ROSER, Véronique ROUZAUD Représentants des salariés : Jérôme CORDIER, Alexia DRAVET, Frédéric LECLERC, Sandrine ROULPH, Gisèle ROUSSIN, Hervé SAMSON	Commissaire du gouvernement : Laurent MICHEL, Olivier DAVID Mission de contrôle économique et financier : Christian BODIN
Arte France Conseil de surveillance Président : Bernard-Henry LEVY (11 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Frédérique BREDIN, Laurence FRANCESCHINI, Gustave GAUQUELIN Autres administrateurs : Mathieu GALLET, Rémy PFLIMLIN, Agnès SAAL Personnalités qualifiées : Jean-Dominique GIULIANI, Bernard-Henry LEVY, Nicolas SEYDOUX Représentants des salariés : Cédric HAZARD, Malika LAROUÏ	
ATMB Conseil d'administration Président : François DROUIN (13 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Bertrand BUCHWALTER, François CHAMPARNAUD , Christine DEFFAYET, Franck LIRZIN, Anne PREDOUR, Gérard SAUZET Administrateurs élus en AG : Jean-Philippe DEMAEL, Claude HAEGI, Christian MONTEIL, Jacques MORET, Bernard POTTIER, Jean-Marc SIMON Autres administrateurs : François DROUIN	Commissaire du gouvernement : Christophe SAINTILLAN Mission de contrôle économique et financier : Marc BERAUD-CHAULET

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les administrateurs issus de l'APE). Le nombre d'administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l'effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
EPIC BPI-Groupe Conseil d'administration Président : Michel COLIN (5 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Michel COLIN, Benjamin GALLEZOT, François JAMET, Arnaud JULLIAN, Françoise LOMBARD	
BPI-Groupe SA Conseil d'administration Président : Pierre-René LEMAS (14 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Maud BAILLY-TURCHI, Louis SCHWEITZER, Régis TURRINI Autres administrateurs : Pierre-René LEMAS, Aline MORANCHO, Agnès PANNIER-RUNACHER, Franck SILVENT Personnalités qualifiées : Nicolas DUFOURCQ, Amélie FAURE, Eric LOMBARD Elus locaux : Marie-Guite DUFAY, Jean-Paul HUCHON Représentants des salariés : Elisabeth HENRY-PEREZ, Eric VERKANT	
Bpifrance Investissements Conseil d'administration Président : Nicolas DUFOURCQ (10 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Maya ATIG, Pascal FAURE, Antoine SAINTOYANT Administrateurs élus en AG : Laurence DEBROUX, Florence PARLY, Frédéric SAINT-GEOURS Autres administrateurs : Antoine COLAS, Catherine MAYENOBE, Franck SILVENT Personnalité qualifiée : Nicolas DUFOURCQ	
Bpifrance Participations Conseil d'administration Président : Nicolas DUFOURCQ (10 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Maya ATIG, Pascal FAURE, Antoine SAINTOYANT Administrateurs élus en AG : Laurence DEBROUX, Florence PARLY, Frédéric SAINT-GEOURS Autres administrateurs : Antoine COLAS, Catherine MAYENOBE, Franck SILVENT Personnalité qualifiée : Nicolas DUFOURCQ	
BRGM Conseil d'administration (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Adeline DEFER, Anthony FARISANO, Jérôme GOELLNER, Yannick LE ROUX, Véronique PERRIER, Elisabeth VERGES, Alexis ZAJDENWEBER Personnalités qualifiées : Georges CALAS, Sylvie JOUSSAUME, Vincent LAFLECHE, Marie-Madeleine MIALOT-MULLER, Catherine TISSOT-COLLE Représentants des salariés : Florence JAUDIN, Sonia PIGNAULT, Denis THIEBLMONT, Pierre THIERRY, Emilie VANOUDEUSDEN, Pierre VASSAL	
CGMF Conseil d'administration Président : Pierre VIEU (3 membres présents au sein du conseil) <i>(Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)</i>	Représentant de l'État : Christian DECHARRIERE Administrateur élu en AG sur proposition de l'État : Jean-François JOUFFRAY Autre administrateur élu en AG : Pierre VIEU	Commissaire du gouvernement : BREHIER Régine, ABALLEA Loïc Mission de contrôle économique et financier : Clara CARRIOT
Civipol Conseil Conseil d'administration Président : Rémi THUAU (11 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Denis LE FERS, Sébastien MASSART , Emile PEREZ, Michel ROUZEAU Administrateurs élus en AG : Julia MARIS Autres administrateurs : Philippe BOURGUIGNON, Samuel FRINGANT, Lionel LE CLEI, Emmanuel LE GAC, Gérard MOISSELIN, Rémi THUAU	Commissaire du gouvernement : Thibaut SARTRE Mission de contrôle économique et financier : Renaud BACHY Censeur : Laurent PREVOST, Bernard FRAHI
CNA Conseil d'administration Président : Christophe SAINTILLAN (7 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Eric AZOULAY, François CHAMPARNAUD , Franck LIRZIN, Gilles ORZONI, Christophe SAINTILLAN Autres administrateurs : Dominique AUVERLOT, Nathalie GILLY	
CNP ASSURANCES Conseil d'administration Président : Jean-Paul FAUGERE (18 membres présents au sein du conseil)	Représentant de l'État : Antoine SAINTOYANT Administrateurs élus en AG : Marcia CAMPBELL, Virginie CHAPRON DU JEU, Jean-Paul FAUGERE, Marc-André FEFFER, Jean-Yves FOREL, Anne-Sophie GRAVE, Frédéric LAVENIR, Pierre-René LEMAS, Olivier MAREUSE, Stéphane PALLEZ, François PEROL, Odile RENAUD BASSO, Franck SILVENT, Rose-Marie VAN LERBERGHE, Philippe WAHL, Rémy WEBER Représentant des salariés : Philippe BAUMLIN	Censeur : Pierre GARCIN, Jean-Louis DAVET

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l’APE). Le nombre d’administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l’effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Compagnie nationale du Rhône Conseil de surveillance Président : Michel MARGNES (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : François ENGEL , Jean-Bernard KOVARIK Administrateurs élus en AG : Denis BARTHELEMY, Bruno BENSASSON, Stéphane BRIMONT, Patrick FRANCOIS, Emmanuel LEGRAND, Michel MARGNES, Catherine MAYENOBE, Pierre MEFFRE, Christian MONTEIL, Jean-Jack QUEYRANNE, Jean-Baptiste SEJOURNE, Françoise TAUZINAT, Kathleen WANTZ-O’ROURKE Représentants des salariés : Eric CHALAYE, Yves LOPEZ, Sophie VASSEAUX	Commissaire du gouvernement : Olivier DAVID
DCI Conseil d’administration Président : Jean-Michel PALAGOS (11 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Jean-Séverin DECKERS , Hugues DELORT- LAVAL, Elisabeth KHAN, Denis LE FERS, Stéphane REB, Thierry ROUFFET Administrateurs élus en AG : Patrick BONNET, Philippe ESPEr, Laurent GIOVACHINI, Guillaume GISCARD D’ESTAING, Jean-Michel PALAGOS	Commissaire du gouvernement : Anne-Chantal LE NOAN Mission de contrôle économique et financier : Jacques PAULTRE DE LAMOTTE
DCNS Conseil d’administration Président : Hervé GUILLOU (18 membres présents au sein du conseil) <i>(Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)</i>	Représentant de l’État : Astrid MILSAN Administrateur élu en AG sur proposition de l’État : Jacques HARDELAY, Sandra LAGUMINA, Bertrand LE MEUR, Sophie MANTEL, Bernard RÉtat Autres administrateurs élus en AG : Pascal BOUCHIAT, Patrice CAINE, Gabrielle GAUTHEY, Hervé GUILLOU, Nathalie RAVILLY, Luc REMONT Représentants des salariés : Jacques ANDRE, Thierry BARBARIN, Laurent CHAGNAS, Gilles RAPALE, Joël RICAUD, Isabelle ROUE	Commissaire du gouvernement : Olivier SCHMIT Mission de contrôle économique et financier : Jacques PAULTRE DE LAMOTTE
Dexia Conseil d’administration Président : Robert DE METZ (8 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Thierry FRANCO Administrateurs élus en AG : Paul BODART, Bart BRONSELAER, Karel DE BOECK, Alexandre DE GEEST, Robert DE METZ, Koen VAN LOO, Pierre VERGNES	
EDF Conseil d’administration Président : Jean-Bernard LEVY (18 membres présents au sein du conseil) <i>(Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)</i>	Représentant de l’État : Régis TURRINI Administrateurs élus en AG sur proposition de l’État : Olivier APPERT, Bruno LECHEVIN, Marie-Christine LEPETIT, Gérard MAGNIN, Christian MASSET Autres administrateurs élus en AG : Philippe CROUZET, Bruno LAFONT, Jean-Bernard LEVY, Colette LEWINER, Laurence PARISOT, Philippe VARIN Représentants des salariés : Christine CHABAUTY, Jacky CHORIN, Marie-Hélène MEYLING, Jean-Paul RIGNAC, Christian TAXIL, Maxime VILLOTA	Commissaire du gouvernement : Virginie SCHWARZ Mission de contrôle économique et financier : Bruno ROSSI
Eramet Conseil d’administration Président : Patrick BUFFET (19 membres présents au sein du conseil)	Administrateur élu en AG sur proposition de l’État : Alexis ZAJDENWEBER Autres administrateurs élus en AG : Patrick BUFFET Autres administrateurs : Michel ANTSELEVE, Valérie BAUDSON, Cyrille DUVAL, Edouard DUVAL, Georges DUVAL, Nathalie de la FOURNIERE, Jean-Yves GILET, Philippe GOMES, Caroline GREGOIRE SAINTE-MARIE, Thierry LE HENAFF, Manoelle LEPOUTRE, Michel QUINTARD, Claude TENDIL, Frédéric TONA, Antoine TREUILLE Représentants des salariés : Marie-Axelle GAUTIER, Pia OLDERS	
ERDF Conseil de surveillance Président : Christian NADAL (14 membres présents au sein du conseil)	Représentant de l’État : Alexis ZAJDENWEBER Administrateurs élus en AG : Marc ESPALIEU, Olivier FAUQUEUX, Marianne LAIGNEAU, Christian NADAL, Thomas PIQUEMAL, Bernard SALHA, Pierre TODOROV, Jean-François VAQUIERI Représentants des salariés : Luc BOURDUGE, Brigitte GAJAN, Jean-Luc HOURDILLE, Sophie PORTE, Hervé QUATRELIVRE	Commissaire du gouvernement : Olivier DAVID Mission de contrôle économique et financier : Toni CAVATORTA
FDPITMA Conseil d’administration Président : Anne BOLLJET (20 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Thierry ALEXANDRE, Jean-Jacques BECKER, Pascal BERNIER, Anne BOLLJET, Jean-François CARENCO, François CHAMPARNAUD , Franck LIRZIN, Thierry LOUIS, Christophe SAINTILLAN, Benoît WEYMULLER Personnalités qualifiées : François DROUIN, Anne LASSMANN-TRAPPIER, Gérard SAUZET Elus locaux : Daniel BENASSY, Michel BOUVARD, Jean-Luc DE PASSANO, Eliane GIRAUD, Christian MONTEIL, Didier RAMBAUD, Edouard SIMONIAN	

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l’APE). Le nombre d’administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l’effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
France Médias Monde Conseil d’administration Président : Marie-Christine SARAGOSSE (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Nathalie COPPINGER, Laurence FRANCESCHINI, Alexandre GROSSE, Christian MASSET, Philippe NICOLAS Autres administrateurs : Francis HUSS, Brigitte LEFEVRE, Claudine LEPAGE, Jacques MARTIAL, Martine MARTINEL, Bernard MIYET, Marie-Christine SARAGOSSE, France ZOBDA Représentants des salariés : Joël COSTI, Catherine ROLLAND	Mission de contrôle économique et financier : CAZALA Anne
France Télévisions Conseil d’administration Président : Rémy PFLIMLIN (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Frédérique BREDIN, Jean-Dominique COMOLLI, Thomas DEGOS, Laurence FRANCESCHINI, Alexandre GROSSE Autres administrateurs : Didier BANQUY, Christophe BEAUX, Patrick BLOCHE, Chantal JANNET, Jean-Pierre LELEUX, Rémy PFLIMLIN, Martine VIALLET, Dominique WOLTON Représentants des salariés : Laurent BIGNOLAS, Rony GADET	Mission de contrôle économique et financier : Jean-Charles AUBERNON
GDF Suez Conseil d’administration Président : Gérard MESTRALLET (19 membres présents au sein du conseil) <i>(Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)</i>	Représentant de l’État : Astrid MILSAN Administrateurs élus en AG sur proposition de l’État : Bruno BEZARD, Catherine GUILLOUARD, Marie-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE, Stéphane PALLEZ Autres administrateurs élus en AG : Anne-Kristin ACHLEITNER, Edmond ALPHANDERY, Jean-Louis BEFFA, Aldo CARDOSO, Isabelle KOCHER, Barbara KUX, Françoise MALRIEU, Gérard MESTRALLET, Marie-José NADEAU, David SIMON of HIGHBURY Autres administrateurs : Caroline SIMON Représentants des salariés : Alain BEULLIER, Philippe LEPAGE, Anne-Marie MOURER	Commissaire du gouvernement : Laurent MICHEL, Florence TORDJMAN
Giat Industries – Nexter systems Conseil d’administration Président : Philippe BURTIN (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Jean-Séverin DECKERS , Eric GISSLER, Vincent IMBERT, Bertrand LE MEUR, Didier TRUTT, Blandine VINSON-ROUCHON Personnalités qualifiées : Philippe BURTIN, Jean CEDELLE, Pascale GRASSET, Martine GRIFFON-FOUCO, Matthieu LOUVOT, Bernard PLANCHAIS Représentants des salariés : André GOLLIARD, Patrick GOUIGOUX, François LEPAIN, Christian OSETE, Jean-Michel QUENECAN, Noëlle VAN HEERDEN	Commissaire du gouvernement : Emeric CONSTANS Mission de contrôle économique et financier : Renaud BACHY
Grand port maritime de Bordeaux Conseil de surveillance Président : Pascal LEFEVRE (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Emmanuelle BAUDOIN, Michel DELPUECH, Jacques ORTET, Jean-Louis ROUQUETTE, Jean-Luc VIALLA Personnalités qualifiées : Alain AUTRUFFE, Jean-François BROU, Pascal LEFEVRE, Nicole PIZZAMIGLIA, Stéphane TOUATI Elus locaux : Nathalie DELATTRE, Philippe DORTHE, Jean TOUZEAU, Jean-Pierre TURON Représentants des salariés : Sandrine LAVERGNE, Michel LE VAN KIEM, Alain TOUGERON	Commissaire du gouvernement : Yves MORIN Mission de contrôle économique et financier : Guynot DU CHEYRON D’ABZAC
Grand port maritime de Dunkerque Conseil de surveillance Président : François SOULET DE BRUGIERE (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Jean-Yves BELOTTE, Dominique BUR, Jean-François CORDET, Jean-Paul DEPECKER, Franck LIRZIN, Vincent MOTYKA Personnalités qualifiées : Michel DUPUIS, Alain LEDAGUENEL, Jean-Marc PUISSESSEAU, François SOULET DE BRUGIERE Elus locaux : Wulfran DESPICHT, Jean-Yves FREMONT, Bertrand RINGOT, Patrice VERGRIETE Représentants des salariés : Pascal GREGOIRE, Sylviane NATIEZ, Grégory SCHARRE	Commissaire du gouvernement : Marc SANDRIN Mission de contrôle économique et financier : Iris RABENJA
Grand port maritime de La Guadeloupe Conseil de surveillance Président : Jocelyn MIRRE (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Jacques BILLANT, Daniel NICOLAS, Guillaume PERRIN, Pascal ROTHE Personnalités qualifiées : Bruno BLANDIN, Philippe KALIL, Maud LUREL, Jean-Michel PENCHARD, Gil THEMINE Elus locaux : Jacques BANGOU, Georges BREDENT, Ary CHALUS, Lucette MICHAUX-CHEVRY, Jocelyn MIRRE, Marie-Luce PENCHARD Représentants des salariés : Raymond BOCAGE, Brigitte CHADRU, Patrick MANNE	Commissaire du gouvernement : François-Régis ORIZET Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT

3. COMPOSITION DES CONSEILS D’ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les administrateurs issus de l’APE). Le nombre d’administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l’effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Grand port maritime de la Guyane Conseil de surveillance Président : Brigitte PETERSEN (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Anne BOLLINET, Eric DE BOUTECHOUX DE CHAVANES, Denis GIROU, Eric SPITZ Personnalités qualifiées : Jean-Luc DAVIDAS, Jean-Yves HO YOU FAT, Ronald LEDRON, Alex MADELEINE, Brigitte PETERSEN Elus locaux : Serge BAFAU, Jocelyn HO TIN NOE, William LAZZAROTTO, Claude PLENET, Myriam TOMBA Représentants des salariés : Auriette CHANDELY, Denis LAVISSE, Jocelyn MANGATALLE	Commissaire du gouvernement : Patrick LABIA Mission de contrôle économique et financier : François FAYOL
Grand port maritime de La Martinique Conseil de surveillance Président : Jean-Marc AMPIGNY (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Jean-Didier BLANCHET, Olivier MORNET, Fabrice RIGOLET-ROZE, Jean-Louis VERNIER Personnalités qualifiées : Jean-Marc AMPIGNY, Manuel BAUDOUIN, Sandra CASANOVA, Richard CRESTOR, Louis-Antoine ELOI-BLEZES, Philippe JOCK Elus locaux : Luc DE GRANDMAISON, Karine ROY-CAMILLE, Frantz THODIARD, David ZOBDA Représentants des salariés : Benoit DESCHAMP, Dominique LOUIS-MARIE, Jean-Paul ZOZIME	Commissaire du gouvernement : François Régis ORIZET Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT
Grand port maritime de La Réunion Conseil de surveillance Président : Olivier HOARAU (16 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Daniel FAUVRE, Michel LAFFITTE, Denis MEHNERT, Dominique SORAIN Personnalités qualifiées : Shenaz BAGOT, Alain GAUDIN, Anita GERMOND MASSON, Cyrille RICKMOUNIE, Cyrille SERAPHIN Elus locaux : Yolaine COSTES, Olivier HOARAU, Henri HYPOLYTE, Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE Représentants des salariés : Simon DIJOUX, Christian MARIVAN, Michel SAINT-JACQUES	Commissaire du gouvernement : Nicolas TRIFT Mission de contrôle économique et financier : Iris RABENJA
Grand port maritime de La Rochelle Conseil de surveillance Président : Xavier BEULIN (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Jérôme BARON , Christiane BARRET, Daniel DUBRET, Patrice GUYOT, Jean-Claude LE CLECH Personnalités qualifiées : Xavier BEULIN, Thierry HAUTIER, Philippe JOUSSEMET, François PAPIN, Alain POCHON Elus locaux : Jean-François FOUNTAINE, Sophom GARDGOULLAUD, Sylvie MARCILLY, Maryline SIMONE Représentants des salariés : Christophe BERTAUD, Séverine BRIER, Pascal COURTHEOUX	Commissaire du gouvernement : Yves MORIN Mission de contrôle économique et financier : Guynot DU CHEYRON D’ABZAC
Grand port maritime de Marseille Conseil de surveillance Président : Jean-Marc FORNERI (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Michel CADOT, Yves COUSQUER, Anne-France DIDIER, Franck LIRZIN, Bruno VINCENT Personnalités qualifiées : Delphine ANDRE, Elisabeth AYRAULT, Christian COCHET, Jean-Marc FORNERI, Jacques PFISTER Elus locaux : Roland BLUM, Loïc GACHON, Bernard MOREL, René RAIMONDI Représentants des salariés : Alexandre ANTONAKAS, Julien GALLARDO, Valérie LUCANI	Commissaire du gouvernement : François POUPARD, Martine BONNY (CDGA) Mission de contrôle économique et financier : Clara CARRIOT
Grand port maritime de Nantes - Saint Nazaire Conseil de surveillance Président : Francis BERTOLOTTI (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Annick BONNEVILLE, Henri-Michel COMET, Christian DE BOISDEFFRE, Jean-Claude LE CLECH, Aude SIMMER-HORSINGA Personnalités qualifiées : Joël BATTEUX, Francis BERTOLOTTI, Vincent DUGUAY, Jean-François GENDRON, Yann TAINGUY Elus locaux : Jacques AUXIETTE, Philippe GROVALET, Johanna ROLLAND, David SAMZUN Représentants des salariés : Jean-Louis DOLLO, Bertrand HERRERO, Albert LE BORGNE	Commissaire du gouvernement : Yves MORIN, Patrick BOURVEN Mission de contrôle économique et financier : Guynot DU CHEYRON D’ABZAC
Grand port maritime de Rouen Conseil de surveillance Président : Frédéric HENRY (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Patrick BERG, Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, Pierre-Henry MACCIONI, Nicolas RIEDINGER, Thierry TUOT Personnalités qualifiées : Philippe DEHAYS, Frédéric HENRY, Christian HERAIL, Anne LARPIN-POURDIEU, Marc PAPINUTTI Elus locaux : Valérie FOURNEYRON, Didier MARIE, Nicolas MAYER- ROSSIGNOL, Frédéric SANCHEZ Représentant des salariés : Dany GUINIOT, Marie-Laure MOULIN, Patrice TOURNIER	Commissaire du gouvernement : Thierry GUIMBAUD, Marc SANDRIN Mission de contrôle économique et financier : François FAYOL
Grand port maritime du Havre Conseil de surveillance Président : Emmanuèle PERRON (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Patrick BERG, Franck LIRZIN, Pierre-Henry MACCIONI, Aude SIMMER-HORSINGA , Thierry TUOT Personnalités qualifiées : Matthieu CHABANEL, Vianney DE CHALUS, Jean-Michel GENESTIER, Pascal MORIN, Emmanuèle PERRON Elus locaux : Daniel FIDELIN, Jean-Louis JEGADEN, Laurent LOGIOU, Edouard PHILIPPE Représentants des salariés : Franck HERMIER, Delphine LEPARMENTIER, Baptiste TABOUILLOT	Commissaire du gouvernement : Thierry GUIMBAUD, Marc SANDRIN (CDGA) Mission de contrôle économique et financier : François FAYOL

3. COMPOSITION DES CONSEILS D’ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les administrateurs issus de l’APE). Le nombre d’administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l’effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Imprimerie nationale Conseil d’administration Président : Didier TRUTT (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Cyril BOUYEURE, Philippe BURTIN, Mireille CAMPANA, Françoise LOMBARD , Stephen MARCHISIO, Henri SERRES Personnalités qualifiées : Michel GONNET, Anne LANGE, Chantal LORY, Valérie THEROND, Dominique THILLAUD, Didier TRUTT Représentants des salariés : Maurice BOUVET, Claudine CECCARELLI, Guilhem DE BOUDEMANGE, Leila GHALI, Jean-Michel LOCUFIER, Oussama SENHAJI	
La Banque Postale Conseil de surveillance Président : Philippe WAHL (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Nathalie DIERYCKXVISSCHERS Administrateurs élus en AG : Yves BRASSART, Marie-Pierre DE BAILLIENCOURT, Marc-André FEFFER, Jean-Paul FORCEVILLE, Catherine LE FLOCH, Georges LEFEBVRE, Christiane MARCELLIER, Didier RIBADEAU-DUMAS, Philippe WAHL Représentants des salariés : Jean-Robert LARANGE, Steeve MAIGNE, Maryvonne MICHELET, Françoise PAGET-BITCH, Héléne WOLFF	Commissaire du gouvernement : Dominique BOCQUET
La Française des Jeux Conseil d’administration Président : Stéphane PALLEZ (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Francis BONNET, Catherine DELMAS-COMOLLI, Xavier GIRRE, Danièle LAJOURMARD, Françoise LOMBARD , Sophie MANTEL, Lucie MUNIESA, Henri SERRES, Didier TRUTT Administrateurs élus en AG : Stéphane PALLEZ, Olivier ROUSSEL Autres administrateurs : Henri LACAILLE Représentants des salariés : Isabelle CORMIER, Michel DURAND, Frédéric KOENIGUER, Philippe PIRANI, Anne-Marie RICHARDONE, Claire VIDEAU	Mission de contrôle économique et financier : Jean-Paul HOLZ
La Monnaie de Paris Conseil d’administration Président : Christophe BEAUX (21 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : François BOLARD, Guillaume BOUDY, Isabelle BUI, Emmanuel CONSTANS, Michèle FEJZO, Fabien LANG, Sébastien MASSART Personnalités qualifiées : Christophe BEAUX, Sylvain DE FORGES LEMOYNE, Constance DE POLIGNAC, Dominique HOLLARD, Henri JULLIEN, François LEMASSON, Nathalie SMIRNOV Représentants des salariés : Olivier CREPIN, Franck LUDGER, Françoise MOUTEL, Dragan PAVASOVIC, Lionel REBY, Christophe ROBIEUX, Julien SABOURET	
La Poste Conseil d’administration Président : Philippe WAHL (21 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Marie-Caroline BONNET-GALZY, Laurence FRANCESCHINI, Jean-Michel HUBERT, Philippe LEMOINE, Françoise MALRIEU, Sophie MANTEL, Christian MARTIN, Antoine SAINTOYANT Administrateurs élus en AG : Pierre-René LEMAS, Odile RENAUD BASSO, Franck SILVENT, Philippe WAHL Autres administrateurs : Elyane ZARINE Elus locaux : Jacques PELISSARD Représentants des salariés : Régis BLANCHOT, Florence DEROUARD, Bernard DUPIN, Sylvie FEOLA, Michel LERSY, Marie-Pierre LIBOUTET, Michel PESNEL	Commissaire du gouvernement : Pascal FAURE, Christophe RAVIER Mission de contrôle économique et financier : Jacques BATAIL
LFB Conseil d’administration Président : Christian BECHON (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Pierre ANGOT, François AUVIGNE, Marie-Christine FAVROT, Thomas GOSSET , Jean-Michel HEARD, Cécile THARAUD Personnalités qualifiées : René ABATE, Christian BECHON, Elisabeth HUBERT, Manuela LEONE, Francis MER, Jean-Marie ZACHARIE Représentants des salariés : Vincent DENOIS, Frédéric DHAINAUT, Nicolas HERMAN, Marc LASCOMBES, Hervé MARCILLY, Dominique SAINT-PICQ	
ODAS Conseil d’administration Président : Edouard GUILLAUD (12 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Hugues BIED CHARRETTON, Aymeric DUCROCO , Stéphane REB, Charles SARRAZIN Administrateurs élus en AG : Jean-Patrick BAILLET, Emmanuel BOUVIER D’YVOIRE, Benoît DUSSAUGEY, Edouard GUILLAUD, Jean-Luc LAMOTHE, Philippe SAUVAGEOT, Pascale SOURISSE, Jean-Pierre TALAMONI	
Orange Conseil d’administration Président : Stéphane RICHARD (15 membres présents au sein du conseil) (Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)	Représentant de l’État : Antoine SAINTOYANT Administrateur élu en AG sur proposition de l’État : Anne LANGE Autres administrateurs élus en AG : Bernard DUFAU, José Luis DURAN, Charles-Henri FILIPPI, Claudie HAIGNERE, Helle KRISTOFFERSEN, Stéphane RICHARD, Mouna SEPEHRI, Jean-Michel SEVERINO Autres administrateurs : Jean-Luc BURGAIN, Jean-Yves GILET Représentants des salariés : Daniel BERTHO, Ghislaine COINAUD, Daniel GUILLOT	

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les administrateurs issus de l'APE). Le nombre d'administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l'effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Port autonome de Paris Conseil d'administration Président : Catherine RIVOALLON (31 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Clarisse COLONNA , Laurent FISCUS, Gilles LEBLANC, Marc PAPINUTTI, Franck TARRIER, Thierry TUOT Personnalités qualifiées : Michel ANDRE, Cécile ANDRE LERUSTE, Jean-François DALAISE, Michel DOURELNT, Dominique DUVAL, Jean-Robert JACQUEMARD, Didier LEANDRI, André POIRET, Catherine RIVOALLON, Marie VILLETTE Elus locaux : Alain-Bernard BOULANGER, Francis CHOUAT, Patrick DOUET, Gérard FELDZER, Roland GUICHARD, Pénélope KOMITES, Jean-Jacques MARION, Roland MUZEAU, Christophe NADJOVSKI, Maurice SOLIGNAC, Corinne VALLS Représentants des salariés : Olivier COUTON, Christian DE BERNIS, Patricia DOUBLET, Mireille KABILE	Commissaire du gouvernement : Marc SANDRIN Mission de contrôle économique et financier : François FAYOL
PSA Peugeot Citroën Conseil de surveillance Président : Louis GALLOIS (14 membres présents au sein du conseil)	Représentant de l'État : Bruno BEZARD Administrateur élu en AG sur proposition du secteur public : Florence VERZELEN Administrateurs élus en AG sur proposition de la famille Peugeot : Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI, Robert PEUGEOT Administrateurs élus en AG sur proposition du groupe Dongfeng : Weidong LIU, Ping XU Autres administrateurs élus en AG : Patricia BARBIZET, Louis GALLOIS, Pamela KNAPP, Henri-Philippe REICHSTUL, Dominique REINICHE, Geoffroy ROUX DE BEZIEUX Représentants des salariés : Jean-François KONDRATIUK, Anne VALLERON	Censeur : Frédéric BANZET
Radio France Conseil d'administration Président : Mathieu GALLET (13 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Laurence FRANCESCHINI, Françoise LOMBARD , Alexandre GROSSE, Michel ORIER Autres administrateurs : Michel FRANCAIX, Mathieu GALLET, Bernard LATARJET, Muriel MAYETTE-HOLTZ, Frédérique PFRUNDER, Michel SAVIN, Alain TRAMPOGLIERI Représentants des salariés : Véronique BARNET, Lionel THOMPSON	Mission de contrôle économique et financier : Anne CAZALA
RATP Conseil d'administration Président : Elisabeth BORNE (28 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Marie-Anne BACOT, Elisabeth BORNE, Jean-François CARENCO, Denis CHARISSOUX, Jean DAUBIGNY, Augustin DE ROMANET DE BEAUNE, Gilles LEBLANC, Solenne LEPAGE , Roland PEYLET, Catherine SUEUR Autres administrateurs : Michel BABUT, Michèle BELLON, Stéphane BERNARDELLI, Chiara CORAZZA, Sophie MAHIEUX Personnalités qualifiées : Xavier GIRRE, Patrice RAULIN Elus locaux : Gilles CARREZ, Annick LEPETIT Représentants des salariés : Abdel Halim LAOUANI, Didier LE PAHUN, Claude MARIUS, Karen PAGNINI, Fabrizio PIRAS, Philippe RICHAUD, Michel RIZZI, Gilles ROUE, Alain TERNOIS	Commissaire du gouvernement : Daniel BURSAUX Mission de contrôle économique et financier : Noël DE SAINT PULGENT
Renault Conseil d'administration Président : Carlos GHOSN (19 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Pascal FAURE, Régis TURRINI Administrateurs élus en AG : Alain BELDA FERNANDEZ, Cherie BLAIR, Dominique de la GARANDERIE, Thierry DESMAREST, Jean-Pierre GARNIER, Carlos GHOSN, Yuriko KOIKE, Marc LADREIT DE LACHARRIERE, Philippe LAGAYETTE, Franck RIBOUD, Hiroto SAIKAWA, Pascale SOURISSE, Patrick THOMAS Représentants des salariés : Richard GENTIL, Benoît OSTERTAG, Eric PERSONNE, Mariette RIH	
RTE Conseil de surveillance Président : Didier MATHUS (12 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Gilles BELLEC, Pierre FONTAINE, Thomas GOSSET , Cécile PENDARIES Administrateurs élus en AG : Marc ESPALIEU, Didier MATHUS, Thomas PIQUEMAL, Nicole VERDIER-NAVES Représentants des salariés : Christophe AIME, Patrick LARRADET, Dominique LORET, Patrice SEBILLE	
Safran Conseil d'administration Président : Ross MCINNES (17 membres présents au sein du conseil) (Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)	Représentant de l'État : Astrid MILSAN Administrateurs élus en AG sur proposition de l'État : Patrick GANDIL, Vincent IMBERT Autres administrateurs élus en AG : Giovanni BISIGNANI, Jean-Lou CHAMEAU, Monique COHEN, Odile DESFORGES, Jean-Marc FORNERI, Xavier LAGARDE, Elisabeth LULIN, Ross MCINNES, Philippe PETITCOLIN, Christian STREIFF Représentants des salariés : Marc AUBRY, Frédéric BOURGES, Christian HALARY, Daniel MAZALTARIM	Commissaire du gouvernement : Eric MERESSE Censeur : Caroline GREGOIRE-SAINTIE MARIE

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En **gras**, les administrateurs issus de l'APE). Le nombre d'administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l'effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Semmaris Conseil d'administration Président : Stéphane LAYANI (17 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Philippe BERNAND, Martine BONNY, Thomas GOSSET , Jeanne-Marie PROST Administrateurs élus en AG : Jean-Jacques ARNOULT, Gilles BOISSONNET, Bruno BORREL, Eric DUMAS, Jean-François FAVRE, Jacques GALVANI, Marc HERVOUET, Stéphane LAYANI, Christian PEPINEAU, Alain TARAVELLA Elus locaux : Alaf GABELOTAUD, Pascal SAVOLDELLI Représentant des salariés : Michel BOUDIGNON	Censeur : Philippe SOLIGNAC, Hervé BILLET
SFIL Conseil d'administration Président : Philippe MILLS (15 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Corso BAVAGNOLI, Françoise LOMBARD , Serge MORVAN Autres administrateurs : Delphine DE CHAISEMARTIN, Rémy WEBER Personnalités qualifiées : Jean-Pierre BALLIGAND, Françoise DE PANAFIEU, Catherine KOPP, Chantal LORY, Philippe MILLS Représentants des salariés : Catherine BOYAVAL, Pascal CARDINEAUD, Lorraine COUDEL, Frédéric GUILLEMIN, Sandrine VION	
SNCF Conseil de surveillance Président par intérim : Frédéric SAINT-GEOURS		Commissaire du gouvernement : François POUPARD Mission de contrôle économique et financier : Noël DE SAINT PULGENT
SNCF Mobilités Conseil d'administration Président : Guillaume PEPY (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Jean BASSERES, Jean-François CARENCO, Solenne LEPAGE , Marie-Line MEAUX, Denis MORIN, Jean-Paul OURLIAC, Guillaume PEPY Personnalités qualifiées : Jean-Paul CHANTEGUET, Marc DEBRINCAT, Anne LASSMANN-TRAPPIER, Muriel PENICAUD, Roland RIES Représentants des salariés : Alain CAMBI, Pascal LANZILLOTTI, Véronique MARTIN, Thierry MARTY, Alain PROUVENQ, Guy ZIMA	
SNCF Réseau Conseil d'administration Président : Jacques RAPOPORT (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Marie-Anne BACOT, Marie-Caroline BONNET-GALZY, Denis CHARISSOUX, Solenne LEPAGE , Dominique MAILLARD, Francois PESNEAU, Jacques RAPOPORT Personnalités qualifiées : Jacques AUXIETTE, Patricia LACOSTE, Luc LALLEMAND, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Jean LENOIR Représentant des salariés : Audrey DELAUNAY, Laurent GANGBES, Joseph GIORDANO, Frédéric KACZOWKA, Bernard MALGOUYRES, Céline PIERRE	Commissaire du gouvernement : Olivier ROLIN
SNCM Conseil de surveillance Président : Jérôme NANTY (14 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Régine BREHIER, Christian DECHARRIERE, Pierre VIEU Autres administrateurs : Jean BORDEAUX MONTRIEUX, Patrice FONLLADOSA, Nicolas GERMOND, Francis GRASS, Hubert GUYOT, Jean-Marc JANAILLAC, Jérôme NANTY Représentant des salariés : Frédéric ALPOZZO, Pierre MAUPOINT DE VANDEUIL, Maurice PERRIN, Jean-François SIMMARANO	
Société aéroportuaire Guadeloupe-Pôle Caraïbes Conseil de surveillance Président : Colette KOURY (15 membres présents au sein du conseil) (Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014)	Représentant de l'État : Régis BAUDOIN Administrateurs élus en AG sur proposition de l'État : Jacques BILLANT, Pierre CAUSSADE, Patricia LOUIN, Alain MARCHETEAU, Daniel NICOLAS, Jean-Baptiste NICOLAS, Pascal ROTHE Administrateurs élus en AG : Etienne ERLONG, Colette KOURY, , Patrick NAGAPIN, Thierry ROMANOS Elus locaux : Jean-Marie HUBERT, Éric JALTON, Jocelyn MIRRE	Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT Censeur : Philippe GUIVARC'H, Jocelyn JALTON, Bruno PIERREPONT
Sovafim Conseil d'administration Président : Olivier DEBAINS (9 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : Pierre-Olivier CHOTARD , Claude D'HARCOURT, Mélanie JODER, Joëlle LE MOUEL, Nathalie MORIN, Thierry WAHL Personnalités qualifiées : Olivier DEBAINS, Jean-Paul DUMORTIER, Bernard YONCOURT	Mission de contrôle économique et financier : Marie-Hélène DUPIN
SFTRF Conseil d'administration Président : François DROUIN (18 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l'État : François CHAMPARNAUD , Christine DEFFAYET, Morgan TANGUY, Franck LIRZIN, Jean-Paul OURLIAC, Anne PREDOUR Autres administrateurs : Anne BOLLIET, François DROUIN, Georges LOUIS, Jean-Roger REGNIER, Jean VAYLET Personnalités qualifiées : Pierre RIMATTEI, Gérard SAUZET Elus locaux : Michel BOUVARD, Michel DANTIN, Albéric DE LAVERNEE, Bernard PERAZIO, Jean-Claude RAFFIN	Commissaire du gouvernement : Christophe SAINTILLAN Mission de contrôle économique et financier : Marc BERAUD-CHAULET

3. COMPOSITION DES CONSEILS D’ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l’APE). Le nombre d’administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l’effectif en fonction.
Nota bene : la photographie des conseils a été réalisée le 1^{er} mai 2015 ; toutefois, des informations plus récentes ont pu être intégrées pour actualiser certains conseils.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
SPPE Conseil d’administration Président : Antoine MERIEUX (3 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Jérôme BARON , Yann POUEZAT Administrateur élu en AG : Antoine MERIEUX	
STX France Conseil d’administration Président : Honam YI (7 membres présents au sein du conseil)	Représentant de l’État : Aymeric DUCROcq Administrateur élu en AG sur proposition de l’État : Bernard CHAMBON Administrateurs élus en AG : Laurent CASTAING, Seong Taek JANG, Hyung Si LEE, Sik Joong OH, Honam YI	
Thalès Conseil d’administration Président : Jean-Bernard LEVY (16 membres présents au sein du conseil)	Représentants de l’État : Laurent COLLET GILLON Jeanne-Marie PROST, Régis TURRINI Administrateurs élus en AG sur proposition du secteur public : Laurence BROSETA, Patrice CAINE Administrateurs élus en AG sur proposition du partenaire industriel : Charles EDELSTENNE, Loïk SEGALen, Eric TRAPPIER, Marie-Françoise WALBAUM Autres administrateurs : Yannick D’ESCATHA, Guylaine DYEVIRe, Anne-Claire TAITTINGER, Ann TAYLOR Représentants des salariés : Dominique FLOCH, Philippe LEPINAY, Martine SAUNIER	Représentant de l’État au titre de l’action spécifique : Bertrand LE MEUR Commissaire du gouvernement : Paul FOUILLAND
TSA Conseil d’administration Président : Thierry DISSAUX (3 membres présents au sein du conseil)	Représentant de l’État : Juliette D’ABOVILLE Administrateurs élus en AG : Thierry DISSAUX Reynold DE LA BOUTETIERE	

4. CESSIONS PAR LES ENTREPRISES DE LEURS PARTICIPATIONS (opérations dites de respiration)

GROUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D’AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D’AUTORISATION	FORME D’AUTORISATION (Loi n° 86-912 du 6 août 1986)
EDF EN Italia	Augusta	RETE Rinnovabile	4,7 M€ en 2013	0	04/04/14	Déclaration a posteriori
EDF EN Canada	Saint Robert Bellarmin	Consortium FAD	12,6 M€ en 2013	0	05/06/14	Déclaration préalable
EDF Renewable Energy	Catalina Solar	TIAA	18,3 M€ en 2013	0	10/06/14	Déclaration préalable
EDF EN France	S.A.S. Centrale Photovoltaïque du Plateau de l’Arnet	Urbasolar	0	0	08/07/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	S.A.S. Centrale Photovoltaïque de Ychoux	SPV 21	0	0	08/07/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	S.A.S. Centrale Photovoltaïque Lagune de Toret	SPV 20	1 €	0	08/07/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	S.A.S. Centrale Photovoltaïque Le Bouluc de Fabre	SPV 19	1 €	0	08/07/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	S.A.S. Centrale PV de Font de Leu	CIPM	0	0	08/07/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	S.A.S. Centrale Photovoltaïque du Plateau de l’Arnet	Arkolia	0	0		
EDF EN France	S.A.S. Centrale Photovoltaïque de Ychoux	Arkolia	0	0		
EDF EN France	S.A.S. Centrale Photovoltaïque Lagune de Toret	Arkolia	0	0		
EDF EN France	S.A.S. Centrale Photovoltaïque Le Bouluc de Fabre	Arkolia	0	0		
EDF EN France	S.A.S. Centrale PV de Font de Leu	Arkolia	0	0		
Edison / EDF Énergies Nouvelles	Portefeuille éolien et solaire	F2i	146,3 M€	66	02/07/14	Déclaration préalable
Geodis Holding Italia	Geodis Züst Ambrosetti	AF Logistics S.p.A	125 M€ (2013)	287	29/07/14 (1)	Déclaration préalable
Geodis Holding Italia	Geodis Immobiliare SpA	AF Logistics S.p.A	3 M€ (2013)	1	29/07/14 (1)	Déclaration préalable
Geodis SA	Ciblex Financière et ses filiales Geodis Ciblex SAS, Geodis Ciblex Belgium BV et Geodis Ciblex Netherlands BV	European Healthcare Distribution Holding	172 M€ (2013)	713	01/08/14	Décret n° 2014-866 du 1 ^{er} août 2014

(1) Déclaration préalable envoyée le 15 juillet 2014 par Geodis à l’APE, n’ayant pas fait l’objet d’opposition dans le délai de 10 jours.

5. RÉMUNÉRATION 2014 DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ENTREPRISES COTÉES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE

Le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 plafonne la rémunération annuelle d'activité des dirigeants d'entreprises publiques à 450 000 €.

(Montants bruts en euros) (NA : non applicable)	Capital détenu par l'État et le secteur public au 31/12/2014	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2014	Rémunération variable au titre de l'exercice 2014			Indemnité de départ Situation au 31/12/2014
			Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) Augustin de Romanet , président directeur général	50,63 %	350 000	100 000	95 800	Objectifs quantitatifs (55 %) et qualitatifs (45 %)	Non
AIRBUS GROUP (Société de droit néerlandais) Thomas Enders , président exécutif	10,94 %	1 400 004	2 800 008	1 750 000	Objectifs collectifs (50 %) et individuels (50 %)	Oui
Denis Ranque , président du conseil d'administration (non exécutif)		180 000	NA	NA	NA	Non
AIR FRANCE-KLM Alexandre de Juniac , président directeur général	15,88 %	600 000	600 000	45 000 (1)	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	Non
AREVA Luc Oursel , président du directoire jusqu'au 3 décembre 2014	88,41 %	413 206	NA	NA (2)	NA	NA
Pierre Blayau , président du conseil de surveillance		120 000	NA	NA	NA	Non
CNP ASSURANCES Jean-Paul Faugère , président du conseil d'administration	78,24 %	250 000	NA	NA	NA	Non
Frédéric Lavenir , directeur général		400 000	50 000	47 961	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)	Non
DEXIA (société de droit belge) Robert de Metz , président du conseil d'administration	44,40 %	250 000	NA	NA	NA	Non
Karel de Boeck , directeur général		600 000	NA	NA	NA	Oui, conforme aux recommandations belges
EDF Henri Proglio , président directeur général jusqu'au 22 novembre 2014	84,49 %	402 632	NA	NA	NA	Non
Jean-Bernard Lévy , président-directeur général depuis le 27 novembre 2014 (3)		47 368	NA	NA	NA	Oui
GDF SUEZ Gérard Mestrallet , président-directeur général	33,29 %	1 309 531 (4)	2 100 000	379 830 (5)	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Non
ORANGE Stéphane Richard , président-directeur général	25,04 %	900 000	900 000	418 711 (7)	Objectifs financiers (50 %) et non financiers (50 %)	Non
PSA PEUGEOT CITROËN Philippe Varin , président du Directoire jusqu'au 30 mars 2014		323 106	484 659	0	Objectifs quantitatifs (80 %) et qualitatifs (20 %)	NA
Carlos Tavares , président du Directoire à compter du 31 mars 2014	14,13 %	1 131 394 (8)	1 635 291 (8)	1 615 919 (8)	Objectifs quantitatifs (80 %) et qualitatifs (20 %)	Non
Thierry Peugeot , président du Conseil de Surveillance jusqu'au 29 avril 2014		141 600	NA	NA	NA	NA
Louis Gallois , président du Conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2014		0 (9)	NA	NA	NA	Non
RENAULT Carlos Ghosn , président-directeur général	15,01 %	1 230 000	2 214 000	1 814 250 (10)	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)	Non
SAFRAN Jean-Paul Herteman , président-directeur général	21,99 %	730 000	949 000	846 800	Objectifs économiques (2/3) et personnels (1/3)	Non
THALES Jean-Bernard Lévy , président directeur général jusqu'au 27 novembre 2014		412 500	654 271	299 214	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	NA
Philippe Logak , président-directeur général du 27 novembre au 23 décembre 2014	26,36 %	19 916	NA	34 000	NA (rémunération exceptionnelle)	NA
Patrice Caine , président-directeur général depuis le 23 décembre 2014		7 863 (11)	NA	NA	NA	NA

(1) Le conseil d'administration d'Air France-Klm a attribué au président directeur général une rémunération variable de 90 000 euros. M.de Juniac a renoncé à percevoir la moitié de cette somme afin de s'associer aux efforts de redressement et de rigueur salariale du groupe.

(2) Une rémunération exceptionnelle a été attribuée par le Conseil de Surveillance en date du 17 décembre 2014 pour un montant de 112 500 euros, équivalent à un trimestre de sa rémunération annuelle brute 2014 pour un versement en 2015 à sa veuve. Cette délibération a été approuvée par décision ministérielle en date du 12 janvier 2015.

(3) M. Jean-Bernard Lévy a été nommé Président-Directeur-Général par intérim à compter du 23 novembre 2014.

(4) Rémunération fixe effectivement versée. Le contrat de travail suspendu de M.Mestrallet ayant été résilié à sa demande lors de son renouvellement dans ses fonctions le 23 avril 2012, celui-ci a sollicité la liquidation de ses droits à retraite. À sa demande, le montant de ses droits à retraite au titre des régimes CNAV, ARRCO et AGIRC, soit 90 469 euros en 2014, s'impute sur sa rémunération fixe de 1 400 000 euros.

(5) Le conseil d'administration a fixé à 1 720 830 euros le montant de la rémunération variable. Compte tenu de la situation difficile du secteur de l'énergie en Europe et des impacts sur le groupe et ses actionnaires, M. Mestrallet a renoncé à 30 % de sa rémunération globale cible au titre de 2014.

Complément de retraite Situation au 31/12/2014	Conformité aux recommandations AEP/MEDEF	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2014	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2014	Jetons de présence au titre de l'exercice 2014
Non	Oui	Non	Non	Non
Oui pour les membres du comité exécutif et plafonné	NA	Non	29 500 « Performance Units »	Non
Non	NA	Non	Non	70 000
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	34 463
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	NA	Non	Non	Non
Oui, par capitalisation	NA	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Oui, régime de retraite collectif de l'ex-groupe Suez (6)	Oui	Non	150 000 Unités de performance	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Oui, pour les membres du directoire et des salariés non mandataires sociaux	Oui	Non	Non	Non
Oui, pour les membres du directoire et des salariés non mandataires sociaux	Oui	Non	Non	Non
NA	Oui	Non	Non	30 000
Non	Oui	Non	Non	0 (9)
Oui, pour les membres du comité exécutif et plafonné	Oui	Non	100 000 actions de performance	48 000
Oui, dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	Non	Non	Non
Oui, dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	Non	Non	31 041
Non	Oui	Non	Non	5 712
Non	Oui	Non	Non	2 747

(6) M.Mestrallet a liquidé ses droits à retraite mais a renoncé, pour la durée de ses fonctions actuelles, à percevoir tous arrérages de rente résultant des régimes collectifs de retraites supplémentaires de l'ex-groupe Suez.

(7) La part variable résultant de l'application des critères est de 545 945 euros. Le montant attribué in fine s'élève à 418 711 euros, après prise en compte par le Conseil d'administration de la décision de Stéphane Richard de ne pas faire supporter à Orange le coût de la taxe exceptionnelle sur les hautes rémunérations.

(8) Incluant la rémunération perçue par M. Carlos Tavarès en qualité de membre du directoire, pour la période du 1^{er} janvier au 30 mars 2014.

(9) M. Louis Gallois a renoncé comme en 2013 à sa rémunération de président du Conseil de Surveillance et à l'attribution des jetons de présence qui lui étaient dus.

(10) La part variable est versée en numéraire (25 %) et sous forme d'actions de façon différée.

(11) Sur la période (9 jours) relative à l'exercice 2014, M. Patrice Caine a conservé sa rémunération courante. Les décisions relatives à sa rémunération de mandataire social à compter du 1^{er} janvier 2015 ont été prises par le Conseil d'administration lors de la réunion du 25 février 2015.

6. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Décisions prises en application de l’article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953, modifié par décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 (1)

NA = non applicable

Rémunération au titre de l'année 2015 (en année pleine, en euros)				
Entreprise	Nom et fonction	Fixe	Variable maximal	Montant total maximal
AÉROPORT DE BORDEAUX MÉRIGNAC	Pascal Personne, président du directoire	147 810	51 734	199 544
	Geneviève Chaux-Debry, présidente du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR	Dominique Thillaud, président du directoire	210 000	50 000	260 000
	Frédéric Gozlan, membre du directoire	133 307	46 657	179 964
	Didier Monges, membre du directoire	141 246	49 436	190 682
	Bernard Kleinhoff, président du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
	Philippe Bernard, président du directoire	191 034	66 862	257 896
AÉROPORT DE LYON	Didier Le Blan, membre du directoire	120 000	42 000	162 000
	Xavier Mary, membre du directoire	130 000	45 500	175 500
	Claire Dreyfus-Cloarec, présidente du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
	Pierre Régis, président du directoire	191 454	67 009	258 463
	Julien Boullay, membre du directoire	116 554	40 794	157 348
AÉROPORT DE MARSEILLE PROVENCE	Denis Corsetti, membre du directoire	123 288	43 144	166 412
	Patrice Escorihuela, membre du directoire	134 502	47 076	181 578
	Frantz Thodiard, président du directoire	130 900	39 270	170 170
	Cyril Reboul, président du directoire jusqu'au 28 mars 2015	130 000	45 500	175 500
	Emmanuel Brehmer, membre du directoire depuis le 29 mars 2015	130 000	45 500	175 500
AÉROPORT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE	Philippe Colavitti, membre du directoire	64 137	22 448	86 585
	Joël Rault, président du Conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
	Augustin de Romanet, président directeur général	350 000	100 000	450 000
	Patrick Jeantet, directeur général délégué	330 000	100 000	430 000
	Jean-Paul Noël, président du directoire	137 000	47 950	184 950
AÉROPORT DE LA RÉUNION-ROLAND GARROS	Guillaume Branlat, membre du directoire	74 238	25 983	100 221
	Fabrice Grondin, membre du directoire	78 801	27 580	106 381
	Maryvonne Rivière, membre du directoire	89 715	31 400	121 115
	Thomas Dubus, président du directoire	123 000	43 050	166 050
	Sandrine Ostrowsky, membre du directoire	75 000	26 250	101 250
AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM	Claude Liebermann, président du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
	Philippe Knoche, directeur général depuis le 8/01/2015	420 000	NA	420 000
	Philippe Varin, président du conseil de surveillance depuis le 8/01/2015	120 000	NA	120 000
	Véronique Cayla, présidente du directoire	227 666	31 447	259 113
	Anne Durupt, directrice générale	121 000	18 800	139 800
EPIC BPI-GROUPE	Michel Colin, président directeur général depuis le 30/09/2014	15 000		15 000
BPI-GROUPE SA	Nicolas Dufourcq, directeur général	400 000	50 000	450 000
CGMF	Pierre Vieu, président	56 000	NA	56 000
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (CNR)	Elisabeth Ayrault, présidente du directoire	207 500	103 750	311 250
	Julien Français, membre du directoire	155 000	69 750	224 750
	Thierry Saegeman, membre du directoire	155 000	69 750	224 750
	Michel Margnes, président du conseil de surveillance	81 068	NA	81 068
	Hervé Guillou, président directeur général	303 600	146 400	450 000
DCNS	Jean-Bernard Levy, président directeur général	450 000	NA	450 000
EDF	Mathieu Poisson, directeur général	174 150	54 335	228 485
EDF DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT (EDEV)				
ERDF	Philippe Mouloubou, président du directoire	370 000	50 000	420 000
	Michel Derdevet, membre du directoire	200 200	80 080	280 280
	Laurent Ferrari, membre du directoire	268 980	107 592	376 572
	Gilles Galléan, membre du directoire	217 560	87 024	304 584
	Corinne Fau, membre du directoire	209 520	83 808	293 328
RTE	Dominique Maillard, président du directoire	284 631	113 852	398 483
	Philippe Dupuis, membre du directoire	191 505	76 602	268 107
	Hervé Laffaye, membre du directoire	200 000	80 000	280 000

1) Les décisions des ministres relatives aux sommes versées aux présidents de conseil d'administration, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, présidents-directeurs généraux, présidents et membres de directoire, présidents de conseil de surveillance, présidents,

gérants et, d'une manière générale, des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent des fonctions équivalentes, sont rendues publiques.

6. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Décisions prises en application de l’article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953, modifié par décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 (1)

Rémunération au titre de l'année 2015 (en année pleine, en euros)				
Entreprise	Nom et fonction	Fixe	Variable maximal	Montant total maximal
LA FRANÇAISE DES JEUX	Stéphane Pallez, présidente directrice générale	260 000	60 000	320 000
	Charles Lantieri, directeur général délégué	202 000	47 000	249 000
FRANCE MÉDIAS MONDE	Marie-Christine Sarraosse, présidente directrice générale	228 000	32 000	260 000
FRANCE TÉLÉVISIONS	Rémy Pflimlin, président directeur général	322 000	78 000	400 000
FRANCE TÉLÉVISIONS PUBLICITÉ	Daniel Saada, directeur général	180 000	135 000	315 000
GIAT INDUSTRIES	Philippe Burtin, président directeur général	240 000	40 000	280 000
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX	Christophe Masson, président du directoire	118 950	17 843	136 793
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE	Stéphane Raison, président du directoire	128 266	19 240	147 506
GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE	Yves Salaün, président du directoire	124 000	18 600	142 600
GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE	Philippe Lemoine, président du directoire	124 000	17 100	141 100
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	Hervé Martel, président du directoire	151 937	22 791	174 728
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	Christine Cabau-Woehrel, présidente du directoire	151 937	22 791	174 728
GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE	Jean-Rémy Villageois, président du directoire	136 000	18 600	154 600
GRAND PORT MARITIME DE NANTES - SAINT NAZAIRE	Jean Pierre Chalus, président du directoire	124 010	18 602	142 612
PORT AUTONOME DE PARIS	Alexis Rouque, président du directoire	124 010	18 602	142 612
GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION	Jean-Frédéric Laurent, président du directoire	136 000	18 600	154 600
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE	Michel Puyrazat, président du directoire	118 950	17 843	136 793
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN	Nicolas Occis, président du directoire	124 010	18 602	142 612
IMPRIMERIE NATIONALE	Didier Trutt, président directeur général	263 120	156 820	419 940
LABORATOIRE FRANÇAIS DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES (LFB)	Christian Béchon, président directeur général	210 000	94 500	304 500
LA MONNAIE DE PARIS	Christophe Beaux, président directeur général	210 000	47 000	257 000
LA POSTE	Philippe Wahl, président directeur général	450 000	NA	450 000
GEOPOST	Paul-Marie Chavanne, président directeur général	250 000	62 500	312 500
LA BANQUE POSTALE	Rémy Weber, président du directoire	360 000	NA	360 000
	Marc Batave, membre du directoire	315 000	85 050	400 050
RADIO FRANCE	Mathieu Gallet, président directeur général	185 000	37 000	222 000
RATP	Pierre Mongin, président directeur général	300 000	100 000	400 000
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)	Philippe Mills, président directeur général	320 000	NA	320 000
SNCF	Guillaume Pépy, président directeur général	450 000	NA	450 000
SNCF RÉSEAU	Jacques Rapoport, président du conseil d'administration	300 000	60 000	360 000
GEODIS SA	Marie-Christine Lombard, présidente du directoire	450 000	NA	450 000
GROUPE KEOLIS SAS	Jean-Pierre Farandou, président du directoire	350 004	99 996	450 000
	Joël Lebreton, président du conseil de surveillance	150 000	NA	150 000
SOGEPA	Thierry Dissaux, directeur général délégué	25 000	NA	25 000
SOVAFIM	Olivier Debains, président directeur général	143 424	43 027	186 451
TSA	Thierry Dissaux, président directeur général	15 000	NA	15 000

1) Les décisions des ministres relatives aux sommes versées aux présidents de conseil d'administration, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, présidents-directeurs généraux, présidents et membres de directoire, présidents de conseil de surveillance, présidents,

gérants et, d'une manière générale, des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent des fonctions équivalentes, sont rendues publiques.

7. PRINCIPALES OPÉRATIONS CONDUITES PAR L'APE DEPUIS 2006 ⁽¹⁾

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATION
2006	■ Intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF (février-mars). ■ Participation dans Alstom (avril). ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris (juin). ■ Majorité du capital de la SNCM (juin). ■ Participation dans Sofreavia (décembre).	■ Aéroports de Paris (juin).
2007	■ Entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des 2 groupes. ■ 5 % de France Télécom (juin). ■ 33,34 % du capital de la Semmaris (gestionnaire du marché de Rungis) pour 17 M€ (novembre). ■ 2,5 % d'EDF (décembre).	■ Renforcement de la participation d'Alcatel Lucent dans Thales par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel (janvier).
2008	■ Intégralité de la participation dans Dagris (64,7 %) : 51 % à Geocoton (février) et 13,7 % à l'Afd (mai). ■ 8 % d'Aéroports de Paris pour sceller l'alliance de ce dernier avec Schiphol Group, gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam (décembre).	■ France Télévisions (août). ■ Société de prise de participation de l'État - SPPE (octobre). ■ Dexia via la SPPE (octobre). ■ STX France (novembre).
2009	■ Apport au FSI, pour une valeur de 6,86 Md€, de : • 13,5 % de France Télécom ; • 8 % d'ADP ; • 33,34 % de STX France (ex-Chantiers de l'Atlantique).	■ Augmentation de capital de RFI pour 16,9 M€ (février). ■ FSI : augmentation de capital de 1 Md€, dont 490 M€ pour l'État (février). ■ Souscription « d'Oceane » émises par Air France-KLM (juin).
2010		■ Renault/Daimler : achat d'actions d'auto contrôle dans le cadre d'une alliance stratégique pour 60 M€ (avril). ■ Augmentation de capital d'Areva pour 900 M€, dont 300 M€ pour l'État et 600 M€ pour KIA (décembre).
2011	■ 66 % d'Adit pour 13 M€ (février). ■ Intégralité de la participation dans TNAB, soit 100 %, pour 3 M€ (mars). ■ 13,59 % de DCNS (décembre).	■ Libération de la première tranche de l'augmentation de capital de La Poste, réalisée conjointement avec la CDC pour 1,05 Md€, dont 466 M€ pour l'État (avril).
2012	■ Intégralité de la participation dans Semapa, soit 5 %, pour 0,3 M€ (mars).	■ Libération de la deuxième tranche de l'augmentation de capital de La Poste pour 1,05 Md€, dont 466 M€ pour l'État (avril). ■ 4,2 % d'Areva auprès du CEA pour 214 M€ (décembre). ■ augmentation de capital de Dexia dont 2,6 Md€ pour l'État (décembre).
2013	■ 7,82 % de Safran pour 1 351 M€ (mars puis novembre). ■ 3,7 % d'EADS, via Sogepa, pour 1 193 M€ dont 874 M€ sur le CAS (avril). ■ 0,06 % d'EADS pour 21 M€ à Sogepa (mai). ■ 100 % des titres SAPHIR détenus par l'AFD pour le compte de l'État pour 90 k€ (mai). ■ 9,5 % d'Aéroports de Paris dont 3,9 % en provenance de l'État et 5,6 % du FSI pour 738 M€ dont 303 M€ pour l'État (juin). ■ apport à Bpifrance de 49 % du FSI et de 100 % de la Sofired (juillet). ■ 100 % des titres GARDEL détenus par l'AFD pour le compte de l'État pour 2,5 M€ (novembre). ■ intégralité de la participation de SNPE à Giat Nexter pour 3 M€ (décembre).	■ Prise de participation de l'État dans la SFIL à hauteur de 75 % pour 0,75 € (janvier). ■ Achat d'1 action Astrium Holding France pour 1 € (mars). ■ Souscription « d'Oceane » pour 87 M€ émises par Air France-KLM (mars). ■ Achat d'une action Dassault Aviation pour 897 € (avril). ■ Libération de la dernière tranche de l'augmentation de capital de La Poste pour 600 M€, dont 267 M€ pour l'État (avril). ■ Augmentation de capital de BPI-Groupe SA de 3,066 Md€ à parité par l'État et la CDC, et libérée pour le quart soit 767 M€ dont 383 M€ pour l'État (juillet). ■ Achat de 18 actions Sogepa portant la participation de l'État à 99,99 % pour 1071 € (juillet et septembre). ■ 7,4 % d'Areva auprès du CEA pour 357 M€ (septembre).
2014	■ 1 % d'Airbus, via Sogepa, pour 451 M€ (janvier). ■ 3,1 % de GDF Suez pour 1 513,5 M€ (juin). ■ Cession des 10 titres Technicolor détenus par l'État pour 59 € (juillet). ■ Offre réservée aux salariés de Safran pour 72,6 M€ (octobre). ■ Offre réservée aux salariés de DCNS pour 26,7 M€ (novembre).	■ Achat d'une action SNCM pour 23 € (janvier). ■ Achat de 2 actions Sogepa pour 6 € portant la participation de l'État à 100 % (mars). ■ 14,1 % de PSA Peugeot Citroën, via Sogepa, pour 800 M€ (mai). ■ Prise de participation dans CDG Express Etudes à hauteur de 33 % pour 3 k€ (mai). ■ 60 % de l'aéroport Marseille Provence pour 89 k€ (juin). ■ 33,34 % de STX France pour 120 K€ (juin). ■ 7,15 % d'Areva auprès du CEA pour 334 M€ (décembre). ■ 60 % de l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes pour 89 k€ (décembre).
2015	■ Offre réservée aux salariés de GDF Suez pour 26,6 M€ (février). ■ 3,96 % de Safran pour 1 033 M€ (mars). ■ 49,99 % du capital de l'aéroport de Toulouse-Blagnac pour 308 M€ (avril).	■ 50 % de Lyon Turin Ferroviaire pour 434 k€ (février). ■ 4,73 % de Renault pour 1 212 M€ (avril). ■ 1,7% d'Air France-KLM pour 42 M€ (mai).

(1) Le projet annuel de performance (PAP) du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le document de référence détaillant l'utilisation du « support budgétaire » de l'Etat actionnaire.

RECETTES DE CESSIION DE TITRES ET LEUR UTILISATION DEPUIS 2006 ^(en milliards d'euros)

ANNÉES	PRODUITS DE CESSIIONS	AUGMENTATIONS DE CAPITAL, DOTATIONS EN FONDS PROPRES	DÉSENDETTEMMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT
2006	12	0,9	16,8
2007	6,9	0,5	3,5
2008	0,6	1,6	0,1
2009	0	1,7	0
2010	0,1	6,2	0
2011	0,3	0,7	0
2012	0	3,5	0
2013	1,7	2,4	0
2014	1,6	2,1	1,5
2015*	1,4	1,3	0
TOTAL	24,6	20,9	21,9

(*) Situation du CAS PFE au 15 mai 2015.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants ; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (coût historique du capital, etc.).

Le tableau ci-dessus met l'accent sur les produits de cessions d'une part, et l'ensemble des dépenses du CAS PFE liées aux augmentations de capital, dotations en fonds propres ou désendettement de l'État et d'établissements publics d'autre part. Le delta entre dépenses et recettes s'explique pour l'essentiel par des versements du budget général. Il est également à noter que des recettes en année N peuvent être reportées sur l'exercice suivant et mobilisées en N+1.

Pour mémoire, conformément à sa doctrine d'emploi détaillée à l'article 48 de la loi de finances pour 2006, le CAS PFE retrace :

1° En recettes :

- a) Tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- b) Les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- c) Les reversements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- d) Les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- e) Les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- f) Des versements du budget général.

2° En dépenses :

- Les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
- b) Les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
- c) Les augmentations de capital, les avances d'actionnaire et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
- d) Les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de société ;
- e) Les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a) du 1°, ainsi qu'aux c) et d) du présent 2°.

8. EFFECTIFS PAR ENTREPRISE ET PAR SECTEUR (EN ETP)

		2012	2013	2014
Énergie		420 496	378 858	340 460
GDF Suez	a	219 253	178 577	150 589
EDF		154 730	154 941	148 024
Dont RTE		8 843	8 910	8 987
Dont ERDF		38 212	38 666	38 859
Areva	b	46 513	45 340	41 847
Services et Finance		462 239	456 140	440 017
BPI Groupe		1 916	1 971	2 043
Orange		163 545	159 515	151 638
La Poste		266 618	266 369	257 891
Française des Jeux		1 549	1 686	1 733
Adit		119	103	111
Civipol conseil		52	45	48
LFB		1 887	1 950	2 016
La Monnaie de Paris	b	481	473	481
Imprimerie Nationale	b	584	591	707
France Médias Monde		1 253	1 266	1 275
France Télévisions		11 031	10 657	10 673
Radio France		4 188	4 199	4 241
Arte		572	572	584
Dexia	b	3 373	1 405	1 265
CNP Assurances		4 842	4 809	4 705
SPPE		0	0	0
SFIL			305	383
Semmaris		207	211	213
Sofired (apporté à la BPI le 12/07/13)		5	0	0
Sovafim		14	12	10
Transports		422 047	415 613	417 443
Air France-KLM		100 744	95 961	94 666
RATP	b	53 767	56 278	57 976
SNCF	b	249 343	244 570	245 763
RFF	b	1 495	1 600	1 533
Aéroports de Paris		9 035	9 026	8 966
Aéroports de la Côte d'Azur		586	589	592
Aéroports de Lyon		496	498	500
Aéroport de Toulouse-Blagnac		293	294	290
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	b	196	195	204
Aéroport de La Réunion-Roland Garros		275	284	285
Aéroport de Montpellier-Méditerranée		90	89	91
Aéroport de la Strasbourg-Entzheim		86	84	86
Aéroport de Bâle-Mulhouse		285	310	314
Aéroport de Marseille				365
Aéroport de La Martinique-Aimé Césaire		126	147	146
Grand port maritime du Havre		1 171	1 193	1 194
Grand port maritime de Marseille		1 051	1 082	1 073
Port autonome de Paris		241	241	239
Grand port maritime de Dunkerque		396	393	396
Grand port maritime de Nantes - St Nazaire		561	545	543
Grand port maritime de Rouen		467	475	468
Grand port maritime de Bordeaux		357	349	343
Grand port maritime de La Rochelle		97	100	99
Grand port maritime de La Guadeloupe		150	151	154
Grand port maritime de La Guyane			46	46
Grand port maritime de La Martinique			111	111
Grand port maritime de La Réunion			261	258
ATMB		442	443	444
SFTRF		297	298	298
Caisse Nationale des Autoroutes		0	0	0

a - Effectifs en moyenne annuelle.
b - Effectifs fin de période.
c - Effectifs payés.

8. EFFECTIFS PAR ENTREPRISE ET PAR SECTEUR (EN ETP)

		2012	2013	2014
Industries		617 035	612 304	593 764
Airbus Group	b	140 405	144 061	138 622
Thales	b	65 138	65 192	60 781
Safran		62 558	66 289	68 945
DCNS		12 994	13 456	13 097
Nexter		2 809	3 795	4 229
SNPE (fusion avec Giat - Nexter le 13/12/13)	b	1 021	0	0
DCI		737	820	909
Sogeade		0	0	0
TSA		0	0	0
PSA Peugeot Citroën	b, c	204 287	196 884	189 786
Renault	b	127 086	121 807	117 395
Entités en fin d'activité - Défaillance		4	4	4
SGGP		1	1	1
EPFR		0	0	0
Entreprise minière et chimique (EMC)		0	0	0
Charbonnages de France		3	3	3
TOTAL		1 921 821	1 862 919	1 791 688

a - Effectifs en moyenne annuelle.
b - Effectifs fin de période.
c - Effectifs payés.

9. L'ÉQUIPE DIRIGEANTE DE L'APE



Régis TURRINI

Régis Turrini, 55 ans, a été nommé, à l'été 2014, directeur général de l'Agence des participations de l'État (APE), Commissaire aux participations de l'État. Il est administrateur de Bpifrance, de EDF, de Renault et de Thalès.

Avant de rejoindre l'APE, Régis Turrini a été, de 2003 à 2014, membre du comité de direction générale de Vivendi, directeur de la Stratégie, du Développement et du M&A. Il a été pendant ces années administrateur de Activision Blizzard et de Universal Music Group aux États-Unis, de Canal+ et UGC en France, de GVT au Brésil, de Maroc Telecom au Maroc.

Régis Turrini a débuté sa carrière comme conseiller de Tribunal administratif et de Cour administrative d'appel. Il est ensuite devenu avocat d'affaires, au sein des cabinets Cleary Gottlieb Steen & Hamilton puis Jeantet & Associés. Il a rejoint le groupe Lagardère en 1995, où il a été associé-gérant de la banque d'affaires Arjil & Associés jusqu'en 2002.

Régis Turrini a fait des études de lettres et de droit et est diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Il est ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA). Il est également avocat au Barreau de Paris.



Astrid MILSAN

Astrid Milsan, 43 ans, est directrice générale adjointe de l'APE depuis juillet 2013. Elle est administratrice de Safran, de Engie et de DCNS.

Sortie de l'ENA en 1996, Astrid Milsan a rejoint la direction du Trésor en 2003 au pôle finances de l'APE. Elle a exercé diverses fonctions au Trésor et notamment secrétaire générale du CIRI puis sous-directrice du financement des entreprises et des marchés financiers et commissaire du gouvernement suppléante au collègue de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Astrid Milsan a été auparavant responsable de financements de projets à la Bankgesellschaft Berlin AG, à Londres, puis chargée de fusions-acquisitions chez HSBC à Londres de 1998 à 2003. Elle a rejoint l'APE en juillet 2009 comme sous directrice du secteur Énergie, jusqu'en octobre 2011, puis du secteur Services, aéronautique et défense.



Aymeric DUCROCQ

Aymeric Ducrocq, 36 ans, directeur de participations en charge du secteur Industrie, a rejoint l'APE en septembre 2011 où il a occupé les fonctions de chef du bureau Audiovisuel et Infrastructures de Transport jusqu'en juillet 2014. Il siège actuellement au conseil d'administration de STX France depuis 2012 et a exercé précédemment des mandats aux conseils de nombreuses entreprises gestionnaires d'infrastructures de transport (Aéroports de Lyon et Nice puis de Marseille à la création de la société, Grands ports maritimes de Dunkerque et de Marseille, sociétés autoroutières SFTRF et ATMB) et audiovisuelles (Arte). Aymeric Ducrocq avait auparavant été détaché au FMI comme administrateur suppléant pour la France (2008-11), après avoir occupé diverses fonctions à la direction générale du Trésor, au sein du service des affaires multilatérales et du développement (2004-2008). Aymeric Ducrocq est diplômé de l'École nationale d'administration et de l'Institut d'études politiques de Paris.



Solenne LEPAGE

Solenne Lepage, 43 ans, directrice de participations en charge du secteur Transports, a rejoint l'APE en 2009 où elle a occupé la fonction de chef du bureau EDF et autres participations jusqu'en 2012 puis celle de sous-directrice en charge des transports et de l'audiovisuel jusqu'en juillet 2014. Elle siège au conseil d'administration de RATP, de SNCF Mobilités, d'Aéroports de Paris et d'Air France-KLM. Solenne Lepage a débuté sa carrière au Service des participations de la direction du Trésor en 2002 puis au bureau de la coordination européenne de la direction générale du Trésor. Elle a ensuite travaillé chez HSBC France où elle était chargée de relations clientèle grandes entreprises Financial Institutions Group.

Solenne Lepage est diplômée de l'École nationale des chartes, de l'Institut d'études politiques de Paris (mention lauréate) et de l'École nationale d'administration.



Antoine SAINTOYANT

Antoine Saintoyant, 37 ans, directeur de participations en charge du secteur Services & Finance, a rejoint l'APE en juin 2012. Il y fut d'abord chef du bureau La Poste, Orange, Dexia (2012-2013) puis sous-directeur services, aéronautique et défense (2013-2014) et enfin, directeur de participations Services et Finance depuis juillet 2014. Il exerce actuellement des mandats dans les conseils d'administration de Orange, La Poste, Bpifrance Participations/Investissements et CNP Assurances. Antoine Saintoyant avait auparavant occupé diverses fonctions au sein de la direction générale du Trésor, d'abord au service des affaires multilatérales et du développement (2003-2007), puis comme chef du bureau des affaires bancaires (2009-2012). Il a également passé deux ans à Bruxelles, à l'occasion notamment de la présidence française de 2008, en tant que conseiller en charge des services financiers à la représentation permanente de la France auprès de l'UE (2007-2009). Antoine Saintoyant est diplômé de l'École nationale d'administration, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Université de Bonn (Allemagne).



Alexis ZAJDENWEBER

Alexis Zajdenweber, 39 ans, a pris ses fonctions de directeur de participations en charge du secteur Énergie en décembre 2014. Il siège comme représentant de l'État au conseil d'administration d'Areva, ainsi qu'au conseil de surveillance d'ERDF et au conseil d'administration d'Eramet. Il a fait toute sa carrière à la direction générale du Trésor du Ministère de l'économie et des finances avec notamment en charge le suivi de dossiers ayant traits à la régulation des services financiers (banques, marchés financiers, assurances), le financement des entreprises et la lutte contre le blanchiment des capitaux. Il a également été en poste à la Représentation permanente de la France en charge des relations avec la direction générale de la concurrence de la Commission européenne. Avant de rejoindre l'APE, il a occupé les fonctions de conseiller auprès de Pierre Moscovici, Ministre de l'économie et des finances, en charge des services financiers et du financement de l'économie.

Alexis Zajdenweber est diplômé de Sciences-Po et possède un DEA de sciences économiques. Il est ancien élève de l'École nationale d'administration.



Thomas CHALUMEAU

Thomas Chalumeau, 42 ans, est responsable du pôle Stratégie de l'APE, qu'il a rejoint en février 2015.

Diplômé de l'ENA, de l'ESSEC, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Université de Berkeley, Thomas a débuté sa carrière à la direction du Budget en 2001 avant de rejoindre le cabinet de conseil en stratégie McKinsey & Company. En 2007, il rejoint le groupe BNP Paribas en tant que directeur de la stratégie et du développement de la division Banque d'Investissement de BNP Paribas, en charge des opérations de croissance externe et du suivi des participations stratégiques, avant de passer 5 ans au sein du département M&A en tant que banquier-conseil, en charge de clients média-télécoms, industrie et infrastructure. Thomas Chalumeau a été membre du conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences.



François CHAMPARNAUD

François Champarnaud est responsable du pôle Finance de l'Agence des participations de l'État.

Il est entré à l'APE en 2005. Il a auparavant travaillé dans la branche française d'une grande banque d'investissement européenne, au sein du régulateur boursier français et dans diverses administrations économiques et financières en France comme à l'international.

Né en 1953, il est diplômé en Sciences économiques, de l'IEP et de l'ENA (1982).

Il est administrateur de SFTRF (tunnel du Fréjus), ATMB (tunnel du Mont Blanc), FDPITMA (Pôle alpin) et Caisse Nationale des Autoroutes.

9. L'ÉQUIPE DIRIGEANTE DE L'APE



Juliette D'ABOVILLE

Juliette d'Aboville, 36 ans, est responsable du pôle juridique de l'Agence. Elle siège actuellement comme représentante de l'Etat au conseil d'administration de TSA et a exercé précédemment des mandats aux conseils de la CGMF, de l'EP BPI Groupe et de la SGGP. Titulaire d'un DESS en droit des affaires et fiscalité, elle a exercé différentes responsabilités juridiques au sein du groupe Bouygues avant de rejoindre l'APE en août 2011. Ayant développé une expertise en droit privé et public des affaires, elle est en charge avec son équipe de la rédaction des textes législatifs et réglementaires relevant de l'APE, du suivi des dossiers européens (concurrence, aides d'État) et du conseil juridique de l'État actionnaire et administrateur, notamment en matière de gouvernance et d'opérations sur le capital.



Philippe MARSEILLE

Philippe Marseille, 55 ans, est responsable du pôle Audit et comptabilité de l'Agence depuis 2004. Il est administrateur de Aéroport de Toulouse-Blagnac et de Aéroport de La Réunion. Auparavant, Philippe Marseille a travaillé entre 1984 et 2004 chez Mazars et Guerard, successivement comme auditeur, auditeur confirmé, responsable de mission puis fondé de pouvoir. Il est diplômé de l'EDHEC et expert-comptable.



Jérôme BARON

Jérôme Baron, 38 ans, est secrétaire général de l'APE depuis août 2012. Auparavant, il a exercé plusieurs fonctions budgétaires, pendant sept ans, au sein du ministère de l'économie et des finances, avec notamment des travaux de synthèse ministériels. Avant de rejoindre l'APE, il était adjoint au chef du bureau des ressources humaines et des services au secrétariat général de la direction générale du Trésor ; à ce titre, il était en charge des cadres supérieurs de la direction du Trésor ainsi que du pilotage des emplois et de la masse salariale. Jérôme Baron est administrateur représentant l'État au conseil de surveillance du Grand port maritime de La Rochelle et au conseil d'administration de la Société de prise de participation de l'État.

Jérôme Baron est titulaire d'une maîtrise d'histoire, diplômé de l'Institut régional d'administration de Lyon.



François IRRMANN

François Irrmann, 56 ans, est responsable des ressources humaines de l'Agence depuis novembre 2009. Il était auparavant Directeur des ressources humaines du groupe Editis (ex-Vivendi Universal Publishing).

François Irrmann est titulaire d'une maîtrise de droit des affaires.



Charlotte NEUVY

Charlotte Neuvy, 37 ans, est responsable de la communication de l'Agence depuis mars 2014. Titulaire d'une maîtrise de communication publique, elle a également exercé différentes fonctions de communication au Ministère de l'économie et des finances depuis 2002 (à l'Institut national de la statistique et des études économiques, à l'Agence France Trésor, et à la direction générale des entreprises). Auparavant, Charlotte Neuvy a travaillé au Service d'Information du gouvernement ou en agence de communication (Publicis, Euro RSCG Works).

Contacts :

Agence des participations de l'État
Ministère des Finances et des Comptes publics
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ Suivre l'activité de l'Agence
des participations de l'État :
www.economie.gouv.fr/agence-participations-État

Ce rapport a été réalisé par les équipes
de l'Agence des participations de l'État.
Sa rédaction a été achevée en juillet 2015.

Conception graphique :

Studio graphique du Service de la Communication
du ministère des Finances et des Comptes publics
et du ministère de l'Économie, de l'Industrie
et du Numérique.

Impression :

Imprimerie Jouve
ISSN : 1776–128X



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT



* A compter de juin 2014

Agence des participations de l'Etat / 2014